



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

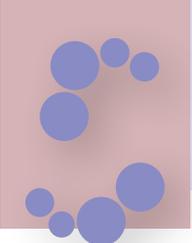
Les **INDICATEURS** de l'**ENSEIGNEMENT**

2022

17^e édition

Les **INDICATEURS**
de l'**ENSEIGNEMENT**
2022





SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| PRÉFACE | 6 |
| FOCUS | 8 |
| STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | 20 |
| GÉNÉRALITÉS | |
| 1. Taux de scolarisation et taux de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles | 22 |
| 2. Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire | 24 |
| 3. Cout de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles | 26 |
| PUBLICS | |
| 4. Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire | 28 |
| 5. Population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en fonction de la zone, selon le profil et la catégorie d'école | 30 |
| 6. Publics de l'enseignement à domicile et assimilé | 32 |
| 7. Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe entre les différents niveaux, types et formes de l'enseignement ordinaire | 34 |
| 8. Population scolaire de l'enseignement spécialisé : effectifs et âge | 36 |
| 9. Population scolaire de l'enseignement spécialisé : évolution et types | 38 |
| 10. Population scolaire de l'enseignement spécialisé : formes, maturité et intégration | 40 |
| 11. Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire | 42 |
| 12. Population scolaire des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel | 44 |
| PARCOURS | |
| 13. Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice | 46 |
| 14. Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice | 48 |
| 15. Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice | 50 |
| 16. Changement d'école dans l'enseignement ordinaire de plein exercice | 52 |
| 17. Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8 | 54 |
| 18. Sorties prématurées de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles | 56 |
| RÉSULTATS | |
| 19. Évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) | 58 |
| 20. Obtention du Certificat d'Études de Base | 60 |
| 21. Certification et évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études du Premier Degré (CE1D) dans l'enseignement secondaire | 62 |
| 22. Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice | 64 |
| 23. Certification en sixième année de l'enseignement secondaire | 66 |
| 24. Les liens entre la fluidité lexicale (vitesse de lecture) et la compréhension de textes - Évaluation externe non certificative (EENC) 2021 | 68 |
| 25. Étudiants de l'enseignement supérieur de plein exercice par secteur | 70 |
| PERSONNELS | |
| 26. Titres requis, suffisants, de pénurie et autres détenus par les enseignants engagés depuis septembre 2015 dans l'enseignement fondamental et secondaire | 72 |
| 27. Diplômes des enseignants de l'enseignement secondaire | 74 |
| 28. Barème 501 et mastérisation dans l'enseignement fondamental et secondaire inférieur | 76 |
| 29. Nombre de charges enseignantes et ratios élèves/ETP enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé | 78 |
| 30. Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire | 80 |
| 31. Âge des enseignants et proportion homme/femme des personnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé | 82 |
| 32. Fin de carrière du personnel de l'enseignement de 2011 à 2021 | 84 |
| ORGANISATIONS | |
| 33. Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2020-2021 | 86 |
| GLOSSAIRE | 88 |
| SOURCES DES INDICATEURS | 91 |

La crise sanitaire a marqué le paysage du système éducatif. Dans ce contexte, la transition numérique s'est avérée plus que jamais nécessaire. Un focus relatif aux transformations numériques dans l'enseignement est présenté dans cette 17^e édition des *Indicateurs de l'enseignement*. Il présente une série de mesures mises en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) dès 2020 visant l'accélération de la transition numérique dans le système éducatif. Cette transition est au cœur des politiques menées par le Gouvernement de la FW-B et se matérialise par l'adoption de mesures et de dispositifs propres à chaque niveau d'enseignement en vue de répondre à cette mutation structurelle de nos sociétés. Elles visent, entre autres, à investir dans les savoirs et les compétences numériques afin d'accompagner les acteurs de l'éducation dans leurs usages technopédagogiques, à fournir un accès à l'équipement et aux contenus nécessaires et d'assurer à tous les apprenants des chances égales d'émancipation sociale. Des moyens importants ont été alloués pour soutenir de manière transversale la transition numérique au bénéfice de toutes les parties prenantes de l'Enseignement obligatoire, de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement supérieur de plein exercice.

Dans un contexte mouvant où le système est soumis à de profondes transformations et dans un contexte de crise sans précédent, l'école doit se réinventer et il est primordial de disposer d'indicateurs invitants à se poser et à observer de manière réflexive notre système scolaire. Les *Indicateurs de l'enseignement* de par leur comparabilité dans le temps apportent une information fiable et précise couvrant de larges périodes. Ces indicateurs jouent un rôle essentiel de suivi et d'analyse des caractéristiques les plus importantes du fonctionnement de notre système éducatif et participent au pilotage de celui-ci.

D'année en année, ils traduisent le souhait du Pouvoir régulateur, en tant que service public, de rendre transparent le système éducatif en FW-B. Chaque indicateur apporte un éclairage spécifique sur son évolution. Les mettre en relation, les comparer, les confronter les uns aux autres est primordial pour acquérir une vision macro de notre enseignement. Ces indicateurs présentent, de manière totalement transparente, une série de phénomènes scolaires tels que le déploiement du dispositif d'intégration, le retard scolaire, les changements d'école, le redoublement, le retard scolaire, l'orientation vers le spécialisé, le changement de filière, etc. Ils apportent également des indications sur le coût, sur les caractéristiques des populations entrant en formation initiale des enseignants, sur le personnel enseignant quant aux titres qu'ils détiennent, à leurs diplômes ou encore à la stabilité des équipes pédagogiques. Cette édition traite pour la première fois, de l'enseignement à domicile. Bien que seulement 0,44 % des enfants soumis à l'obligation scolaire soient instruits à domicile, cette alternative au système éducatif conventionnel est en forte progression depuis la crise sanitaire.

Les indicateurs sont aussi bien un outil d'aide à la décision que de communication. Ils s'adressent à tous les acteurs de l'enseignement.

Ils mettent particulièrement en exergue les phénomènes de relégation et de ségrégation que la FW-B cherche à endiguer dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, permettant ainsi de poursuivre la lutte contre toute forme de déterminisme social.

Les principaux constats de l'édition 2022 des *Indicateurs de l'enseignement* sont présentés en regard des cinq axes stratégiques qui structurent le Pacte :

Les savoirs et les compétences

Suite à une interruption causée, en 2019-2020, par la crise sanitaire, l'année scolaire 2020-2021 se caractérise par la reprise des évaluations externes certificatives. L'indicateur sur l'obtention du CEB montre que 88,9 % des élèves de 6^e primaire obtiennent leur Certificat d'Études de Base.

En juin 2021, en sixième secondaire, le taux de certification se situe aux alentours de 97 % pour l'enseignement de forme générale et autour de 79 % dans la forme professionnelle.

Les acteurs de l'enseignement

Des indicateurs portent sur les diplômes et les titres détenus par les enseignants selon leur fonction.

La stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire est déclinée selon plusieurs critères, à savoir le réseau d'enseignement, la province d'enseignement, la taille de la structure et l'indice socio-économique.

L'âge des enseignants et la féminisation des personnels dans l'enseignement ordinaire et spécialisé se caractérisent par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus ancien.

Un nouvel indicateur analyse également différents phénomènes observés chez le personnel de l'enseignement en fin de carrière, notamment l'augmentation des DPPR, des disponibilités pour maladie ou des congés pour prestations réduites.

Le parcours des élèves

Dans l'enseignement qualifiant, les élèves continuent à s'orienter majoritairement vers le secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement en alternance (CEFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Par ailleurs, des choix très contrastés quant aux secteurs d'études s'observent entre garçons et filles, rappelant la question de l'orientation scolaire.

L'enseignement comme source d'émancipation sociale

Les taux de redoublants, tant dans l'enseignement primaire que secondaire, demeurent un objet de préoccupation important. De manière générale, ils restent relativement stables depuis dix ans. Les indicateurs relatifs aux redoublements, décrochages et sorties prématurées mesureront dans le temps les progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif d'amélioration consistant à réduire progressivement le redoublement et le décrochage.

On constate que la part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en FW-B reste élevée ; d'où la volonté du Pouvoir régulateur, au travers de la mise en œuvre des travaux du Pacte, d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Il s'agit d'un des sept objectifs d'amélioration. On note également que la part d'élèves bénéficiant du dispositif d'intégration évolue à la hausse.

Une forme de ségrégation s'observe à la lecture de l'indicateur sur les disparités socioéconomiques puisqu'il montre notamment que les effectifs scolaires en FW-B se répartissent de manière différenciée selon l'indice socioéconomique du lieu de résidence des élèves.

Environnement et bien-être

L'analyse des perspectives d'évolution de la population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2035-2036, une diminution des effectifs scolaires, dans tous les niveaux, par rapport à 2020-2021.

L'ensemble des indicateurs présentés dans cette brochure constitue la structure même de notre système éducatif. Nous devons, en permanence, observer et analyser cette structure afin de piloter au mieux l'école d'aujourd'hui et faire en sorte que chaque élève puisse s'inscrire dans une trajectoire d'émancipation, grâce aux apprentissages reçus.

Cette brochure a une vocation d'information. Elle permet à toutes et à tous de mieux appréhender les différentes facettes de notre système éducatif. Elle s'adresse tant aux pouvoirs organisateurs, aux services administratifs, aux chercheurs, aux étudiants inscrits en filière pédagogique, aux formateurs de futurs enseignants, aux journalistes, aux parlementaires, aux ministres, qu'aux parents, aux enseignants et aux élèves, les premiers concernés par notre système éducatif.

Je vous en souhaite une agréable lecture



Caroline DÉSIR,
Ministre de l'Éducation

INTRODUCTION

La transition numérique du système éducatif est au cœur des politiques menées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Elle se matérialise par l'adoption de mesures et de dispositifs propres à chaque niveau d'enseignement en vue de répondre à la mutation structurelle de nos sociétés. Ces mesures visent, entre autres, à investir dans les savoirs et les compétences numériques afin d'accompagner les acteurs de l'éducation dans leurs usages technopédagogiques, à fournir un accès à l'équipement et aux contenus nécessaires, et à assurer à tous les apprenants des chances égales d'émancipation sociale en les préparant à être des citoyens responsables.

En termes de gouvernance, le Service général du Numérique éducatif (SGNE)⁽¹⁾ a été créé au sein de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) reflétant l'importance prise par le numérique dans l'enseignement. Des moyens conséquents ont été alloués pour soutenir de manière transversale la transition numérique au bénéfice de toutes les parties prenantes de l'enseignement obligatoire, de l'Enseignement de Promotion sociale et de l'Enseignement supérieur de plein exercice. Enfin, la crise de la COVID-19, qui a profondément marqué l'enseignement, a réaffirmé l'urgence nécessaire de la transition numérique à tous les niveaux de l'enseignement.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Le Pacte pour un *Enseignement d'excellence*⁽²⁾ (PEE) a fait de la transition numérique l'un des objectifs stratégiques de l'amélioration de la qualité du système éducatif en FW-B. Dès 2018, la *Stratégie numérique pour l'éducation*⁽³⁾ adoptée par le Gouvernement a identifié cinq domaines d'action prioritaires : les contenus et les ressources numériques au service des apprentissages ; l'accompagnement et la formation des enseignants et des directions ; l'équipement numérique des écoles ; le partage et la diffusion des ressources éducatives ; la gouvernance numérique des écoles et du système éducatif. Les actions prioritaires de la *Stratégie numérique pour l'éducation* sont progressivement mises en œuvre dans le cadre des travaux du PEE.

Partage de ressources numériques

La *Stratégie numérique pour l'éducation* pose le principe de ressources numériques de qualité pour tous. Lancée en avril 2019, la plateforme de ressource éducative *e-classe*⁽⁴⁾ propose à tous les professionnels de l'enseignement⁽⁵⁾ de la FW-B des ressources éducatives de qualité, fiables, validées et diffusées dans un environnement sécurisé. Les ressources proposées sur *e-classe* s'adressent tant aux équipes éducatives (c.-à-d. directeurs, enseignants, éducateurs) qu'aux membres des CPMS. Les ressources mises en ligne visent, par exemple, à outiller les enseignants, à leur permettre de préparer et d'illustrer des séquences de cours, à accompagner les élèves, à enrichir les pratiques, à se documenter sur des sujets précis, à mettre en place des dispositifs de collaboration, etc.

La plateforme *e-classe* vise à soutenir les enseignants dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau tronc commun. Les milliers de ressources existantes sont indexées et rassemblées au sein de dossiers spécifiques pour faciliter des recherches par année d'apprentissage (par exemple : 1^{er} primaire, 2^e primaire...), ou par contenu d'apprentissage (par exemple : grandeurs, caractériser un paysage, etc.). Pour offrir des ressources adaptées aux besoins des enseignants, *e-classe* privilégie des ressources variées : guides informatifs, fiches-outils, dossiers pédagogiques, émissions à portée éducative, évaluations externes, pistes didactiques, recherches en éducation, etc.

Les ressources proposées sur *e-classe* sont produites par ou avec différents partenaires au sein de la FW-B : la RTBF et la SONUMA, les universités et hautes écoles, les musées de la FW-B, l'Administration générale de la Culture, le Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias, la Fondation Roi Baudouin, l'Agence belge de développement Enabel, etc. En juin 2022, *e-classe* comptait 344 dossiers. Entre juin 2019 et juin 2022, le nombre de ressources est passé de 1 872 à 7 250 ressources.

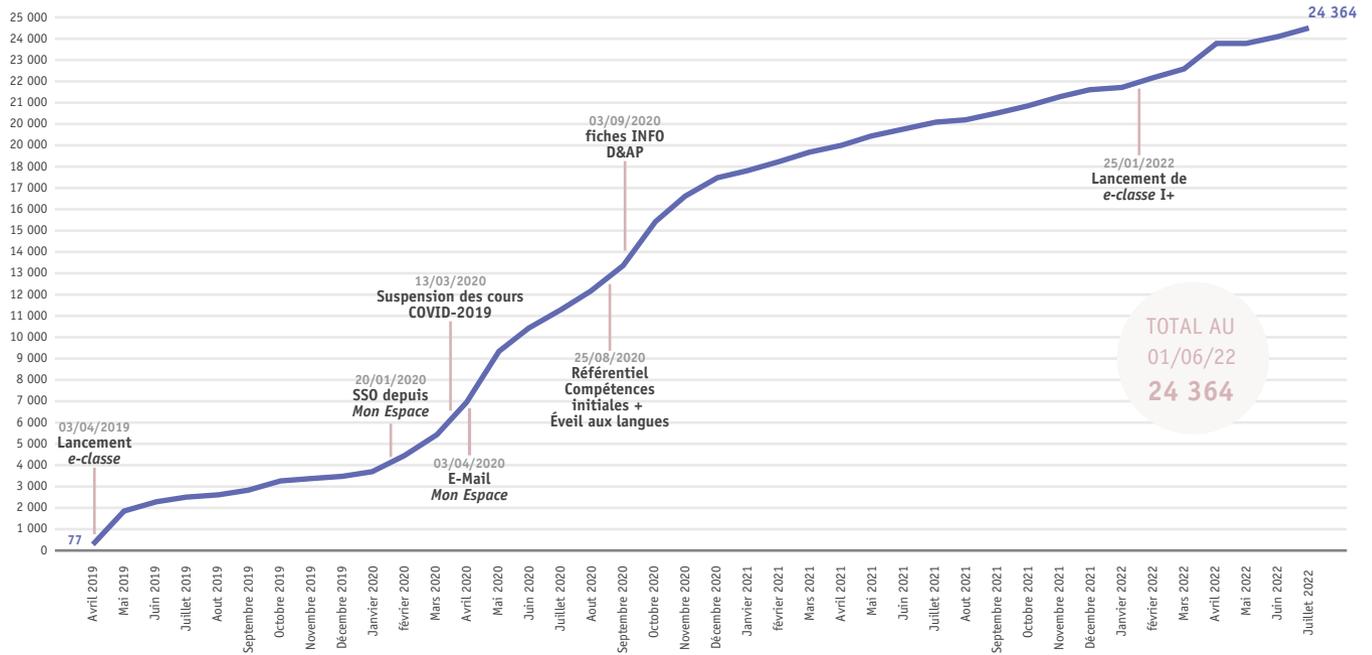
1 L'organigramme de l'AGE adopté le 18 avril 2018 par le Gouvernement prévoyait la création du SGNE en rassemblant des structures préexistantes en vue de mutualiser et de rationaliser les moyens au bénéfice de la transition numérique du système éducatif dans son ensemble. Mis en place le 1^{er} septembre 2019, le SGNE regroupe la Direction de l'Enseignement à distance (EAD) et le Centre de Ressources pédagogiques (CRP) dédiés à l'enseignement tout au long de la vie ; la Direction de la Coordination des projets IT (DCPIT) dédiée au pilotage du portefeuille de projets informatiques de l'AGE ; la Direction d'Appui transversal (DAT) et la Direction du développement des outils numériques et du soutien aux professionnels de l'éducation (DDONSPE) plus spécifiquement en charge de la transition numérique de l'enseignement obligatoire.

2 et 3 Voir textes légaux, p. 93

4 Pour de plus amples informations, consultez le site www.e-classe.be

5 Au sens d'*e-classe*, les professionnels de l'enseignement sont les personnes physiques autorisées à utiliser *e-classe* à des fins d'enseignement ou de recherche scientifique, qui ne sont pas étudiantes et qui rentrent dans une des catégories suivantes : les membres du personnel de l'enseignement (inspecteurs, directions, enseignants, conseillers pédagogiques, personnel scientifique, personnel technique des centres PMS et des établissements scientifiques, auxiliaires d'éducation, personnel paramédical, social et psychologique) ; enseignants des écoles à programme belge à l'étranger (AEBE) ; et les formateurs des (Fédérations de) Pouvoirs organisateurs et de l'Institut de la Formation professionnelle continue (IFPC).

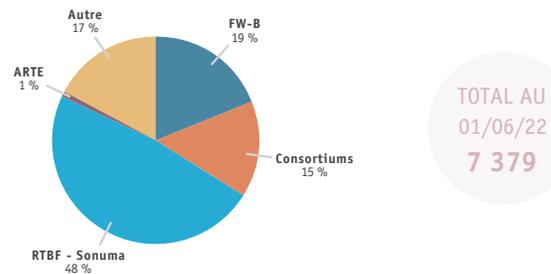
Évolution du nombre d'utilisateurs inscrits à la plateforme e-classe



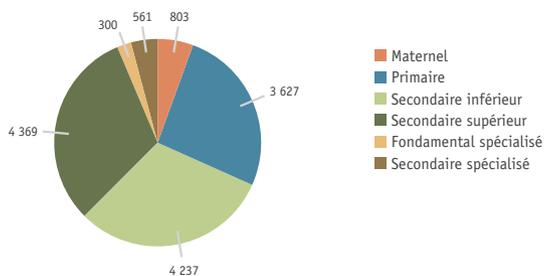
Évolution du nombre de ressources sur e-classe

| | Juin 2019 | Juin 2020 | Juin 2021 | Juin 2022 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de ressources | 1 923 | 4 052 | 6 556 | 7 379 |
| Variation | - | +111 % | +62 % | +13 % |

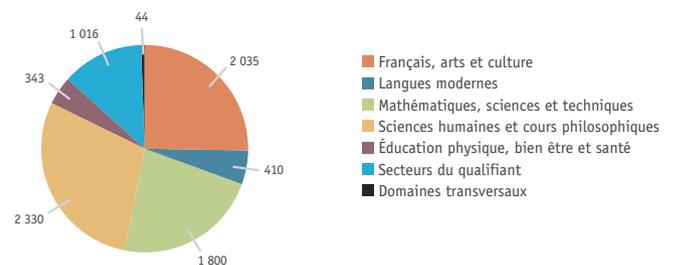
Répartition des ressources sur e-classe par producteurs



Répartition des ressources sur e-classe par niveau d'enseignement – juin 2022



Répartition des ressources sur e-classe par domaines d'apprentissage – juin 2022



De plus, depuis 2015, le SGNE a initié la création et la mise à disposition de publications en vue d'outiller les équipes éducatives désireuses d'intégrer le numérique à leurs pratiques : dossiers technopédagogiques, guides techniques et juridiques ; focus sur la cybersécurité, la fracture numérique, le cyberharcèlement, l'impact environnemental du numérique ; des fiches en lien avec le référentiel européen *DigCompEdu*⁽⁶⁾, et une veille technopédagogique, etc. Ces contenus ont été produits pour répondre spécifiquement aux enjeux de la crise sanitaire, d'autres visent à soutenir la mise en œuvre du nouveau tronc commun.

La plateforme *e-classe* se développe en plusieurs phases (voir *infra*). Initialement conçue comme une plateforme consultative, elle est amenée à se développer sous un format interactif, permettant aux membres de la communauté éducative de construire et de partager des ressources. La plateforme *e-classe* est conçue comme un outil intuitif et évolutif. Une nouvelle version de la plateforme *e-classe* a été mise à disposition de la communauté éducative en janvier 2022, avec de nouvelles fonctionnalités facilitant la navigation et les interactions.

DOSSIERS

Dossiers technopédagogiques de fond intégrant théorie, outils pratiques, témoignages, balises...

Objectifs

- Présenter des réflexions approfondies sur l'éducation au et par le numérique
- Aider les équipes éducatives dans le développement de leurs usages technopédagogiques

Pour qui ?

- Les enseignants

PUBLICATIONS À CONSULTER

- À la conquête des réseaux sociaux
- La classe inversée
- Osons la collaboration numérique
- Le numérique et les troubles d'apprentissage
- Se lancer dans la pédagogie hybride et à distance avec le numérique
- Enseignement et multimédia

GUIDES PRATIQUES

Guides techniques incluant des comparatifs d'outils, des points d'attention juridiques...

Objectifs

- Aider dans les choix d'équipement
- Proposer des balises

Pour qui ?

- Les établissements scolaires
- Les professionnels de l'éducation

PUBLICATIONS À CONSULTER

- Choisir un type d'équipement numérique dans le cadre scolaire
- Des outils de visioconférence pour l'enseignement à distance
- Autoévaluer ses compétences numériques en tant qu'enseignant
- Comprendre et utiliser le RGPD en classe
- Les outils numériques de communication entre les parents et l'école
- La cybersécurité pour les écoles

AIDE & ASSISTANCE

Répertoires d'acteurs, d'opérateurs, de lieux...

Objectifs

- Orienter l'utilisateur
- Aider à identifier un support

Pour qui ?

- La communauté éducative élargie

PUBLICATIONS À CONSULTER

- Répertoire des lieux accessibles aux élèves pour l'enseignement à distance
- Cartographie des acteurs de soutien au numérique éducatif

FOCUS

Aperçu d'une thématique, d'une problématique ou d'une situation intégrant des chiffres clés, des définitions, des recommandations...

Objectifs

- Contextualiser
- Sensibiliser à une problématique
- Identifier des pistes de solution

Pour qui ?

- La communauté éducative élargie et dans certains cas, le grand public

PUBLICATIONS À CONSULTER

- Et si on luttait contre la fracture numérique ?
- Le cyberharcèlement
- L'impact environnemental du numérique
- La place des femmes dans le numérique

Équipements et infrastructures numériques

En réponse à la situation de crise sanitaire, un plan d'équipement numérique des élèves de l'enseignement obligatoire a été adopté en septembre 2020 pour accélérer l'équipement de l'enseignement secondaire. Le modèle « 1:1 » a été privilégié en proposant un ordinateur portable ou une tablette par élève, et en visant l'équipement de ceux qui en avaient le plus besoin. Dans un premier temps et dans l'urgence, 2 679 élèves scolarisés dans 256 écoles de l'enseignement secondaire caractérisées par un indice socioéconomique faible ont reçu un ordinateur reconditionné.

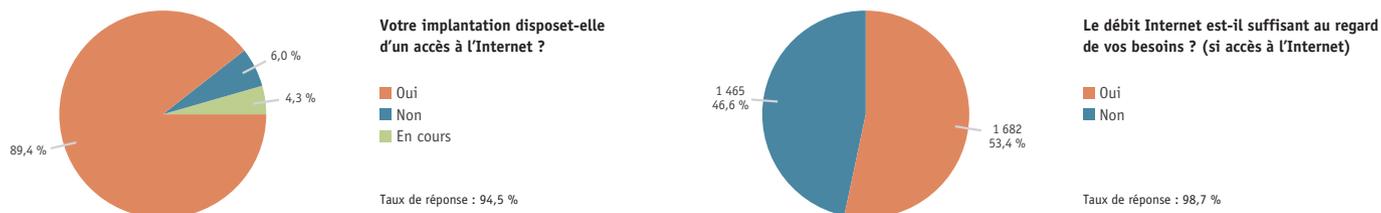
En parallèle, les mesures prises ont été déclinées en un volet portant sur le soutien aux écoles dans l'acquisition d'ordinateurs portables ou de tablettes pour les élèves, et un volet consistant en un soutien financier aux parents pour le même type d'acquisition, au travers de l'application ONEL mise à disposition en 2021⁽⁷⁾. Le premier volet a été lancé le 16 novembre 2020 en vue d'équiper 5 % de la population scolaire de l'enseignement secondaire⁽⁸⁾. À sa clôture le 31 décembre 2021, 77,5 % des écoles du secondaire y ont fait appel. Le deuxième volet a pour objectif d'équiper à moindre coût les élèves de la 3^e à la 7^e secondaire sous forme d'achat ou de location sur base d'une liste de matériel numérique préétablie par l'école. Les parents peuvent bénéficier d'une réduction forfaitaire unique de 75 euros de la part de la FW-B pour l'achat ou la location d'un ordinateur portable ou d'une tablette sur 3 ou 4 années, avant d'en obtenir la propriété⁽⁹⁾. Au 17 août 2022, 7 137 parents d'enfants avaient bénéficié de la mesure.

Des travaux sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie numérique pour l'éducation* portant sur l'élaboration d'une approche intégrée de l'équipement numérique des classes, qui consiste en un équipement minimal et un équipement complémentaire spécifique au projet pédagogique de l'école.

6 PUNIE, Y. et alii, *European Framework for the Digital Competence of Educators: DigCompEdu*, Publications Office of the European Union, 2017
7, 8 et 9 Voir textes légaux, p. 93

Par ailleurs, l'équipement des membres des personnels de l'enseignement fait l'objet de deux mesures prises dans le cadre du PEE. Pour le personnel de direction, le déploiement d'ordinateurs portables vise à soutenir les tâches administratives, matérielles et financières, pédagogiques éducatives et relationnelles qui leur incombent⁽¹⁰⁾. Ainsi, en quatre années (2018-2021), 2 671 ordinateurs portables ont été installés *in situ*. Pour les équipes éducatives, une indemnité annuelle de 100 euros est versée depuis 2019 au personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, et aux enseignants de promotion sociale depuis 2021⁽¹¹⁾. L'indemnité porte sur l'utilisation à des fins professionnelles d'outils numériques privés et de la connexion à l'Internet privée. En 2021, 97 709 membres des personnels l'ont reçue.

En matière d'infrastructure scolaire, la FW-B a mené en 2021 l'enquête *CLEF-WB – Un Chantier, des Lieux, des Enseignements en Fédération Wallonie-Bruxelles*⁽¹²⁾, visant à objectiver les besoins en infrastructure de tous les réseaux et de tous les niveaux d'enseignement confondus. Ce travail, réalisé en prolongation des réflexions du PEE, contribue à répondre aux deux défis que sont la transition climatique et l'évolution des pratiques pédagogiques. Les résultats de l'enquête s'appuient sur un taux de réponse de 66,8 % des implantations scolaires participantes. En termes de connectivité, c'est le débit de connexion qui fait l'objet d'une attention particulière.



Depuis le 21 août 2020, la FW-B a mis à disposition de toutes les écoles qui le souhaitent une plateforme dédiée à l'hybridation des apprentissages. La plateforme *Happi*⁽¹³⁾ (Hybridation des Apprentissages Interactifs) utilise une technologie open source, accessible aux équipes éducatives, aux directions ainsi qu'aux élèves inscrits au sein des écoles affiliées. Elle vise également les ESAHR, les Écoles à programme belge à l'étranger, ou encore les Fédérations de Pouvoirs Organisateurs à travers des espaces dédiés.

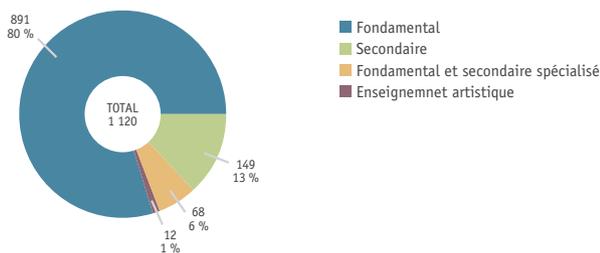
La plateforme permet, notamment, aux enseignants et aux élèves des écoles de bénéficier :

- d'outils de création de contenus pédagogiques numériques et de parcours pédagogiques scénarisés ;
- d'outils de suivi des apprentissages des élèves (par exemple : carnets de notes, différenciation, etc.) ;
- d'outils de communication et de partage de ressources entre enseignants ou entre enseignants et élèves.

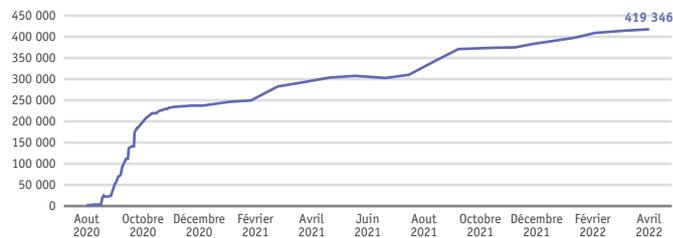
Différents développements techniques sont progressivement réalisés sur la base des retours des utilisateurs et afin de mieux répondre à leurs usages pédagogiques et aux besoins des élèves. Ils s'inscrivent en cohérence avec les travaux menés en vue de la fusion *e-classe* et *Happi* prévue durant l'année scolaire 2022-2023.

Des outils ont été conçus pour permettre d'appréhender rapidement la plateforme et d'apporter un support aux utilisateurs, par exemples : FAQ, tutoriels, helpdesk, webinaires, guides pour le gestionnaire *Happi*, espace « Aide », parcours d'apprentissage types, exemples d'activités d'enseignement multimédias, etc.

Répartition des environnements Happi livrés par niveau



Évolution du nombre d'utilisateurs de la plateforme Happi tous profils confondus



10 et 11 Voir textes légaux, p. 93

12 Pour de plus amples informations, consulter le site : clef-wb.be

13 Pour de plus amples informations, consulter le site : happi.cfwb.be

LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PLEIN EXERCICE

Ces dernières années, l'Enseignement de Promotion sociale (EPS) a favorisé l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques, que ce soit à distance, en présence ou de manière hybride. Le développement de ces outils, mais aussi la variété des solutions disponibles ont modifié la place des technologies numériques dans le quotidien des apprenants, des enseignants et des établissements. La suspension des cours en présence, la mise à distance des activités d'apprentissage, puis la comodalité des enseignements à la suite des mesures de protection du public en 2020 et en 2021 ont été les catalyseurs d'une tendance déjà en place. La transition numérique était l'une des priorités des autorités publiques lors de la création du Centre de Ressources pédagogiques (CRP) en 2016.

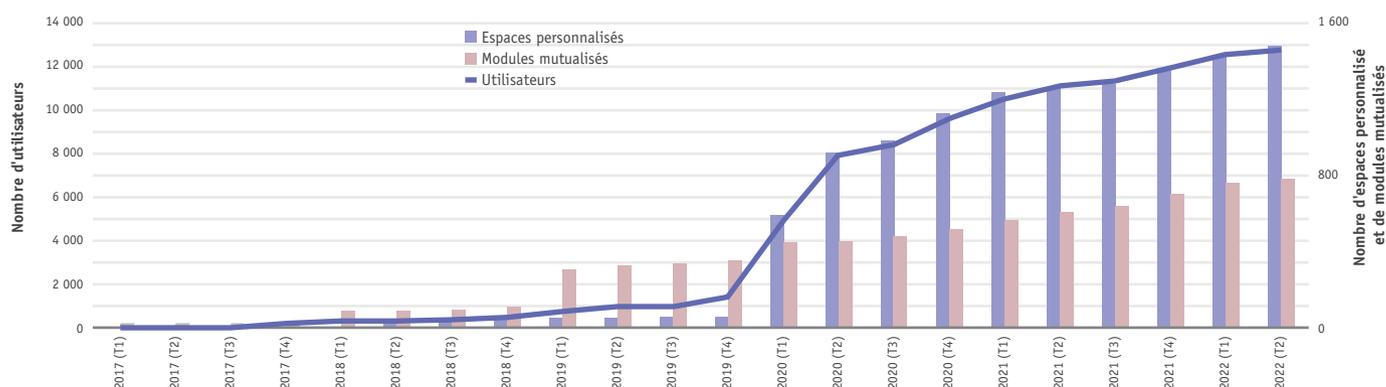
Le CRP prend place au sein du SGNE, dans lequel il assure des missions à destination des parties prenantes de l'EPS en déployant son expertise, ainsi que des moyens techniques mutualisables : studio d'enregistrement audio et vidéo, espace de montage des contenus multimédias, équipement informatique et numérique, etc. Le CRP du SGNE collabore également de manière étroite avec la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) dans le cadre de l'opérationnalisation de ses actions. Dans le contexte de la crise sanitaire, une stratégie numérique pour l'EPS a été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur⁽¹⁴⁾. Elle doit permettre aux établissements et aux institutions de mieux s'adapter à une évolution des pratiques pédagogiques intégrant le numérique, de même qu'aux nouveaux usages des apprenants connectés. Elle vise également à réduire les fractures numériques des apprenants en situation de vulnérabilité. Enfin, elle a pour but de permettre la flexibilité et l'adéquation avec les attentes des publics adultes en donnant les moyens aux établissements d'investir dans des équipements numériques de qualité. Elle porte sur quatre axes : augmenter le matériel disponible ; accroître l'accompagnement des enseignants et la formation en cours de carrière ; mettre en œuvre des standards de qualité pour l'enseignement hybride ; et créer davantage de modules de cours mutualisables.

Plateformes d'apprentissage en ligne : utilisations et ressources

En 2017, les espaces numériques d'apprentissage sont encore rares dans l'Enseignement de Promotion sociale, alors que les besoins deviennent de plus en plus pressants. Le CRP déploie alors la plateforme d'apprentissage *Diffusion*⁽¹⁵⁾, qui poursuit aussi l'objectif de mutualisation des ressources pédagogiques. Elle est accessible à l'ensemble des enseignants qui en font la demande, ainsi qu'à leurs apprenants. Ils peuvent utiliser directement les ressources existantes ou obtenir un espace personnalisable au sein de l'environnement proposé. Sous réserve de compatibilité, les contenus mutualisés peuvent intégrer une autre plateforme, proposée par les pouvoirs organisateurs et/ou établissements. Après un an et demi, *Diffusion* a accueilli son millième utilisateur.

En mars 2020, la suspension des cours en présence et la nécessité d'assurer la continuité pédagogique transforment le paysage éducatif. Les enseignants sont nombreux à chercher une solution disponible immédiatement pour réaliser leurs activités à distance, sans toujours la trouver auprès des établissements. La multiplication des demandes d'aide, en provenance de toutes les formes de l'enseignement de la FW-B, nécessitait une réponse plus globale. En huit jours, une nouvelle plateforme, *MaClasse*⁽¹⁶⁾, a été rendue opérationnelle par le CRP pour l'ensemble des communautés de l'enseignement depuis l'école fondamentale jusqu'à l'enseignement supérieur. En quelques semaines, le nombre d'utilisateurs sur les plateformes a ainsi été multiplié par 560 ! Après ce pic, le rythme de croissance est 20 fois supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

Évolution du nombre d'utilisateurs, d'espaces personnalisés et de modules mutualisés sur les plateformes du Centre de Ressources pédagogiques



14 Rapport du groupe de travail Stratégie numérique pour l'Enseignement de Promotion sociale, 9 septembre 2020.

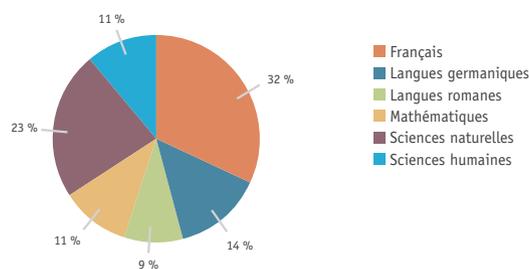
15 Pour de plus amples informations, consultez le site : diffusion.crp.education

16 Pour de plus amples informations, consultez le site : maclasse.crp.education

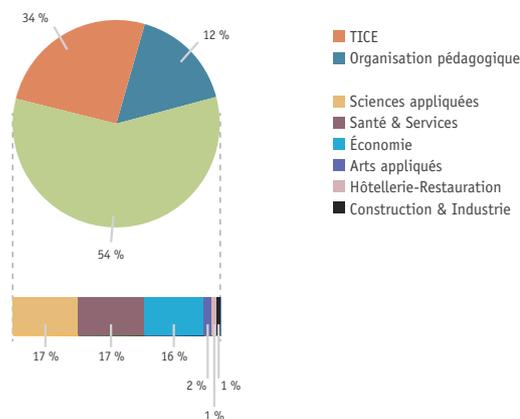
Par ses valeurs éthiques – mutualisation et entraide – le CRP concourt à atteindre les objectifs de développement durables de l'ONU, pour lesquels la Belgique est cosignataire, notamment ceux concernant les ressources éducatives libres (REL). Les REL sont des matériels pédagogiques développés dans le respect des droits d'auteurs, librement diffusables et adaptables à l'aide des médias disponibles dans le domaine public ou sous licence ouverte. À ce jour, le catalogue du CRP dispose de 741 modules d'apprentissage mutualisés et utilisables immédiatement qui s'alignent à cette définition. Ils ont fait l'objet d'un accompagnement par un responsable de développement, puis d'une validation pédagogique. La qualité pédagogique des contenus est ainsi pleinement assurée. Le fait que les modules soient utilisés par un enseignant en fonction de ses propres objectifs pédagogiques permet la concordance avec les besoins identifiés de son bassin de formation.

Sur l'ensemble des modules mutualisés et « prêts à l'emploi », une moitié correspond aux matières générales, utiles à la préparation des certifications de l'enseignement primaire ou secondaire organisées par les établissements de l'EPS (par exemple : complément CESS). Plus précisément, 388 modules proposent des apprentissages dans les domaines du français (32 %), des langues germaniques (14 %), des langues romanes (9 %), des mathématiques (11 %), des sciences naturelles (23 %) et des sciences humaines (11 %). Le reste du catalogue (353 modules) est constitué de dispositifs transversaux (13 %), de scénarios en lien avec les compétences numériques utiles à l'expression de la citoyenneté du XXI^e siècle (39 %), et les compétences professionnelles réparties dans les différentes branches de l'EPS (48 %). Parmi ceux-ci, les enseignants peuvent notamment trouver des ressources en arts appliqués (4 %), en construction-industrie (2 %), en économie (29 %), en hôtellerie-restauration (3 %), en sciences appliquées (31 %) et en santé et services aux personnes (31 %).

Répartition des ressources éducatives libres (REL) par cours généraux



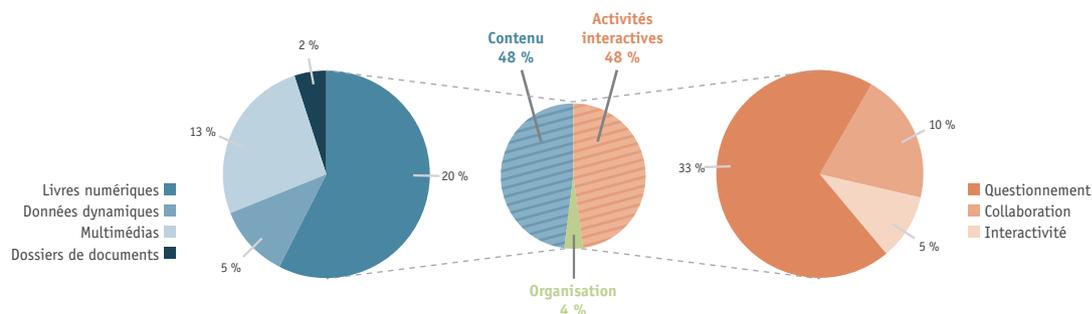
Répartition des ressources éducatives libres (REL) par cours techniques et professionnels



Le contenu des modules d'apprentissage mutualisés est composé d'activités de natures différentes, qui peuvent s'intégrer dans les modèles d'actions pédagogiques. Sur l'ensemble des REL disponibles, les activités liées à l'organisation de la classe à distance représentent 4 % et celles autour des contenus et des savoirs scénarisés 48 % (par exemple : livres numériques, fiches et données en appel dynamique, ressources multimédias, dossiers de documents, etc.). Le reste, soit 48 %, sont des activités mettant en action les apprenants, que ce soit à travers des tâches de collaboration (10 %), des dispositifs dynamiques d'animation (5 %) ou des activités de questionnement interactives (33 %). Rendre l'apprenant actif dans son apprentissage est renforcé à travers les différentes actions pédagogiques possibles :

- présenter un contenu structuré (722 giga-octets de données, 35 884 documents multimédias). Ces contenus – texte, vidéo, graphique, piste audio – sont mis en ligne par dizaines chaque mois. De nombreuses créations originales produites par ou avec le CRP sont ainsi mises en ligne (par exemple : 98 vidéos par mois) ;
- proposer un feed-back grâce à des activités de questionnement (5 062 activités), interactives (par exemple : vidéos interactives) ou encore de jeux sérieux ;
- grâce à la variété des types de questionnement, une moyenne de 50 questions sont présentes dans chaque module ;
- amener à collaborer ou à coopérer : la co-création de contenus, les échanges à l'aide de forum ou d'espace virtuel synchrone.

Répartition moyenne des activités au sein des modules mutualisés



Appels à collaboration et accompagnements des enseignants

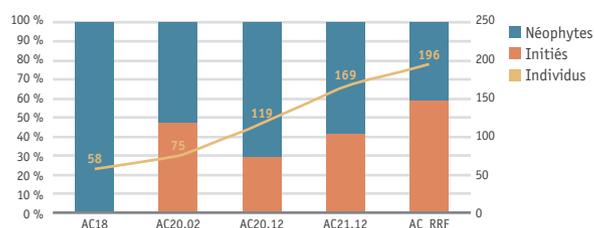
Initiés en 2018, les *Appels à collaboration pour la conception de modules d'apprentissage en ligne* sont l'une des pierres angulaires de l'action du CRP. Grâce à ces collaborations, il est possible pour des enseignants de l'EPS, à l'aide d'un projet personnel, d'acquérir progressivement les compétences techniques et pédagogiques nécessaires à l'enseignement hybride par le numérique. Une rétribution correspondant à 40 périodes de cours est accordée, via le pouvoir organisateur, à chaque enseignant lauréat pour la création d'un module dynamique équivalent à la matière de deux périodes d'enseignement. Celui-ci bénéficie aussi d'un accompagnement personnalisé par l'équipe du CRP, soit une moyenne de 64 heures de suivi individuel par projet, ainsi que de formations, de webinaires et d'outils adaptés.

Fort des premiers succès, l'expérience a été renouvelée trois fois en fonction des budgets disponibles. Dès 2022, le programme est pérennisé par la volonté du Gouvernement⁽¹⁷⁾, qui lui assure une parution semestrielle grâce à une enveloppe budgétaire dédiée. Il s'agit ainsi d'un jalon permettant de rendre plus lisibles et plus visibles les bénéfices tirés d'un accompagnement par, pour et au numérique éducatif. Ainsi, à travers quatre appels publiés – auxquels s'ajoute un autre dans le cadre des *Facilités pour la reprise et la relance de l'Union européenne* (RRF)⁽¹⁸⁾ – ce sont 196 enseignants différents qui ont été soutenus pour réaliser 284 scénarios techno-pédagogiques destinés à être utilisés en classe et mutualisés au sein de la communauté éducative. Leur acquisition durable de compétences techno-pédagogiques fait d'eux des passeurs de connaissances auprès de leurs pairs.

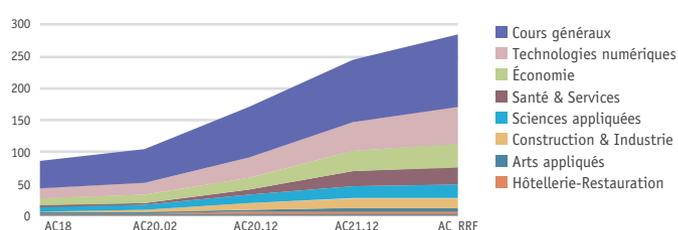
De l'analyse des résultats, différentes tendances se dessinent :

- les cours généraux se répartissent de manière équitable entre les enseignements du français, des langues et des autres disciplines ;
- une thématique récurrente est celle de l'utilisation des outils numériques (par exemple : l'Internet, logiciels de bureautique, logiciels de création) ;
- au fil des appels, les secteurs moins représentés gagnent en importance (par exemple : construction-industrie, hôtellerie-restauration, services aux personnes) ;
- chaque appel est l'occasion, pour une moitié des lauréats, de s'engager pour la première fois dans le programme ou, pour l'autre moitié, de poursuivre un projet antérieur par un second volet ;
- 58 enseignants, soit 29 % des lauréats, s'inscrivent dans la durée à travers un projet d'envergure, en particulier dans les domaines des langues et des technologies (par exemple : prise en main complète d'un logiciel).

Évolution du nombre total et proportion de nouveaux enseignants lauréats des appels à collaboration



Évolution du nombre de projets lauréats des appels à collaboration en fonction de la branche disciplinaire



¹⁷ et ¹⁸ Voir textes légaux, p. 93

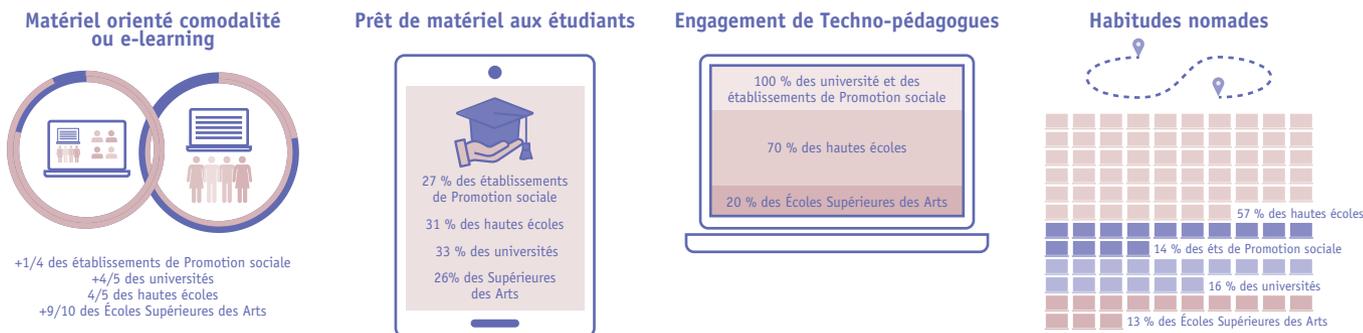
Afin de soutenir le développement de compétences numériques, la FW-B prévoit, enfin, l'exemption du droit d'inscription pour se former à l'informatique. Cette disposition, initiée en 2011, permet aux enseignants de l'EPS, mais aussi aux étudiants des sections pédagogiques, de suivre l'une des unités d'enseignement proposées dans ce domaine. En 2020, l'offre a été étendue à d'autres unités d'enseignements relevant des TICE et des méthodes techno-pédagogiques.

Équipement des établissements et institutions de l'enseignement non obligatoire

Malgré des enjeux cruciaux pour la société, comme l'alphabétisation, l'intégration sociale et la reconversion professionnelle, l'EPS a été longtemps peu ou mal équipé en matière de numérique⁽¹⁹⁾. Pourtant, nombreux sont les établissements qui partagent leurs locaux et qui peuvent ainsi bénéficier des équipements financés par les pouvoirs publics à destination de l'enseignement obligatoire. Depuis 2011, pour pallier l'absence d'équipement, les établissements de l'EPS ont eu l'opportunité de participer à l'appel à projets *École Numérique* initié par le Gouvernement wallon, en synergie avec les gouvernements de la FW-B et de la Communauté germanophone. Outre l'apport matériel, les équipes pédagogiques bénéficient d'un accompagnement réalisé par le CRP. Ce sont ainsi 52 projets qui ont été réalisés, soit la moitié des établissements situés en Wallonie.

Téléviseurs intelligents, tablettes digitales, ordinateurs et appareils de mise en réseau sont les principaux matériels attendus par les équipes pédagogiques, afin de les intégrer progressivement dans leurs méthodes pédagogiques. Les apprenants adultes, du fait de leurs obligations professionnelles ou familiales, doivent aussi bénéficier d'outils facilitant leurs études. Pour y répondre, la FW-B soutient les parties prenantes de l'enseignement non obligatoire dans le cadre des *Facilités pour la reprise et la résilience de l'Union européenne*. Le plan de relance européen est déjà doté de 22,4 millions pour l'acquisition de moyens matériels et humains⁽²⁰⁾. Après un accompagnement dans la conception de leur projet, 143 candidatures ont été retenues : 87 % parmi les établissements de l'EPS et 95 % des établissements supérieurs de plein exercice (ES). Le plan aura dès lors un impact potentiel de 40 % et de 65 % des apprenants, respectivement.

Les projets soutenus constituent un saut numérique considérable, qui sera assisté par les conseillers techno-pédagogiques. Au sein de l'ES, toutes les universités, près des trois quarts des hautes écoles, et 20 % des Écoles Supérieures des Arts vont se doter des ressources humaines nécessaires pour développer les compétences numériques au sein des équipes pédagogiques. Concernant l'EPS, outre ceux du CRP, les fonds européens ont permis de financer des techno-pédagogues (16 ETP), mutualisés au sein des réseaux de pouvoirs organisateurs : ce sont donc 100 % des établissements de l'EPS qui auront accès à cette expertise.



Le financement apporté est l'occasion pour les établissements de se doter en matériels de pointe spécifiques, comme des mannequins médicaux, des drones, des tables à dessin, des voitures à programmer... Toutefois, les principales tendances des projets sont, sur l'ensemble d'entre eux :

- l'équipement des espaces d'apprentissage : 30 % des établissements de l'EPS souhaitent du matériel de diffusion, dont deux tiers à l'aide d'un TBI ;
- la mise en place de système de comodalité, par du matériel de captation, de montage ou de mixage : entre 80 % et 90 % des établissements de l'ES, et 25 % de ceux de l'EPS souhaitent s'équiper ;
- l'accessibilité du matériel informatique par les apprenants : un projet sur trois, en moyenne, prévoit explicitement la mise en place ou le renfort de services de prêts d'ordinateurs ou de tablettes ;
- l'exercice des compétences transversales à intégrer dans les produits académiques (par exemple : recherche de l'information, rédaction) : une dizaine de projets font appel à des bibliothèques numériques ou des logiciels spécialisés.

19 Digital Wallonia, *Baromètre Digital Wallonia Éducation & Numérique 2018, 2019*

20 Voir textes légaux, p. 93

Par ailleurs, en ce qui concerne l'équipement des membres des personnels de l'enseignement, le Gouvernement a décidé, le 17 septembre 2020, d'étendre l'indemnité forfaitaire annuelle d'utilisation de matériel privé (voir *supra*) versée au personnel de l'enseignement obligatoire.

Enfin, il convient d'ajouter que le Gouvernement a octroyé 2 145 000 euros aux établissements d'Enseignement de Promotion sociale pour les aider à organiser un enseignement hybride pendant la crise sanitaire et à lutter contre la fracture numérique⁽²¹⁾. Pour l'enseignement supérieur de plein exercice, les subsides sociaux ont été renforcés à quatre reprises pendant la crise sanitaire, pour un montant de 2 285 000 euros. Ce financement complémentaire pouvait, entre autres, être utilisé pour lutter contre la fracture numérique.

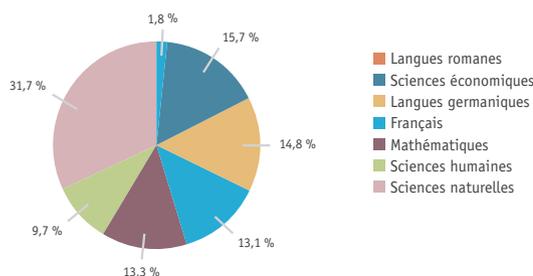
L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

La FW-B organise l'Enseignement à Distance (EAD)⁽²²⁾ depuis près de 40 ans⁽²³⁾. Les cours initialement proposés sur support papier sont accessibles en ligne depuis 2016.

L'EAD, selon la modalité e-learning (E-L) propose 634 modules de cours basés sur les cours et les programmes de l'enseignement primaire et secondaire de plein exercice organisé par la Communauté française. Ils sont accessibles à tous dès l'âge de 6 ans et permettent de préparer les apprenants aux épreuves des jurys de la Communauté française ainsi qu'aux épreuves certificatives externes (CEB, CE1D, CE2D, CESS), d'assurer la remédiation ou le soutien scolaire, ou encore de contribuer à la formation tout au long de la vie. À titre d'exemple, depuis 2021, les modules en ligne sont rendus accessibles pour les personnes incarcérées sur une plateforme spécifique et sécurisée (projet Cell-Learning).

Au total, l'EAD/E-L mobilise 180 vacataires qui assurent la mise en ligne des modules de cours et le tutorat d'apprenants. À la rentrée 2022, l'EAD/E-L accompagne 5 142 apprenants actifs sur la plateforme Moodle dédiée⁽²⁴⁾.

Proportion d'apprenants actifs dans les modules de l'EAD/E-Learning – février 2022



LES INITIATIVES TRANSVERSALES

En matière de numérique, la gouvernance informatique et le renforcement des compétences numériques des citoyens sont au cœur des préoccupations de la FW-B.

Concernant la gouvernance informatique, le SGNE joue un rôle central dans l'élaboration des grandes orientations en matière de systèmes d'information pour l'ensemble du système scolaire et pour l'ensemble de l'AGE. Il s'agit notamment de développer la numérisation et l'informatisation des démarches administratives afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, tout en veillant à la simplification des processus. Un autre exemple est de renforcer le cadre de sécurité relatif au traitement des données à caractère personnel et de l'ensemble des informations et des données informatiques et/ou statistiques.

21 Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 62 du 15 février 2021 portant sur le subventionnement pour l'achat de matériel pour l'enseignement en ligne dans l'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

22 Pour de plus amples informations, consultez le site : elearning.cfwb.be

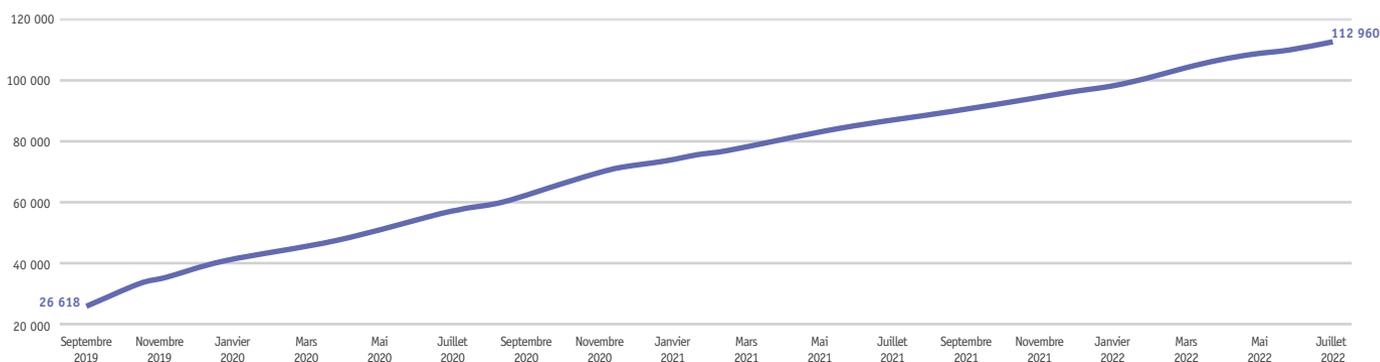
23 Voir textes légaux, p. 93

24 Pour de plus amples informations, consultez le site : moodle.ead-online.be

À cet égard, le projet *Mon espace*⁽²⁵⁾ met à disposition une nouvelle architecture applicative numérique depuis 2019. Il s'agit du guichet électronique multiservice de la FW-B permettant aux usagers d'accomplir des démarches administratives en ligne par une approche garantissant la sécurité et l'exploitation des données authentiques. Au fur et à mesure de son développement, les démarches dématérialisées sont centralisées, disponibles en un minimum de temps et à tout moment à travers un tableau de bord.

Dans un premier temps exclusivement accessible aux membres des personnels de l'enseignement, *Mon espace* a été ouvert aux citoyens en juillet 2020. Il est progressivement enrichi au fil de l'intégration des applicatifs.

Évolution du nombre d'utilisateurs « membres des personnels de l'enseignement » sur *Mon Espace*



Pour que chaque citoyen puisse appréhender au mieux le monde numérique, la FW-B a souhaité rendre disponible un outil d'autodiagnostic et de développement des compétences numériques : *Pix*⁽²⁶⁾. L'outil permet à l'utilisateur d'identifier finement, par des questions aléatoires, son degré de maîtrise personnelle en lien avec le référentiel de compétences européen *DigComp*⁽²⁷⁾, mais aussi d'obtenir tout un ensemble de conseils pour renforcer ses compétences. À l'heure actuelle, six niveaux sont disponibles pour chacun des cinq domaines de compétences et seize thèmes.

Le déploiement démarrera avec les établissements de l'enseignement non obligatoire en appui aux projets initiés dans le cadre du plan de relance européen et il essaiera de manière à couvrir tous les niveaux d'enseignement.

Pour l'enseignement non obligatoire, le déploiement et l'utilisation de *Pix* sont assurés par le CRP. Suite à l'appel à participation, 92 des 151 établissements de l'EPS et 24 des 41 établissements de l'ES ont répondu favorablement pour en disposer et le proposer à leurs apprenants dès la rentrée 2022. L'impact potentiel se répartit donc sur plus de 60 % des apprenants de l'EPS et plus de 90 % des étudiants de l'ES de plein exercice. La révolution des compétences et de la citoyenneté du XXI^e siècle sera alors pleinement en marche !

Pour l'enseignement obligatoire, la mise à disposition de l'outil *Pix* est prévue, dans un premier temps, pour les membres des personnels de l'enseignement. L'outil sera ensuite déployé auprès des élèves et des écoles.

Concernant les professionnels de l'enseignement, *Pix* deviendra progressivement un outil privilégié du développement professionnel continu en matière de compétences numériques : individuellement et sur base volontaire, par l'intermédiaire des opérateurs de formation interréseaux et réseaux, ou par les personnes relais de la transition numérique comme les conseillers technopédagogiques des réseaux et les délégués référents au numérique des écoles.

Concernant les élèves, *Pix* pourra être un support aux apprentissages liés au déploiement du volet numérique du référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN). Celui-ci touchera les élèves à partir de la 3^e année primaire dès la rentrée scolaire 2023-2024.

25 Pour de plus amples informations, consultez le site : monespace.fw-b.be

26 Pour de plus amples informations, consultez le site : pix.cfwb.be

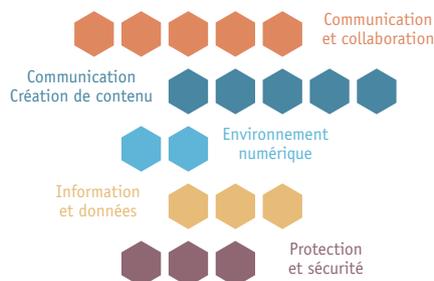
27 R. VUORIKARI, S. KLUZER & Y. PUNIE, *DigComp 2.2: The Digital Competence Framework for Citizens - With new examples of knowledge, skills and attitudes*, Publications Office of the European Union, 2022

Pix à travers quelques chiffres clés

6 niveaux sur 8 sont accessibles



16 compétences réparties en 5 domaines

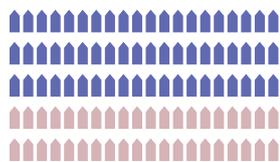


Une certification possible de ses compétences



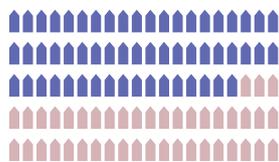
60,9 %

des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale



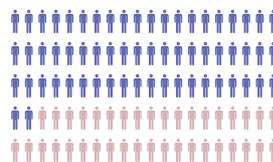
57,1 %

des établissements de l'enseignement supérieur



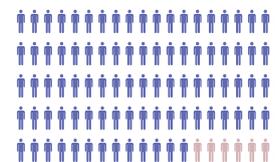
62,2 %

des apprenants de l'Enseignement de Promotion sociale



93,2%

des étudiants de l'enseignement supérieur



PERSPECTIVES

Complémentaire aux avancées dévoilées ici, la *Stratégie numérique pour l'éducation* de l'enseignement obligatoire fait l'objet d'un rapport de suivi de sa mise en œuvre.

En ce qui concerne la plateforme *e-classe*, son développement intègrera progressivement de nouvelles fonctionnalités permettant la co-construction et le partage de contenus par les enseignants eux-mêmes, la mise sur pied de communautés de partage, l'intégration de *Happi*. Elle proposera, à termes, l'e-learning à destination des enseignants à travers des modules de formation professionnelle continue en ligne.

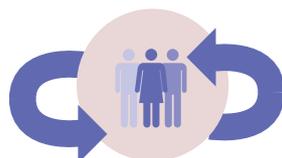
Phases de développement *e-classe* pour l'enseignement obligatoire



2019-2021

Consultation

Ressources et outils de qualité, fiables et validés



2022

Co-construction

Espaces alimentés par et pour les enseignants
Communautés de partage



happi

2022-2023

Interactions

Parcours interactifs créés dans e-classe et intégrés dans des cours Happi



2023-2024

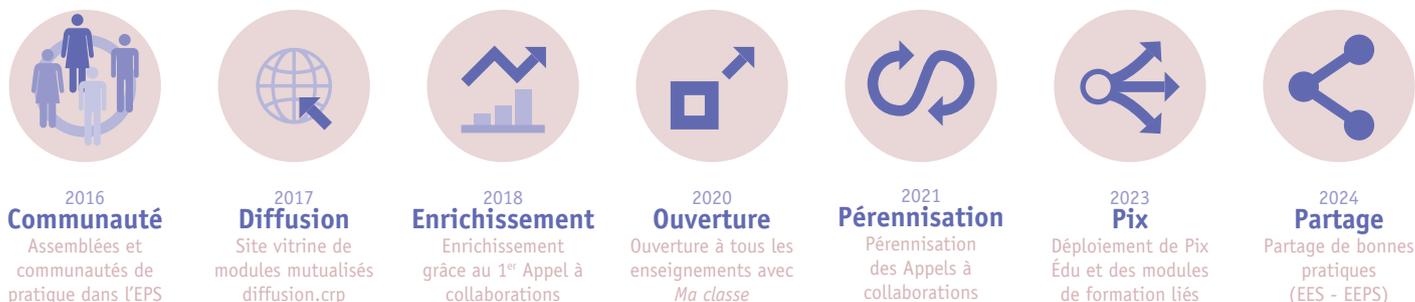
Formation en ligne

Modules de formation continue en ligne

L'alimentation de ressources validées se poursuit en continu pour étoffer progressivement la plateforme afin de couvrir de manière équilibrée tous les niveaux d'enseignement en lien avec les domaines du tronc commun ainsi que des thématiques transversales.

La FW-B poursuit également le développement d'une architecture applicative numérique cohérente et intégrée de manière à permettre à chaque citoyen de disposer d'un « espace » lui étant propre, constituant un point d'entrée unique et sécurisé aux différents services de l'Administration.

Phases de développement de la stratégie numérique pour l'enseignement non obligatoire



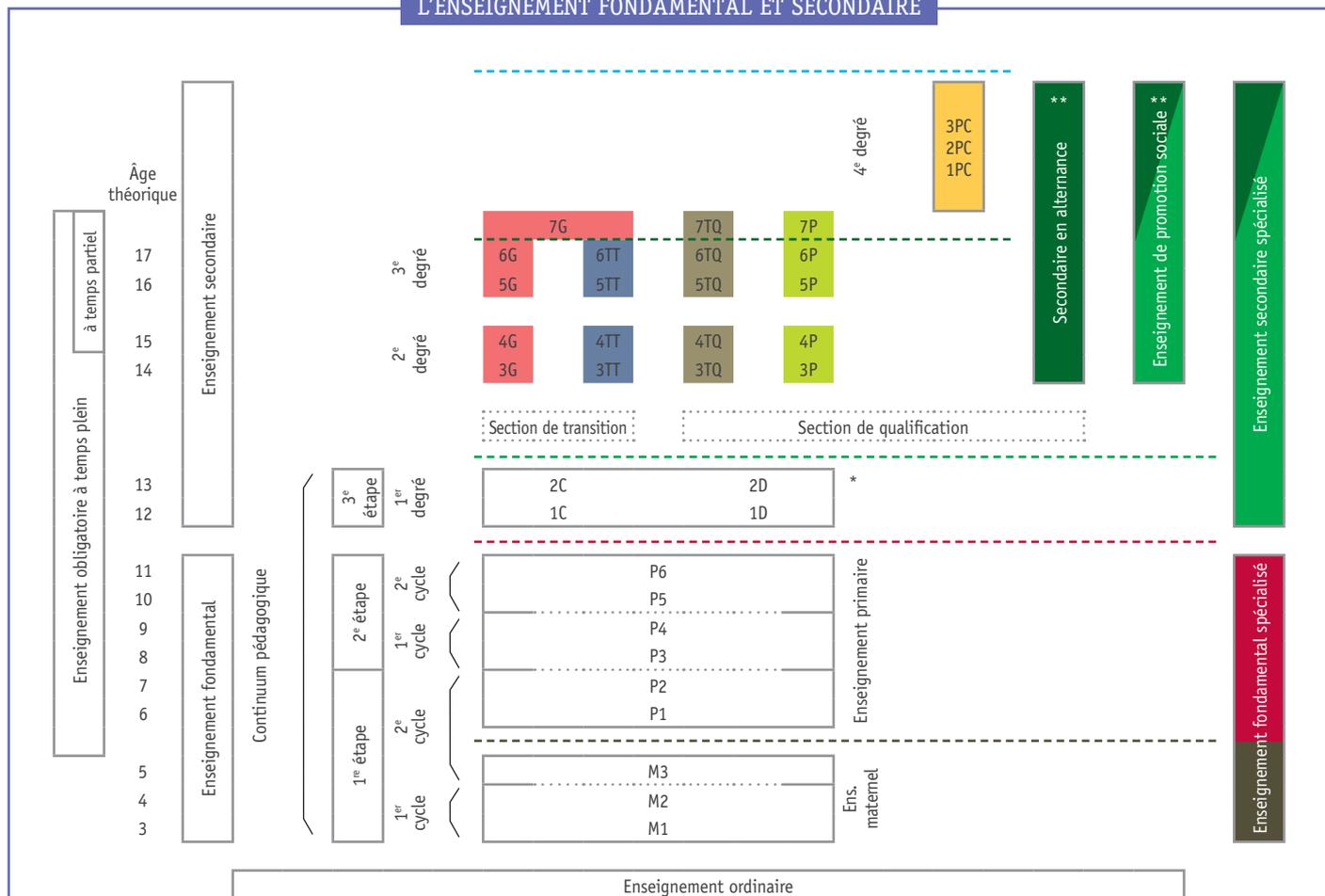
Suite aux différents jalons en matière d'équipements et de compétences numériques, l'Enseignement de Promotion sociale et l'Enseignement supérieur de plein exercice continuent leur mue digitale et développent leurs stratégies numériques qui feront l'objet de rapports annuels jusqu'en 2026. Une synthèse sera alors produite en vue de tirer un bilan de l'intégration des pratiques numériques. Dans la foulée, plusieurs chantiers viendront finaliser les actions déjà entreprises pour pérenniser les programmes d'accompagnement et pour la diffusion des pratiques inspirantes. Il s'agira ainsi de :

- proposer un cadre réglementaire à la mise en œuvre de l'hybridation des activités d'apprentissage, à travers des balises pédagogiques et des standards de qualité ;
- perpétuer la démarche de formation par la pratique et par les pairs, à l'aide d'un dispositif d'accompagnement renouvelé, afin d'agir sur la littératie numérique des enseignants les plus vulnérabilisés ;
- continuer la création de ressources éducatives libres prenant la forme de modules d'apprentissages prêts à l'emploi ou personnalisables, à destination des enseignants avec leurs apprenants ;
- ouvrir le 7^e niveau d'exercitation dans *Pix* ainsi que la faculté de certification par les établissements d'enseignement non obligatoire, dont 42,4 % des ÉEPS et 75 % des ÉES ont déjà manifesté leur intérêt ;
- dynamiser la gestion des données électroniques du dossier des apprenants (SiEL-EPS) et de certification des diplômes (applicatif DADi).

Ainsi, la FW-B se dote de moyens pour atteindre l'objectif du *Plan d'action pour l'éducation numérique (2021-2027)* et l'*Agenda pour les compétences* de la Commission européenne, qui visent à ce que 70 % des 16-74 ans aient au moins des compétences numériques de base d'ici 2025.

STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



■ G = Forme générale

■ TT = Forme technique ou artistique de transition

■ TQ = Forme technique ou artistique de qualification

■ P = Forme professionnelle

■ = CITE 0

■ = CITE 4

■ = CITE 1

■ = CITE 6

■ = CITE 2

■ = CITE 7

■ = CITE 3

■ = CITE 8

* Depuis 2008-2009, le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend :

- la 1C et la 2C, 1^{re} et 2^e années communes ;
- la 1D et la 2D, 1^{re} et 2^e années différenciées.

Précédemment, le 1^{er} degré se présentait comme ci-contre :

| | |
|----|----|
| 2C | 2P |
| 1A | 1B |

où la 1C se nommait 1A ; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2^e professionnelle).

** L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

La CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), conçue par l'UNESCO, sert d'instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

| Type d'enseignement | Niveau maternel | Niveau primaire | Niveau secondaire | s'adresse aux élèves atteints |
|---------------------|-----------------|-----------------|-------------------|--|
| 1 | non | oui | oui | « de retard mental léger » |
| 2 | oui | oui | oui | « de retard mental modéré ou sévère » |
| 3 | oui | oui | oui | « de troubles du comportement et/ou de la personnalité » |
| 4 | oui | oui | oui | « de déficience physique » |
| 5 | oui | oui | oui | « de maladies ou convalescents » |
| 6 | oui | oui | oui | « de déficiences visuelles » |
| 7 | oui | oui | oui | « de déficiences auditives » |
| 8 | non | oui | oui | « de troubles des apprentissages » |

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité différent)

- maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation
- maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)
- maturité IV : approfondissements

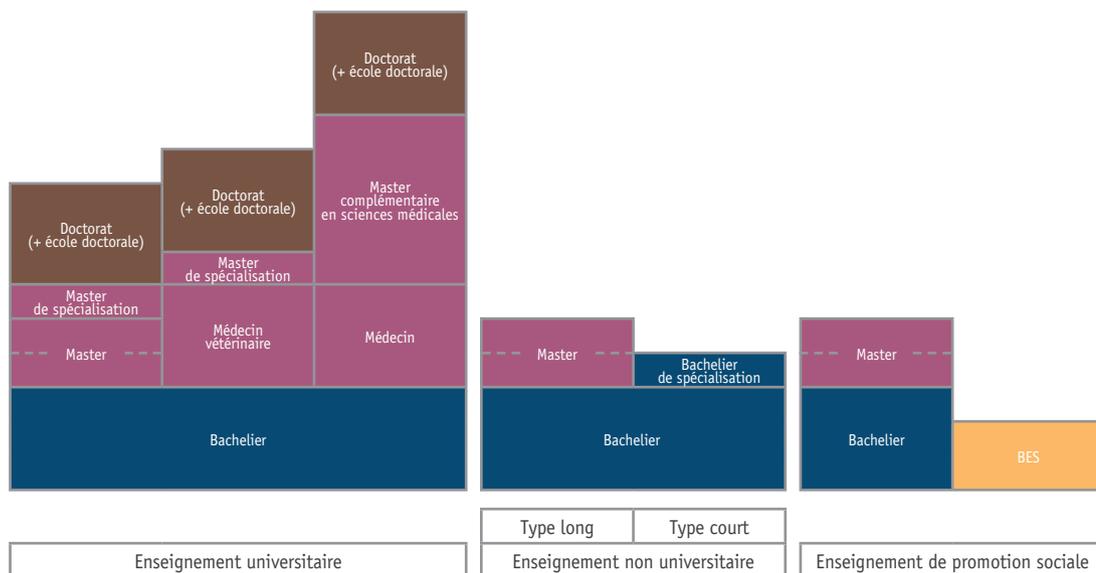
L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale CITE 2
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle CITE 2
- la forme 3 : enseignement professionnel CITE 2 CITE 3
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel CITE 2 CITE 3

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Années d'études

14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1



Pour de plus amples informations, consultez le site www.enseignement.be

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement est caractérisé par la scolarisation de la quasi-totalité des jeunes âgés de 3 à 17 ans. Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 22 ans inscrits dans l'enseignement supérieur est compris, entre 36 % et 57 %. L'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attire également des jeunes provenant de l'étranger, de la Région flamande et des communes germanophones. Le taux de participation de la population âgée de 12 à 17 ans dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 96 % en Wallonie (hors communes germanophones) et à 75 % en Région de Bruxelles-Capitale.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) est majoritairement financée par des transferts institutionnels en provenance de l'État fédéral répartis en fonction du nombre d'élèves de 5 à 17 ans⁽¹⁾ régulièrement inscrits dans ses écoles. Cet indicateur présente un aperçu des taux de scolarisation en FW-B. Il permet également d'analyser le phénomène du retard scolaire.

Taux de scolarisation⁽²⁾ par niveau et par âge dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020-2021 [fig. 1.1]

Cet indicateur s'intéresse au rapport entre la population scolarisée dans une école organisée ou subventionnée par la FW-B et la population résidant en FW-B, selon l'âge et le niveau d'enseignement. Le taux de scolarisation calculé dans cet indicateur peut être supérieur à 100 %. C'est le cas lorsque le nombre d'élèves scolarisés en FW-B dépasse le nombre de jeunes résidant en FW-B.

Cette situation peut notamment s'expliquer par les migrations d'élèves entre la FW-B d'une part, et les autres communautés (flamande et germanophone) et pays limitrophes d'autre part.

En 2020-2021, la quasi-totalité des enfants est inscrite dans l'enseignement maternel à partir de 3 ans. À 5 ans, 0,9 % des élèves ont déjà entamé des études primaires. À 11 ans, 1,9 % des enfants sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 20,1 % des élèves ont cumulé un retard scolaire puisqu'ils sont toujours en primaire. Cette proportion est de 1,9 % pour les élèves de 13 ans. À partir de 18 ans, âge qui correspond à la fin de l'obligation scolaire, les taux de scolarisation diminuent fortement. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation dans l'enseignement ordinaire est de 56,3 %, ce qui reflète un retard scolaire important. Le taux d'élèves en secondaire diminue ensuite lentement et devient négligeable à partir de 24 ans.

Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon le lieu de domicile en 2020-2021 [fig. 1.2]

Dans l'ensemble de la FW-B, tous niveaux et formes confondus, trois quarts des élèves vivent en Région wallonne, un cinquième habitent dans la Région de Bruxelles-Capitale, environ 3 % sont domiciliés en Région flamande et 2 % sont domiciliés à l'étranger.

C'est la part des élèves domiciliés à l'étranger et qui fréquentent notre système d'enseignement qui varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle représente 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire, 2 % dans le secondaire ordinaire, 6 % dans le spécialisé et 11 % dans le supérieur hors université.

Taux de participation⁽³⁾ des élèves domiciliés en Belgique dans l'enseignement obligatoire (de plein exercice et en alternance) et dans l'enseignement supérieur (hors université) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le lieu de domicile [fig. 1.3]

Le taux de participation à l'enseignement en FW-B des élèves âgés de 3 à 5 ans est de 96 % pour les enfants domiciliés en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 70 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour la tranche d'âges 6-11 ans, le taux de participation est de 97 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 73 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne la population âgée de 12 à 17 ans, le taux de participation s'élève à 96 % en Région wallonne (hors communes germanophones), et à 75 % en Région de Bruxelles-Capitale. Le solde (4 % en Région wallonne et 25 % en Région de Bruxelles-Capitale) correspond à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou germanophone, dans l'enseignement privé, à l'IFAPME, au SFPME, à l'étranger ou encore dans l'enseignement à domicile.

Pour la population âgée de 18 à 25 ans⁽⁴⁾, ils sont respectivement 32 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et 24 % en Région de Bruxelles-Capitale à être encore inscrits dans l'enseignement en FW-B.

1 Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire lorsqu'ils atteignent l'âge de 5 ans et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

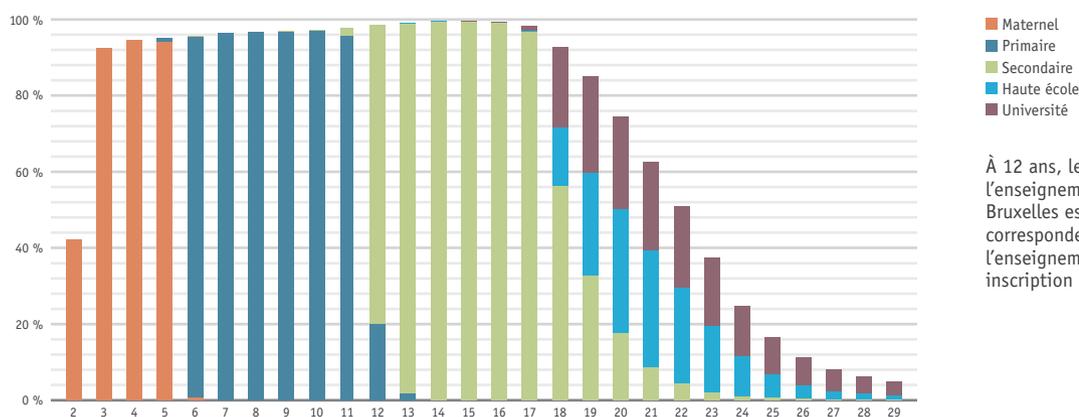
2 Le taux de scolarisation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la population résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon l'âge. Par population scolarisée, on entend des élèves de la FW-B qui sont domiciliés en FW-B, mais également dans d'autres entités.

Par population résidant en FW-B, on entend des jeunes domiciliés en FW-B qui sont scolarisés en FW-B, mais également dans d'autres entités. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1^{er} janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé suivante : 90 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 % pour la Communauté flamande.

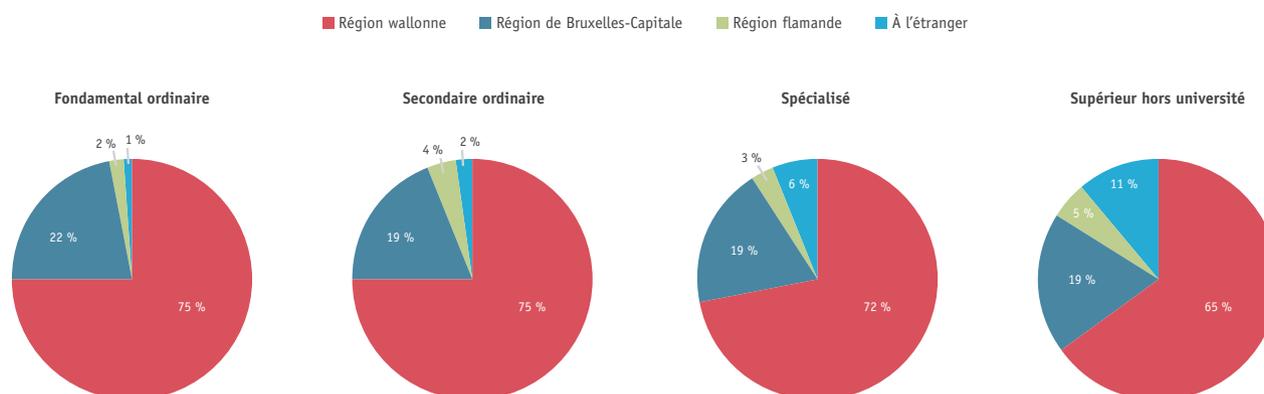
3 Le taux de participation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réside dans une entité territoriale et la population démographique du même âge résidant dans la même entité territoriale.

4 Ce graphique ne tient pas compte des étudiants qui fréquentent l'enseignement universitaire.

1.1 Taux de scolarisation par niveau et par âge dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020-2021



1.2 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon le lieu de domicile en 2020-2021



Dans l'enseignement secondaire, 75 % des élèves sont domiciliés en Wallonie, 19 % en Région de Bruxelles-Capitale, 4 % en Région flamande et 2 % sont domiciliés à l'étranger.

1.3 Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique dans l'enseignement obligatoire (de plein exercice et en alternance) et dans l'enseignement supérieur (hors université) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le lieu de domicile

| | 3-5 ans | 6-11 ans | 12-17 ans | 18-25 ans (hors université) |
|---|---------|----------|-----------|-----------------------------|
| Région wallonne (hors communes germanophones) | 96 % | 97 % | 96 % | 32 % |
| Région Bruxelles-Capitale | 70 % | 73 % | 75 % | 24 % |
| Communes germanophones | 6 % | 7 % | 12 % | 10 % |
| Région flamande | 1 % | 2 % | 3 % | 1 % |

En Wallonie hors communes germanophones, 97 % de la population âgée entre 6 et 11 ans sont présents dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce taux de participation est de 73 % en Région de Bruxelles-Capitale, de 7 % dans les communes germanophones et de 2 % en Région flamande.

Le scénario retenu par le BFP en matière de perspectives d'évolution de la population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2035-2036, une diminution de 6,3 % dans le secondaire. L'incertitude à propos de la fécondité invite à une extrême prudence à propos des perspectives relatives aux niveaux maternel et primaire.

L'indicateur suivant a été réalisé sur base des *Perspectives démographiques 2021-2070* modélisées par le Bureau fédéral du Plan (BFP) à partir des données collectées par Statbel. Des taux de scolarisation par âge (observés en 2020-2021) ont été appliqués aux perspectives par arrondissement du BFP jusqu'en 2036 afin d'obtenir les populations scolarisées dans les niveaux maternel, primaire et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ordinaire et spécialisé, de plein exercice et en alternance)⁽¹⁾. Cet indicateur permet d'anticiper les ressources financières et d'adapter les infrastructures scolaires⁽²⁾ en relation avec l'évolution de la population. Il est toutefois primordial de le considérer avec une grande prudence. En effet, bien que ces perspectives soient fondées sur une connaissance détaillée de la situation démographique actuelle, elles dépendent des hypothèses relatives aux composantes démographiques que sont la mortalité, la natalité, les migrations internes et internationales. Les données et ces hypothèses peuvent en outre évoluer rapidement. Il est notamment difficile de prévoir la natalité sans une certaine approximation. Or, si les populations déjà nées peuvent être vieilles, les nouvelles naissances (après janvier 2021) doivent être prédites. En d'autres termes, la fiabilité des données dépend de l'année de perspective et du niveau considéré, les projections de l'enseignement secondaire étant probablement plus fiables que celles de l'enseignement maternel. Ensuite, l'approche permettant d'estimer la population scolarisée en Fédération Wallonie-Bruxelles postule un nombre constant d'élèves domiciliés hors Belgique et une proportion constante (par âge et arrondissement) de résidents belges scolarisés dans une autre communauté ou un autre pays, ce qui implique notamment que les répartitions entre communautés ne se modifient pas à l'avenir. Enfin, la répartition par âge des élèves dépend de la structuration de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (notamment des pratiques de redoublement et d'orientation), laquelle est postulée inchangée sur la période de projection.

Les projections actuelles diffèrent de celles des éditions précédentes. Le BFP fait l'hypothèse pour son scénario de base d'une remontée de la fécondité à un niveau inférieur à ce qui a été observé avant la crise de 2008 (remontée progressive de la fécondité à 1,7 enfant par femme à partir de 2038). Ce nouveau modèle tient compte de l'effet de la crise liée à la COVID-19 et des effets de la guerre en Ukraine sur les migrations. Le BFP a par ailleurs mis à disposition deux scénarios alternatifs, à savoir un scénario dit de fécondité haute où la fécondité remonte au niveau de 1,7 dès 2030 pour atteindre 1,87 en 2055 (moyenne observée en 2008-2009)

et un scénario dit de dénatalité où la fécondité continue à baisser pour atteindre 1,25 enfant par femme en 2067 (hypothèse de fécondité basse des Nations Unies⁽³⁾). Les scénarios alternatifs servent de limite haute et basse au scénario de base dans les graphiques de cet indicateur.

Évolution (2011-2012 à 2020-2021) et perspectives (2021-2022 à 2035-2036) de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2020-2021 [fig. 2.1]

La rétrospective sur 10 ans et la perspective sur 15 ans sont calculées en prenant comme référence (base 100) l'année 2020-2021. La figure révèle une diminution de la population scolaire au niveau maternel jusqu'en 2025-2026, puis une augmentation à partir de 2030-2031. Les effectifs scolarisés dans l'enseignement maternel restent inférieurs à ceux observés en 2020-2021 pour la période de projection. L'incertitude est toutefois très importante dans l'enseignement maternel où les effectifs pourraient être, en 2034-2035, supérieurs de 4,7 points de pourcentage selon le scénario de fécondité haute ou inférieurs de 24,9 points selon le scénario de dénatalité. Au-delà de la probable diminution des effectifs dans le maternel, il est ainsi fort difficile d'être précis sur les perspectives de ce niveau, même à court terme.

Au niveau primaire, les effectifs ont augmenté jusqu'en 2017-2018 et la diminution ensuite observée se poursuit en projection jusqu'en 2033-2034. À partir de 2027-2028, l'incertitude augmente pour devenir élevée puisque les effectifs à l'horizon 2035-2036 représenteraient au maximum 90,4 % de ce qui est observé actuellement (scénario de fécondité haute), mais la dernière révision du BFP prévoirait une diminution de 10,9 points de pourcentage alors que le scénario de dénatalité prévoirait plutôt une baisse de 23,1 points.

Au niveau secondaire, les effectifs pourraient croître de 3,6 points jusqu'en 2023-2024 et diminuer à partir de 2027-2028. Ils resteront supérieurs à ce qui est observé en 2020-2021 jusqu'en 2029-2030.

Évolution (2011-2012 à 2020-2021) et perspectives (2021-2022 à 2035-2036) de la population scolaire par niveau en valeur absolue [fig. 2.2]

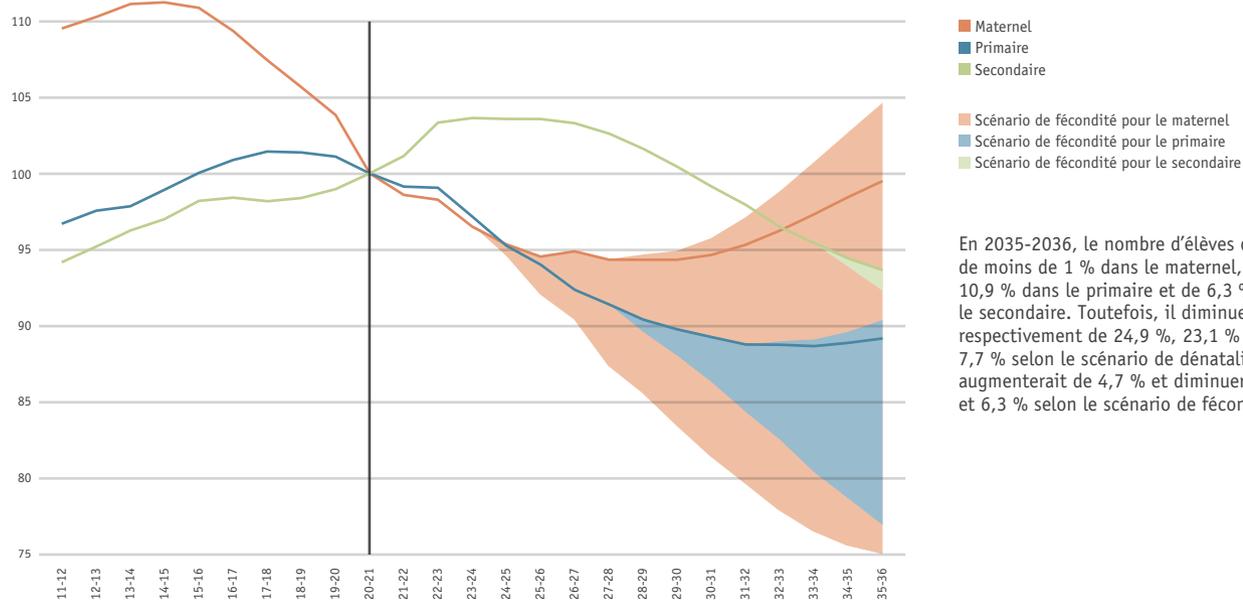
La figure 2.2 présente de manière rétrospective et prospective les effectifs scolaires en valeurs absolues. En 2035-2036, les effectifs seraient de 169 452, 301 395, 364 100 selon le scénario de base, de 178 259, 305 540, 364 095 selon le scénario de fécondité haute, et 127 972, 259 979, 358 819 selon le scénario de dénatalité, respectivement dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire. Entre les scénarios les plus et les moins optimistes, se marque ainsi une importante différence qui s'élève à 50 287, 45 561 et 5 276 élèves respectivement dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

1 La méthodologie utilisée est cohérente avec celle utilisée dans le cadre du monitoring des places qui est le fruit d'une collaboration entre l'ETNIC et la DGPSE. Pour chaque arrondissement, un taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles est calculé par âge en divisant le nombre de jeunes scolarisés (données Stat Elèves) par le nombre de jeunes résidents (données Statbel). Pour les élèves résidents à l'étranger ou dont on ne connaît pas le lieu de résidence, on impute chaque année de perspective, le nombre d'individus observés en janvier de la dernière année d'observation.

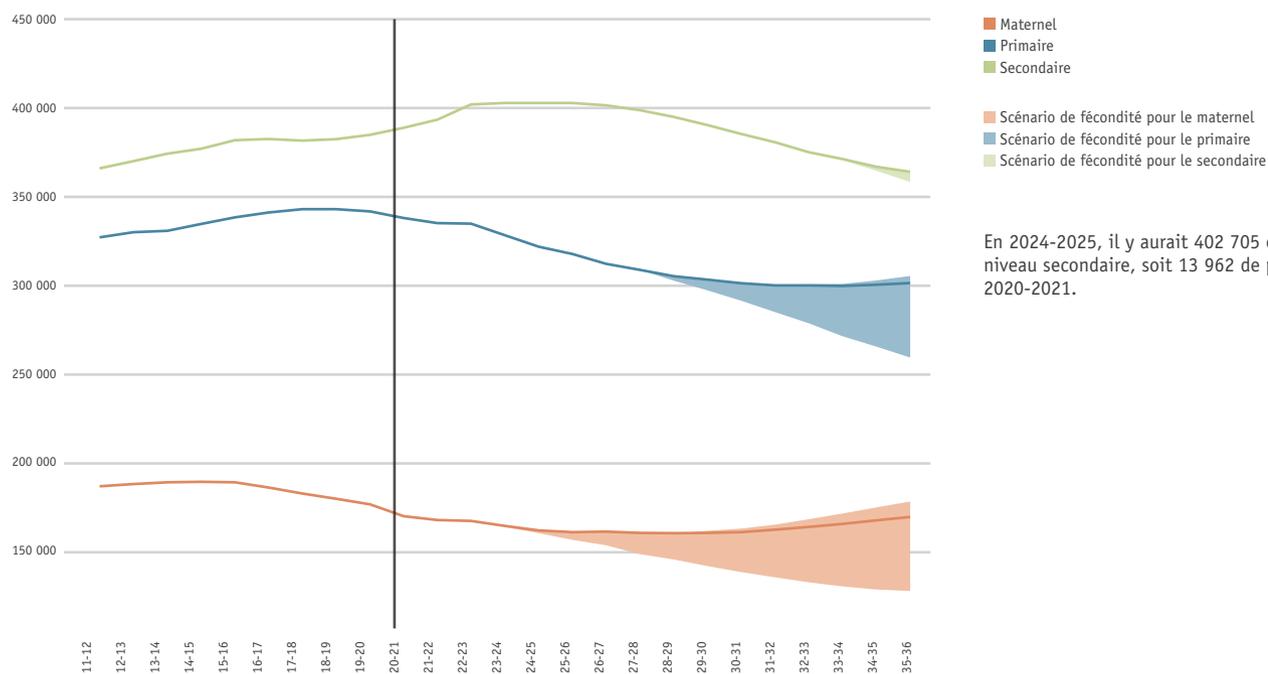
2 Afin de tenir compte de l'évolution de la population scolaire, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu un monitoring permettant d'identifier des zones en tension démographique sur base d'une analyse objective et d'y estimer les besoins en création de places scolaires (Décret du 19 juillet 2017). La Direction générale du Pilotage du Système éducatif (DGPSE) a été chargée d'implémenter un monitoring en vue d'identifier les besoins en places scolaires dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3 *World Population Prospects 2019 – Methodology of the United Nations population estimates and projections*, United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 2019.

2.1 Évolution (2011-2012 à 2020-2021) et perspectives (2021-2022 à 2035-2036) de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2020-2021



2.2 Évolution (2011-2012 à 2020-2021) et perspectives (2021-2022 à 2035-2036) de la population scolaire par niveau en valeur absolue



En 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 8 835 millions € à son système éducatif. La dépense moyenne par élève/étudiant varie de 4 400 € à 8 000 € du maternel au secondaire ordinaire et de 5 800 € à 7 800 € dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coûte quant à lui 20 300 € par élève. Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de l'entrée en maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 90 900 € par élève (à charge de la FW-B). Sans redoublement, le coût moyen de ce parcours prolongé jusqu'au titre de bachelier professionnalisant s'élève à 108 400 € tandis qu'un parcours menant au master varie de 120 000 à 130 000 €, respectivement hors ou au sein d'une université. L'échec scolaire a généré un surcoût d'environ 204 millions € dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

Dépenses globales « Éducation, Recherche et Formation », en milliers d'euros courants en 2021 [fig. 3.1]

Les dépenses annuelles globales de l'enseignement s'élèvent à 8 835 millions € représentant, en 2021, une part de 73,8 % des dépenses totales (11 977 millions €) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Les traitements des personnels de l'enseignement directement payés par la FW-B⁽¹⁾ représentent 6 427 millions €, soit une part de 85,2 % des dépenses globales de l'enseignement (hors universités).

Évolution du coût annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FW-B à prix courants [fig. 3.2]

Le coût annuel par élève/étudiant est calculé pour chaque niveau d'enseignement, à charge seule de la FW-B. En 2021, il est obtenu en divisant, par l'ensemble des effectifs 2020-2021⁽²⁾, la partie des dépenses destinées à l'enseignement au sens strict⁽³⁾ dans chacun des niveaux. Il a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme (générale, technique de transition, technique de qualification ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (professionnalisant ou master) et du domaine d'études suivis dans le supérieur. Le coût de l'année scolaire 2020-2021 varie de 4 415 € par élève en maternel à 7 811 € par étudiant en université, hors enseignement spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure renforcés engendrant un coût de 20 327 € par élève. Les coûts globaux du secondaire doivent être nuancés par le fait que la forme d'enseignement enclenche une dotation ou subvention de fonctionnement divergente à charge de la FW-B. De la même façon, ces moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérés en fonction du type d'enseignement et du domaine d'études suivis, générant des dépenses par étudiant différentes.

Évolution des dépenses par élève/étudiant à charge de la FW-B de 2012 à 2021, à prix constants (en %) [fig. 3.3]

Hors inflation, sur les 10 ans observés, les dépenses allouées par la FW-B ont augmenté de 11,7 % dans le maternel, de 7,5 % dans le primaire et de 2,0 % dans le secondaire ordinaire. Dans le même temps, la population du maternel diminuait de 8,8 %, celle du primaire et du secondaire ordinaire augmentait de 3,8 et 6,1 %. Les moyens alloués à l'enseignement spécialisé ont cru de 23,7 %, sa population de 3,4 %. Ceux octroyés à l'enseignement supérieur ont augmenté de 5,6 % en hautes écoles et écoles supérieures des arts confondues et de 7,3 % en universités pour une augmentation respective de leurs effectifs étudiants de 15,2 % et de 24,7 %.

Coût cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la FW-B, à prix courants en 2020-2021 [fig. 3.4]

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet d'estimer la dépense théorique de plusieurs scolarités types (sur la base des coûts de 2021). Par conséquent, un diplôme de l'enseignement secondaire obtenu après 15 ans de scolarité (depuis le maternel), génère un coût moyen de 90 908 € à charge de la FW-B. La même durée de scolarisation dans l'enseignement spécialisé représente, quant à elle, un montant moyen de 304 905 €. Les études menant au titre de bachelier professionnalisant (en 18 ans) et de master (en 20 ans) hors universités engendrent un coût moyen total de 108 374 et de 120 018 €. Un master obtenu à l'université s'évalue à 129 963 €. Ces divergences sont à interpréter en gardant à l'esprit le financement par enveloppe fermée de l'enseignement supérieur combiné à l'évolution du nombre d'étudiants, d'une part hors universités (dont trois quarts suivent du professionnalisant) et d'autre part, en universités représentant, à enveloppe constante, un coût moyen par étudiant différent.

Évolution du coût engendré par le retard scolaire et le redoublement à charge du budget de la FW-B de 2012 à 2021 [fig. 3.5]

Au-delà du coût théorique, il y a lieu de prendre en compte les coûts produits par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. En 2020-2021, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2020, peuvent être considérés comme maintenus en 3^e maternelle. Ils représentent 344 élèves qu'il y a lieu de relativiser par le fait que certains élèves ont intégré l'enseignement spécialisé. Le coût unitaire de 4 415 € attribué à ces élèves génère un surcoût de 1,5 million €. Le recours au redoublement a diminué durant la pandémie COVID-19 dans le primaire et tout particulièrement le secondaire, ramenant le taux de redoublement respectivement à 2,3 % et à 5,7 % en 2021. Le coût moyen d'une année supplémentaire imputé à chaque redoublant en 2021 s'évalue à 37,1 millions € dans le primaire et à 165,2 millions € dans le secondaire (plein exercice). Ces surcoûts sont sous-estimés au secondaire puisque le redoublement le plus fréquent s'observe dans l'enseignement qualifiant (plus financé). Enfin, il y a lieu de relativiser le coût net de l'échec scolaire à charge de la FW-B par le taux de sortie qu'il génère.

1 Hors salaires liquidés par les établissements (à charge de leurs moyens de fonctionnement pour leur personnel de maîtrise, de service...) et par les universités (en charge de la gestion des salaires de leurs personnels).

2 Effectifs étudiants en universités 2020-2021 estimés car non disponibles.

3 Sont principalement exclus du coût unitaire, les services communs de l'administration, l'inspection, les affaires générales, la recherche en éducation, le pilotage de l'enseignement, les bâtiments scolaires, les allocations et prêts d'études, l'inspection médicale et la recherche scientifique (sauf celle directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs).

3.1 Dépenses globales « Éducation, Recherche et Formation », en milliers d'euros courants en 2021

| | Total des dépenses en 2021 | Plein exercice | | | | | | | Horaire réduit | Centres PMS + Fonds bâtiments scolaires |
|--|----------------------------|---|-----------|----------------|---------------|------------|-----------------|------------|----------------|---|
| | | Maternel | Primaire | Obligatoire | | Spécialisé | Supérieur | | | |
| | | | | Plein exercice | En alternance | | Hors université | Université | | |
| Enseignement | 7 973 448 | 747 382 | 1 591 262 | 2 903 344 | 65 923 | 706 222 | 598 384 | 835 794 | 318 215 | 206 922 |
| | 100 % | 9,4 % | 20,0 % | 36,4 % | 0,8 % | 8,9 % | 7,5 % | 10,5 % | 4,0 % | 2,6 % |
| Administration, inspection, services communs et Recherche scientifique | 861 506 | | | | | | | | | |
| dont traitements gérés par ETNIC | 5336 147 | 80,5 % du budget Éducation, Recherche et Formation, hors universités | | | | | | | | |
| Dépenses globales d'enseignement | 8834 953 | | | | | | | | | |
| dont traitements liquidés par le MFW-B | 6427 029 | 85,2% des dépenses globales d'enseignement (hors universités, gérant elles-mêmes directement leurs salaires de personnel) | | | | | | | | |
| Dépenses totales du MFW-B | 11 977 313 | | | | | | | | | |

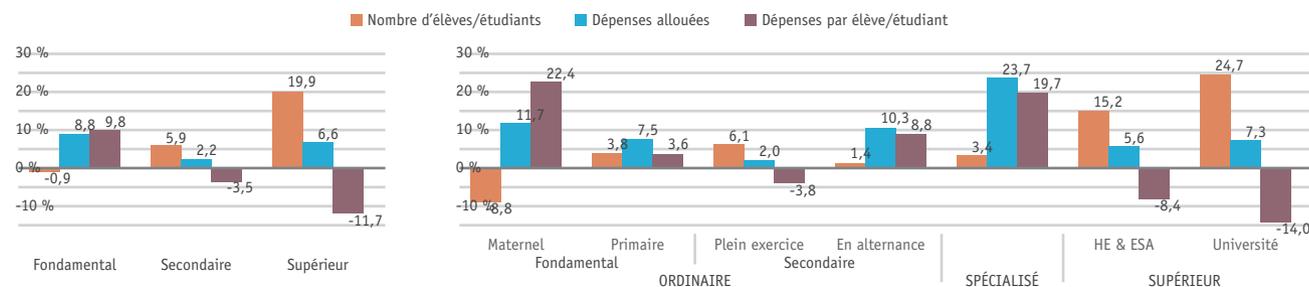
En 2021, les dépenses globales d'enseignement à charge de la FW-B s'élevaient à 8 834 953 milliers d'€, soit une part de 73,8 % des dépenses totales du MFW-B.

3.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FW-B à prix courants

| | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Maternel (ordinaire) | 3 174 | 3 235 | 3 259 | 3 275 | 3 363 | 3 495 | 3 712 | 3 945 | 4 135 | 4 415 |
| Primaire (ordinaire) | 4 195 | 4 238 | 4 288 | 4 218 | 4 276 | 4 385 | 4 498 | 4 538 | 4 725 | 4 938 |
| Secondaire (ordinaire) | 7 306 | 7 316 | 7 305 | 7 187 | 7 398 | 7 548 | 7 496 | 7 569 | 7 800 | 8 006 |
| Spécialisé | 14 951 | 15 110 | 15 289 | 15 356 | 15 351 | 16 353 | 16 786 | 17 369 | 18 139 | 20 327 |
| Supérieur (hors université) | 5 592 | 5 481 | 5 494 | 5 363 | 5 341 | 5 463 | 5 675 | 5 687 | 5 830 | 5 822 |
| Université | 7 992 | 7 832 | 7 789 | 7 550 | 7 763 | 7 804 | 7 963 | 8 114 | 7 811 | 7 811 |

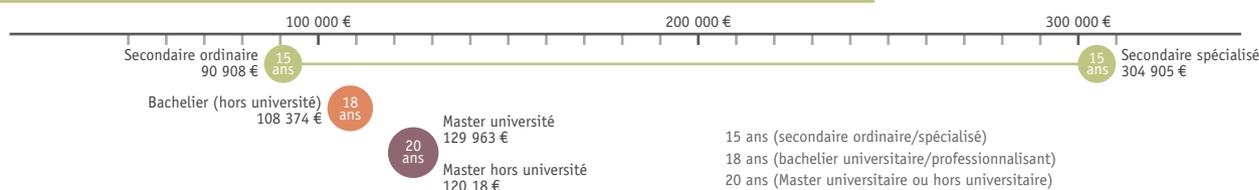
En 2020-2021, le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement secondaire ordinaire s'élève à 8 006 €.

3.3 Évolution des dépenses par élève/étudiant à charge de la FW-B de 2012 à 2021, à prix constants (en %)



Les dépenses par élève de l'enseignement maternel ordinaire (à charge de la FW-B) ont augmenté de 22,4 % depuis 10 ans, à prix constants.

3.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la FW-B, à prix courants en 2020-2021



En 2020-2021, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la FW-B d'un master en université s'élève à 129 963 €.

3.5 Évolution du cout engendré par le retard scolaire et le redoublement à charge du budget de la FW-B de 2012 à 2021

| | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Maternel ordinaire : élèves de 6 ans ou plus | 0,9 % | 0,7 % | 0,6 % | 0,6 % | 0,5 % | 0,4 % | 0,2 % | 0,2 % | 0,2 % | 0,2 % |
| Primaire ordinaire : redoublants | 3,9 % | 3,4 % | 3,2 % | 3,3 % | 3,1 % | 3,0 % | 3,1 % | 3,0 % | 2,8 % | 2,3 % |
| Secondaire ordinaire (hors CEFA) : redoublants | 14,9 % | 13,8 % | 13,7 % | 13,3 % | 12,5 % | 12,3 % | 12,8 % | 12,9 % | 12,3 % | 5,7 % |
| Cout du redoublement (euros courants) | | | | | | | | | | |
| Maternel ordinaire | 5129 313 | 4179 779 | 3874 522 | 3605 517 | 3242 363 | 2677 047 | 1362 346 | 1203 352 | 1153 758 | 1483 295 |
| Primaire ordinaire | 50 343 115 | 45 599 042 | 42 802 698 | 44 424 514 | 42 336 668 | 42 600 873 | 44 908 192 | 44 065 489 | 43 047 940 | 37 135 838 |
| Secondaire ordinaire (hors CEFA) | 373 032 747 | 350 969 773 | 349 160 145 | 337 561 920 | 328 334 173 | 331 014 502 | 339 713 233 | 345 865 128 | 344 640 197 | 165 169 414 |
| TOTAL | 428 505 175 | 400 748 594 | 395 837 364 | 385 591 951 | 373 913 203 | 376 292 422 | 385 983 771 | 391 133 968 | 388 841 895 | 203 788 547 |

En 2020-2021, le cout du redoublement à charge de la FW-B s'évalue à 165 169 414 € dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

Pour la quatrième année consécutive, la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire connaît une très légère baisse de son effectif (-0,3 % en moyenne) qui est attribuable en grande partie à la diminution du nombre d'élèves dans le fondamental. Entre 2019-2020 et 2020-2021, une baisse de -3,6 % est observée dans le maternel, de -0,6 % dans le primaire tandis que les effectifs du secondaire connaissent une augmentation de 1,2 %. Une diminution plus importante est constatée pour la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (-6,3 % entre 2019-2020 et 2020-2021), davantage marquée dans le fondamental.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance (CEFA) de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 4.1]

En 2020-2021, 169 299 élèves sont recensés dans l'enseignement maternel, 322 273 élèves dans le primaire et 365 381 élèves dans le secondaire (plein exercice et CEFA, hors 4^e degré). En dix ans, le niveau maternel a vu sa population scolaire décroître de 9,1 % et le niveau primaire croître de 3,8 % malgré la légère diminution de ses effectifs depuis 2018-2019. La population scolaire de l'enseignement secondaire observe quant à elle un taux de croissance de 6,2 % pour la même période. Le nombre d'élèves dans l'enseignement maternel est en baisse constante depuis l'année scolaire 2014-2015 (vu la baisse des naissances en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2010). L'enseignement maternel enregistre une diminution de 3,6 % soit 6 406 élèves par rapport à l'année scolaire 2019-2020.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 4.2]

En 2020-2021, l'enseignement maternel spécialisé compte 1 297 élèves, l'enseignement primaire spécialisé 16 450 élèves et l'enseignement secondaire spécialisé 18 538 élèves. Les effectifs de l'enseignement spécialisé, après une croissance quasi constante ces dernières années, connaissent une baisse importante entre 2019-2020 et 2020-2021 pour le fondamental (-14,7 % pour le maternel et -10,5 % pour le primaire) et dans une moindre mesure pour le secondaire (-1,7 %). Le Pacte pour un enseignement d'excellence se fixe l'objectif de revenir, d'ici 2030, au pourcentage d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé en 2004.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés et dans l'enseignement en alternance de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 4.3]

En 2020-2021, le 1^{er} degré commun⁽¹⁾ compte 107 643 élèves et le 1^{er} degré différencié⁽²⁾, 5 679 élèves (soit 5 % du 1^{er} degré). Le nombre d'élèves dans le 1^{er} degré différencié diminue de 38,1 % entre 2011-2012 et 2020-2021 (3494 élèves) et de 14,6 % entre 2019-2020 et 2020-2021. Cette dernière baisse est à mettre en parallèle avec l'annulation de l'épreuve du CEB en 2020 en raison de la crise sociosanitaire.

Aux 2^e et 3^e degrés, les effectifs de la section de transition (enseignements général et technique de transition) sont toujours supérieurs à ceux de la section de qualification (enseignements technique de qualification et professionnel), avec respectivement 138 974 et 102 021 élèves. L'écart entre les deux sections précitées se creuse davantage entre 2019-2020 et 2020-2021 (+7,8 % d'élèves aux 2^e et 3^e degrés de la section de transition), écart qui s'explique par une diminution plus importante, en temps de crise sanitaire, du taux d'inscription dans l'enseignement qualifiant.

Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en classes passerelles (DASPA) par implantation en 2020-2021 [fig. 4.4]

En 2020-2021, 2 338 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice sont scolarisés dans des classes passerelles relevant du dispositif DASPA. Les zones qui accueillent le plus d'élèves DASPA sont par ordre d'importance : Bruxelles (35,5 %) ; Liège (14,3 %) ; Namur (12,5 %) et Luxembourg (10,9 %).

Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS)⁽³⁾ dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 4.5]

Ce graphique révèle que la parité entre les filles et les garçons varie fortement en fonction des filières et du type d'enseignement fréquenté. Les filles et les garçons fréquentent de manière assez équilibrée le 1^{er} degré commun et les 2^e et 3^e degrés de transition.

Une disparité se marque légèrement au sein du 1^{er} degré différencié (71 filles pour 100 garçons) ; et des 2^e et 3^e degrés de qualification où elles sont 86 filles pour 100 garçons. Enfin, on constate que les garçons sont deux fois plus nombreux dans l'enseignement spécialisé et dans les CEFA.

Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par zone en 2020-2021 [fig. 4.6]

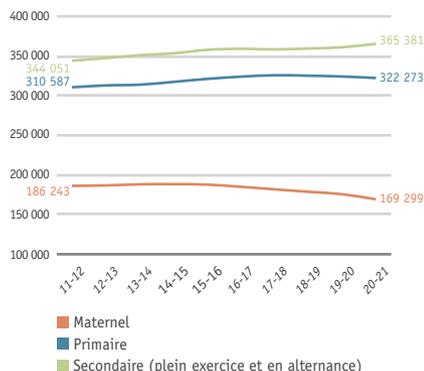
En 2020-2021, plus d'un élève sur cinq de l'enseignement ordinaire est scolarisé dans la zone de Bruxelles (23,3 %). Les zones du Hainaut Centre, Hainaut Sud, Liège et Namur scolarisent respectivement entre 10 % et 13 % des élèves de la FW-B. Enfin, dans l'enseignement ordinaire, un élève sur vingt de la Fédération Wallonie-Bruxelles est scolarisé dans la zone de Verviers ou dans la zone de Huy-Waremme.

1 Les élèves de 2S sont comptabilisés dans le 1^{er} degré commun.

2 La 1^{re} année du premier degré différencié correspond à la 1 D depuis 2008-2009. Auparavant, il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B. De plus, la 2^e année de ce même degré correspond à la 2D depuis 2009-2010 qui a remplacé la 2 P à savoir la 2^e année de l'enseignement professionnel (voir Structures de l'enseignement p. 8). À noter qu'à partir de 2020-2021, les élèves en classes passerelles (DASPA) sont dissociés du degré différencié, les données à partir de 16-17 ont été modifiées.

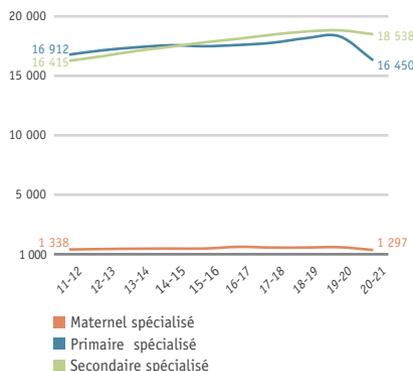
3 L'IPS est la division du nombre d'individus de sexe féminin par le nombre d'individus de sexe masculin.

4.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance (CEFA)



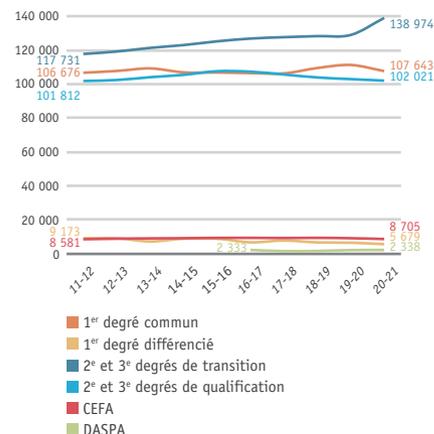
En 2020-2021, 322 273 élèves fréquentent l'enseignement primaire ordinaire.

4.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé



En 2020-2021, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire spécialisé est de 16 450 et celui en secondaire s'élève à 18 538 élèves.

4.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés et dans l'enseignement en alternance



En 2020-2021, 107 643 élèves sont dans le premier degré commun et 5 679 élèves fréquentent le premier degré différencié.

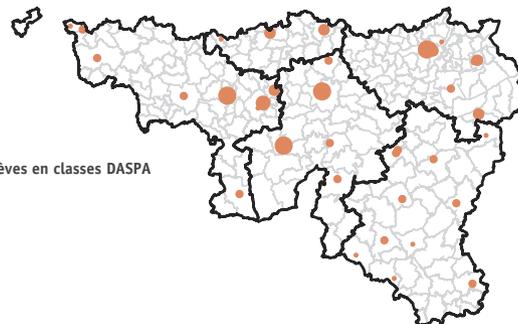
4.4 Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en classes passerelles (DASPA) par implantation en 2020-2021

En 2020-2021, 2 338 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice sont scolarisés dans des classes passerelles relevant du dispositif DASPA.

Région Bruxelles-Capitale



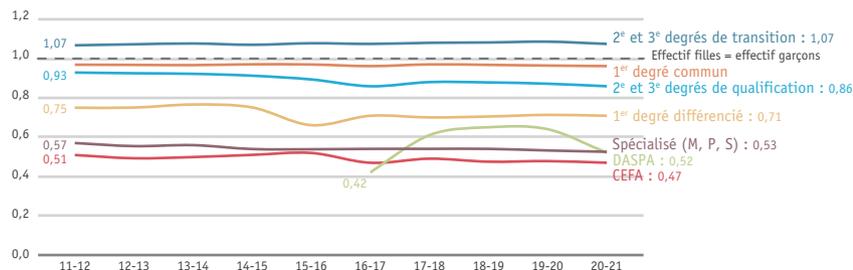
Région wallonne



Nombre d'élèves en classes DASPA

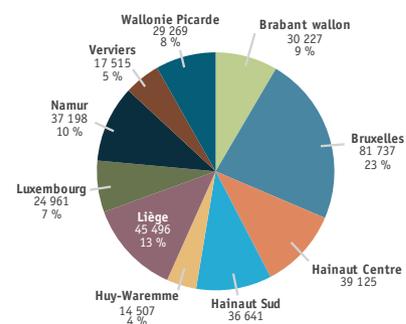
- 6-20
- 20-36
- 36-61
- 61-83
- 83-121

4.5 Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2011-2012 à 2020-2021



En 2020-2021, l'indice de parité entre les sexes dans le degré différencié est de 0,71, cela signifie que, dans l'effectif fréquentant ces deux années d'études, il y a 71 filles pour 100 garçons.

4.6 Répartition de la population scolaire de l'enseignement ordinaire de plein exercice par zone en 2020-2021



En 2020-2021, la zone du Hainaut Centre scolarise 11 % des élèves de l'enseignement ordinaire de la Fédération Wallonie -Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, sur l'ensemble des 356 676 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, 151 523 (42,5 %) sont scolarisés dans des écoles secondaires mixtes⁽¹⁾, 130 229 (36,5 %) dans des écoles à majorité de transition et 74 924 (21 %) dans des écoles à majorité de qualification. La zone de Bruxelles scolarise 23 113 élèves (15,3 %) des écoles secondaires mixtes ; la zone de Huy-Waremme en accueille 8 118 (5,4 %). À Bruxelles, parmi les élèves fréquentant une école secondaire mixte, 75 % des élèves (17 241) sont scolarisés dans une école de catégorie 1 (indices ISE les plus faibles⁽²⁾).

Une nouvelle approche de la gouvernance du système éducatif a été implémentée dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence : le « Pilotage » des écoles via la contractualisation. De là découle la mise en place d'un engagement contractuel entre le pouvoir régulateur, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et les écoles, favorisant l'autonomie et la responsabilisation de celles-ci. Chaque école de l'enseignement obligatoire (ordinaire et spécialisé) élabore et met en œuvre de manière collective son plan de pilotage/contrat d'objectifs. Dans ce cadre, chaque école, après avoir réalisé elle-même son diagnostic, se fixe des objectifs spécifiques en lien avec sa réalité et en adéquation avec les 7 objectifs d'amélioration du système éducatif. Sur cette base, chaque école propose les stratégies et actions qui lui permettront, sur une durée de six années, d'atteindre les objectifs spécifiques fixés.

Dans ce cadre, le pouvoir régulateur met à disposition de chaque école une série d'indicateurs portant sur sa propre situation. Ils portent sur des données relatives à la structure, à l'encadrement et la population scolaire, sur la dynamique collective, sur les apprentissages, sur les parcours d'élèves et sur le climat scolaire. Trois valeurs sont calculées pour un même indicateur, à savoir : la valeur de l'école, celle du profil et celle de la catégorie.

Les profils d'écoles sont des regroupements d'écoles en fonction du type d'études qui y sont organisées. Pour chaque profil, les écoles sont regroupées en catégories d'écoles en fonction du niveau socioéconomique (Indice Socioéconomique ou ISE) moyen de ses élèves. Les écoles de chaque profil sont ainsi réparties en maximum quatre groupes (de 1 à 4), le groupe 1 étant d'ISE moyen le plus faible, le groupe 4 étant d'ISE moyen le plus élevé. Ces valeurs permettent à l'école de comparer sa situation dans le temps et avec d'autres groupes d'écoles qui lui ressemblent (profil et catégorie ISE).

Cet indicateur a pour principal objectif de présenter les notions de profils et de catégories ISE aux écoles dans le cadre de l'élaboration du plan de pilotage et lors de l'évaluation de la mise en œuvre de leur contrat d'objectifs. Il porte plus spécifiquement sur la répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la catégorie de l'école fréquentée par zone géographique.

Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par zone, profil et catégorie⁽³⁾ en 2020-2021 [fig. 5.1]

La zone de Bruxelles scolarise 15,3 % (23 113 élèves) des élèves qui fréquentent une école du type ESM, 21,2 % (15 890) des élèves qui fréquentent une école du type ESQ et 32,8 % (42 734) des élèves qui fréquentent une école de type EST. À elle seule, la zone de Bruxelles scolarise plus de 22 % des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en FW-B.

Écoles secondaires mixtes (ESM) : Dans la zone de Bruxelles, les trois quarts des élèves fréquentant une ESM sont scolarisés dans une école à indice socioéconomique faible (ESM1), alors qu'ils sont deux élèves sur cinq dans la zone de Liège et trois élèves sur dix dans la zone du Hainaut Sud. Aucune ESM1 ne s'observe dans les zones du Brabant Wallon et de Huy-Waremme. Parmi les élèves fréquentant les ESM dans la zone de Wallonie picarde, 47 % (5 532) sont scolarisés au sein des écoles de catégorie 2. À Namur, cette proportion s'élève à 13 %. Par ailleurs, ce sont dans les zones du Hainaut Centre, du Brabant Wallon et de Wallonie picarde, que les parts d'élèves fréquentant une école de catégorie ESM3 sont les plus importantes, avec respectivement 49 % (7 111), 41 % (4 844) et 40 % (4 710), tandis que la zone de Huy-Waremme n'en observe aucune. Dans cette dernière zone, 79 % (6388) des élèves fréquentant une ESM sont scolarisés dans une école de catégorie 4 (indices ISE les plus élevés) ; c'est le cas de 50 % (7 482) dans la zone de Namur. Aucune ESM4 n'est présente dans la zone de Bruxelles.

Écoles secondaires à majorité de qualification (ESQ) : Parmi les élèves fréquentant les ESQ, dans la zone de Bruxelles, 65 % (10 345) sont scolarisés dans des ESQ1. Ils sont 37 % (2 992) dans la zone Liège. Aucune ESQ1 n'est présente dans les zones du Brabant Wallon, de Huy-Waremme et de Namur. Dans la zone du Hainaut Sud, la majorité des élèves des ESQ poursuivent des études dans une ESQ2 (67 % – 4 814 élèves). Par ailleurs, ce sont dans les zones de Huy-Waremme, de Namur, du Hainaut Centre et du Luxembourg, que les parts d'élèves fréquentant une école de catégorie ESQ3 sont les plus importantes, avec respectivement 67 % (986), 47 % (4 968), 30 % (3 439 et 1 466). Les zones du Hainaut Sud, de Huy-Waremme et de Liège ne présentent aucune ESQ4.

Écoles secondaires à majorité de transition (EST) : Les zones de Wallonie picarde, Namur et Huy-Waremme ne scolarisent aucun élève dans une EST1. Il en est de même pour les EST2 dans les zones du Brabant Wallon et de Huy-Waremme et pour les EST4 dans le Luxembourg. Proportionnellement aux élèves des EST dans leur zone, Liège scolarise une majorité d'élèves en EST2 (65 % – 9 452 élèves), Huy-Waremme en EST3 (72 % – 3 558 élèves) et le Brabant Wallon en EST4 (66 % – 10 770 élèves). À l'inverse, les taux les plus faibles sont observés à Bruxelles dans les EST2 (16 % – 6 841), à Namur dans les EST3 (15 % – 1 732) et à Liège dans les EST4 (5 % – 657).

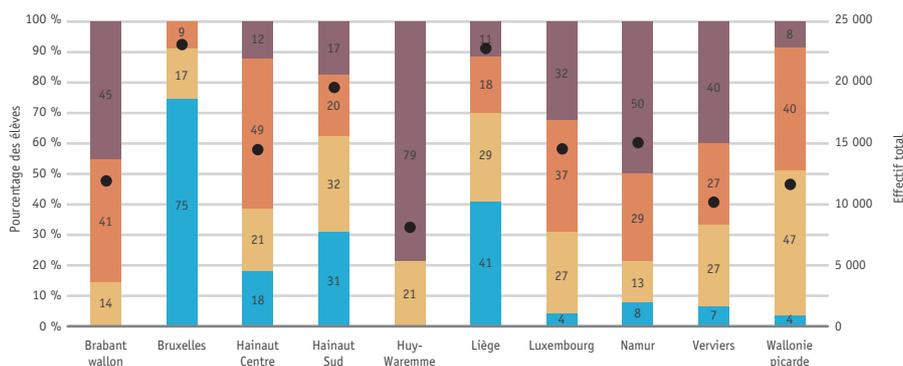
1 Voir Glossaire p. 88

2 Voir sur enseignement.be : Pacte pour un Enseignement d'Excellence

3 Voir Glossaire p. 88

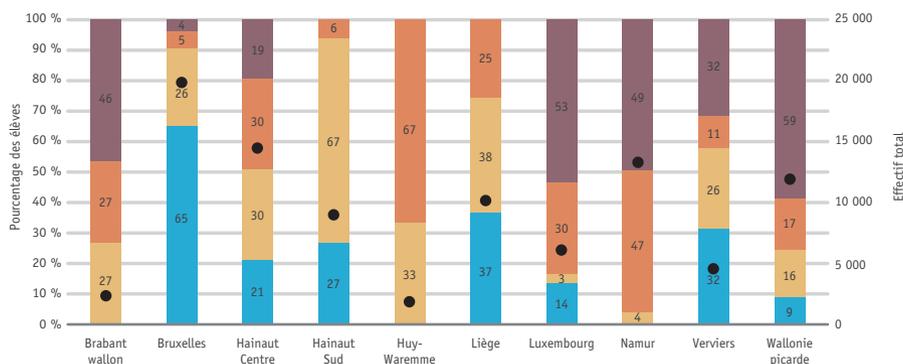
5.1 Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par zone, profil et catégorie en 2020-2021

Écoles secondaires mixtes
(151 523 élèves)



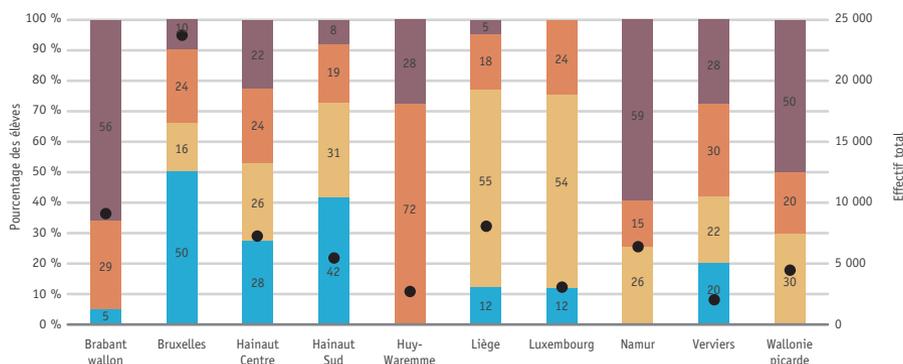
Dans la zone de Bruxelles, parmi les 23 113 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, 75 % (17 241) sont scolarisés dans des écoles de catégorie 1 (indices ISE les plus faibles).

Écoles secondaires à majorité de qualification
(74 924 élèves)



En FW-B, les zones du Brabant Wallon, de Huy-Waremme et de Namur ne scolarisent pas d'élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice dans des ESQ 1.

Écoles secondaires à majorité de transition
(130 229 élèves)



Parmi les 9 834 élèves fréquentant les EST dans la zone du Hainaut Sud, 42 % sont scolarisés dans des EST1.

L'enseignement à domicile concerne une infime partie de familles. Les enfants instruits à la maison représentent 0,44 % des enfants soumis à l'obligation scolaire en Belgique francophone. Une alternative à l'école peu connue, mais qui gagne en popularité ces dernières années. En 2020, quelque 3 100 enfants étaient en enseignement à domicile ou assimilé.

L'obligation scolaire vise toute personne mineure domiciliée sur le territoire belge et s'étale sur treize années commençant à l'âge de 5 ans⁽¹⁾ et se terminant à l'âge de 18 ans. La Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) contrôle plus spécifiquement les mineurs domiciliés en Région Bruxelloise ou en Région wallonne. L'enseignement à domicile constitue une pratique qui permet de satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ou d'autres établissements reconnus⁽²⁾. Ce type d'enseignement est régi par les articles 1.7.1-12 et suivants du *Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire*⁽³⁾ qui en fixent les conditions et concernent aussi bien les enfants instruits à la maison au sens strict que les enfants inscrits dans des écoles privées dont l'enseignement n'est pas reconnu.

L'enseignement à domicile demeure une alternative au système éducatif conventionnel souvent méconnue, mais sa pratique devient progressivement populaire en Belgique francophone et dans beaucoup d'autres pays. Cet indicateur donne un aperçu du phénomène de l'enseignement à domicile en traçant l'évolution de son effectif, de sa répartition par type (instruction à domicile au sens strict ou assimilée) et de certains aspects organisationnels.

Évolution du public de l'enseignement à domicile et assimilé par niveau d'enseignement de 2013-2014 à 2020-2021 [fig. 6.1]

Le nombre d'enfants en enseignement à domicile (ou assimilé) a doublé entre 2013-2014 et 2020-2021, en passant de 1 598 à 3 179. Entre 2019-2020 et 2020-2021, le nombre d'enfants instruits à domicile a augmenté de 65 % (soit 1 240 enfants en plus). La crise sociosanitaire, notamment les mesures de confinement, a rendu plus attractive cette pratique de l'enseignement, plus particulièrement pour les parents avec des enfants d'âge primaire. Cependant, les chiffres pour l'année scolaire 2020-2021 intègrent également les enfants de 5 ans (niveau maternel) à la suite du recul de l'âge de l'obligation scolaire en 2020. Cette hausse notable est donc à relativiser. Pour 2020-2021, les parents ayant motivé leur choix⁽⁴⁾ évoquent le plus souvent des raisons liées à des troubles d'apprentissages, à la santé mentale de l'enfant, à un projet familial de voyage ou de déménagement, à la pandémie, à des choix pédagogiques ou philosophiques ou encore au respect du rythme de l'enfant.

Public de l'enseignement à domicile et assimilé par type de 2013-2014 à 2020-2021 [fig. 6.2]

De manière générale, l'instruction à domicile au sens strict est la forme d'enseignement à domicile la plus rencontrée. Sur la période observée et sur base des déclarations des responsables légaux, en moyenne deux tiers des enfants sont à domicile (dont une infime minorité de familles se déclarent itinérantes ou en voyage (~3 %) et un tiers dans des écoles privées non reconnues. Toutefois, entre 2018 et 2020, le nombre d'enfants inscrits dans des écoles privées non reconnues a connu une augmentation spectaculaire jusqu'à constituer 43 % du public (836 sur 1 939 enfants en 2019-2020). En 2020-2021, l'écart se creuse de nouveau entre les deux types d'enseignement à domicile : 75,5 % des enfants relèvent de l'instruction à domicile au sens strict et 24,5 % sont inscrits dans des écoles privées.

Dérogations introduites et acceptées par type en 2020-2021 [fig. 6.3]

Lorsque les enfants suivent l'enseignement à domicile, les parents ou les tuteurs sont tenus de respecter une série d'obligations comme fournir, sur demande, l'ensemble des ressources mobilisées pour que l'enfant puisse atteindre ses objectifs d'apprentissage (plan de formation, manuels, inscription à des cours à distance, etc.), se présenter au contrôle du niveau des études mené par le service général de l'Inspection de la FW-B (au minimum à l'âge de 8 ans et 10 ans) et inscrire l'élève aux épreuves certificatives :

- au CEB à l'année des 12 ans de l'élève (épreuve externe commune organisée par la Direction des standards éducatifs et des évaluations) ;
- au CE1D à l'année des 14 ans (examen du jury organisé par la Direction des jurys de l'enseignement secondaire) ;
- au CE2D à l'année des 16 ans de l'élève (examen du jury organisé par la Direction des jurys de l'enseignement secondaire).

Si le mineur n'a pas obtenu ces certificats dans les délais fixés, ses responsables légaux doivent introduire une demande de dérogation aux conditions de recevabilité. Par ailleurs, le niveau d'études à atteindre peut être adapté lorsque l'enfant présente des troubles de santé, d'apprentissage, du comportement ou lorsqu'il est atteint d'un handicap moteur, sensoriel ou mental. Dans ce cas, les parents ou tuteurs peuvent introduire, en même temps que la déclaration, une demande de dérogation au niveau des études à atteindre. En 2020-2021, les dérogations introduites par les responsables légaux se répartissaient comme suit : 62 dérogations pour l'adaptation du niveau des études (toutes acceptées) et 163 relatives aux conditions de recevabilité (dont 106 accordées).

À noter également qu'en 2020-2021, à l'issue des contrôles jugés non satisfaisants du niveau des études, la Commission de l'enseignement à domicile a décidé que 155 enfants (sur l'ensemble des 3 179, soit environ 5 %) devaient retourner à l'école durant une année au moins.

1 Depuis le 1^{er} septembre 2020.

2 Il s'agit d'écoles qui délivrent des titres équivalents à ceux délivrés en FW-B ; qui se rattachent à un régime étranger ; qui se situent dans un État limitrophe ; ou qui répondent aux exigences de l'obligation scolaire (par exemple, IFAPME, SAS, etc.)

3 À titre transitoire, le décret du 25 avril 2008 continue à régir les obligations de passage des épreuves certificatives.

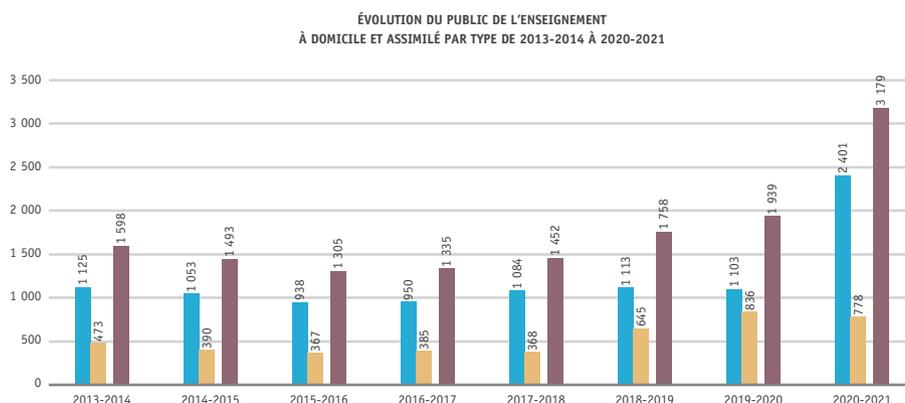
4 La spécification du motif n'étant pas obligatoire, seuls 207 parents ou tuteurs légaux ont motivé l'inscription de leur(s) enfant(s) en enseignement à domicile.

6.1 Évolution du public de l'enseignement à domicile et assimilé par niveau d'enseignement de 2013-2014 à 2020-2021

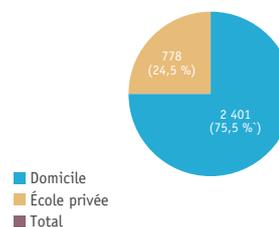


À partir de 2020, avec le recul de l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans, 394 enfants du niveau maternel ont été déclarés en enseignement à domicile (ou assimilé).

6.2 Public de l'enseignement à domicile et assimilé par type de 2013-2014 à 2020-2021



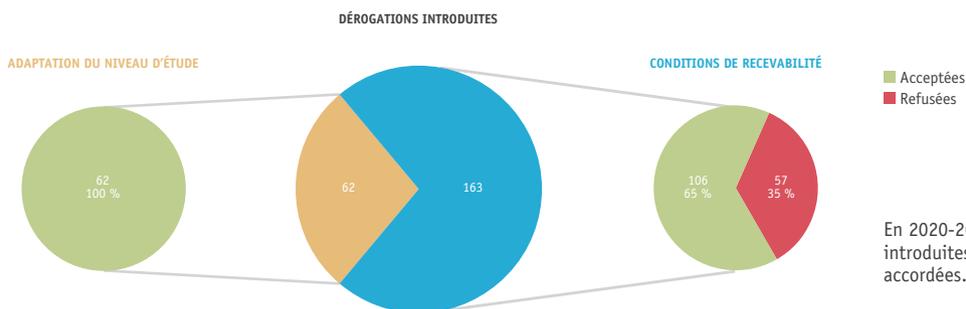
RÉPARTITION DU PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT À DOMICILE ET ASSIMILÉ PAR TYPE EN 2020-2021



En 2020-2021, sur l'ensemble des 3 179 enfants instruits à domicile, 2 355 suivent l'enseignement à domicile au sens strict, 778 relèvent d'écoles privées non reconnues et 46 sont répertoriés dans la catégorie « Tour du monde ».

En 2020-2021, les trois quarts des enfants relevant de l'instruction à domicile (75,5 %) suivent l'enseignement à domicile au sens strict.

6.3 Dérogations introduites et acceptées par type en 2020-2021



En 2020-2021, 225 dérogations ont été introduites et 168 (soit 67 %) ont été accordées.

La répartition par sexe dans les enseignements maternel et primaire est semblable à celle de la population domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles avec légèrement plus de garçons. Au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice (D2-D3), la répartition des effectifs se différencie selon la forme : la forme générale compte plus de filles et les élèves de 15 ans y sont plus nombreux ; la forme professionnelle compte davantage de garçons et les élèves de 17 ans sont les plus représentés.

Les missions prioritaires visées par l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire sont, entre autres, de « proscrire toute mesure susceptible d'instaurer une hiérarchie entre écoles ou entre sections et formes d'enseignement organisées dans l'enseignement secondaire ; considérer les différentes formes et sections comme différentes manières d'atteindre les objectifs généraux du décret ; et assurer aux filles et aux garçons un accès et une participation égaux à toutes les formations »⁽¹⁾. Cet indicateur, au travers des pyramides des âges⁽²⁾ et des graphiques en secteurs⁽³⁾, analyse, pour les différents niveaux, degrés, sections et formes de l'enseignement ordinaire, la répartition des effectifs scolaires selon trois caractéristiques individuelles : l'âge, le sexe et le retard scolaire. De la sorte, il apporte un éclairage sur l'homogénéité des groupes et sur la fréquentation des enseignements proposés au sein du système éducatif en FW-B. La configuration des pyramides varie fortement en fonction de l'enseignement suivi.

Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe dans l'enseignement fondamental en 2020-2021 [fig. 7.1]

L'enseignement maternel⁽⁴⁾ se caractérise par une part légèrement plus importante de garçons (51,1 %) que de filles (48,9 %). L'âge officiel d'entrée dans ce niveau d'enseignement est, au minimum, deux ans et demi, ce qui explique la faible proportion d'élèves de deux ans⁽⁵⁾ inscrits dans l'enseignement maternel (12,7 %). Par ailleurs, 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement maternel sont âgés de 6 ans et entameront leur parcours dans l'enseignement primaire en retard scolaire. La population de l'enseignement primaire compte également légèrement plus de garçons (50,7 % contre 49,3 % de filles). La proportion d'élèves par âge entre 6 et 11 ans est homogène : chaque année d'âge représente environ 16 % des inscrits. Les élèves de 5 ans (considérés comme étant « en avance ») représentent 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement primaire et les élèves de 12 ans et plus (considérés comme étant « en retard ») représentent 2,6 % des inscrits.

Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe dans les classes passerelles de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice « DASPA » en 2020-2021 [fig. 7.2]

La Fédération Wallonie-Bruxelles organise depuis 2012 des Dispositifs d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants (DASPA) dans les enseignements primaire et secondaire pour faciliter l'insertion des élèves allophones nouvellement arrivés et d'assurer une transition progressive vers les classes correspondantes à leur niveau d'enseignement. En 2020-2021,

les classes DASPA de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice regroupent 2 338 élèves et sont composées majoritairement de garçons (65,8 % contre 34,2 % de filles). Les élèves de 16 ans et plus représentent la moitié de l'effectif (53 %).

Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe dans l'enseignement secondaire de plein exercice en 2020-2021 [fig. 7.3]

Dans le 1^{er} degré, l'âge attendu⁽⁶⁾ des élèves est de 12 ou 13 ans. Aux 2^e et 3^e degrés, de 14 ou 15 et 16 ou 17 ans respectivement. Il est donc intéressant d'analyser les pyramides des âges en regard de cette notion de retard scolaire. Les élèves du 1^{er} degré se répartissent comme suit : 51,4 % de garçons (48,4 % au degré commun et 2,9 % au degré différencié) et 48,6 % de filles (46,6 % au degré commun et 2,1 % au degré différencié). La pyramide des âges montre que, dans le 1^{er} degré, les élèves de 13 ans sont les plus nombreux (45,1 %). La part des élèves de 14 ans et plus, qui sont donc en retard scolaire, est de 14,9 %. À 14 ans, ils sont 10,4 % dans le degré commun (5,8 % de garçons et 4,6 % de filles) et 1,3 % dans le degré différencié (0,8 % de garçons et 0,6 % de filles). Dans les 2^e et 3^e degrés, la section de transition⁽⁷⁾ rassemble 48,2 % de garçons et 51,8 % de filles. La forme générale recense 40,4 % de garçons et 46 % de filles ; la forme technique de transition comprend 7,8 % de garçons et 5,9 % de filles. Le groupe d'élèves âgés de 15 ans représente la part la plus importante de la section de transition (24,9 %). Les élèves âgés de 18 ans et plus (en retard scolaire), non soumis à l'obligation scolaire, représentent 8,4 % de la population. La section de qualification regroupe davantage de garçons (54 %) que de filles (46 %). Dans cette section, 59 % des élèves fréquentent la forme technique de qualification (30,9 % de garçons et 28,1 % de filles) et 41 % la forme professionnelle de qualification (23,2 % de garçons et 17,8 % de filles). Les élèves âgés de 17 ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (21,6 %), ce qui indique un taux de retard scolaire important au sein de cette section.

Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe en 2020-2021 : 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice, dans l'enseignement en alternance (CEFA) et dans le 4^e degré [fig. 7.4, 7.5 et 7.6]

En 7^e année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle de qualification) les garçons sont plus nombreux que les filles (respectivement 51,7 % et 48,3 %). Les élèves de 19 ans constituent la part la plus élevée de cette population (27,2 %). Cette tendance se confirme et s'accroît dans les CEFA par une présence masculine plus marquée (68,1 %). Le groupe d'élèves âgés de 17 ans est le plus important (23,4 %).

Le 4^e degré professionnel complémentaire⁽⁸⁾, permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers, compte 80,1 % de femmes. Les femmes âgées de 25 ans et plus y constituent le groupe d'étudiantes le plus important (30,3 %). En effet, certaines étudiantes reprennent ce type d'études après une occupation dans la vie active.

1 Voir textes légaux p. 94

2 La pyramide des âges est une représentation graphique qui permet de visualiser de manière simple la répartition d'une population selon l'âge et le sexe : les âges sont placés sur l'ordonnée (axe vertical) ; les femmes sont placées à droite et les hommes à gauche (axe horizontal) ; les effectifs de population à chaque âge sont représentés par des barres horizontales.

3 Pour chaque graphique, deux types d'informations sont présentées : la pyramide des âges qui montre la répartition de la population concernée selon l'âge et le sexe (et dès lors, le retard scolaire) ; et le graphique en secteurs qui présente la répartition de la population totale concernée selon le sexe. Les 100 % du graphique en secteurs correspondent aux 100 % de la pyramide des âges associée.

4 L'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 5 ans, jusqu'à ses 17 ans révolus.

5 Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2013 aura 6 ans pour l'année scolaire 2019-2020.

6 Par « âge attendu » ou « âge théorique », on entend l'âge d'un élève ayant un parcours sans redoublement.

7 La section de transition réunit les élèves de l'enseignement général et technique de transition, la section de qualification, les élèves de l'enseignement de technique de qualification et du professionnel.

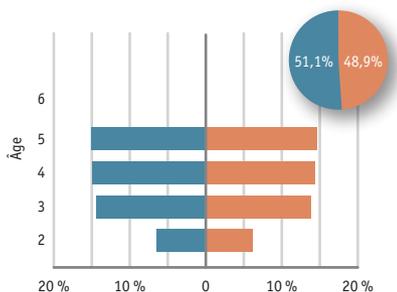
8 La condition d'admission au quatrième degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les élèves ne disposant pas de certification.

Répartition des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2020-2021

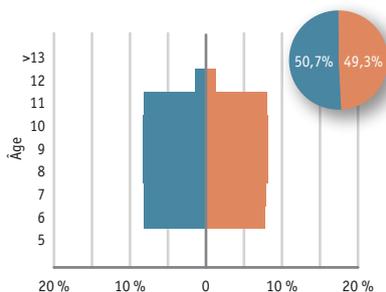
■ Filles ■ Garçons

7.1 Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel (169 299 élèves)

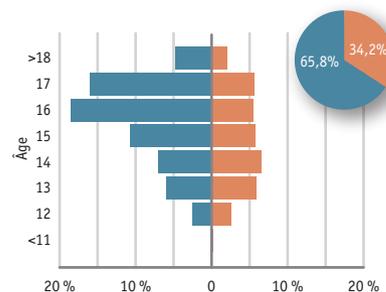


Enseignement primaire (322 273 élèves)



7.2 Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe dans les classes passerelles de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice « DASPA »

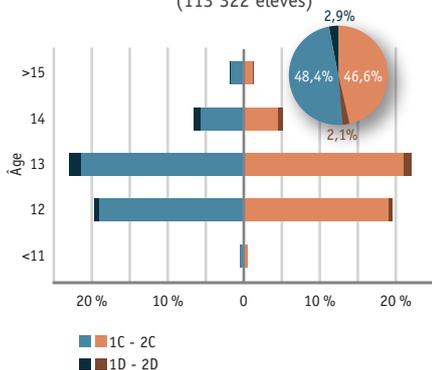
DASPA (2 338 élèves)



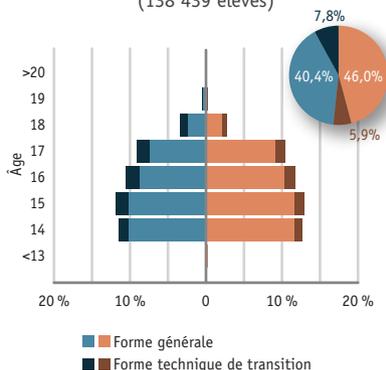
En 2020-2021, dans l'enseignement primaire ordinaire, 50,7 % sont des garçons et 49,3 % des filles. Les élèves âgés de 12 ans et plus représentent 2,6 % de l'effectif.

7.3 Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe dans l'enseignement secondaire de plein exercice

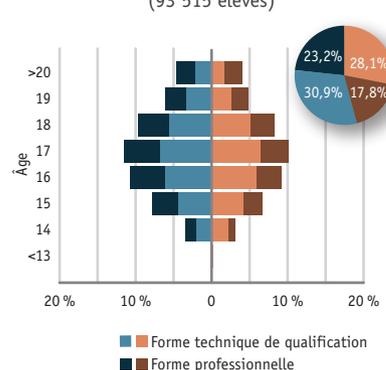
1^{er} degré (113 322 élèves)



Section de transition (3^e à 6^e) (138 439 élèves)

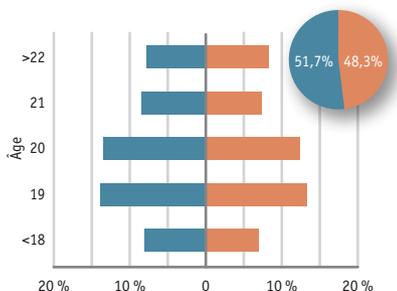


Section de qualification (3^e à 6^e) (93 515 élèves)



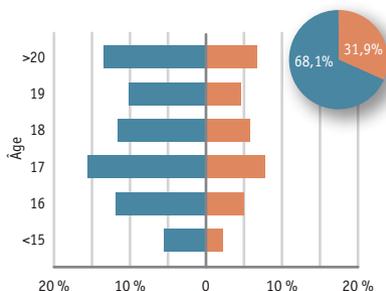
7.4 Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe en 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(9 401 élèves)



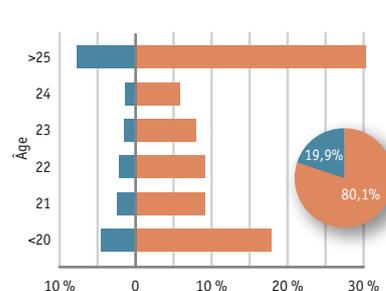
7.5 Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe dans l'enseignement en alternance (CEFA)

(8 705 élèves)



7.6 Répartition de la population scolaire selon l'âge et le sexe dans le 4^e degré

(5 483 élèves)



Entre 2019-2020 et 2020-2021, une diminution des effectifs de l'enseignement spécialisé est observée. Cette baisse peut être mise en parallèle avec la légère diminution de l'orientation de l'ordinaire vers le spécialisé et par la suppression récente des intégrations temporaires totales. En 2020-2021, l'enseignement spécialisé accueille 3,9 % des élèves inscrits dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La part des élèves dans l'enseignement spécialisé augmente au fil des âges et cela jusqu'à 12 ans (4,1 % pour les filles et 7,3 % pour les garçons). Elle se stabilise de 13 à 17 ans autour de 3,4 % pour les filles et de 6 % pour les garçons.

Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, un des objectifs d'amélioration du système éducatif (OASE) à atteindre d'ici 2030 est de revenir au pourcentage d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé en 2004 (3,6 %). Pour ce faire, la priorité est accordée à quatre axes d'actions spécifiques visant à opérer un changement systémique afin que chaque élève trouve la place qui lui convient, notamment : en répondant aux besoins spécifiques des élèves dans l'ordinaire, en favorisant davantage l'intégration et en décloisonnant et recentrant l'enseignement spécialisé (pilotage du spécialisé, réforme de la formation des enseignants, réforme de l'orientation...). L'enseignement spécialisé⁽¹⁾ permet de rencontrer les besoins éducatifs spécifiques des élèves en difficulté et vise à leur épanouissement personnel et leur intégration sociale et/ou professionnelle. L'élève y évoluera à son rythme, grâce à un encadrement pédagogique permettant une individualisation de l'enseignement. Du personnel paramédical, psychologique et social complète l'équipe éducative, cela afin de permettre à l'élève de poursuivre son cursus scolaire en fonction de ses besoins et de ses potentialités. Comme dans l'enseignement ordinaire, l'enseignement spécialisé intègre les objectifs d'amélioration du système éducatif (OASE) et s'inscrit dans la nouvelle Gouvernance (plan de pilotage/contrat d'objectifs). L'enseignement spécialisé est organisé en types, degrés de maturité (pour l'enseignement fondamental), formes et phases (pour l'enseignement secondaire), en fonction des besoins de l'élève.

Évolution des effectifs⁽²⁾ de l'enseignement spécialisé par niveau d'enseignement et par sexe de 2011-2012 à 2020-2021 [fig.8.1]

En 2020-2021, 1 297 élèves fréquentent l'enseignement maternel spécialisé, 16 450 élèves suivent l'enseignement primaire, et 18 538 élèves, l'enseignement secondaire. Alors que la tendance était relativement à la hausse jusqu'en 2019-2020, une diminution des effectifs d'élèves dans le spécialisé est observée entre 2019-2020 et 2020-2021, notamment pour le fondamental (-15 % pour le maternel, -10 % pour le primaire et -2 % pour le secondaire). Dans le secondaire, les effectifs ont augmenté de 13 % entre 2011-2012 (16 415 élèves) et 2019-2020 (18 538 élèves) avant de connaître une légère baisse la dernière année. Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles : celles-ci composent un peu plus d'un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé (35 %). En dix ans, dans l'enseignement primaire spécialisé, le nombre de garçons a augmenté dans une proportion plus importante que le nombre de filles passant de 10 767 garçons en 2011-2012 à 11 883 en 2019-2020. Une diminution du nombre de garçons est toutefois

observée en 2020-2021 avec 10 734 (soit une baisse de 10 %). En dix ans, le nombre de garçons dans l'enseignement secondaire spécialisé est passé de 10 459 à 11 984 et le nombre de filles est passé de 5 956 à 6 554, soit respectivement une augmentation de 15 % et 10 %.

Effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau, âge et sexe en 2020-2021 [fig. 8.2]

La pyramide des âges⁽³⁾ des élèves de l'enseignement spécialisé présente une structure spécifique. Elle montre notamment que le niveau maternel est moins peuplé que les autres niveaux d'enseignement et que les garçons sont plus nombreux que les filles, quel que soit le niveau d'enseignement considéré. Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé reste faible jusqu'à 6 ans et augmente ensuite pour atteindre son maximum à 12 ans, avec 2 117 garçons et 1 111 filles. Dans l'enseignement spécialisé, les élèves entrent plus tard dans l'enseignement secondaire que les élèves de l'enseignement primaire ordinaire⁽⁴⁾, ils sont encore nombreux à être inscrits en primaire à 12 ans (92,5 % des élèves de douze ans, soit 2 986 élèves). À partir de 13 ans, s'amorce une baisse des effectifs : les garçons ne sont plus que 1 644 et les filles 952 à fréquenter l'enseignement spécialisé. Dès 12 ans, une partie des élèves passent de l'enseignement primaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire. Ensuite, les effectifs ont tendance à diminuer en raison, notamment, de la sortie de l'enseignement, du retour dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ou du passage vers les CEFA.

Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 8.3]

La part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles est en augmentation depuis dix ans. Au niveau maternel, sa part relative est restée stable durant la période considérée (0,8 %). Au niveau primaire, les effectifs de l'enseignement spécialisé augmentent depuis dix ans passant de 5,2 % en 2011-2012 à 5,4 % en 2019-2020. Une diminution est toutefois observée en 2020-2021 avec 4,9 %. Au cours de cette même période, la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire augmente elle aussi, passant de 4,5 % en 2011-2012 à 4,8 % en 2020-2021.

Part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et effectifs totaux, selon l'âge, en 2020-2021 [fig. 8.4]

La part des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé par âge est calculée par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement ordinaire (de plein exercice et en alternance) et spécialisé pour chaque âge, indépendamment du niveau d'enseignement. La part d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé atteint un premier pic à l'âge de 12 ans : ils sont 5,8 % à fréquenter cet enseignement. Le second pic, à l'âge de 20 ans (10 %), n'est pas dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé, mais à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire : les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire à partir de 18 ans alors que l'âge maximum des élèves fréquentant le spécialisé est de 21 ans. De plus, des dispositions décrétales ont été prévues afin de déroger aux conditions d'âge maximum.

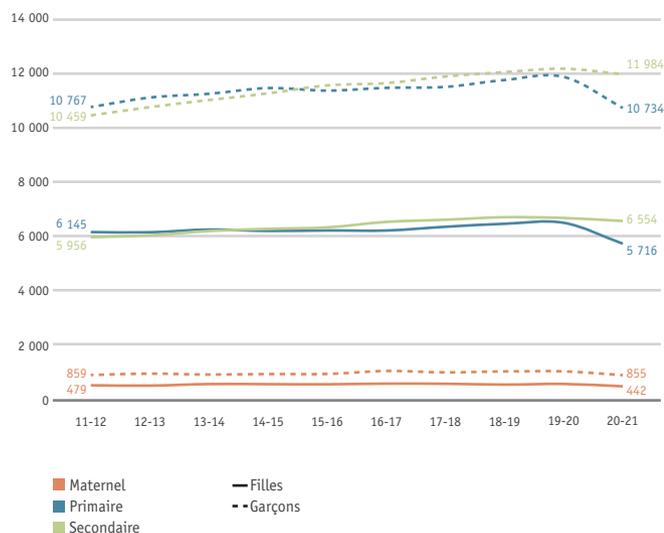
1 Voir Textes légaux p. 94

2 Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont calculés de la manière suivante pour les figures 8.1 et 8.3 : il s'agit des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 auxquels est ajoutée une estimation du nombre d'élèves dans l'enseignement de type 5.

3 Les élèves pris en compte pour les figures 8.2 et 8.4 sont les élèves de moins de 23 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

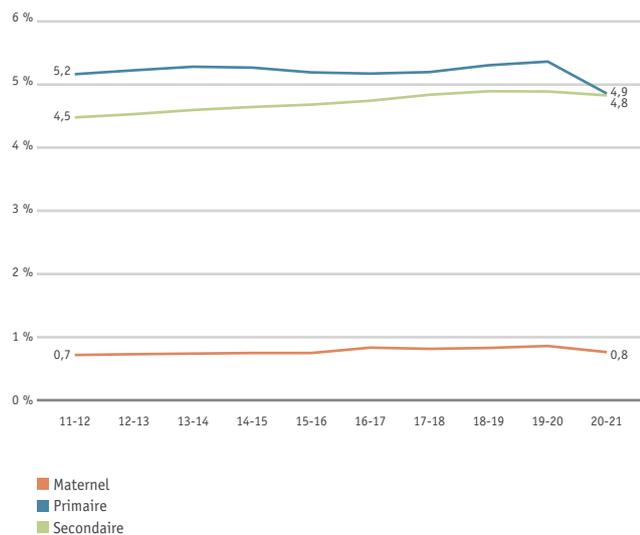
4 Voir Textes légaux p. 94

8.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau d'enseignement et par sexe de 2011-2012 à 2020-2021



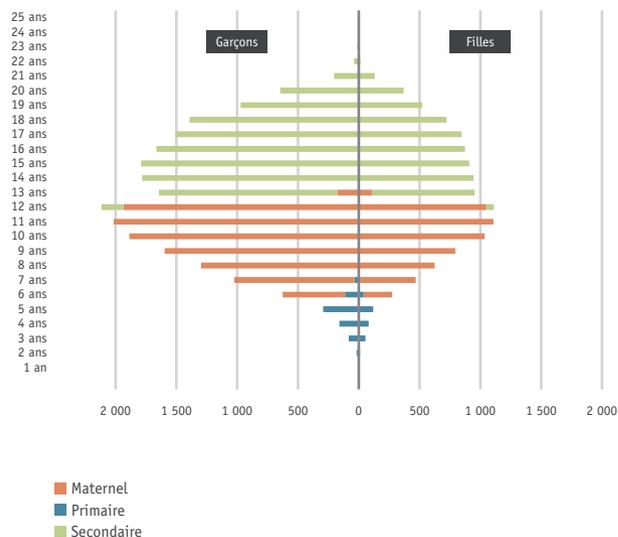
En 2020-2021, l'enseignement primaire spécialisé compte 10 734 garçons et 5 716 filles.

8.3 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2011-2012 à 2020-2021



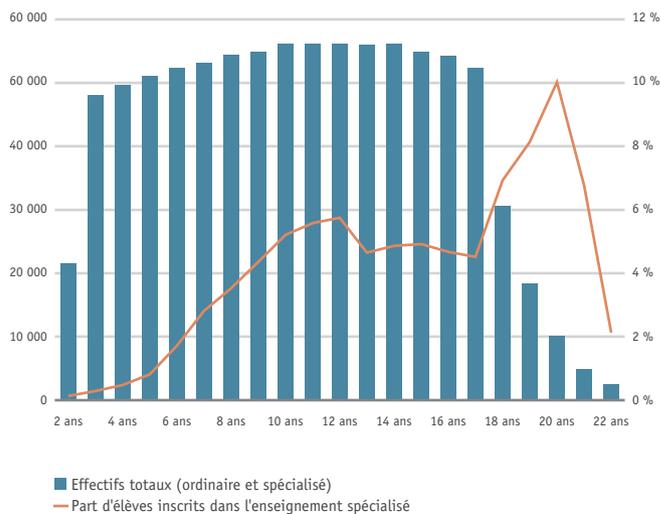
En 2020-2021, 4,9 % des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire fréquentent l'enseignement spécialisé.

8.2 Effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau, âge et sexe en 2020-2021



En 2020-2021, l'enseignement spécialisé compte 1 937 garçons de 12 ans inscrits en primaire et 180 inscrits en secondaire.

8.4 Part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et effectifs totaux, selon l'âge, en 2020-2021



En 2020-2021, parmi les 56 135 élèves de 12 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, 5,8 % le sont dans le spécialisé.

En 2020-2021, les enseignements de types 8 et 1 accueillent respectivement 38 % et 20,4 % des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Dans le secondaire spécialisé, 45,6 % des élèves fréquentent le type 1 (forme 3)⁽¹⁾.

Évolution et effectifs, part d'élèves par type dans l'enseignement spécialisé de 2013-2014 à 2020-2021 [fig.9.1]

L'enseignement maternel⁽²⁾ spécialisé⁽³⁾, accueille peu d'élèves. De 2013-2014 à 2019-2020, le nombre d'élèves est passé de 1 400 à 1 521, soit une variation de +8,6 %, avant de baisser à 1 297 en 2020-2021. Une diminution de près de 15 % est ainsi observée entre les deux dernières années scolaires. La majorité des élèves sont scolarisés dans les types 2 (retard mental modéré ou sévère) et 5 (maladies et convalescences). Dans le type 2, entre 2013-2014 et 2015-2016, la part d'élèves est d'environ 33 %. À partir de 2016-2017, elle augmente jusqu'à atteindre 37,3 % en 2020-2021. Dans le type 3 (troubles du comportement et/ou de la personnalité), la part d'élèves, malgré quelques fluctuations, a connu une croissance entre 2013-2014 et 2019-2020 en passant de 11,2 % à 14,2 %. Elle diminue ensuite pour atteindre 13 % en 2020-2021. Dans le type 4 (déficiences physiques), la part d'élèves a atteint un pic en 2015-2016 (19,2 %). Elle se réduit à 14,6 % en 2019-2020 pour enfin atteindre 16,8 % en 2020-2021. Un peu plus d'un élève sur cinq est scolarisé dans le type 5 en 2020-2021 (22,1 %). Cette proportion est plus ou moins stable de 2013-2014 à 2020-2021. La part d'élèves suivant l'enseignement maternel spécialisé de type 6 (déficiences visuelles) est très faible. Elle est de 2 % en 2013-2014 (28 élèves) et de 1,3 % en 2020-2021 (17 élèves). Enfin dans le type 7 (déficiences auditives), la part d'élèves n'a cessé de décroître, passant de 12,9 % en 2013-2014 à 8,4 % en 2019-2020 pour ensuite légèrement augmenter à 9,3 % en 2020-2021.

Dans l'enseignement primaire spécialisé, le nombre d'élèves a diminué de 6 % entre 2013-2014 (17 495 élèves) et 2020-2021 (16 450 élèves). La majorité des élèves est scolarisée dans le type 8 (troubles des apprentissages) et dans une moindre mesure dans le type 1 (retard mental léger). Dans le type 1, la part d'élèves décroît de façon régulière entre 2013-2014 et 2020-2021 passant respectivement de 26,5 % à 20,4 %. Cette diminution se traduit par une variation de -27,5 % (1 276) du nombre d'élèves sur ces huit dernières années. À l'inverse dans le type 2, la part d'élèves a régulièrement augmenté entre 2013-2014 et 2020-2021, passant de 13,5 % à 16,7 % (soit une augmentation de 16,6 % du nombre d'élèves). Dans le type 3, la part d'élèves varie peu. Elle représente 11,4 % des élèves en 2013-2014 et 11,8 % des élèves en 2019-2020. Ensuite, elle augmente pour atteindre 13,1 % en 2020-2021, soit une hausse de 8,1 % par rapport à 2013-2014. Dans le type 4, la part d'élèves est restée stable durant les huit années avec une part de 3,8 % des élèves. La part d'élèves scolarisés dans le type 5 n'a cessé d'augmenter entre 2013-2014 (2,8 %) et 2020-2021 (3,9 %). C'est dans le type 5 que l'on enregistre le taux de variation positive le plus important (+28,5 % qui correspond

à une augmentation de 141 élèves). L'enseignement primaire spécialisé de type 6 représente la part la plus faible à ce niveau d'enseignement. Celle-ci est de 0,4 % en 2020-2021 contre 0,5 % en 2013-2014. Entre 2013-2014 et 2020-2021, le type 7 a vu sa population croître de façon régulière pour atteindre une part de 3,2 % en 2020-2021. Enfin, le type 8 représente la plus grande part d'élèves dans ce niveau d'enseignement. Elle est passée de 38,9 % en 2013-2014 à 42,2 % en 2019-2020, pour finalement atteindre 38 % en 2020-2021, soit une variation de -8,1 % du nombre d'élèves par rapport à 2013-2014.

L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en huit types d'enseignement et 4 formes. À partir de 2019-2020, l'enseignement spécialisé de type 8 est organisé dans le niveau secondaire. De 2013-2014 à 2020-2021, le nombre d'élèves n'a cessé de croître passant de 17 211 à 18 538 ce qui représente une augmentation de 7,7 % du nombre d'élèves sur huit années. C'est dans le type 1 que l'on trouve la majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé (45,6 % en 2020-2021 contre 51,2 % en 2013-2014). Malgré une tendance à la hausse du nombre d'élèves dans le type 1 entre 2013-2014 et 2019-2020, celui-ci diminue pour atteindre 8 448 élèves en 2020-2021, soit une baisse de 4,2 % par rapport à 2013-2014. Dans le type 2, la part d'élèves est passée de 20,2 % en 2013-2014 à 21,4 % en 2020-2021 (+14 % du nombre d'élèves). Dans les types 3 et 4, la part d'élèves est restée stable sur l'ensemble de la période observée. Celle-ci s'élève respectivement à 17,8 % et 4,4 % en 2020-2021. En 2013-2014, les élèves du type 5 représentaient 2,5 % des élèves. Ils représentent 3,8 % des élèves en 2020-2021, soit une variation de +64 % (augmentation de 276 élèves). Les élèves de l'enseignement secondaire spécialisé des types 6 et 7 représentent des parts d'élèves moindres. Elles s'élèvent respectivement à 0,5 % et à 2,9 % en 2020-2021. Enfin, le type 8, récemment introduit dans l'enseignement secondaire spécialisé, accueille 3,2% des élèves en 2020-2021.

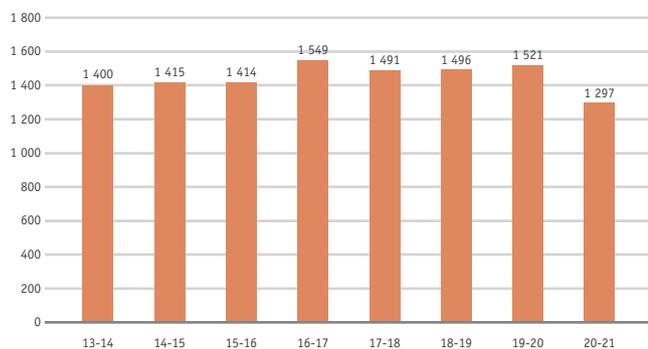
1 Voir Glossaire p. 88

2 L'enseignement maternel spécialisé n'organise pas les types 1 et 8.

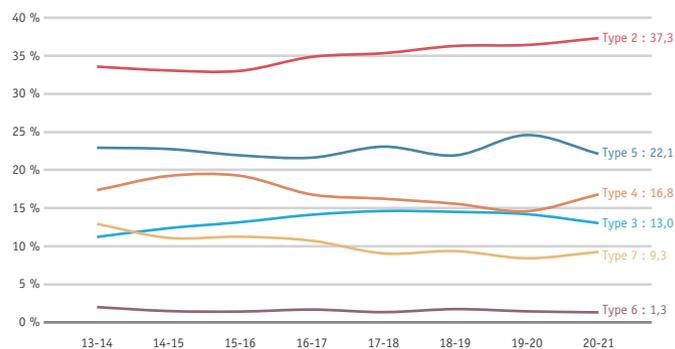
3 Voir Textes légaux p. 94

9.1 Évolution et effectifs, part d'élèves par type dans l'enseignement spécialisé de 2013-2014 à 2020-2021

Enseignement maternel

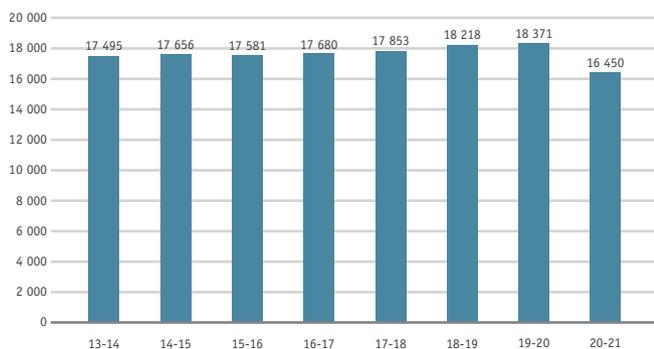


En 2020-2021, l'enseignement maternel spécialisé scolarise 1 297 élèves.

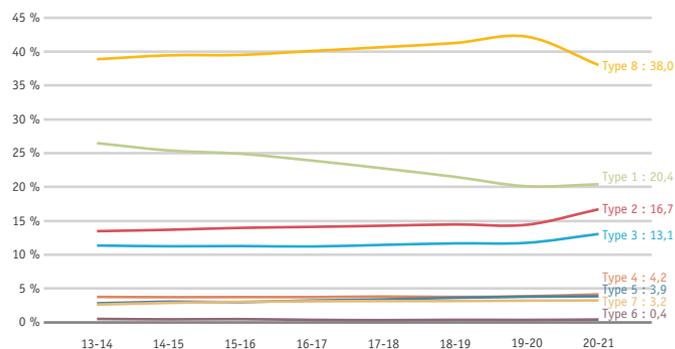


Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement maternel spécialisé en 2020-2021, 37,3 % suivent le type 2. Ils sont 22,1 % à fréquenter le type 5.

Enseignement primaire

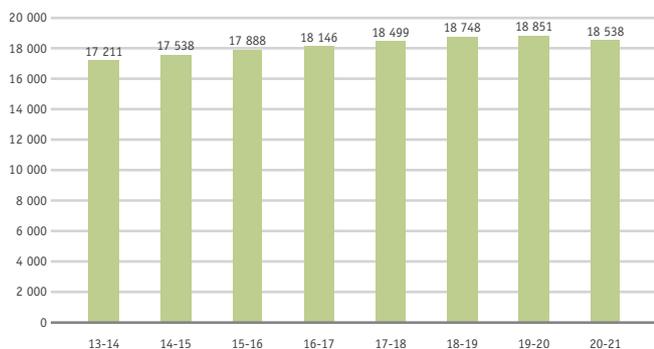


En 2020-2021, 16 450 élèves sont scolarisés dans l'enseignement primaire spécialisé.

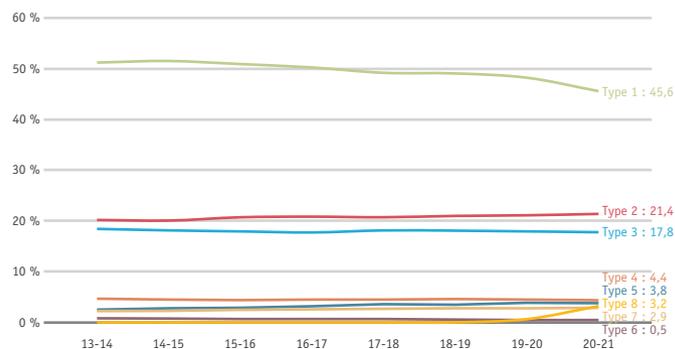


Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement primaire spécialisé en 2020-2021, 38 % suivent le type 8. Ils sont 20,4 % à fréquenter le type 1.

Enseignement secondaire



En 2020-2021, 18 538 élèves sont scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé.



En 2013-2014, 20,2 % des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé sont scolarisés dans le type 2. Ils sont 21,4 % en 2020-2021.

Dans l'enseignement secondaire, la forme 3 (professionnel spécialisé) est celle qui scolarise le plus d'élèves : 11 708 élèves en 2020-2021. Les projets d'intégration dans l'enseignement fondamental et secondaire se font essentiellement par l'intégration permanente totale.

Évolution de la population scolaire par forme⁽²⁾ dans l'enseignement secondaire spécialisé de 2015-2016 à 2020-2021 [fig. 10.1]

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, les types 1 et 8 n'organisent que la forme 3 (Enseignement secondaire professionnel spécialisé), le type 2 organise les formes 1 (enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale) et 2 (enseignement secondaire d'adaptation sociale et professionnelle) tandis que les autres types organisent les formes 1, 2, 3 et 4. De 2015-2016 à 2020-2021, le nombre d'élèves et la part d'élèves augmentent dans chaque forme de l'enseignement secondaire spécialisé, excepté dans la forme 3 où une diminution est observée entre 2019-2020 et 2020-2021, passant respectivement de 11 941 élèves (63,7 %) à 11 708 élèves (63,5 %). En 2020-2021, la forme 2 compte 3 500 élèves (19 %), la forme 1, 2 022 élèves (11 %) et la forme 4 (enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification), 1 194 élèves (6,5 %).

Part d'élèves de l'enseignement spécialisé primaire par degré de maturité en 2020-2021 [fig. 10.2]

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité⁽³⁾ et non en cycles d'années d'études comme dans l'enseignement ordinaire. Ces degrés de maturité se déclinent suivant les types d'enseignements⁽⁴⁾. Le passage d'un degré de maturité à un autre est lié à l'acquisition de compétences déterminées. Il peut se faire à tout moment en cours d'année scolaire. En 2020-2021, la majorité des élèves de l'enseignement spécialisé primaire sont inscrits dans les degrés de maturité I et II (24,4 % et 37,3 %), vient ensuite le degré de maturité III avec 23,3 % des élèves et enfin le degré de maturité IV (15 %).

Évolution de la population scolaire intégrée par niveau et catégorie d'intégration entre 2015-2016 et 2020-2021 [fig. 10.3]

L'intégration, définie dans le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, permet aux élèves à besoins spécifiques de suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. L'intégration est accessible aux élèves inscrits dans un des huit types de l'enseignement spécialisé et peut être réalisée par toutes les écoles. Le projet d'intégration implique les centres psychomédicosociaux et les directions des écoles des enseignements ordinaire et spécialisé concernés, ainsi que les parents et l'élève. Deux dimensions définissent l'intégration. La première est la durée du projet : l'intégration est soit temporaire (un ou plusieurs moments dans l'année scolaire), soit permanente (l'année scolaire entière). L'intégration permanente concerne un volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire : l'intégration est soit partielle (une partie des cours sont suivis) soit totale (tous les cours sont suivis). L'intégration se définit donc en combinant ces deux dimensions. Il existe quatre manières d'intégrer : de manière permanente partielle (PP), permanente totale (PT), temporaire partielle (TP) ou temporaire totale (TT). Cette dernière est définitivement supprimée à partir de l'année scolaire 2020-2021.

Dans l'enseignement fondamental de 2015-2016 à 2020-2021, une augmentation constante du nombre d'élèves en intégration PT est constatée, passant de 1 086 à 5 128. En 2020-2021, 99,1 % des élèves de l'enseignement fondamental bénéficiant du dispositif d'intégration sont en intégration PT, 0,5 % en intégration PP et 0,4 % en intégration TP. Aucun élève n'est scolarisé en intégration TT.

Dans l'enseignement secondaire, sur la même période, le nombre d'élèves en intégration permanente totale a été multiplié par plus de 4, passant de 1 182 à 5 210. En 2020-2021, 99,8 % des élèves de l'enseignement secondaire bénéficiant d'un dispositif d'intégration le sont en PT.

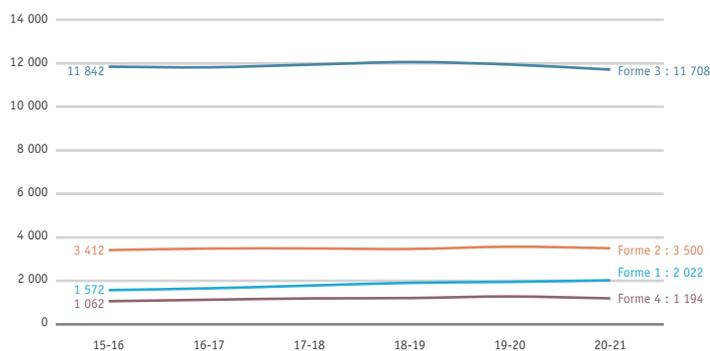
Part d'élèves en intégration par type d'enseignement tous niveaux confondus, en 2015-2016 et en 2020-2021 [fig. 10.4]

L'enseignement de type 8 est celui pour lequel la part d'élèves en intégration est proportionnellement la plus élevée, à savoir 1 580 élèves en 2015-2016 et 5 365 élèves en 2020-2021. Ceux-ci représentent respectivement 16,3 % et 44 % de l'ensemble des élèves qui fréquentent le type 8. On constate une augmentation de la part de l'intégration par type d'enseignement entre les deux années de référence. Les enseignements spécialisés de type 2 et 5 rassemblent une part plus faible d'élèves en intégration.

1 Voir Textes légaux p. 94

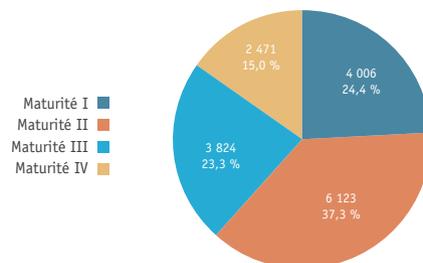
2, 3 et 4 Voir Glossaire p. 88

10.1 Évolution de la population scolaire par forme dans l'enseignement secondaire spécialisé de 2015-2016 à 2020-2021



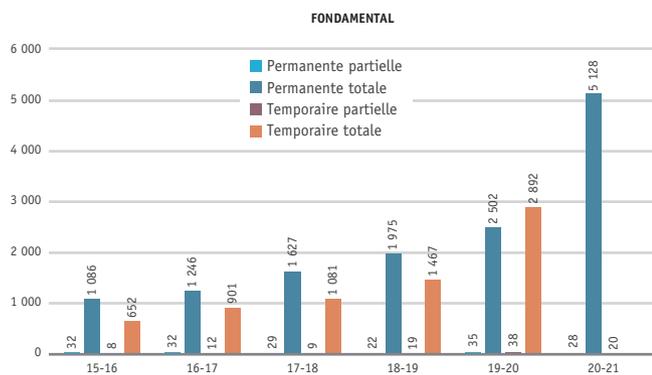
Dans l'enseignement secondaire spécialisé, le nombre d'élèves de la forme 1 passe de 1 572 en 2015-2016 à 2 022 en 2020-2021

10.2 Part d'élèves de l'enseignement spécialisé primaire par degré de maturité en 2020-2021

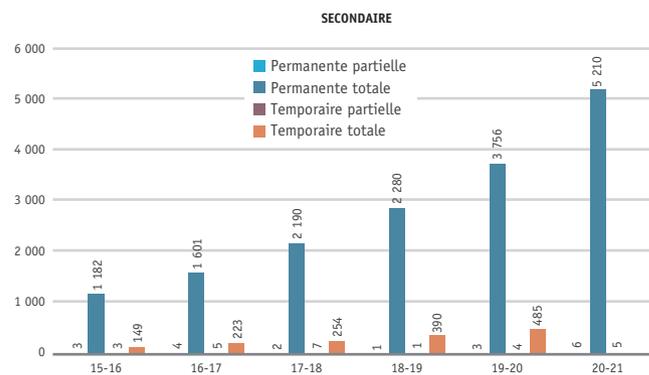


En 2020-2021, dans l'enseignement primaire spécialisé, 37,3 % (6 123) des élèves sont inscrits dans le degré de maturité II.

10.3 Évolution de la population scolaire intégrée par niveau et catégorie d'intégration entre 2015-2016 et 2020-2021

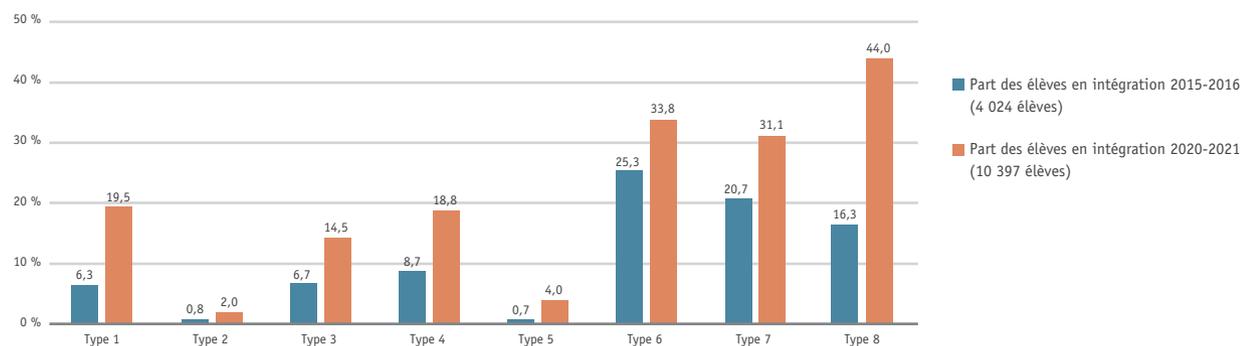


En 2020-2021, il n'y a aucun élève de l'enseignement fondamental spécialisé en intégration temporaire totale.



En 2020-2021, 5 210 élèves de l'enseignement secondaire spécialisé sont en intégration permanente totale.

10.4 Part d'élèves en intégration par type d'enseignement tous niveaux confondus, en 2015-2016 et en 2020-2021



Dans l'enseignement spécialisé de type 1, 19,5 % des élèves sont en intégration en 2020-2021.

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de la scolarité obligatoire. Cette disparité se marque selon les formes et les degrés d'enseignement lorsqu'ils sont mis en relation avec le niveau socioéconomique du secteur dans lequel réside l'élève.

Cet indicateur caractérise le public de l'enseignement fondamental et secondaire en 2020-2021 selon l'indice socioéconomique de ce public (ISE). Il permet d'approcher les disparités socioéconomiques au sein de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, chaque élève se voit attribuer un indice socioéconomique selon son secteur statistique⁽¹⁾ de résidence. Cet indice synthétique a été calculé sur base de sept variables⁽²⁾ relatives aux caractéristiques socioéconomiques des secteurs statistiques. Plus l'ISE est élevé, plus les élèves sont issus de secteurs favorisés sur le plan socioéconomique. À contrario, plus il est faible, plus les élèves concernés sont issus de secteurs moins favorisés sur le plan socioéconomique. Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'ISE moyen⁽³⁾ est égal à 0.

Indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2020-2021 [fig. 11.1]

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'ISE moyen est de $-0,03$ au niveau maternel et de $-0,02$ au niveau primaire. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, une différence s'observe entre le plein exercice ($+0,05$) et l'alternance ($-0,27$). L'enseignement spécialisé, quant à lui, accueille généralement des élèves issus de milieux moins favorisés puisque, tous niveaux confondus, l'ISE moyen est de $-0,42$.

Il existe une disparité socioéconomique importante entre les formes de l'enseignement secondaire ordinaire. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de $0,51$) entre l'indice moyen du premier degré différencié et celui du premier degré commun. Cet écart s'accroît dans le deuxième degré où l'ISE des secteurs de résidences des élèves fréquentant la forme professionnelle est de $-0,35$ alors que dans la forme technique de l'enseignement de qualification, il est de $-0,10$. Dans ce degré, l'ISE moyen est de $+0,16$ pour la forme technique de transition et de $+0,18$ pour la forme générale. Des disparités similaires sont observables au 3^e degré où l'ISE moyen s'élève respectivement à $-0,22$, $-0,03$, $+0,23$ et $+0,30$. Ces valeurs sont toutefois supérieures à celles observées dans la même forme au 2^e degré, ce qui peut s'expliquer par une orientation vers les autres formes de l'enseignement secondaire ou vers l'enseignement en

alternance et par les sorties prématurées qui touchent les élèves issus des secteurs les moins favorisés.

Il existe également une disparité socioéconomique entre les formes de l'enseignement secondaire spécialisé. La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, accueille un public dont l'indice est plus proche de la moyenne du secondaire ordinaire ($-0,14$) bien qu'il s'en soit éloigné en comparaison avec 2019-2020. Les autres formes accueillent un public progressivement moins favorisé, avec un ISE moyen qui s'élève respectivement à $-0,22$, $-0,33$, $-0,44$ dans les formes 1, 2 et 3.

Retard et inscription dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement spécialisé des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique en 2020-2021 [fig. 11.2]

La figure 11.2 permet de visualiser le lien entre l'origine socioéconomique des élèves de 16 ans⁽⁴⁾ et le type de parcours qu'ils ont suivi dans l'enseignement. Les élèves de 16 ans ont été ordonnés selon l'indice socioéconomique de leur secteur de résidence, puis regroupés en 10 groupes de taille équivalente (décile). Le premier décile regroupe les élèves des secteurs les moins favorisés, le dixième les élèves issus de secteurs les plus favorisés. Au sein de chaque décile, les proportions d'élèves en retard scolaire (parmi les élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice), d'élèves inscrits dans le qualifiant (parmi les élèves du deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire de plein exercice) et d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé (parmi tous les élèves du décile) ont été identifiées comme des marqueurs de la différenciation socioéconomique des parcours scolaires.

Quelle que soit la dimension considérée, une présence graduellement plus importante d'élèves de 16 ans est observée dans les déciles les moins favorisés. Dans le premier décile, 68 % des élèves sont en retard, 50 % des élèves sont dans le qualifiant et 8,1 % des élèves sont dans le spécialisé alors que ces proportions atteignent respectivement 26 %, 19 %, et 1,3 % dans le décile le plus favorisé.

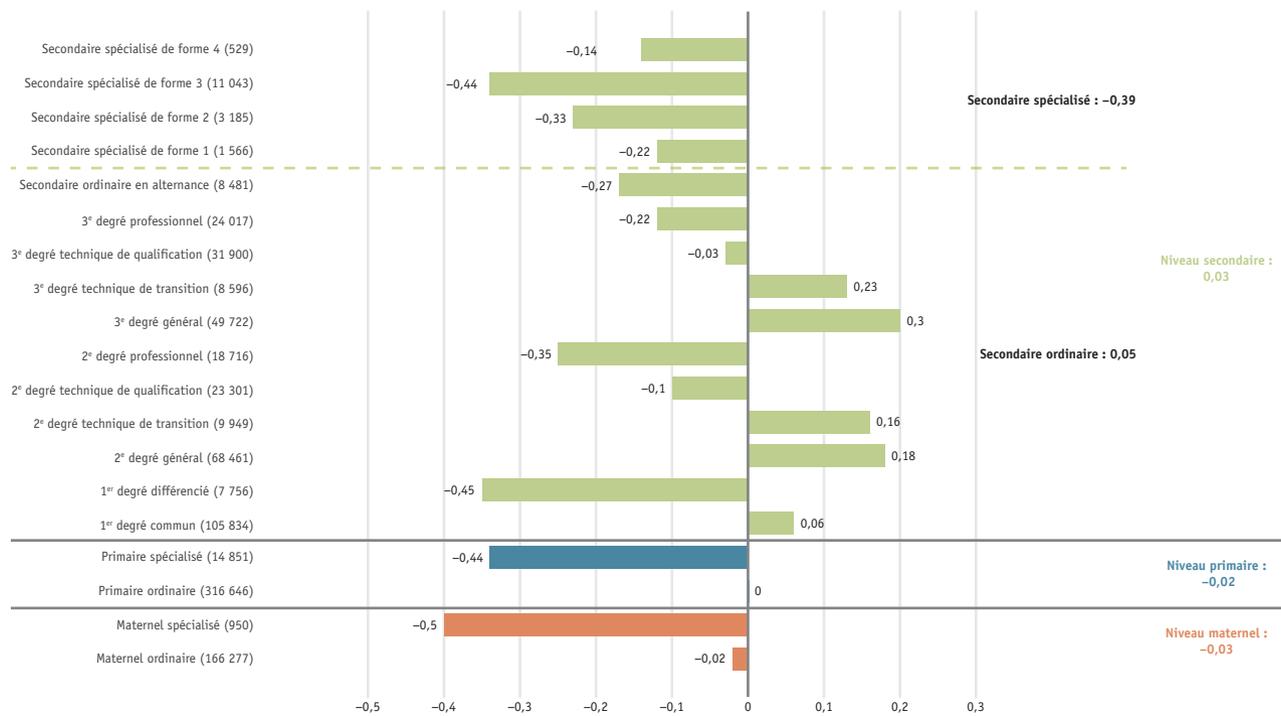
1 Le secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

2 En application des arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2017 et du 07 avril 2020 établissant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, l'indice socioéconomique mobilise les données des ménages auxquels appartiennent les élèves y résidant pour mesurer le niveau socioéconomique des secteurs, à savoir les 7 variables socioéconomiques suivantes : (1) revenu médian par unité de consommation ; (2) part des ménages dont le plus haut diplôme appartient à la CITE 5 ou la CITE 6 ; (3) part des ménages dont le plus haut diplôme appartient à la CITE 1 ou à la CITE 2 ; (4) part des personnes de plus de 18 ans ayant un travail dans les ménages ; (5) part des ménages qui ont obtenu une aide sociale ; (6) part des ouvriers parmi les personnes des ménages qui ont un travail ; (7) part des personnes travaillant dans le secteur tertiaire bas parmi les personnes des ménages qui ont un travail. En d'autres termes, l'ISE mesure le niveau socioéconomique des élèves scolarisés bien qu'il s'agisse d'une mesure indirecte de ce niveau via le secteur de résidence. L'indice socioéconomique utilisé ici a été calculé pour tous les secteurs statistiques où, en 2020-2021, est domicilié au moins un élève scolarisé dans une implantation de la FW-B sur base des données individuelles agrégées datant des années civiles de 2014 à 2020. Cet indice a été normalisé (moyenne de 0 et écart-type de 1) au niveau des données élèves afin de garantir la continuité des analyses.

3 Les moyennes de cet indicateur ont été calculées sur base des élèves avec indice. Les élèves sans indice représentent en moyenne, 2,2 % de la population scolaire. Les effectifs concernés se trouvent entre parenthèses dans les labels de l'axe vertical de la figure 11.1.

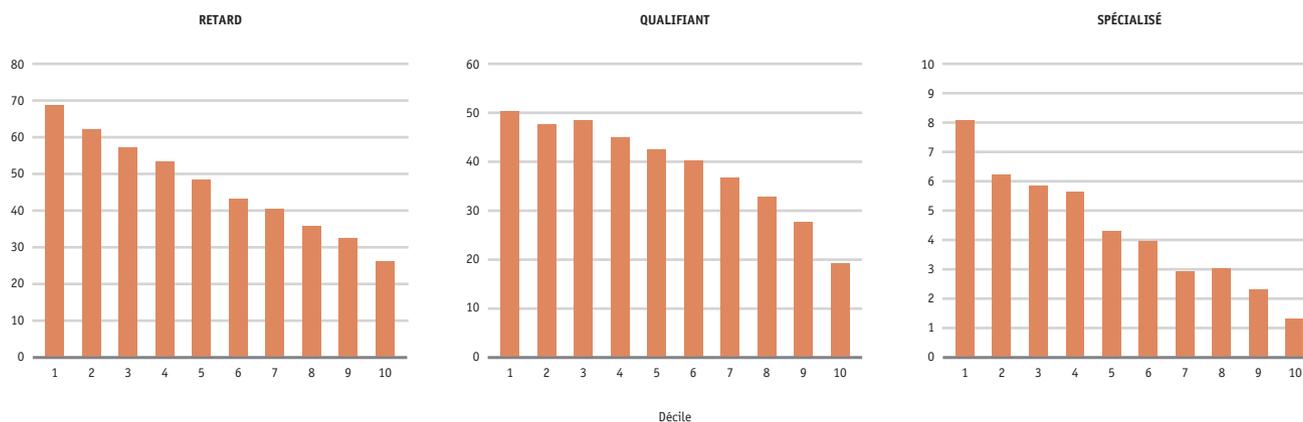
4 Le choix des élèves de 16 ans est justifié par la nécessité d'identifier une population toujours en obligation scolaire, mais suffisamment différenciée quant à leur parcours scolaire et leur position dans le système éducatif.

11.1 Indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2020-2021



En 2020-2021, l'indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de 0 alors que cet indice est de -0,44 pour les secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

11.2 Retard et inscription dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement spécialisé des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique en 2020-2021



En 2020-2021, les élèves de 16 ans sont 68 % à être en retard dans le 1^{er} décile de l'indice socioéconomique (le plus défavorisé) alors qu'ils sont 26 % à être en retard dans le 10^e décile (le plus favorisé).

Dans les formes technique de qualification, professionnelle et technique de transition de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, les élèves s'orientent majoritairement vers une option du secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement ordinaire en alternance (CEFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Des choix de secteurs d'études contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics, de la troisième à la sixième année, de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice dans les trois formes suivantes⁽²⁾ : technique de qualification, professionnelle et technique de transition⁽³⁾ ainsi que dans l'enseignement en alternance (CEFA).

Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice fréquentant la section de qualification selon la forme, le secteur de l'option groupée suivie et le sexe en 2020-2021 [fig. 12.1]

La section de qualification se présente sous deux formes : la forme technique de qualification (55 160 élèves dont 26 310 filles et 28 850 garçons) et la forme professionnelle (38 355 élèves dont 16 691 filles et 21 664 garçons). L'enseignement technique de qualification, avec un cursus basé sur des cours techniques et pratiques (16 à 24 h) permet d'obtenir en fin de 6^e année (cohérence avec 7^e année infra) un CQ et/ou un CESS et d'accéder au monde du travail ou à l'enseignement supérieur. L'enseignement professionnel a comme objectif prioritaire l'apprentissage d'un métier. Il est essentiellement basé sur une majorité de cours pratiques et quelques cours techniques (18 à 25 h) et permet d'obtenir un CQ et/ou CE afin d'entrer dans la vie active. Il est toutefois possible de suivre une 7^e année qui permet d'obtenir un CESS et d'entamer des études supérieures. Aussi bien dans la technique de qualification que dans la professionnelle, la part la plus importante des élèves fréquente les secteurs du service aux personnes, de l'industrie et de l'économie. Dans la forme technique de qualification, près de quatre élèves sur dix (36,9 %) choisissent le secteur « service aux personnes » et une fréquentation importante des secteurs « économie » (25,9 %) et « industrie » (14 %) s'observe. Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (« économie », « sciences appliquées » et « arts appliqués »), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons. Les filles représentent une grande majorité des inscrits dans les secteurs « habillement » (86 %, pourcentage à relativiser au regard du faible nombre d'effectifs qu'il représente) et « services aux personnes » (65 %), tandis que les garçons représentent une très grande majorité des inscrits dans les secteurs « industrie » (96,9 %) et « construction » (94,3 %). Dans l'enseignement professionnel, le secteur « services aux personnes » est le plus fréquenté : 28,8 % des élèves choisissent ce secteur. Viennent ensuite les secteurs « industrie » (20,4 %), « économie » (17,9 %) et « construction » (12,6 %). Dans cette forme, les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués.

Les secteurs « industrie » et « construction » accueillent une grande majorité de garçons, tandis que les secteurs « habillement » et « services aux personnes » rassemblent respectivement 89 % et 85 % de filles.

Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et le sexe en 2020-2021 [fig. 12.2]

L'enseignement technique de transition (18 941 élèves dont 8 109 filles et 10 832 garçons) fait partie de la section de transition comme l'enseignement général. Il est composé d'options plus concrètes, plus techniques (8 à 12 h) et de cours généraux identiques à l'enseignement général. Il délivre au terme de la 6^e année un CESS permettant de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Dans la forme technique de transition, 48 % des élèves choisissent le secteur « service aux personnes » et près de trois élèves sur dix fréquentent le secteur « sciences appliquées ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (64 %), « beaux-arts » (78 %) et « humanités artistiques » (70 %). Le secteur « services aux personnes » présente, dans cette forme, une quasi-parité filles-garçons (la part de filles y est de 48 %).

Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CEFA) selon le secteur de l'option groupée et le sexe en 2020-2021 [fig. 12.3]

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les secteurs « économie » et « construction » attirent plus de la moitié des élèves de cet enseignement (55 %). L'orientation vers les secteurs se différencie selon le genre : d'une part, la présence féminine est plus importante dans le secteur « services aux personnes » (75 %), d'autre part, la présence masculine est plus marquée dans les secteurs « construction » et « industrie » qui regroupent respectivement 99 % et 98 % de garçons.

Répartition des élèves par zone dans l'enseignement secondaire technique et professionnel selon le secteur de l'option de base groupée suivie en 2020-2021 [fig. 12.4]

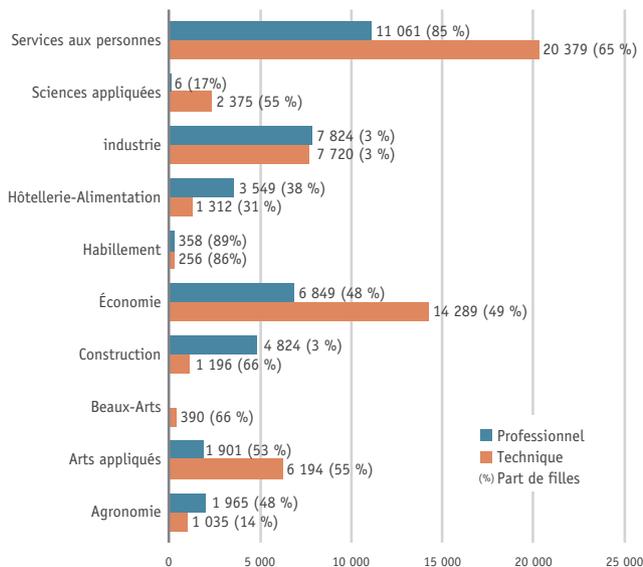
À Bruxelles, plus de 6 élèves sur dix suivent une option groupée dans les secteurs « économie » (32,1 %) et des « services aux personnes » (29,2 %). Ils sont respectivement 13,1 % et 9,2 % scolarisés dans le secteur « industrie » et « arts appliqués ». En Wallonie, dans chaque zone, la part la plus importante des élèves est scolarisée dans le secteur des « services aux personnes » (de 29,8 % à Verviers à 43,3 % à Huy-Waremme), viennent ensuite les secteurs « économie » et « industrie ». Seules les zones de Bruxelles, Liège, Namur et la Wallonie picarde scolarisent des élèves dans le secteur des « beaux-arts ». Dans certaines zones, aucun élève n'est inscrit dans les secteurs des « humanités artistiques » (Luxembourg, Verviers et la Wallonie picarde) ou de « l'habillement » (Hainaut Centre et Huy-Waremme).

1 Cet indicateur est développé en détail par l'Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies au travers de la publication *Cadastre de l'enseignement qualifiant* sur disponible sur www.enseignement.be.

2 Les options de base de l'enseignement général ne sont pas reprises ici, car un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures), ce qui induit un nombre d'inscriptions supérieur au nombre d'élèves et ne permet donc pas de comparaison avec les autres formes.

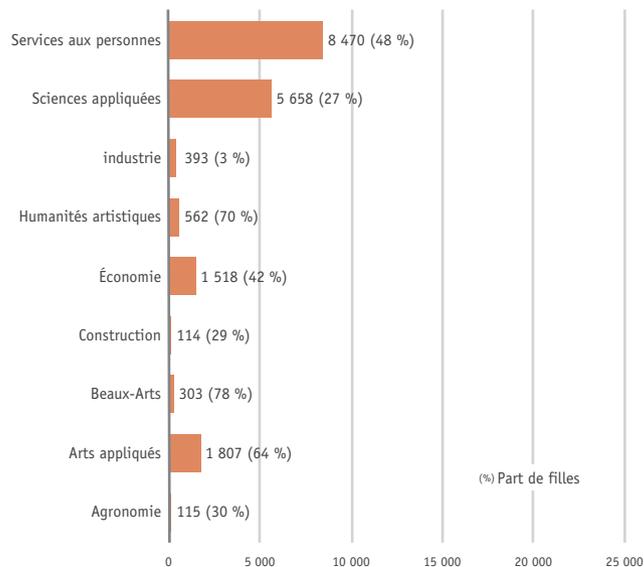
3 Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux-arts ») ; de même l'artistique de qualification est inclus dans le technique de qualification.

12.1 Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice fréquentant la section de qualification selon la forme, le secteur de l'option groupée suivie et le sexe en 2020-2021



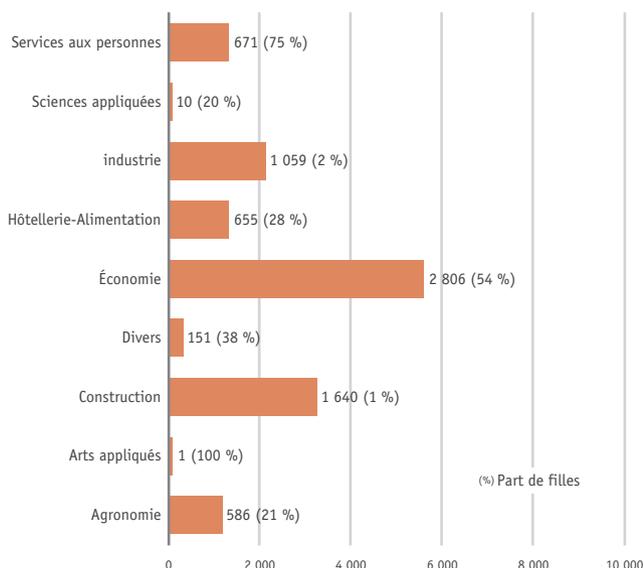
En 2020-2021, 20 379 élèves inscrits dans l'enseignement technique de qualification sont inscrits dans une option du secteur « services aux personnes ». Ils sont 11 061 dans l'enseignement professionnel. Les filles représentent respectivement 65 % et 85 %.

12.2 Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et le sexe en 2020-2021



En 2020-2021, 1 807 élèves fréquentent le secteur « arts appliqués » de la forme technique de transition ; 64 % de ces élèves sont des filles.

12.3 Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CEFA) selon le secteur de l'option groupée et le sexe en 2020-2021



En 2020-2021, 2 806 élèves fréquentant l'enseignement en alternance sont inscrits dans le secteur « économie » ; 46 % de ces élèves sont des garçons.

12.4 Répartition des élèves par zone dans l'enseignement secondaire technique et professionnel selon le secteur de l'option de base groupée suivie en 2020-2021

| | Brabant wallon (7 853 élèves) | Bruxelles (22 733 élèves) | Hainaut Centre (15 012 élèves) | Hainaut Sud (13 051 élèves) | Huy-Waremme (4 165 élèves) | Liège (15 714 élèves) | Luxembourg (8 951 élèves) | Namur (14 567 élèves) | Verviers (6 148 élèves) | Wallonie picarde (11 841 élèves) |
|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Agronomie | 0,8 % | 1,0 % | 2,7 % | 2,0 % | 1,8 % | 1,4 % | 3,3 % | 7,1 % | 8,1 % | 5,4 % |
| Arts appliqués | 8,5 % | 9,2 % | 8,2 % | 8,6 % | 5,0 % | 8,3 % | 7,4 % | 8,7 % | 5,5 % | 8,6 % |
| Beaux-Arts | 0,0 % | 1,5 % | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % | 0,8 % | 0,0 % | 0,7 % | 0,0 % | 1,1 % |
| Construction | 5,8 % | 2,8 % | 7,6 % | 6,0 % | 5,3 % | 7,3 % | 8,7 % | 8,3 % | 7,9 % | 7,8 % |
| Economie | 23,9 % | 32,1 % | 21,2 % | 21,0 % | 15,2 % | 20,5 % | 18,6 % | 11,5 % | 20,1 % | 16,4 % |
| Habillement | 0,3 % | 0,8 % | 0,0 % | 0,5 % | 0,0 % | 0,7 % | 0,2 % | 1,0 % | 0,9 % | 0,1 % |
| Humanités artistiques | 2,1 % | 0,4 % | 0,1 % | 0,6 % | 0,5 % | 0,5 % | 0,0 % | 0,9 % | 0,0 % | 0,0 % |
| Hôtellerie - Alimentation | 3,3 % | 2,9 % | 4,7 % | 4,6 % | 5,0 % | 4,7 % | 4,7 % | 6,8 % | 6,1 % | 4,7 % |
| Industrie | 10,2 % | 13,1 % | 12,5 % | 14,0 % | 13,8 % | 16,1 % | 17,8 % | 14,8 % | 13,6 % | 15,3 % |
| Sciences appliquées | 8,3 % | 7,0 % | 5,1 % | 4,8 % | 9,8 % | 6,1 % | 8,8 % | 6,6 % | 7,4 % | 7,1 % |
| Services aux personnes | 36,7 % | 29,2 % | 37,7 % | 37,7 % | 43,3 % | 33,5 % | 30,5 % | 33,6 % | 29,8 % | 33,4 % |

En 2020-2021, 32,1 % des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel de la zone de Bruxelles suivent une option groupée du secteur économie.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la durée théorique de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire de plein exercice est de douze ans. Une proportion importante d'élèves ne suit pas cette trajectoire. En 2020-2021, 12 % des élèves de l'enseignement primaire ordinaire sont en retard scolaire⁽¹⁾. C'est le cas de 39,3 % des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice⁽²⁾. Ces proportions ont évolué dans le temps, notamment en raison de certaines modifications décrets de l'organisation de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant entre en première année primaire l'année civile durant laquelle il atteint six ans. Après un parcours de douze ans, il devrait, en théorie, sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses dix-huit ans. C'est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, un pourcentage important d'élèves présente un retard scolaire.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2020-2021 [fig. 13.1]

Le pourcentage d'élèves à l'heure diminue de manière quasi linéaire dès la troisième maternelle⁽³⁾ (M3). En cinquième et sixième années primaires (P5 et P6), 15 % des élèves sont en retard scolaire. En première secondaire (S1), le taux de retard s'élève à 20,4 %. Il est encore plus important en troisième (S3) avec 37,7 %. En cinquième et sixième années du secondaire (S5 et S6), ce taux est de 52,8 % et de 55 %. Plus de la moitié des élèves ont dès lors dépassé l'âge légal de scolarisation.

Évolution du taux de retard scolaire par sexe, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 13.2]

En 2020-2021, 12 % des élèves de l'enseignement ordinaire primaire sont en retard scolaire. C'est le cas de 39,3 % des élèves qui fréquentent l'enseignement ordinaire secondaire de plein exercice. On note une légère baisse du taux de retard à partir de 2011-2012 en primaire et de 2012-2013 en secondaire.

Depuis dix ans, invariablement, les garçons sont plus nombreux à être en retard que les filles et cette différence se maintient durant tout le parcours scolaire. En 2020-2021, cette différence est de 2 points de pourcentage en primaire et de 8 points de pourcentage en secondaire.

Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 13.3]

Les années d'études charnières durant lesquelles se produit un retard scolaire important sont analysées dans ce graphique : en début et en fin de primaire (en P1 et en P5), au premier degré de l'enseignement secondaire (S1 et S2), et au début des deuxième et troisième degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire. En 2020-2021, 5,7 % des élèves sont en retard en P1 et 15,2 % le sont en P5.

Ce taux de retard a tendance à diminuer ces dernières années. Une diminution davantage marquée entre 2019-2020 et 2020-2021 pour à peu près l'ensemble des années d'études et quel que soit le niveau d'enseignement considéré. Entre 2019-2020 et 2020-2021, le taux de retard a enregistré une baisse de 0,6 % en P1 et de 1,1 % en P5. Pour le secondaire, la baisse est encore plus importante, avec -4,5 % en S5, -6,9 % en S2 et jusqu'à -8,2 % en S3. Une exception est toutefois à noter en S1 où ce taux a légèrement augmenté (+0,5 %) en passant de 19,9 % à 20,4 % entre les deux années considérées. Cette diminution récente est manifestement imputable à la crise sanitaire.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires en 2020-2021 [fig. 13.4]

La structure du retard scolaire varie en fonction des formes d'enseignement fréquentées. Le taux de retard en troisième secondaire s'élève à 20 % dans la forme générale, à 78 % dans le professionnel, à 63 % dans le technique de qualification et à 41 % dans le technique de transition. C'est dans la forme professionnelle que le taux de retard de deux ans et plus est le plus élevé.

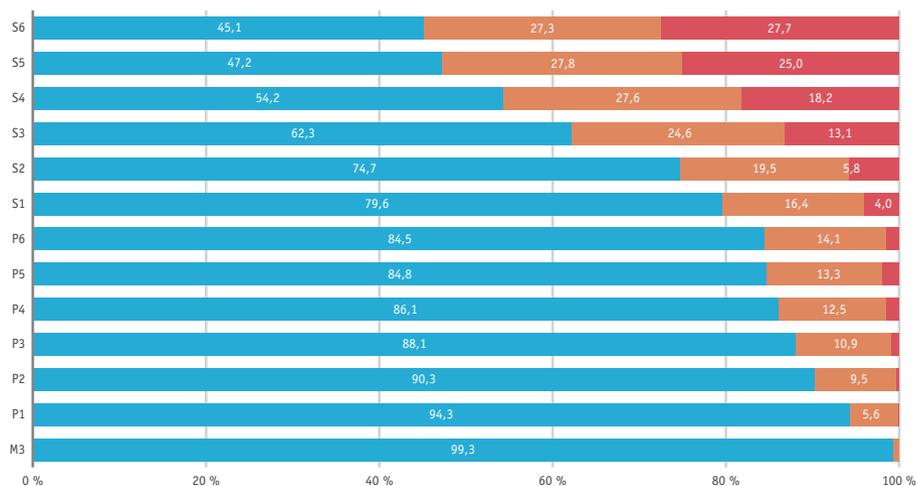
En troisième professionnelle, 16 % des garçons et 14 % des filles sont âgés de 17 ans ou plus et sont donc en retard d'au moins trois ans. En cinquième professionnelle, presque un tiers des élèves ont 19 ans ou plus. La forme professionnelle est la seule dans laquelle les filles ne sont pas beaucoup plus nombreuses à être à l'heure. Les taux de retard progressent encore en cinquième année. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

1 Il s'agit ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'âge légal de la scolarisation et non pas par rapport à l'apprentissage. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à 6 ans et entrant en première primaire l'année où il atteint 7 ans est considéré en retard scolaire durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

2 Les élèves qui fréquentent une septième année et le quatrième degré ne sont pas comptabilisés.

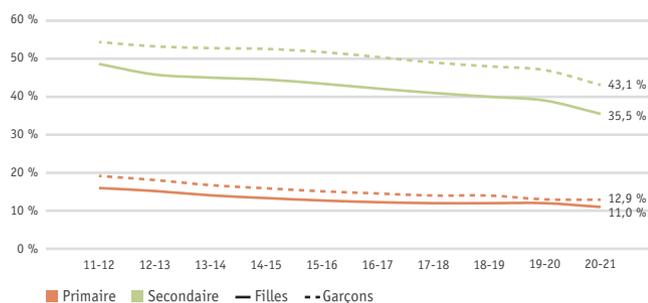
3 En troisième maternelle, le taux de retard est le rapport (%) entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternel et le nombre d'élèves âgés de 5 ans et plus inscrits en maternel.

13.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2020-2021



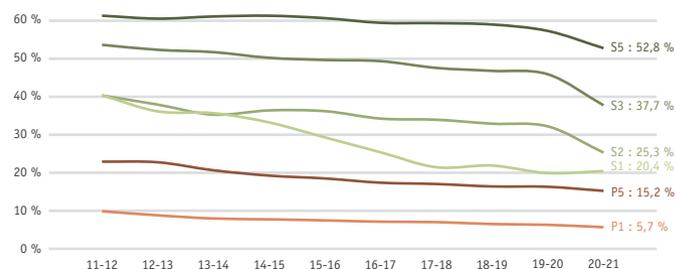
En 4^e année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 86,1 % des élèves sont à l'heure, 12,5 % en retard scolaire d'un an et 1,4 % en retard de 2 ans et plus. En 4^e année du secondaire ordinaire (S4), 54,2 % des élèves sont à l'heure, 27,6 % sont en retard scolaire d'un an, 18,2 % en retard de 2 ans ou plus.

13.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2011-2012 à 2020-2021



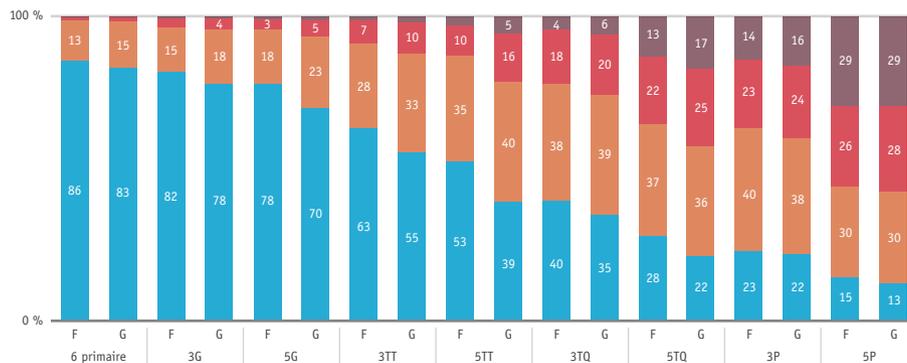
En 2020-2021, dans le primaire, 13 % des garçons et 11 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 43 % des garçons et 35,5 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

13.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2011-2012 à 2020-2021



En 2020-2021, 5,7 % des élèves de 1^{re} année primaire (P1) sont en retard et 15,2 % le sont en 5^e primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 20,4 % en 1^{re} année (S1), à 25,3 % en S2, à 37,7 % en S3 et à 52,8 % en S5.

13.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires en 2020-2021



En 2020-2021, 86 % des filles inscrites en 6^e primaire sont à « à l'heure » ; ce taux est de 82 % dans les classes de 3^e secondaire générale (3G).

L'un des objectifs ambitieux visés par le Pacte pour un Enseignement d'excellence est de réduire, à l'horizon 2030, de 50 % le redoublement. Les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, profondément impactées par le contexte de la crise sanitaire, montrent une réduction importante du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans une moindre mesure dans le fondamental.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce depuis de nombreuses années, un recours massif au redoublement est constaté : le taux de redoublement observé au sein de ses établissements est le plus élevé de l'ensemble des pays européens. Cet indicateur donne des éclairages sur l'évolution des taux de redoublants⁽¹⁾ dans l'enseignement ordinaire primaire et secondaire de plein exercice⁽²⁾ de 2011-2012 à 2020-2021. Dans l'enseignement maternel, un élève est dit « redoublant » quand il est toujours inscrit dans l'enseignement maternel à six ans (il a donc été maintenu une année scolaire de plus). Dans l'enseignement primaire et secondaire, un élève est considéré comme « redoublant » lorsqu'il s'inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études. À partir de 2005-2006, les élèves qui passent d'une première année différenciée (1D/1B) à une première année commune ne sont plus considérés comme redoublants. À partir de 2009-2010, les élèves qui passent d'une deuxième année différenciée (2D) à une deuxième année commune ne sont plus comptabilisés parmi les redoublants. Le « redoublant » ainsi défini permet de mettre en exergue l'aspect pédagogique du parcours des élèves.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 14.1]

Le taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire connaît une tendance globale à la baisse sur l'ensemble de la période considérée. Une exception est toutefois à noter pour la 6^e primaire où ce taux observe des oscillations importantes, mais reste tout de même le plus faible pour l'ensemble de l'enseignement primaire. Ceci peut s'expliquer par le fait que, sauf dérogation, les élèves de treize ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire. Le taux d'obtention du CEB et l'entrée dans le premier degré différencié peuvent également expliquer les fluctuations du taux de redoublants observées en 6^e primaire. La baisse la plus notable dans l'enseignement fondamental ordinaire est sans nul doute celle du taux de maintien en 3^e maternelle : il a été divisé par 5 sur les dix dernières années en passant de 3 % en 2011-2012 à 0,7 % pour la dernière année observée. Bien que le taux de redoublants demeure le plus élevé au cours des deux premières années de l'enseignement primaire, il a toutefois tendance à diminuer : en 1^{re} primaire (P1), ce taux passe ainsi de 6,1 % en 2011-2012 à 4,8 % en 2020-2021, tandis qu'en 2^e primaire (P2), le taux de redoublants passe de 4,1 % en 2011-2012 à 3,3 % en 2020-2021. En ce qui concerne la 4^e primaire (P4), une diminution s'opère depuis 2011-2012 (3,6 %), pour atteindre 1,5 % en 2020-2021. En 3^e et 5^e primaire (P3 et P5), les taux de redoublants diminuent ces deux dernières années, passant de 2,5 % à 2 % en P3 et de 2,5 % à 1,6 % en P5. Si l'on considère uniquement l'enseignement primaire, ce taux est d'environ 3 % entre 2011-2012 et 2018-2019. Il baisse légèrement en 2019-2020 (2,8 %) et de manière encore plus importante en 2020-2021

(2,3 %). Entre ces deux années scolaires, la baisse du taux de redoublants pour l'enseignement primaire est à peine perceptible (-0,5 %).

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2011-2012 à 2020-2021 [fig. 14.2]

Avant toute chose, il est utile de rappeler que les taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice⁽³⁾ a été impacté ces dernières années par les réformes successives du 1^{er} degré⁽⁴⁾. Au regard des chiffres, il est évident que les taux de redoublants ainsi que leurs variations sont bien plus conséquents en secondaire qu'en primaire. Toutefois, entre 2019-2020 et 2020-2021, ce taux diminue de manière plus importante que celle observée en primaire : il passe de 11,6 % à 5,1 % pour l'ensemble de l'enseignement secondaire ordinaire, soit une baisse de 6,5 %. Depuis 2011-2012, les taux de redoublants diminuent en 1^{re} année (S1) pour atteindre un 1^{er} palier de 9,9 % en 2014-2015, moment où est décrétée la promotion automatique de 1C en 2C. La suppression complète des 1 S à partir de 2016-2017 conduit à un taux de 0 % en 2020-2021. Parallèlement, le taux de redoublants en 2^e année (S2) connaît une nette augmentation, avant de se stabiliser et de diminuer. Ce taux s'élève à 7,8 % en 2020-2021. Les 3^e, 4^e et 5^e années de l'enseignement ordinaire secondaire (S3, S4 et S5) présentent des taux de redoublants importants. Le taux de redoublant le plus important concerne la 3^e secondaire et le plus bas concerne la 6^e secondaire, avec respectivement 8,2 % et 2 % en 2020-2021. Concernant la dernière année du secondaire, les faibles taux peuvent s'expliquer, en partie, par les abandons en fin de parcours (décrochage scolaire – à mettre en lien avec la fin de l'obligation scolaire, orientation vers d'autres types d'enseignement (en alternance ou de promotion sociale).

Taux de redoublants scolarisés en 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire, selon le profil d'école en 2020-2021 [fig. 14.3]

Les indicateurs, notamment celui du taux de redoublants, répartis par profil permettent aux écoles de comparer leurs données à celles de groupes d'écoles comparables. En faisant de la sorte, elles sont en mesure de mieux se situer et de déterminer des objectifs spécifiques réalistes lors de la rédaction de leurs plans de pilotage. Tout comme les années précédentes, c'est au sein des écoles à majorité qualifiante (ESQ) que les taux de redoublants sont les plus élevés, et ce, quelle que soit l'année considérée (3^e ou 5^e secondaire). À contrario, les taux les plus faibles sont observés au sein des écoles à majorité de transition (EST), tandis que les écoles secondaires mixtes (ESM) ont des taux compris entre les deux profils d'écoles précités. Pour la 3^e année, les taux de redoublants dans les ESQ, les ESM et les EST sont de respectivement 18,3 %, 7,8 % et 3,6 %. Concernant la 5^e secondaire, les taux de redoublants sont de 14,1 % pour les ESQ, de 6,6 % pour les ESM et de 1,7 % pour les EST. En comparaison aux données de l'année passée, 2019-2020, les taux de redoublants ont connu une baisse importante, elle aussi à mettre en parallèle avec le contexte sociosanitaire qui a fortement impacté le parcours scolaire des élèves.

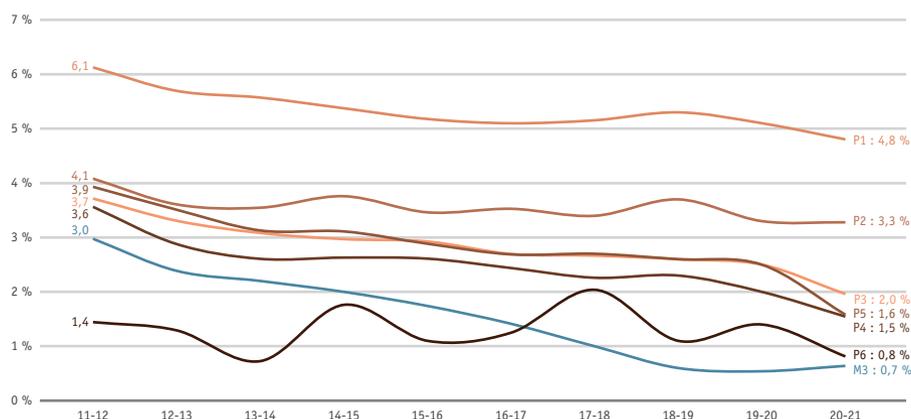
1 Le taux de redoublants scolarisés en 2020-2021 est calculé en divisant le nombre d'élèves qui sont redoublants en 2020-2021 par le nombre d'élèves inscrits en 2020-2021 par profil d'école.

2 Les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale ne sont pas comptabilisés.

3 Les élèves qui fréquentent une septième année ou le quatrième degré ne sont pas comptabilisés.

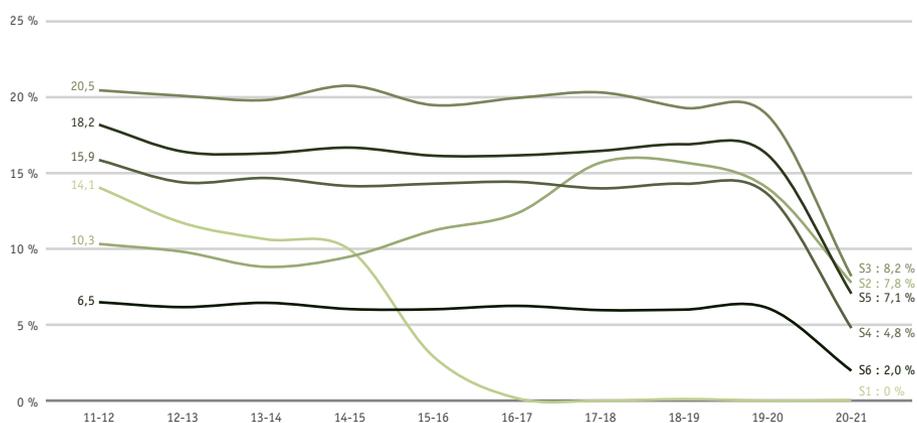
4 Le 1^{er} degré devait être parcouru en trois ans maximum ; depuis 2015-2016, suppression de la 1^{re} année complémentaire (1S) — sauf dérogation — et la possibilité d'effectuer une année supplémentaire (2S) n'existe plus qu'au terme d'une 2^e année commune (2C) ; adoption de la promotion automatique de 1C en 2C en 2014-2015 ; suppression complète des 1 S à partir de 2016-2017.

14.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2011-2012 à 2020-2021



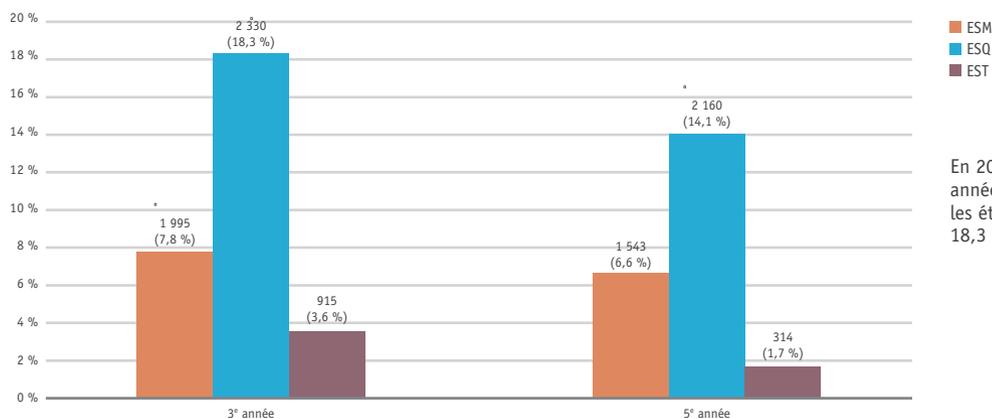
En 2020-2021, 4,8 % des élèves fréquentant la 1^{re} année primaire (P1) sont redoublants ; c'est le cas de 3,3 % en 2^e primaire (P2) et de 2 % en 3^e primaire (P3). La même année scolaire, 0,6 % d'élèves sont maintenus en 3^e maternelle (M3).

14.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2011-2012 à 2020-2021



En 2020-2021, il y a 7,8 % de redoublants en 2^e année secondaire (S2). En 3^e année (S3), ils sont 8,2 % à redoubler et en 5^e année (S5), 7,1 %.

14.3 Taux de redoublants scolarisés en 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire, selon le profil d'école en 2020-2021



En 2020-2021, le taux de redoublants en troisi^{ème} année de l'enseignement secondaire ordinaire dans les établissements à majorité qualifiante est de 18,3 %

Les élèves qui doublent une 3^e ou une 5^e année secondaire ne recommencent pas tous leur année dans la même forme d'enseignement. Parmi les élèves qui fréquentent une 3^e année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ) en 2019-2020, environ 7 % recommencent une 3^e année en 2020-2021. D'autre part, 12 % des élèves inscrits en 3TQ en 2020-2021 sont redoublants. Enfin, le taux de redoublement généré en 3^e et en 5^e est plus élevé pour les élèves qui subissent déjà un retard scolaire ainsi que pour les garçons.

Cet indicateur traite du taux de redoublement généré⁽¹⁾ en 3^e et 5^e secondaire en 2019-2020 selon la forme d'enseignement. Il s'agit ici des redoublants que génèrent une année et une forme d'enseignement. Sont donc concernés les élèves qui échouent en 3^e ou en 5^e en 2019-2020, quelle que soit la forme d'enseignement qu'ils suivront en 2020-2021. Sont prises en compte l'année et la forme d'enseignement dans lesquelles l'élève redouble, et non pas l'année et la forme d'enseignement qui les accueillera lorsqu'ils recommenceront leur année scolaire en 2020-2021. Le taux de redoublement généré se distingue du taux de redoublants « scolarisés »⁽²⁾. Ce dernier porte quant à lui sur les redoublants inscrits en 2020-2021 en 3^e ou en 5^e année secondaire selon la forme d'enseignement qu'ils fréquentent, indépendamment de la forme qu'ils suivaient l'année précédente.

Il est à noter que, dans l'enseignement secondaire de plein exercice, le taux de redoublants a diminué de moitié entre 2019-2020 et 2020-2021. Cette diminution inédite est imputable à la crise sanitaire. Toutefois, cette baisse est moins marquée pour l'enseignement professionnel qui observe des taux de redoublants plus importants que dans les autres formes d'enseignement.

Redoublement généré en 2019-2020 et scolarisé en 2020-2021 : taux et effectifs [fig. 15.1]

En 2019-2020, parmi les élèves inscrits en 3^e générale, 5 % échouent et doivent recommencer leur année, soit 1 723 élèves. Néanmoins, en 2020-2021, 3 % des élèves inscrits en 3^e générale y sont redoublants, soit 1 299 élèves. Dans cette forme d'enseignement, le taux de redoublement généré est donc supérieur au taux de redoublants scolarisés. Alors que la forme générale génère un nombre relativement important de redoublants, elle n'en accueille qu'une faible part et conduit les autres vers les autres formes d'enseignement secondaire. Ce phénomène s'inverse fatalement au niveau des formes de qualification : en 3^e année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ), le taux de redoublement généré s'élève à 7 % et le taux de redoublants scolarisés à 12 %. En 3^e année de la forme professionnelle, le taux de redoublement généré s'élève à 18 % et le taux de redoublants scolarisés à 22 %. En 3^e année de la forme technique ou artistique de transition (3TT), ces différents taux sont respectivement de 8 % et 10 %. Les mouvements s'observent également en 5^e année, avec une amplitude moindre.

Taux de redoublement généré en 2019-2020 selon le retard scolaire [fig. 15.2]

Le taux de redoublement généré varie fortement selon que l'élève est déjà en retard scolaire ou non en 2019-2020. En 3^e année de la forme technique ou artistique de qualification ainsi qu'en 3^e générale, les élèves en retard scolaire ont davantage tendance à redoubler. Cette tendance s'inverse toutefois pour la forme technique ou artistique de transition et la forme professionnelle où les élèves à l'heure redoublent plus fréquemment que ceux qui sont en retard scolaire. En 5^e année, le phénomène semble se généraliser, le retard scolaire génère systématiquement plus de redoublement. En moyenne, en 3^e année, ce taux est de 6 % pour les élèves à l'heure et de 10 % pour les élèves en retard scolaire. En 5^e année, l'écart se renforce avec des taux respectifs de 3 % et 9 %.

Taux de redoublement généré en 2019-2020 selon le sexe [fig. 15.3]

Le taux de redoublement généré est systématiquement plus important pour les garçons que pour les filles, que ce soit en 3^e ou en 5^e année, quelle que soit la forme d'études. En moyenne, en 3^e année, ce taux est de 6 % pour les filles et de 10 % pour les garçons et, en 5^e année, ces taux sont respectivement de 6 % et 7 %. Cet écart entre les filles et les garçons se marque plus faiblement dans la forme professionnelle.

Taux de redoublement généré en 2019-2020 et scolarisé en 2020-2021 selon la catégorie⁽³⁾ d'école [fig. 15.4]

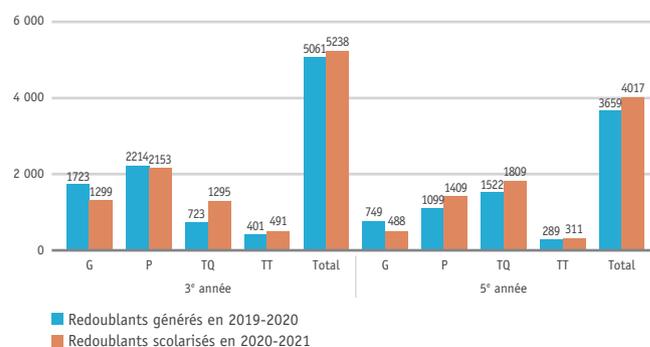
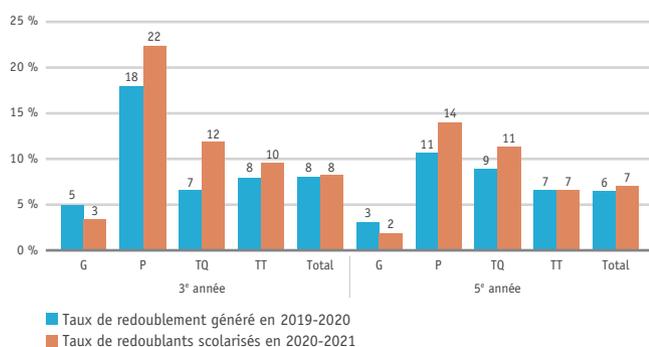
Le taux de redoublement généré est abordé à partir de la catégorie de l'école que fréquentait l'élève l'année précédente. Cette analyse permet notamment d'observer si certaines catégories d'écoles génèrent plus (ou moins) de redoublement chez ces élèves. Chaque catégorie regroupe plus ou moins 25 % des élèves de chaque année d'études. En ce qui concerne les élèves de 3^e année, le taux de redoublement généré en 2019-2020 par les écoles de catégorie 1 (ISE moyen le plus faible) s'élève à 10 % (1 665 élèves) contre 6 % (915 élèves) pour les écoles de catégorie 4 (ISE moyen le plus élevé). En 2020-2021, le taux de redoublement scolarisé est sensiblement égal au taux de redoublement généré. Les tendances sont identiques en 5^e année, avec une amplitude moindre.

1 Le taux de redoublement généré en 2019-2020 s'obtient en divisant nombre d'élèves qui redoubleront en fin d'année (2019-2020) par le nombre d'élèves inscrits en 2019-2020 selon l'année d'étude fréquentée. Comme le nombre d'élèves par année d'étude n'est pas strictement égal d'une année scolaire à l'autre, les taux de redoublants par année d'études peuvent être légèrement différents des taux de redoublement généré (fig. 15.1)

2 Les redoublants « scolarisés » correspondent à ceux présentés dans l'indicateur 14 (*Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*). Le taux de redoublants scolarisés se calcule en divisant le nombre d'élèves identifiés comme redoublants en 2019-2020 par le nombre d'élèves inscrits en 2020-2021.

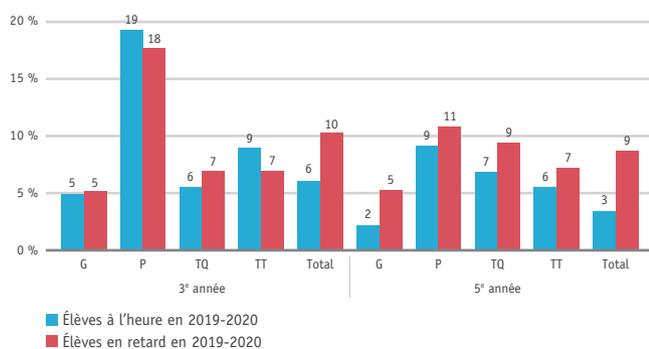
3 Voir Glossaire p. 88

15.1 Redoublement généré en 2019-2020 et scolarisé en 2020-2021 : taux et effectifs



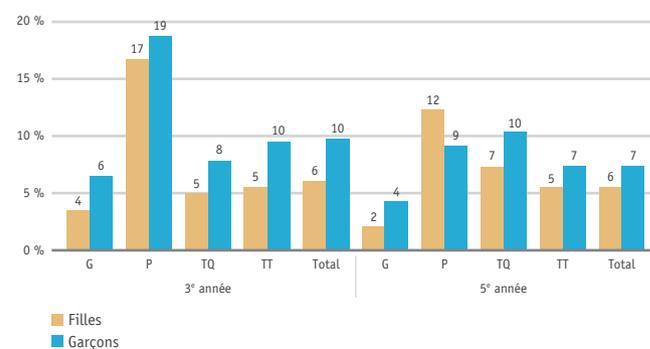
Parmi les élèves inscrits en 3G en 2019-2020, 1723 (soit 5 %) redoublent en fin d'année (redoublement généré). Cependant, parmi les élèves inscrits en 2020-2021, seuls 1 299 (soit 3 %) recommencent leur année en 3G (redoublants scolarisés). Les autres redoublent en 3TT, 3TQ ou 3P.

15.2 Taux de redoublement généré en 2019-2020 selon le retard scolaire



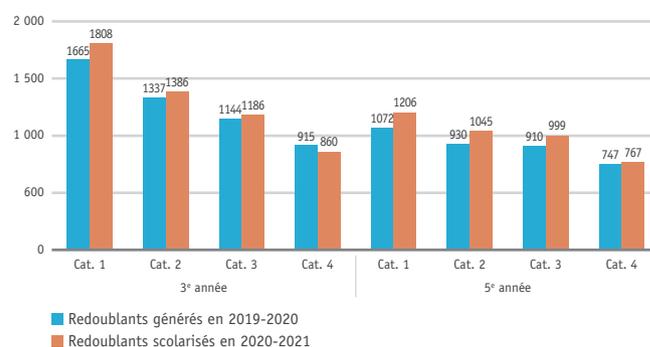
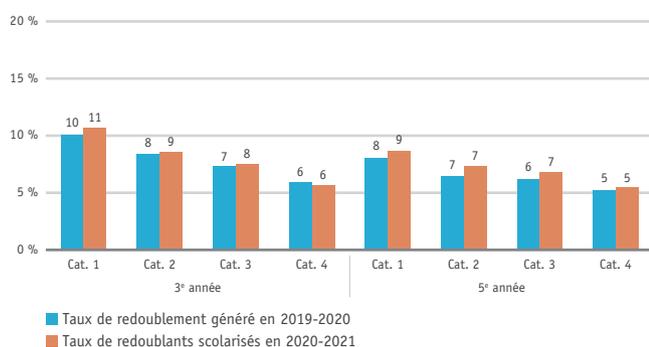
Parmi les élèves de 3^e année générale, 5 % redoublent l'année suivante peu importe s'ils sont à l'heure ou en retard scolaire.

15.3 Taux de redoublement généré en 2019-2020 selon le sexe



Parmi les filles inscrites en 3^e année générale, 4 % redoublent l'année suivante. C'est le cas de 6 % des garçons.

15.4 Taux de redoublement généré en 2019-2020 et scolarisé en 2020-2021 selon la catégorie d'école



Parmi les élèves inscrits en 5^e année dans une école de catégorie 1 en 2019-2020, 1 665 (soit 10 %) redoublent en fin d'année (redoublement généré). Cependant, parmi les élèves inscrits en 2020-2021, 1 808 (soit 11 %) recommencent leur année en 5^e année dans une école de catégorie 1 (redoublants scolarisés). 143 élèves qui redoublent en 5^e année dans les écoles de catégorie 1 proviennent donc d'écoles de catégorie 2, 3 ou 4.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire changent fréquemment d'école sans pour autant déménager. En 2020-2021, cela concerne 6,4 % des élèves de l'enseignement primaire et 9,6 % des élèves de l'enseignement secondaire. Le taux de redoublement est, en moyenne trois fois plus important parmi les élèves qui changent d'école en cours de scolarité. Ces nombreux changements d'école produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Ils posent aussi la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'école en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1^{er} septembre 2008, des dispositions décrets visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au premier degré du secondaire sont entrées en application. Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'école qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2020 et le 15 janvier 2021. Il n'est pas tenu compte des élèves de sixième année primaire et secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'école. Sont comptabilisés dans cet indicateur uniquement les élèves qui suivent l'enseignement ordinaire de plein exercice.

Pourcentages d'élèves ayant changé d'école en 2020-2021 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2019-2020 [fig. 17.1]

Au total, dans l'enseignement primaire et secondaire, 9,5 % des élèves changent d'école (8 % ne changent pas de domicile et 1,5 % déménagent). Dans l'enseignement primaire⁽¹⁾, les élèves ayant changé d'école (8,4 %) se répartissent comme suit : 6,4 % des élèves ont uniquement changé d'école et 2 % ont également changé de domicile. C'est à l'issue de la deuxième année que le taux de changement d'école est le plus élevé.

Dans l'enseignement secondaire, 9,6 % des élèves changent d'école sans changer de domicile. Ce taux, au sein du premier degré⁽²⁾ (S1 et S2) est de 11 %. Les élèves issus de la deuxième année supplémentaire (2S) représentent la part la plus importante des élèves poursuivant leur scolarité en changeant d'école (31,8 %). À l'inverse, les élèves issus de la cinquième générale sont ceux qui en changent le moins⁽³⁾ (2 %). Dans le deuxième degré (S3 et S4), les taux de changement d'école sont relativement similaires quelle que soit la forme suivie : 12,2 % des élèves changent d'école, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (11 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement technique de qualification (13,8 %). À l'issue de la cinquième secondaire, 3,4 % des élèves changent d'école.

Taux de redoublement généré en 2020-2021, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2019-2020 parmi les élèves ayant changé d'école [fig. 17.2]

Ce graphique présente le taux de redoublement généré en 2020-2021 des élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice parmi ceux ayant changé d'école ou non et en fonction de l'année d'étude suivie en 2019-2020. Ne sont pris en considération que les élèves n'ayant pas déménagé. Entre deux années d'études effectuées dans l'enseignement primaire, 8,2 % des élèves changeant d'école sont redoublants alors que parmi les élèves restés dans la même école, seuls 2,6 % d'élèves sont redoublants. Pour les élèves qui terminent leur première année primaire, ces taux atteignent respectivement 15,5 % et 4,1 %.

L'analyse de la deuxième année commune du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire montre que 27,6 % des élèves ayant changé d'école sont redoublants, contre 17 % des élèves qui n'ont pas changé d'école. Dans le deuxième degré, le taux de redoublement généré est trois fois plus important parmi les élèves qui ont changé d'école. En cinquième année de l'enseignement secondaire, le changement d'école d'un élève dans la forme générale est douze fois plus fréquent s'il redouble, et cinq à sept fois plus fréquent s'il redouble dans les autres formes.

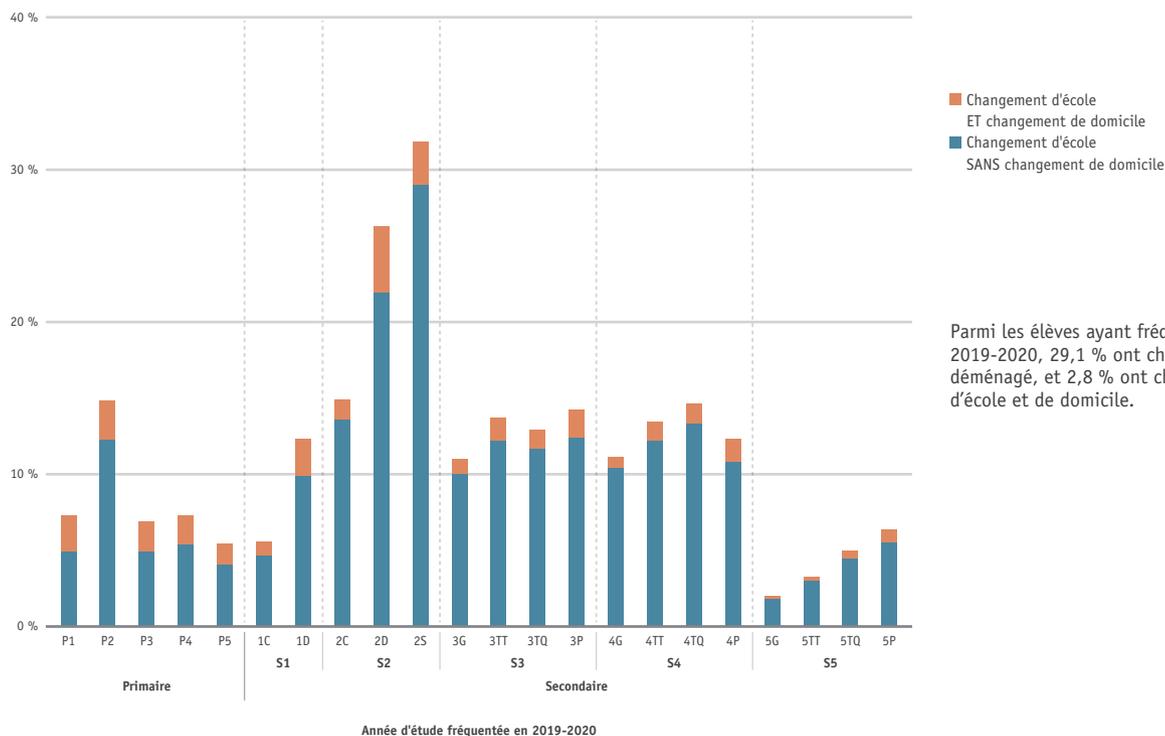
Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'école, il semble toutefois les expliquer en grande partie, notamment en début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Au niveau primaire, les écoles n'organisent que le cycle 2 (5-8 ans) ont été prises en compte dans le calcul de changement d'école.

2 Les élèves inscrits en 2^e année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2019-2020 et qui l'année suivante se situent dans une 3^e année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement.

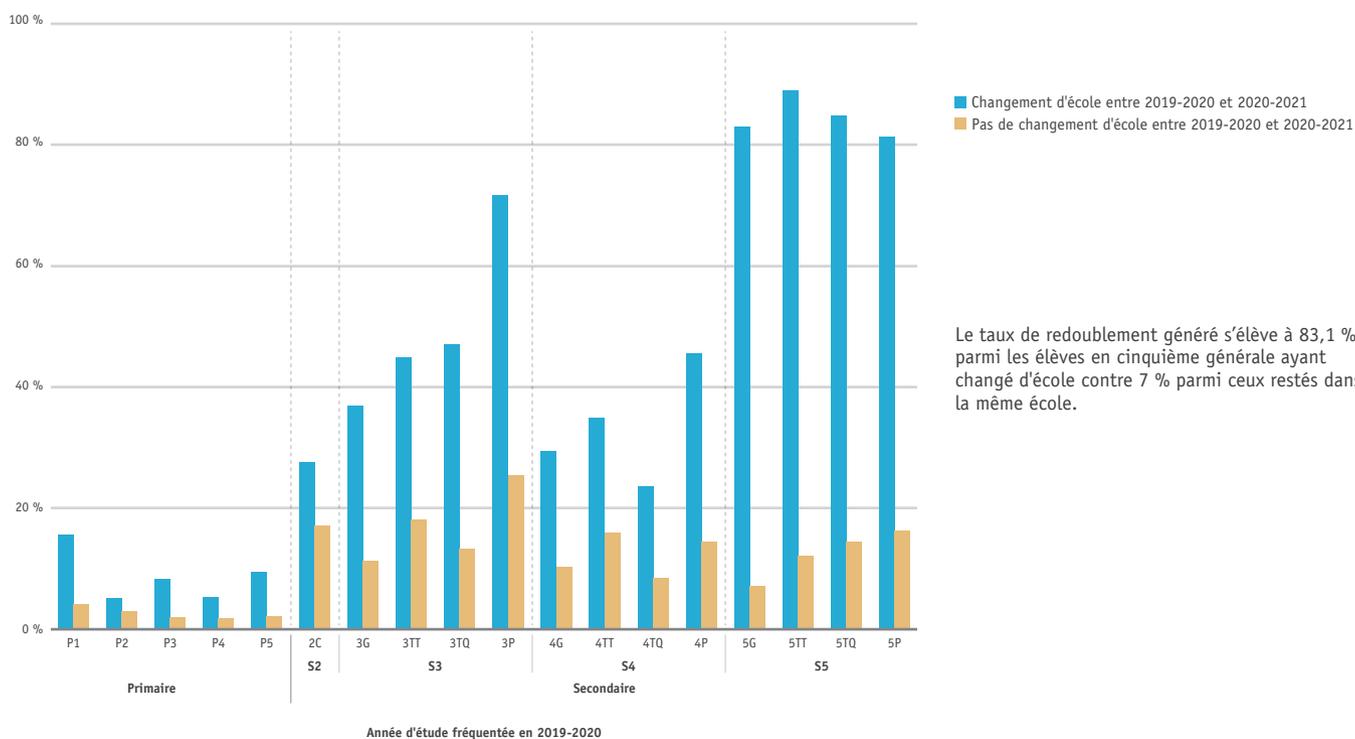
3 L'obligation de suivre la même grille horaire entre la 5^e et la 6^e année explique en partie ce phénomène.

16.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'école en 2020-2021 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2019-2020



Parmi les élèves ayant fréquenté une 2S en 2019-2020, 29,1 % ont changé d'école sans avoir déménagé, et 2,8 % ont changé simultanément d'école et de domicile.

16.2 Taux de redoublement généré en 2020-2021, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2019-2020 parmi les élèves ayant changé d'école



Le taux de redoublement généré s'élève à 83,1 % parmi les élèves en cinquième générale ayant changé d'école contre 7 % parmi ceux restés dans la même école.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8, destiné aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage, est organisé au niveau primaire et secondaire. Il concerne principalement des élèves issus des premières années de l'enseignement primaire ordinaire. L'enseignement spécialisé de type 8 vise l'intégration des élèves dans l'enseignement ordinaire. En 2020-2021, 80 % des élèves sortants de l'enseignement de type 8 entament leur année dans l'enseignement ordinaire, essentiellement en première année différenciée pour ce qui concerne le secondaire. Les autres élèves sont orientés vers d'autres types d'enseignement spécialisé, particulièrement vers le type 1, tant dans le primaire que dans le secondaire.

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui sur base d'un rapport d'inscription devraient bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques⁽¹⁾. Est précisé dans ce rapport, le type d'enseignement spécialisé que l'élève devrait suivre.

L'enseignement spécialisé de type 8, organisé majoritairement au niveau primaire, est destiné aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage⁽²⁾ : il s'adresse à des élèves n'ayant pas de troubles de l'intelligence, mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas. Il a pour finalité la scolarisation dans l'enseignement ordinaire. Pour rappel, depuis 2019-2020, le type 8 est organisé dans l'enseignement secondaire spécialisé.

Ce type d'enseignement rassemble 38 % de la population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé et 3,2 % de l'enseignement secondaire spécialisé en 2020-2021⁽³⁾. Afin d'approcher la problématique de l'intégration, cet indicateur étudie les flux d'entrées et de sorties de l'enseignement spécialisé de type 8, et ce durant deux transitions scolaires : entre 2014-2015 et 2015-2016 d'une part et entre 2019-2020 et 2020-2021 d'autre part.

Répartition des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2015-2016 et en 2020-2021 et distribution des élèves entrés pour la première fois en 2015-2016 et en 2020-2021 dans l'enseignement de type 8, selon leur position scolaire l'année précédente [fig. 17.1]

Ces graphiques répondent à la question suivante : où étaient les élèves l'année scolaire précédant leur entrée dans l'enseignement de type 8 ?

En 2015-2016, 30 % des élèves (2 080 élèves) de l'enseignement spécialisé de type 8 le fréquentent pour la première fois. Alors qu'en 2020-2021, cela concerne 20 % des entrants dans le type 8, soit 1 400 élèves. En 2015-2016, 12 % des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé de type 8 proviennent de l'enseignement maternel ordinaire. En 2020-2021, ils sont 11,9 %. En 2015-2016, comme en 2020-2021, l'entrée dans le type 8 a plutôt tendance à diminuer au fil du parcours dans l'enseignement ordinaire.

Par ailleurs, près de 4 % des élèves entrant dans l'enseignement de type 8 se trouvaient déjà dans l'enseignement spécialisé, mais dans un autre type d'enseignement.

Répartition des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2014-2015 (2 098 élèves) et en 2019-2020 (2 427 élèves) selon la position scolaire l'année scolaire suivante [fig. 17.2]

Ce graphique présente les destinations scolaires des élèves qui quittent l'enseignement spécialisé de type 8.

Ces élèves s'orientent vers l'enseignement secondaire ordinaire à raison de 39 % en 2015-2016 et 33 % en 2020-2021. En 2015-2016, 17 % des élèves sortent du type 8 pour entrer en primaire ordinaire ; c'est le cas de 47 % en 2020-2021. Enfin, 32 % des élèves en 2015-2016 se maintiennent dans l'enseignement secondaire spécialisé après avoir quitté le type 8, ils sont 12 % en 2020-2021.

L'analyse de ces deux périodes révèle qu'un glissement s'opère : en 2020-2021, les élèves ont davantage tendance à poursuivre leur parcours scolaire dans l'enseignement primaire ordinaire qu'auparavant, et l'enseignement secondaire ordinaire semble moins fréquenté par ces élèves.

Focus sur les élèves quittant le type 8 en 2014-2015 et en 2019-2020 et poursuivant leur scolarité l'année suivante dans l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire [fig. 17.3]

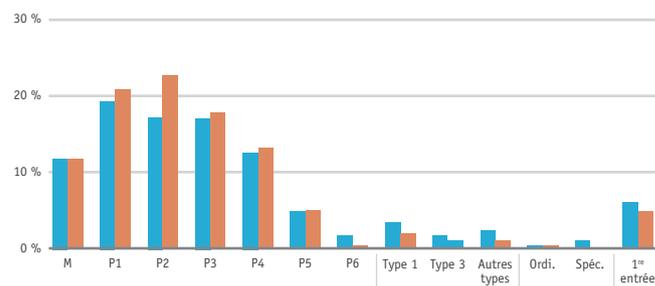
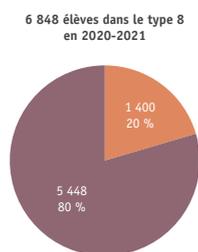
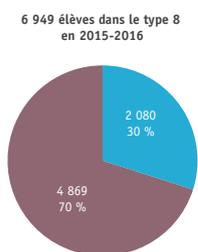
Parmi les 502 élèves de 2014-2015, 29 % poursuivent leur parcours dans l'enseignement spécialisé en 2015-2016 en changeant de type. En 2020-2021, c'est le cas de 8 % des 1 239 élèves. Aussi, une diminution de l'orientation vers le type 1 est observée : ils représentent 14 % en 2015-2016 et 4 % en 2020-2021. Cette tendance s'observe également dans le type 3, passant de 10 % à 2 %. De plus, la proportion d'élèves du type 8 entrant en primaire ordinaire est plus importante en 2020-2021 qu'en 2015-2016.

Parmi les élèves qui quittent le type 8, 1 499 élèves se retrouvent en secondaire en 2015-2016, et 1 088 en 2020-2021. La destination principale est l'enseignement ordinaire et plus particulièrement la première année différenciée (45 % en 2015-2016 et 56 % en 2020-2021). La poursuite des études dans l'enseignement spécialisé au niveau secondaire concerne 45 % d'élèves en 2015-2016 et 28 % en 2020-2021. Ils se répartissent majoritairement dans le type 1 et dans une moindre mesure, dans le type 3.

1 et 2 Voir Textes légaux p. 94

3 Voir les indicateurs 8 et 9 (*Publics de l'enseignement spécialisé : évolution, types et Publics de l'enseignement spécialisé : formes, maturité et intégration*).

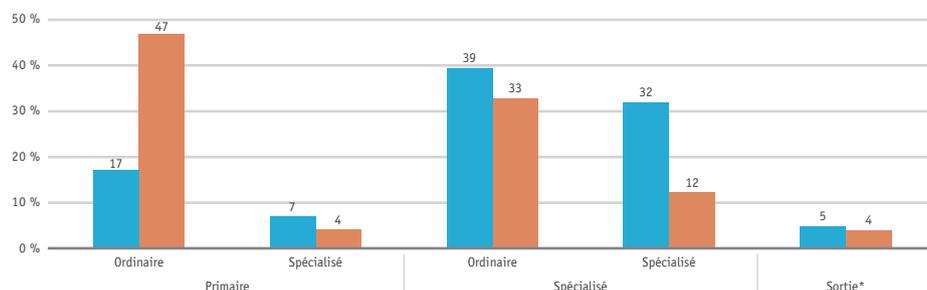
17.1 Répartition des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2015-2016 et en 2020-2021 et distribution des élèves entrés pour la première fois en 2015-2016 et en 2020-2021 dans l'enseignement de type 8, selon leur position scolaire l'année précédente



■ Élèves entrés dans le type 8 en 2015-2016
 ■ Élèves entrés dans le type 8 en 2020-2021
 ■ Élèves maintenus dans le type 8

En 2015-2016, 2 080 élèves entrent pour la première fois dans le type 8. Ils représentent 30 % des élèves fréquentant l'enseignement de type 8. Parmi ces 2 080 élèves, 12 % étaient inscrits en maternelle ordinaire l'année scolaire précédente, c'est le cas de 11,9 % des 1 400 élèves entrant dans l'enseignement de type 8 en 2020-2021.

17.2 Répartition des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2014-2015 (2 098 élèves) et en 2019-2020 (2 427 élèves) selon la position scolaire l'année scolaire suivante

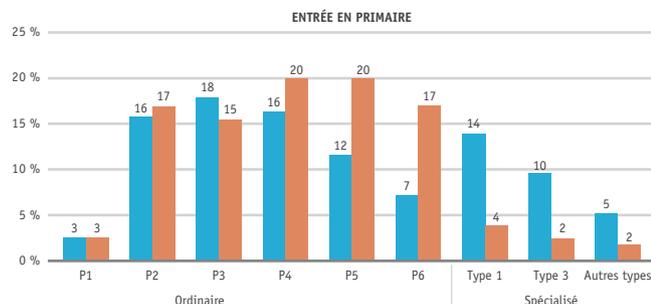


■ Élèves sortis du T8 en 2014-2015 (position scolaire en 2015-2016) – 2 098 élèves
 ■ Élèves sortis du T8 en 2019-2020 (position scolaire en 2020-2021) – 2 332 élèves

*sortie = ensemble des élèves fréquentant l'enseignement de type 8 en 2014-2015 et en 2019-2020 et qui ne figurent plus dans la base de données de l'enseignement en FW-B l'année suivante.

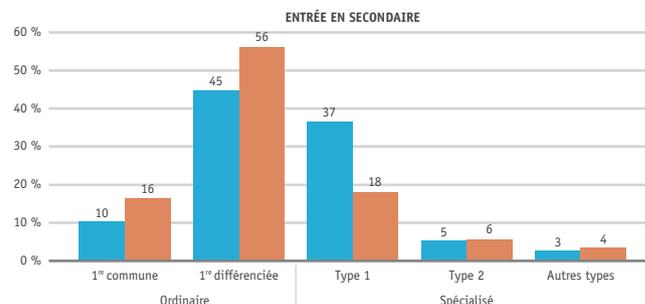
En 2020-2021, 47 % des 2 427 élèves sortis de l'enseignement de type 8 se retrouvent dans l'enseignement primaire ordinaire et 33 % dans le secondaire ordinaire.

17.3 Focus sur les élèves quittant le type 8 en 2014-2015 et en 2019-2020 et poursuivant leur scolarité l'année suivante dans l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire



■ Élèves sortis du type 8 en 2014-2015 (position scolaire en 2015-2016) – 502 élèves
 ■ Élèves sortis du type 8 en 2019-2020 (position scolaire en 2020-2021) – 1 239 élèves

En 2015-2016, 14 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8 vers le niveau primaire se trouvent dans l'enseignement primaire spécialisé de type 1 ; c'est le cas de 4 % des élèves en 2020-2021.



■ Élèves sortis du type 8 en 2014-2015 (position scolaire en 2015-2016) – 1 499 élèves
 ■ Élèves sortis du type 8 en 2019-2020 (position scolaire en 2020-2021) – 1 088 élèves

En 2015-2016, 45 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8 vers le niveau secondaire se trouvent en 1^{re} année différenciée et 37 % dans l'enseignement spécialisé de type 1.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 3,5 % des jeunes âgés de 14 à 21 ans en 2019-2020 qui fréquentaient une 3^e, 4^e ou 5^e année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice ne sont plus inscrits ni dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ni dans l'enseignement ordinaire en alternance (CEFA) ni dans l'enseignement spécialisé en 2020-2021. Ce taux de sorties prématurées était de 6,3 % en 2011-2012.

Les taux de sorties prématurées ont diminué depuis 2011. Ils sont plus élevés pour les élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire important.

Cet indicateur analyse le taux de « sorties prématurées » dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'approcher le phénomène de « abandon scolaire précoce »⁽¹⁾.

Le taux de sorties prématurées défini dans cet indicateur concerne les élèves qui, entre deux années scolaires, ne sont plus inscrits dans une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante (ils ne se retrouvent donc pas dans la base de données). On s'intéresse uniquement aux élèves qui fréquentaient, avant leur sortie, une 3^e, 4^e ou 5^e année de l'enseignement ordinaire de plein exercice, années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la 6^e année). Ne sont pris en compte que les élèves âgés de 15 à 22 ans⁽²⁾ en 2020-2021. Le taux de sorties prématurées est calculé par rapport au nombre d'élèves présents dans les années d'études ciblées, dans le même groupe d'âge. Et, afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sorties prématurées ont été calculés selon la zone⁽³⁾ de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont pas été pris en compte.

Évolution du taux de sorties prématurées de 2011-2012 à 2020-2021, selon la région de domicile [fig. 18.1]

En dix ans, les taux de sorties prématurées sont passés de 6,3 % à 3,5 %. Ils présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une légère remontée en 2016 avant de connaître une baisse significative les deux dernières années scolaires. La Wallonie suit la courbe générale, avec des taux plus faibles (de 5,8 % à 3,4 %), et une légère remontée entre 2015 et 2018 (de 4,3 % à 5 %). La Région de Bruxelles-Capitale, quant à elle, montre une diminution quasi constante du taux de sorties de 2011-2012 à 2016-2017, mais avec un point de départ plus élevé (8,1 %) et un taux de 3,9 % toujours supérieur à la moyenne des dix zones en 2020, mais avec un écart beaucoup moins important que dans le passé.

Taux de sorties prématurées par zone de domicile en 2020-2021 [fig. 18.2]

Le taux de sorties varie fortement selon la zone de domicile des élèves. Il varie de 2,6 % dans les zones du Brabant wallon et Huy-Waremme à 4,2 % à Verviers. En Wallonie, après la zone de Verviers, les taux de sorties prématurées les plus élevés s'observent dans le Hainaut Centre (4,1 %), le Hainaut Sud (4,0 %) et la Wallonie picarde (3,5 %). Jusqu'en 2019-2020, c'était au sein de la zone de Bruxelles que les taux de sorties prématurées étaient les plus élevés. À présent, Bruxelles occupe la 4^e place.

Répartition par groupe d'âge des 8 270 élèves sortis en 2020-2021 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2019-2020 [fig. 18.3]

La porte de sortie la plus fréquente est l'enseignement professionnel avec un taux moyen de 10,6 %. Parmi les 1 338 élèves sortis de la 3^e année de l'enseignement professionnel, 732 sont âgés de 18 à 22 ans et ont donc au moins trois ans de retard scolaire. La forme technique de qualification présente également des taux supérieurs aux taux de sorties prématurées observés dans les formes de transition (respectivement 3,8 % et 1,2 %).

L'âge théorique en 6^e secondaire étant calculé à partir de l'année civile durant laquelle l'élève atteint 18 ans, les élèves âgés de 18 à 22 ans qui sont sortis prématurément de l'enseignement ordinaire de plein exercice sont en retard scolaire. Ces derniers représentent 68,3 % (3 920) de l'ensemble des élèves sortis en 2020-2021 (5 742).

Comparaison des taux de sorties prématurées selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée [fig. 18.4]

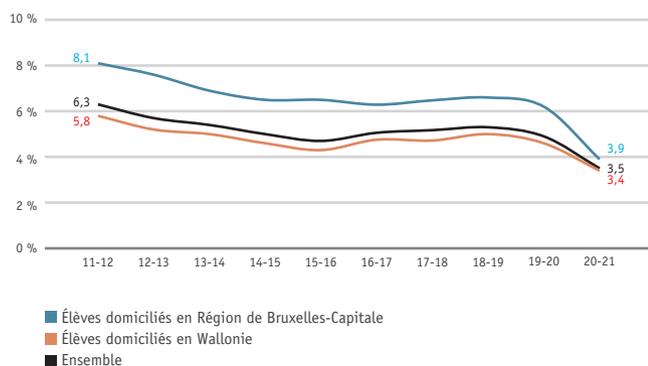
Les taux de sorties de 2010 à 2020 diminuent dans le temps, quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée. La plus forte diminution constatée est celle des élèves filles où leur taux de sorties prématurées a été divisé par presque 2 (-46 %). Viennent ensuite les élèves âgés de 18 à 22 ans (-43 %) et les garçons (-42 %). Les variations de taux de sorties entre 2010 et 2020 sont quasi identiques pour la section de transition et la section de qualification, avec respectivement une baisse de 40 % et de 41 %.

1 Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent de manière précoce l'éducation et la formation (*early school leavers* en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes.

2 À partir de 15 ans (c'est-à-dire l'âge attendu en fin d'une troisième année), le jeune peut, par exemple, s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional et donc sortir prématurément de l'école. Les sorties prématurées peuvent être également dues au décrochage scolaire, au décès d'un proche, au déménagement à l'étranger, à l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement de promotion sociale.

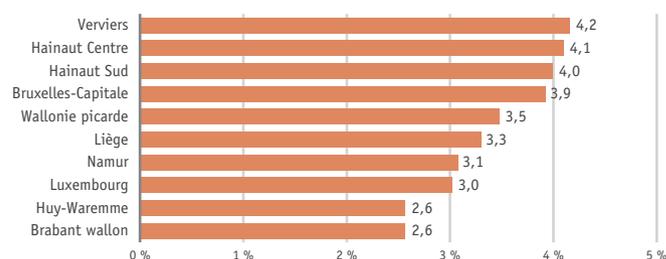
3 Les zones prises en compte renvoient aux Bassins Enseignement qualifiant-Formation Emploi (EFE) tels que déterminés dans le Décret de la Communauté française du 11.04.2014 (voir textes légaux, p. 94) sur la mise en œuvre des bassins EFE, ch. II.

18.1 Évolution du taux de sorties prématurées de 2011-2012 à 2020-2021, selon la région de domicile



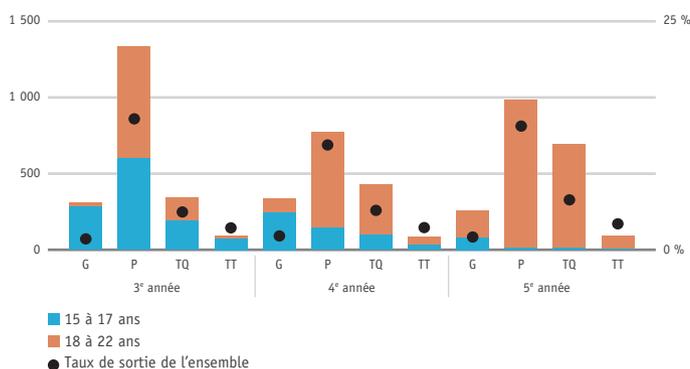
En 2011-2012, le taux de sortie des élèves âgés de 15 à 22 ans est de 6,3 %. En 2020-2021, ce taux est de 3,5 %.

18.2 Taux de sorties prématurées par zone de domicile en 2020-2021

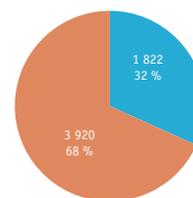


En 2020-2021, 3,9 % des élèves bruxellois inscrits l'année précédente en 3^e, 4^e ou 5^e secondaire (de plein exercice) et âgés de 15 à 22 ans ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

18.3 Répartition par groupe d'âge des 8 270 élèves sortis en 2020-2021 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2019-2020



Répartition des élèves sortis selon le groupe d'âge



Parmi les élèves de 15 à 22 ans sortis de l'enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles, 1 338 élèves étaient inscrits en 3^e année de l'enseignement professionnel (3P). Ils représentent 11,5 % de l'ensemble des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2019-2020.

18.4 Comparaison des taux de sorties prématurées selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

| | | Taux de sortie | | | | | | | | Variation du taux de sortie entre 2010 et 2020 |
|------------------------------------|--------------------|----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|--|
| | | 10-11 | 14-15 | 15-16 | 16-17 | 17-18 | 18-19 | 19-20 | 20-21 | |
| Sexe | Filles | 5,4 % | 4,2 % | 4,0 % | 4,1 % | 4,4 % | 4,2 % | 4,1 % | 2,9 % | -46 % |
| | Garçons | 7,3 % | 5,8 % | 5,4 % | 5,9 % | 6,0 % | 6,4 % | 6,0 % | 4,2 % | -42 % |
| Âge à la sortie | Entre 15 et 17 ans | 2,6 % | 1,9 % | 1,8 % | 2,2 % | 2,2 % | 2,1 % | 1,9 % | 1,9 % | -27 % |
| | Entre 18 et 22 ans | 15,8 % | 12,5 % | 11,6 % | 12,1 % | 12,8 % | 13,2 % | 13,3 % | 9,0 % | -43 % |
| Section fréquentée avant la sortie | Transition | 2,0 % | 1,7 % | 1,6 % | 1,6 % | 1,7 % | 1,7 % | 1,7 % | 1,2 % | -40 % |
| | Qualification | 11,6 % | 9,2 % | 8,8 % | 9,6 % | 9,8 % | 10,0 % | 9,8 % | 6,8 % | -41 % |
| Ensemble des élèves | | 6,4 % | 5,0 % | 4,7 % | 5,1 % | 5,2 % | 5,3 % | 4,9 % | 3,5 % | -45 % |

Le taux de sortie des élèves qui étaient en qualification est de 11,6 % en 2010 et de 6,8 % en 2020, soit une diminution de 41 %.

En 2021, 46 625 élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, soit 88,9 % des élèves ayant présenté entièrement l'épreuve externe menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB), l'ont réussie. Cette épreuve est également réussie dans l'enseignement secondaire par 1075 élèves en première année différenciée (1D) et 1195 en deuxième année différenciée (2D). Dans l'enseignement spécialisé, 57 élèves obtiennent le CEB à la suite de l'épreuve. Les résultats en français, en mathématiques et en éveil constituant l'épreuve varient selon le genre, le retard scolaire et l'indice socio-économique de l'implantation scolaire des élèves.

Chaque année depuis 2009, une épreuve externe commune portant sur le français, les mathématiques et l'éveil est organisée afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire. Les consignes de passation, les questions et les critères de correction sont identiques pour tous les élèves qui la présentent. Cette évaluation externe commune menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB)⁽¹⁾ est obligatoire pour tous les élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, tous les élèves de première et de deuxième années différenciées de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4, et les élèves inscrits en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 qui ne sont pas titulaires du CEB. L'épreuve est également accessible au moyen d'une inscription individuelle à tout mineur âgé de 11 ans au 31 décembre de l'année scolaire de passation et n'appartenant pas aux catégories citées ci-dessus.

Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve leur permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études en 2021 [fig. 19.1]

En 2021, dans l'enseignement primaire ordinaire, 46 625 des 52 450 élèves ayant présenté entièrement l'épreuve menant à l'obtention du CEB l'ont réussie (88,9 %). Dans l'enseignement primaire spécialisé, ce taux est de 71,1 %, l'épreuve étant réussie par 162 élèves sur les 228 élèves réalisant complètement l'épreuve. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, 57 élèves sur 227 ont réussi l'épreuve, soit 25,1 %. De plus, 2 270 élèves de l'enseignement secondaire, 1075 de première année différenciée et 1 195 de deuxième année différenciée ont réussi l'épreuve du CEB. Enfin, 787 élèves, inscrits individuellement, ont obtenu le CEB à la suite de l'épreuve.

Répartition des élèves de 6^e année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil⁽²⁾ [fig. 19.2]

En français, près de 78,5 % des élèves de sixième primaire obtiennent un score global d'au moins 70/100 et 2,6 % ont un score inférieur à 50/100. En éveil, la répartition est de 72,9 % des élèves ayant un score d'au moins 70/100 et 4 % des élèves ayant un score inférieur à 50/100. En mathématiques, un score inférieur à 50/100 est obtenu par 10,8 % des élèves, tandis que 59,1 % des élèves ont un score supérieur à 70/100.

Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la catégorie de l'école⁽³⁾ (ISE) fréquentée⁽⁴⁾ [fig. 19.3]

Selon le genre. Les scores des filles sont plus élevés que ceux des garçons en français. Leur score moyen est de 80/100 à l'épreuve pour 76/100 chez les garçons. En mathématiques, les garçons ont légèrement de meilleurs scores. Le score des garçons est 72/100 pour 71/100 chez les filles. La situation s'équilibre pour l'éveil où les scores moyens sont de 76/100 pour les garçons et les filles.

Selon le retard scolaire. Les scores aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil des élèves ayant un retard scolaire sont plus faibles que ceux des autres élèves. Les élèves de sixième primaire avec un parcours scolaire sans redoublement obtiennent des scores moyens de 80/100 en français, 74/100 en mathématiques et 78/100 en éveil. Pour les élèves en retard scolaire d'un an, ces scores sont respectivement de 68, 57 et 66 sur 100. Lorsque deux ans de retard sont accumulés, les scores sont de 64, 54 et 63 sur 100 respectivement pour le français, les mathématiques et l'éveil.

Selon la catégorie⁽⁵⁾ de l'école. Quelle que soit l'épreuve envisagée, le score moyen le plus bas est observé chez les élèves fréquentant une école de catégorie 1 (ISE faible). 15 points sur 100 séparent en moyenne les élèves des écoles de catégorie 1 et ceux de catégorie 4 à l'épreuve de mathématiques. Pour le français et l'éveil, cet écart se réduit respectivement à 10 et 11 points. Les élèves issus des écoles de catégorie 2 et 3 obtiennent des scores intermédiaires, avec toujours une supériorité de résultats pour la seconde catégorie précitée.

1 Le Certificat d'Études de Base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées. Dans le cas contraire, sur base de leur dossier, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent le décerner aux élèves de 6^e année primaire, du 1^{er} degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. En cas de refus d'octroi du CEB, sous certaines conditions, un recours est possible (voir textes légaux, p. 94).

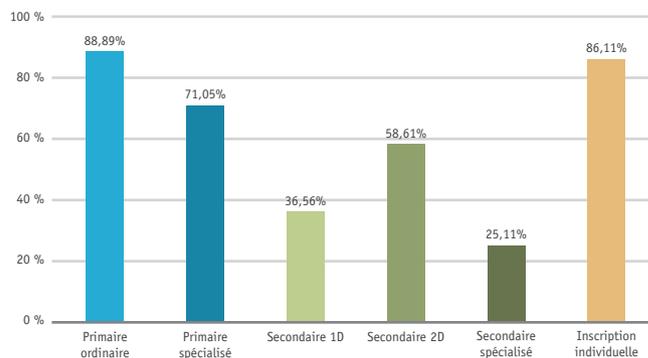
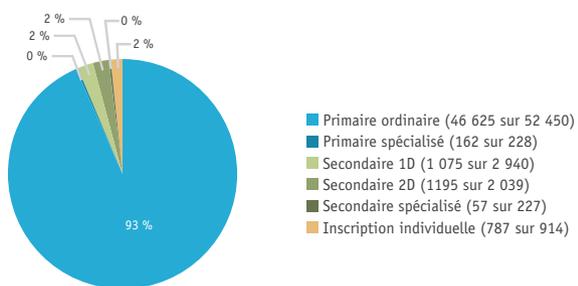
2 Les pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des scores disponibles par matière (les pourcentages par matière incluent donc des élèves partiellement absents à l'épreuve).

3 Un indice socioéconomique du secteur statistique (ISE) est attribué à chaque élève selon le quartier dans lequel il réside (à condition d'être domicilié en Belgique). Voir à ce propos la note en bas de l'indicateur 9. L'indice socioéconomique d'une implantation, quant à lui, est défini sur base de la moyenne des indices de sa population scolaire. Il permet de classer les écoles sur une échelle de 1 à 20, de la classe 1 (ISE le plus faible) à la classe 20 (ISE le plus élevé)(voir textes légaux, p. 94).

4 Les pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des scores disponibles par matière et sur base des informations disponibles concernant le sexe, l'âge et la catégorie d'établissement des élèves.

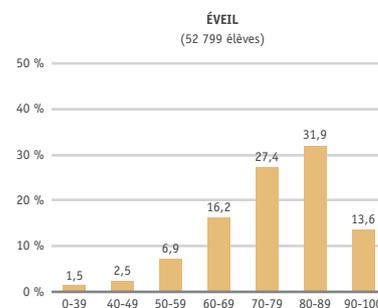
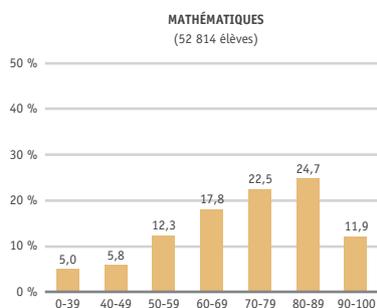
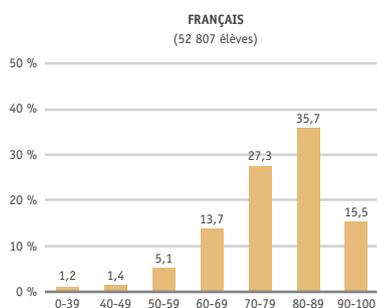
5 Voir Glossaire p. 88

19.1 Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve leur permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études en 2021



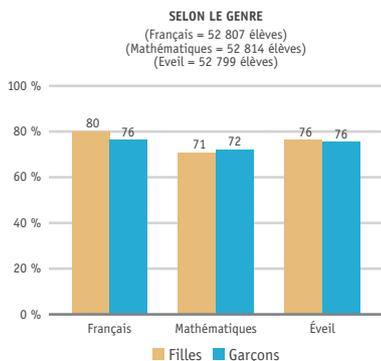
En 2021, 46 625 élèves de 6^e primaire ont réussi l'épreuve permettant l'obtention du CEB sur un total de 52 450 élèves ayant présenté entièrement l'épreuve, ce qui représente un taux de réussite de 88,89 %. Dans le secondaire spécialisé, cette épreuve est réussie par 57 élèves sur un total de 227 élèves réalisant une passation complète de l'épreuve, représentant un taux de réussite de 25,11 %.

19.2 Répartition des élèves de 6^e année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil

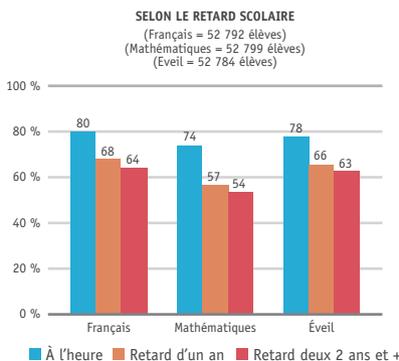


En 2021, 15,5 % des élèves obtiennent un score entre 90 et 100/100 en français. En mathématiques, 11,9 % sont dans cette situation. En éveil, cette proportion est de 13,6 %.

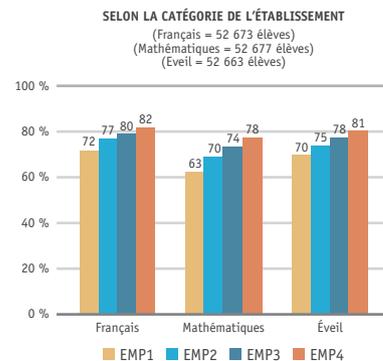
19.3 Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la catégorie de l'école (ISE) fréquentée



En français, les filles obtiennent un score moyen de 80/100 tandis que chez les garçons ce score est de 76/100.



En mathématiques, les élèves à l'heure obtiennent un score moyen de 74/100. Ce score est de 54/100 chez les élèves avec un retard scolaire de deux années et plus.



En éveil, un score moyen de 81/100 est observé chez les élèves fréquentant une école primaire de catégorie 4 (ISE élevé).

À la fin de l'année scolaire 2020-2021, le taux d'obtention du certificat d'études de base (CEB) des élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire est de 95,4 %. Dans le premier degré⁽¹⁾, le CEB est octroyé à 36,6 % des élèves de première année différenciée et à 58,6 % des élèves de deuxième année différenciée.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de sixième primaire ainsi qu'en première et deuxième années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB peut être délivré en fin de primaire ou dans le secondaire. Depuis l'année scolaire 2008-2009, l'épreuve externe conduisant au CEB est obligatoire pour tous les élèves de 6^e primaire et de 1^e année différenciée de l'enseignement secondaire (1D). À partir de 2009-2010⁽²⁾, cette obligation s'étend également aux élèves de la 2^e année différenciée (2D). Cette épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve. Par ailleurs, depuis 2015-2016, le conseil de classe attribue le CEB aux élèves réguliers qui n'en sont pas encore titulaires et ayant terminé avec fruit une des années des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire. En 2019-2020, l'évaluation externe pour l'obtention du CEB n'a pas été organisée suite à la crise sanitaire et à la fermeture des écoles de mars à mai 2020, le CEB a été délivré uniquement par les conseils de classe sur base des résultats scolaires et de l'avis des enseignants concernés.

Nombre de CEB délivrés en 2021 selon les niveaux d'enseignement, types et années d'études [fig. 20.1]

En 2021, dans l'enseignement ordinaire, le CEB a été délivré à 50 026 élèves de 6^e primaire, à 1 075 élèves de 1D et à 1 195 de 2D. L'enseignement spécialisé, quant à lui, délivre peu de CEB : 195 en primaire et 117 en secondaire.

Évolution du taux d'obtention du CEB⁽³⁾ en 6^e primaire de 1999 à 2021⁽⁴⁾ [fig. 20.2]

De 1999 à 2009, le taux d'obtention du CEB à l'issue de la sixième primaire est en moyenne de 93,4 % avec très peu de variation. À partir de 2010, ce taux fluctue de manière significative : l'écart le plus important observé est d'environ 4 points de pourcentage entre 2013 (97,3 %) et 2014 (93,4 %). En 2021, ce taux est de 95,4 %.

Parcours d'une cohorte d'élèves inscrits en 5^e primaire en 2018-2019 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB [fig. 20.3]

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification des élèves inscrits en 5^e primaire en 2018-2019 est présentée. Suivre ces élèves jusqu'en 2020-2021 permet d'identifier leur trajectoire scolaire, de déduire⁽⁵⁾ s'ils ont obtenu ou non leur CEB, et ainsi éclairer le phénomène lié à la certification en 2021. Parmi les 53 644 élèves de cette cohorte, la très grande majorité a obtenu son CEB et est présente au degré commun en 2020-2021 (48 292 élèves, soit 90,02 % de la cohorte) et une infime partie (2 235 élèves, soit 4,17 %) est sortie du primaire sans CEB et est présente au degré différencié en 2020-2021. Le reste de cette cohorte est soit maintenu en primaire (4,2 %), redirigé vers le spécialisé (0,29 %) ou quitte l'enseignement en FW-B (aucune information n'est disponible quant à l'obtention d'un CEB).

Âge de l'obtention du CEB en 2021 en 1D et 2D de l'enseignement secondaire [fig. 20.4]

En 2021, 2 270 CEB ont été octroyés aux élèves du premier degré différencié. Le taux d'obtention est de 36,6 % en 1D et de 58,6 % en 2D. Lors de l'obtention de ce certificat, ces élèves ont un âge moyen de 13 ans et 9 mois en 1D et de 14 ans et 8 mois en 2D. La répartition par âge et par année d'étude de ces élèves que la majorité qui obtient son CEB en 1D est âgée de 14 ans (61,2 %), soit deux ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (12 ans en fin de 6^e primaire). En 2D, 57,7 % des élèves qui obtiennent le CEB ont 15 ans et 8,4 % ont 16 ans.

1 Pour l'année 2021, les informations relatives aux CEB dans l'enseignement secondaire ordinaire ont été récoltées dans l'ensemble des écoles organisant le degré différencié.

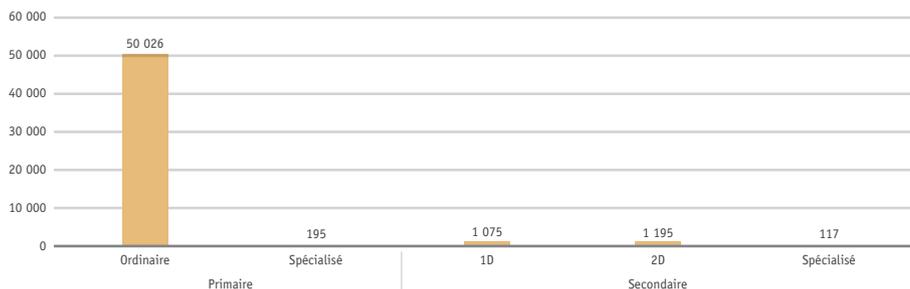
2 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en première année différenciée (1D), c'est-à-dire ceux n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire, ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la deuxième année du premier degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la deuxième professionnelle.

3 En 2015-2016 et 2016-2017, les élèves fréquentant une année scolaire plus basse que la cinquième primaire, l'enseignement spécialisé et ceux qui sont sortis ne sont pas comptabilisés dans la cohorte. La cohorte porte donc sur les élèves de cinquième année primaire en 2016-2017 et qui sont passés, les deux années suivantes, en cinquième ou sixième primaire, dans le degré commun ou différencié.

4 À partir de 2011, le taux d'obtention du CEB se base sur le nombre d'élèves inscrits en 6^e primaire lors de la passation de l'épreuve et non plus sur le nombre d'élèves inscrits en 6^e primaire au 15 janvier. Les données utilisées dans ce cadre-ci proviennent de la Direction des standards éducatifs et des évaluations.

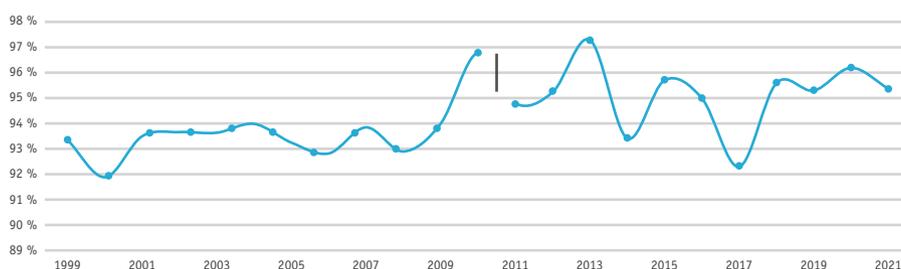
5 La base de données « Pilotage » recense l'ensemble des élèves en FW-B et permet l'analyse des parcours scolaires pour une période donnée. Cette base de données ne contient pas le champ « Obtention du CEB ». C'est pour cela que l'obtention du CEB est ici déduite de la trajectoire des élèves entre 2018-2019 et 2020-2021.

20.1 Nombre de CEB délivrés en 2021 selon les niveaux d'enseignement, types et années d'études



En 2021, 2 270 élèves de l'enseignement secondaire différencié obtiennent le CEB. Dans le secondaire spécialisé, le CEB est délivré à 117 élèves.

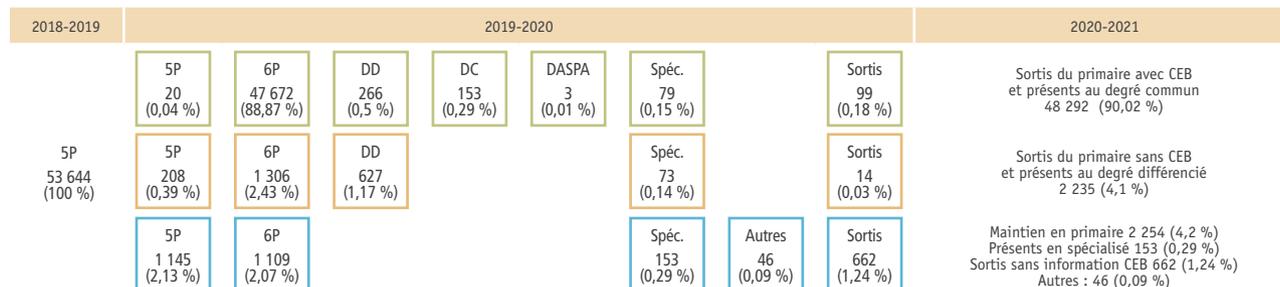
20.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6^e primaire de 1999 à 2021



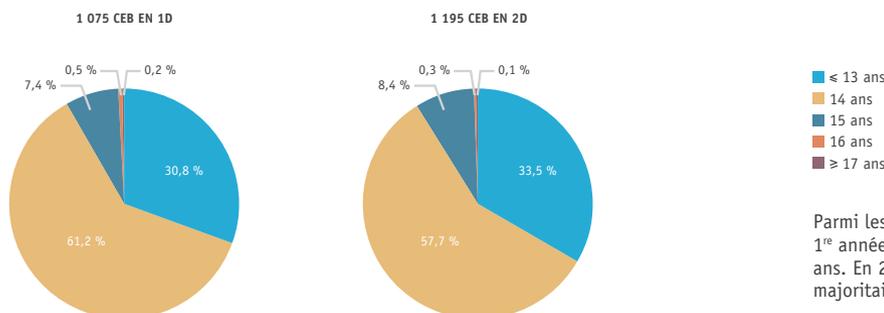
En 2021, 95,4 % des élèves de 6^e primaire obtiennent un CEB.

À partir de 2011, le taux d'obtention du CEB se base sur le nombre d'élèves inscrits en 6^e primaire lors de la passation de l'épreuve et non plus sur le nombre d'élèves inscrits en 6^e primaire au 15 janvier. Les données utilisées dans ce cadre-ci proviennent de la Direction des standards éducatifs et des évaluations.

20.3 Parcours d'une cohorte d'élèves inscrits en 5^e primaire en 2018-2019 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB



20.4 Âge de l'obtention du CEB en 2021 en 1D et 2D de l'enseignement secondaire



Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en 2021 en 1^{re} année du degré différencié (1D), 61,2 % ont 14 ans. En 2^e année du degré différencié (2D), ils ont majoritairement 15 ans (57,7 %).

En 2021, 42 226 élèves⁽¹⁾ de seconde année du degré commun de l'enseignement secondaire ordinaire, soit 79,4 % des élèves ont obtenu le CE1D à l'issue des conseils de classe. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, les élèves de seconde année du degré commun ont également présenté les épreuves de l'évaluation externe en vue de l'obtention du CE1D.

Depuis 2013-2014, l'épreuve externe commune au terme du premier degré de l'enseignement secondaire est obligatoire. Elle concerne les élèves de 2^e année commune et supplémentaire et à la demande des parents et sur décision du conseil de classe, certains élèves de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé⁽²⁾ de forme 3. Les questions, les consignes de passation et les critères de correction sont identiques pour tous les élèves. Elle porte sur les mathématiques, le français, les langues modernes et les sciences.

La passation est simultanée dans toutes les écoles. Le conseil de classe doit considérer que les élèves qui obtiennent au moins 50 % à l'épreuve maîtrisent les compétences attendues pour la discipline concernée. Le CE1D de l'enseignement secondaire est attribué aux élèves qui satisfont à l'ensemble des disciplines de l'année d'étude. Pour les élèves qui n'ont pas satisfait ou qui n'ont pu participer à l'épreuve en totalité ou en partie, le conseil de classe peut estimer qu'ils maîtrisent les compétences et les savoirs visés par l'épreuve, sur la base de leur dossier personnel.

Répartition des élèves de 2^e année commune et supplémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques, langues modernes et sciences⁽³⁾ [fig. 21.1]

En français, 87,9 % des élèves de 2^e année commune et 75,9 % des élèves de seconde année supplémentaire obtiennent un score global d'au moins 50/100. En mathématiques, la répartition est respectivement de 53,6 % et 20,9 % des élèves ayant un score d'au moins 50/100. En langues modernes, un score supérieur à 50/100 est obtenu par 65,9 % des élèves de 2^e année commune et 43,7 % des élèves d'année supplémentaire. Enfin, en sciences, 77,6 % des élèves de 2^e commune et 57,3 % des élèves de 2^e supplémentaire ont atteint le seuil de réussite.

Scores moyens des élèves de 2^e année secondaire en français, mathématiques, langues modernes et sciences selon le profil et la catégorie⁽⁴⁾ de l'école fréquentée [fig. 21.2]

En 2021, quelle que soit la catégorie, c'est dans les écoles à majorité de transition que les scores moyens, dans chaque discipline, sont les plus élevés, viennent ensuite les écoles mixtes et enfin les écoles à majorité qualifiante.

De même, quel que soit le profil, les scores moyens dans chaque discipline sont plus limités dans les écoles de catégorie 1 (faible ISE) et sont les plus élevés dans les écoles de catégorie 4 (ISE favorable).

Nombre de certification⁽⁵⁾ de CE1D et taux de réussite associés selon les années d'études [fig. 21.3]

En 2021, sur l'ensemble des élèves de seconde année du degré commun (53 182 élèves), 39 794 élèves issus de la 2^e année commune et 2432 élèves issus de la 2^e année supplémentaire ont obtenu leur CE1D. Le taux de réussite s'élève à 81,8 % pour les élèves de la 2^e année commune et à 53,6 % pour ceux de la 2^e année supplémentaire.

1 Pour l'année 2021, les informations relatives à la certification (CE1D) ont été récoltées dans 410 écoles organisant une seconde année du degré commun de l'enseignement secondaire ordinaire sur 452.

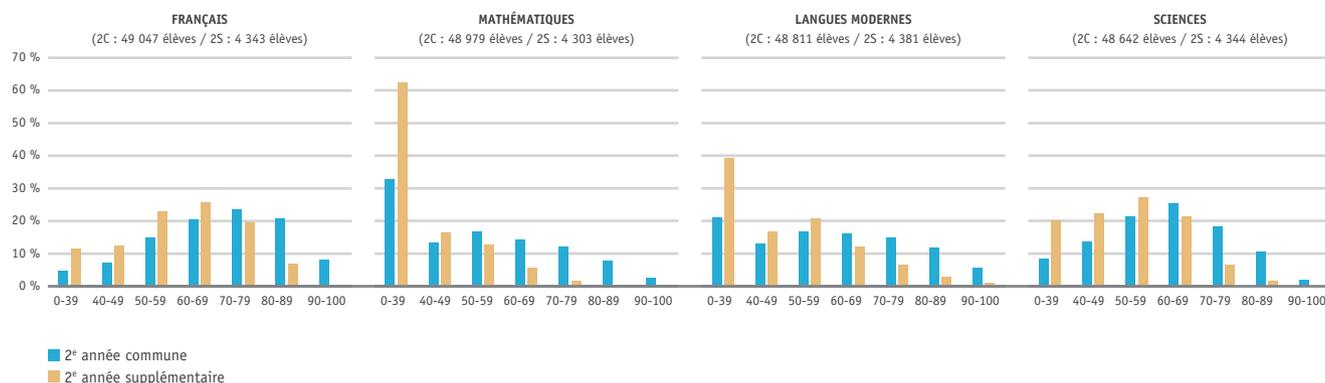
2 En 2021, 69 élèves de l'enseignement spécialisé ont participé à l'épreuve de français, 56 élèves en langues modernes, 66 élèves en sciences et 68 en mathématiques.

3 En 2021, 42 élèves de l'enseignement spécialisé ont réussi l'épreuve de français, 11 l'épreuve de mathématiques, 22 l'épreuve de langues modernes et 27 celle de sciences.

4 Voir Glossaire p. 88

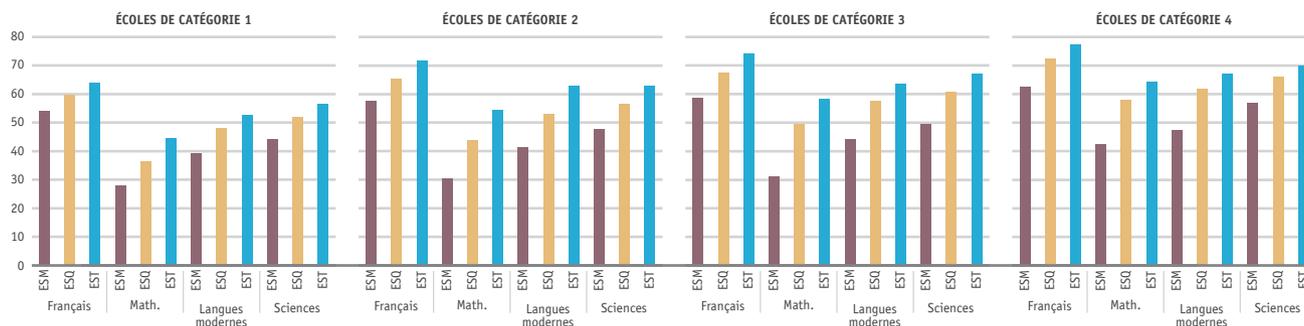
5 Au terme du premier degré, les évaluations externes certificatives déterminent la réussite d'une discipline. La certification est décidée par le Conseil de Classe.

21.1 Répartition des élèves de 2^e année commune et supplémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques, langues modernes et sciences



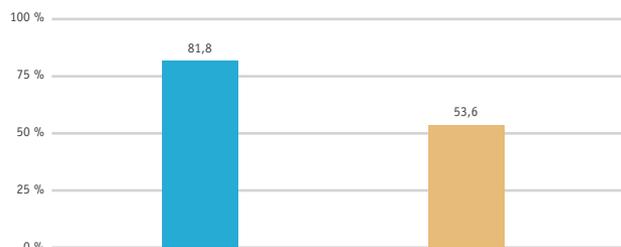
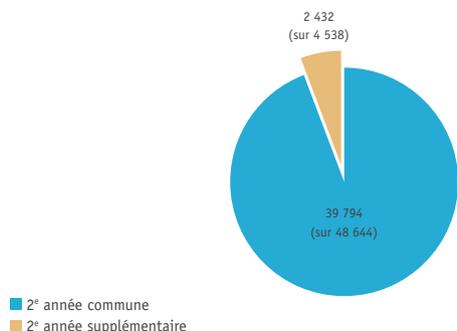
En 2021, 24 % des élèves de 2C et 19 % des élèves de 2S obtiennent un score entre 70/100 et 79/100 en français. En mathématiques, 12 % et 2 % sont dans cette situation. En langues modernes, cette proportion est respectivement de 15 % et 7 % et en sciences de 18 % et 7 %.

21.2 Scores moyens des élèves de 2^e année secondaire en français, mathématiques, langues modernes et sciences selon le profil et la catégorie de l'école fréquentée



En langues modernes, un score moyen de 53/100 est observé chez les élèves fréquentant une école secondaire à majorité de transition de catégorie 1 (ISE faible).

21.3 Nombre de certification de CE1D et taux de réussite associés selon les années d'études



En 2021, 42 226 élèves de seconde année du premier degré commun de l'enseignement secondaire ordinaire ont obtenu le CE1D sur un total de 53 182 élèves. Cela représente 81,8 % des élèves de 2^e commune et 53,6 % des élèves de 2^e supplémentaire.

En fin d'année scolaire 2020-2021⁽¹⁾, 76,6 % des élèves du 2^e degré et 88,2 % des élèves du 3^e degré reçoivent l'attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 10,1 % des élèves du 2^e degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 13,3 % des élèves du deuxième degré et 11,7 % des élèves du 3^e degré. Les profondes variations des taux d'attestations en 2019-2020 et 2020-2021 par rapport aux années précédentes sont associées, en grande partie, à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le contexte sanitaire particulier et la fermeture des écoles entre mars et mai ont en effet affecté les décisions des conseils de classe.

Trois types d'attestations sont délivrés aux 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire⁽²⁾ : l'attestation de réussite (AOA), l'attestation de réussite avec restriction (AOB) et l'attestation d'échec (AOC). L'AOB permet à l'élève qui a terminé l'année ou le degré avec fruit d'accéder à l'année supérieure avec une restriction portant sur des formes d'enseignement (transition ou qualification), des sections et/ou des options. Le refus de la restriction décrite dans l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B est principalement délivrée au 2^e degré, et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au 3^e degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une 5^e année de l'enseignement technique de qualification. Dans l'enseignement de qualification, le parcours des élèves est souvent chaotique et est le fruit de réorientations successives au sein des formes et filières de l'enseignement, justifié par les échecs scolaires créant un phénomène de relégations successives et menant à un pourcentage important d'élèves quittant l'enseignement sans certification.

Répartition des attestations A, B et C délivrées en 2021 par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice [fig. 22.1]

Quelle que soit la forme d'enseignement, les élèves inscrits dans le 3^e degré sont plus nombreux à bénéficier d'attestations A que ceux du 2^e degré. Le 3^e degré est un degré de détermination alors que le 2^e est celui de l'orientation. Les attestations B y sont donc peu délivrées. Des analyses supplémentaires ont montré que la part de filles obtenant l'attestation A est plus élevée que celle des garçons. Globalement, c'est dans l'enseignement général que la part d'élèves qui obtiennent une attestation A est la plus élevée.

On note qu'au 2^e degré, c'est en 3^e année de l'enseignement professionnel que le pourcentage d'attestations C est le plus élevé (31,8 %) et qu'au 3^e degré, c'est en 7^e année de l'enseignement technique de qualification (30,2 %). Une part importante des attestations B sont délivrées dans le 2^e degré de la section de transition. Les élèves de 7^e année préparatoire aux études supérieures (7PES) sont au nombre de 223 (0,1 % des attestations de l'enseignement secondaire de plein exercice). L'objectif poursuivi par ces élèves est de se préparer aux examens d'entrée dans l'enseignement

supérieur universitaire. Cette année d'étude ne délivre aucun complément de certification, c'est la raison pour laquelle une distinction apparaît dans le graphique.

Répartition des attestations B délivrées en 2021 dans le 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice [fig. 22.2]

Les attestations B ont été réparties en 4 groupes, selon la forme d'enseignement qu'elles autorisent. Les attestations dénommées B1 interdisent l'accès au général, les attestations B2 interdisent l'accès à la section de transition, les B3 ne donnent accès qu'à l'enseignement professionnel et enfin, les B4 portent des restrictions sur l'accès à certaine(s) option(s), et peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections. Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4. Pour l'ensemble du 2^e degré, les attestations B1 représentent 20,6 % des attestations B, les attestations B2, 38,9 %, les attestations B3, 15,5 % et les attestations B4, 25 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B2 sont celles qui sont le plus délivrées (43,6 %). En 3^e année du général, l'attestation B2⁽³⁾ représente 62,1 % des AOB délivrées, tandis qu'en 4^e année du général, les attestations les plus délivrées sont la B1 et la B2 représentant respectivement 37,1 % et 31,6 %. Cela signifie que les élèves, faisant l'objet d'une attestation B2, n'ont pas accès à la section de transition dans l'année supérieure. Dans l'enseignement technique de transition, la répartition des attestations B se présente comme suit : 68 % d'attestations B2, 13,7 % de type B3 et 18,3 % de type B4. Aussi bien pour la 3^e que pour la 4^e année de l'enseignement technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2. Dans l'enseignement technique de qualification, 64 % des attestations B sont de type B3 et 36 % de type B4. Parmi les élèves inscrits en 3TQ ayant reçu une attestation B, 72,7 % obtiennent une attestation B3. En 4TQ, ils sont 55,1 % à obtenir ce type d'attestations. En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont de type B4.

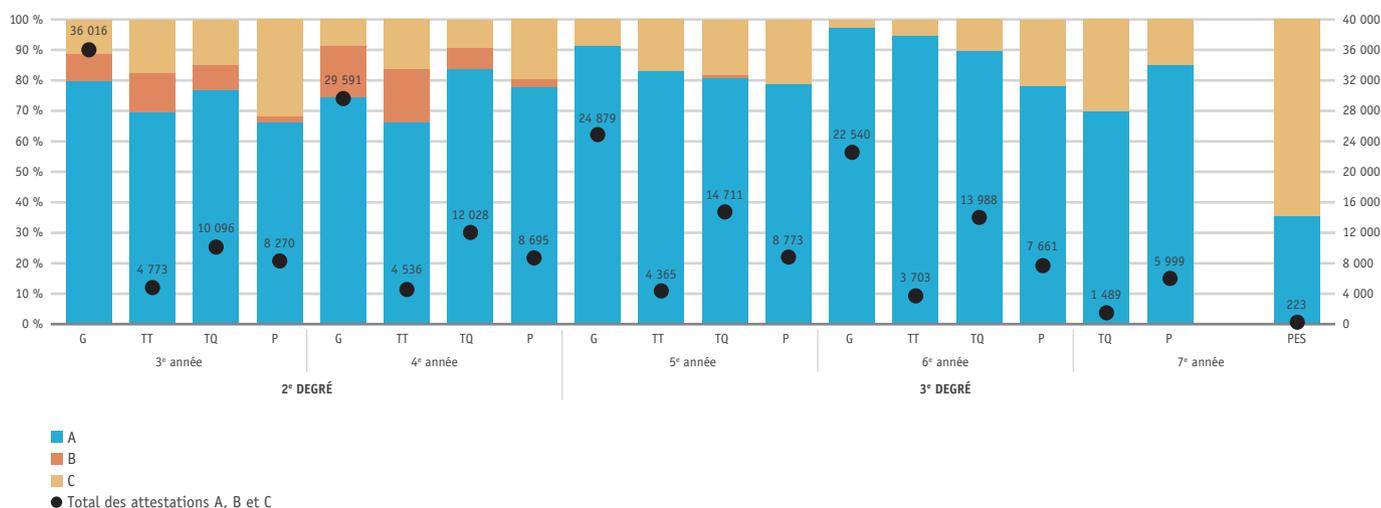
Par ailleurs, dans l'enseignement général, la répartition des AOB est de 48,6 % chez les filles et 51,4 % chez les garçons. Dans l'enseignement technique de transition et technique de qualification, la proportion d'AOB est d'environ un tiers chez les filles et deux tiers chez les garçons. Dans l'enseignement professionnel, le trois quarts des élèves qui obtiennent une AOB sont des garçons.

1 Pour l'année 2020-2021, les informations relatives aux attestations ont été récoltées dans 429 écoles organisant un deuxième ou troisième degré secondaire sur 510.

2 Voir Glossaire p. 89

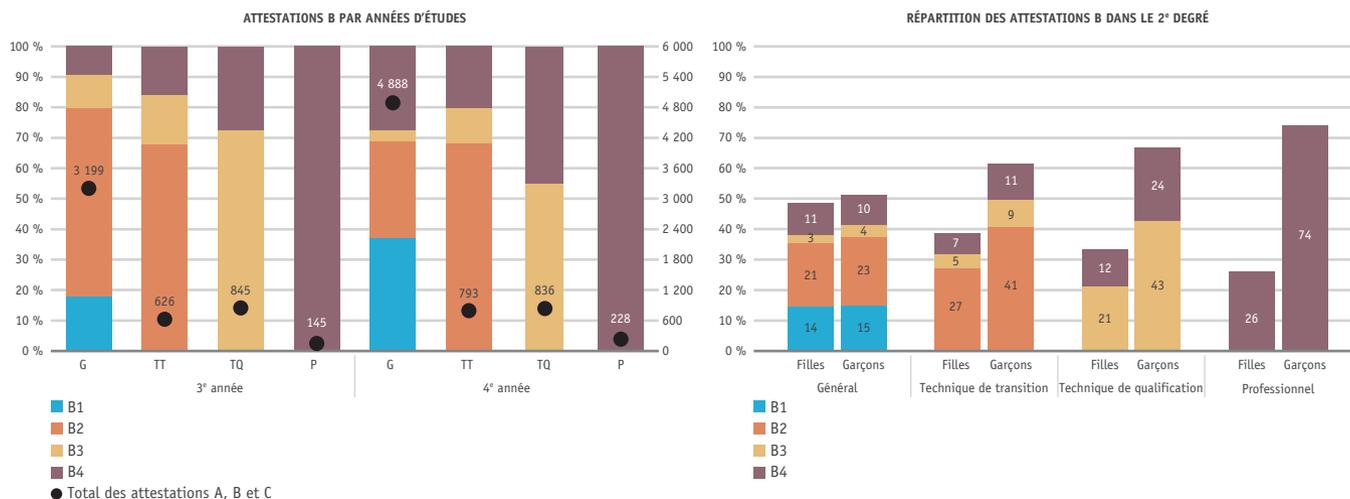
3 Ce type de modèle B est justifié par le fait que la formation est commune et identique dans l'enseignement de transition et de technique de transition.

22.1 Répartition des attestations A, B et C délivrées en 2021 par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice



En 2021, 80 % des élèves inscrits en troisième année de l'enseignement général obtiennent une attestation A, 9 % une attestation B et 11 % une attestation C ; le total des attestations (A, B et C) étant de 36 016.

22.2 Répartition des attestations B délivrées en 2021 dans le 2e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice



En 2021, dans l'enseignement général, 44 % des attestations B sont de type B2. Elles représentent 68 % dans l'enseignement technique de transition. Aussi, 3 199 attestations B ont été délivrées aux élèves de troisième année de l'enseignement général : 18 % sont de type B1, 62 % de type B2, 11 % de type B3 et 9 % de type B4.

En 2021, le taux de certification en sixième année de l'enseignement secondaire de plein exercice se situe aux alentours de 97 % pour l'enseignement général et autour de 79 % dans l'enseignement professionnel. La majorité des élèves de la section de qualification se dotent de la double certification (certificat de qualification, d'une part, et certificat d'études ou certificat d'enseignement secondaire supérieur, d'autre part).

Le type de certificats⁽¹⁾ varie selon la section et la forme d'enseignement que suivent les élèves. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivrent le CESS. L'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6. L'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. En principe, ces certificats visent des finalités différentes : le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, l'accès à la septième année professionnelle pour le CE quand un seul certificat est obtenu, il s'agit principalement du CE en professionnel et du CESS en technique de qualification.

Certification en 6^e année du secondaire, par sexe et par forme d'enseignement – Année de certification 2021 [fig. 23.1]

En 2021, c'est dans l'enseignement général que le taux de certification est le plus élevé (97 %), et dans la forme professionnelle qu'il est le plus faible (79 %). La proportion de filles à être certifiées est plus importante que celle des garçons dans les 4 formes d'enseignement.

Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, dans les formes qualifiantes selon le sexe : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2021 [fig. 23.2]

En sixième année de l'enseignement technique de qualification⁽²⁾, 36 % des filles obtiennent un CESS seul contre 20 % de garçons. Les CESS et CQ6 sont délivrés conjointement à une part plus importante de garçons que de filles. Si la majorité des élèves de cette section acquièrent un certificat de qualification (CQ6), la quasi-totalité obtient un CESS permettant de poursuivre des études supérieures. En sixième année de l'enseignement professionnel⁽³⁾, les profils sont similaires à ceux des élèves fréquentant l'enseignement technique de qualification. En effet, une part plus importante de filles⁽⁴⁾ que de garçons obtient leur CE seul donnant accès à la septième année (respectivement, 26 % et 5 %). Par contre, une part plus importante de garçons que de filles décroche une double certification (CE + CQ6), à savoir 87 % et 67 %. La délivrance du CQ6 seul ne concerne qu'une faible part d'élèves aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel.

Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2021 [fig. 23.3]

Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est obtenue chez les élèves à l'heure, par 64 % des filles et 86 % des garçons ; chez les élèves en retard d'un an, par 63 % des filles et 77 % des garçons ; chez les élèves en retard de deux ans, par 61 % des filles et 77 % des garçons.

Dans l'enseignement professionnel, obtiennent à la fois un CE et un CQ6, parmi les élèves à l'heure, 71 % des filles et 93 % des garçons ; parmi les élèves en retard d'un an, 72 % des filles et 91 % des garçons ; parmi les élèves en retard de deux ans, 69 % des filles et 89 % des garçons. Quelle que soit la forme, on constate que l'obtention d'un CQ6 seul, en sixième secondaire, est rare.

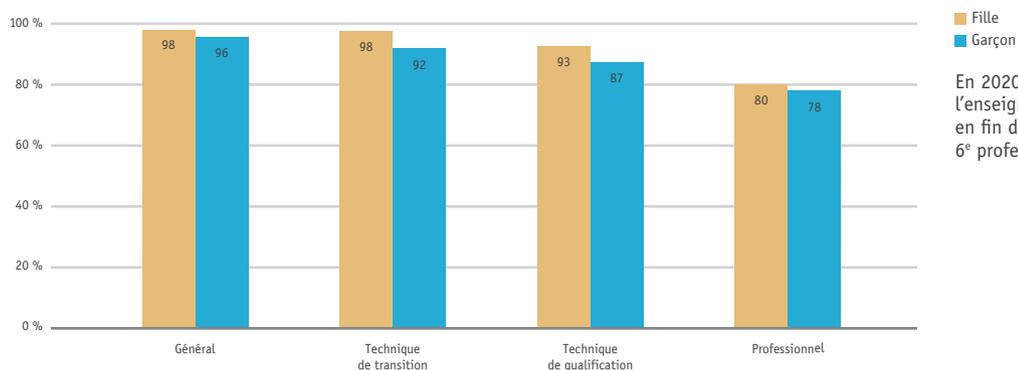
1 Voir Glossaire p. 89

2 Quatre options de l'enseignement technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6^e année. On compte 2 715 élèves dans ce cas (2 006 filles et 709 garçons, toutes options confondues).

3 Trois options de l'enseignement professionnel ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Électroménager et matériel de bureau », « Puériculture » et « Soins de beauté ». On compte 993 élèves dans ce cas (969 filles et 24 garçons, toutes options confondues).

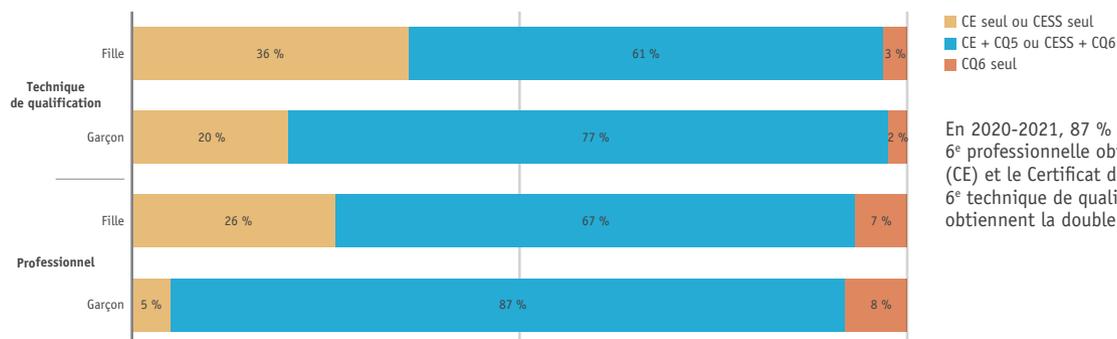
4 Les 26 % de filles de 6P ayant obtenu leur CE sont au nombre de 839 dont 690 (soit 82,2 %) terminent une sixième « Puériculture ».

23.1 Certification en 6^e année du secondaire, par sexe et par forme d'enseignement – Année de certification 2021



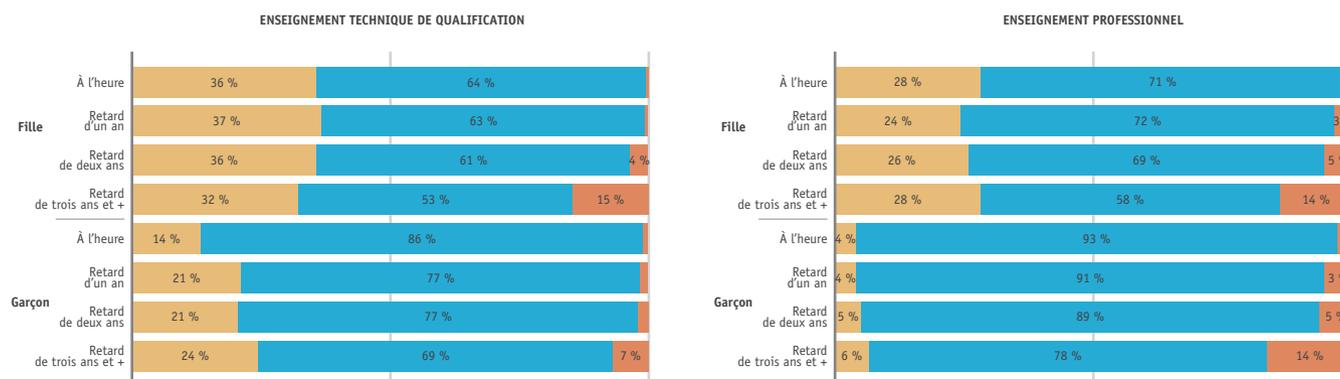
En 2020-2021, 98 % des filles de 6^e année de l'enseignement général obtiennent un certificat en fin d'année. C'est le cas de 80 % des filles de 6^e professionnelle de plein exercice.

23.2 Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, dans les formes qualifiantes selon le sexe : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2021



En 2020-2021, 87 % des garçons de 6^e professionnelle obtiennent le Certificat d'Études (CE) et le Certificat de Qualification (CQ6) ; en 6^e technique de qualification, il y en a 77 % qui obtiennent la double certification (CESS et CQ6).

23.3 Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2021



En 2020-2021, 86 % des garçons de 6^e technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 77 % pour les garçons qui accusent un retard d'un an.

■ CE seul ou CESS seul
 ■ CE + CQ5 ou CESS + CQ6
 ■ CQ6 seul

Si on ne peut établir un lien systématique qui conduirait, par exemple, à considérer que plus un élève lit vite, mieux il comprend ce qu'il lit, il faut tout de même garder à l'esprit qu'un rythme de lecture trop lent constitue un obstacle potentiel à la compréhension. En FW-B, 28 % des élèves de 3^e année primaire ont un rythme de lecture de mots isolés insuffisant ou rudimentaire. Ils sont aussi 12 % à avoir un rythme de lecture de phrases lent. Ces lecteurs lents obtiennent des résultats bien plus faibles en compréhension de textes que les lecteurs rapides.

En octobre 2021, tous les élèves de 3^e année primaire ont participé à une évaluation externe non certificative en lecture et production d'écrit.

Dans la partie consacrée à la lecture, outre l'évaluation de la compréhension d'un texte narratif et d'un texte informatif, les élèves ont été soumis à deux tests de vitesse de lecture : l'un portant sur la reconnaissance de mots isolés, l'autre sur la vitesse de lecture de phrases. Il a ainsi été possible de calculer les proportions de lecteurs lents, intermédiaires et rapides et d'examiner les liens entre la vitesse de lecture des élèves et leurs résultats moyens en compréhension de textes.

Les résultats globaux des élèves en compréhension de textes [fig. 24.1]

En FW-B, le résultat global des élèves de 3^e année primaire à l'épreuve de compréhension de textes est de 52 %⁽¹⁾. On observe un écart important entre le résultat des 25 % d'élèves les plus défavorisés (41 %) et des 25 % d'élèves les plus favorisés (58 %)⁽²⁾. Les résultats par type de texte (narratif versus informatif) sont quasiment identiques (respectivement 52 % et 53 %), alors que très souvent (dans les enquêtes internationales notamment) on observe des résultats plus faibles aux questions portant sur les documents informatifs qu'à celles portant sur les textes narratifs. Les résultats par compétence montrent, sans grande surprise, que ce sont les questions portant sur des informations implicites qui ont posé le plus de difficultés aux élèves (46 %). Celles portant sur des informations explicites sont mieux réussies (57 %).

Les résultats des élèves en reconnaissance de mots isolés [fig. 24.2]

Au test de reconnaissance de mots isolés, les élèves disposaient d'une minute 30 pour faire correspondre un maximum de mots aux 20 illustrations proposées. Par exemple, si l'illustration montrait un lapin, les élèves devaient identifier et entourer le mot correspondant parmi une liste de cinq mots (sapin, matin, lapin, patin, latin).

La figure 24.2 montre qu'en FW-B, quatre élèves sur 10 ont un rythme de lecture de mots rapide et 32 % ont un rythme de lecture de mots satisfaisant. Néanmoins, 6 % des élèves ont lu entre 0 et 5 mots en une minute 30. Ils sont 22 % à avoir lu entre six et dix mots. La proportion d'élèves dont la vitesse de lecture de mots est insuffisante ou rudimentaire (28 %) est inquiétante.

Les résultats des élèves en vitesse de lecture de phrases [fig. 24.3]

Pour évaluer la vitesse de lecture de phrases, 15 phrases ont été proposées aux élèves. Le dernier mot de chaque phrase était remplacé par une liste de quatre mots parmi lesquels un seul convenait. Ceci permettait de vérifier que les élèves lisent en essayant de comprendre. Les élèves disposaient de trois minutes pour lire un maximum de phrases. Par exemple, *Karim va chez le coiffeur pour se faire couper les... chevaux, cheveux, neveux, chevilles*.

Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, les résultats en lecture de phrases sont moins alarmants qu'en lecture de mots. Le contexte significatif de la phrase dans laquelle les mots apparaissent constitue une aide. Effectivement, un lecteur lira bien plus lentement une suite de mots classés aléatoirement que l'enchaînement de ces mêmes mots composant une phrase significative.

En FW-B, près des deux tiers des élèves de 3^e année primaire (64 %) ont une vitesse de lecture de phrases rapide, ils ont lu correctement entre 11 et 15 phrases. Ceci n'empêche que les 12 % d'élèves qui n'ont lu correctement qu'entre 0 et 5 phrases en trois minutes méritent une attention particulière.

Les résultats en compréhension de textes selon la vitesse de lecture de phrases [fig. 24.4]

La figure 4 établit le lien entre fluidité lexicale et compréhension. Elle permet de visualiser le résultat moyen en compréhension de textes des lecteurs lents (0 à 5 phrases) et des lecteurs rapides (11 à 15 phrases).

Les lecteurs rapides obtiennent de bien meilleurs résultats en compréhension de textes. Ils sont effectivement 73 % à obtenir un score global en compréhension de textes égal ou supérieur à 50 %. Les lecteurs lents ne sont que 7 % dans ce cas.

1 Les résultats portent sur un échantillon représentatif de 4 407 élèves issus de 297 classes de 216 écoles.

2 Plus précisément, c'est la catégorisation des écoles en 4 classes d'ISE (reprenant chacune 25 % de la population) qui est utilisée. On oppose ici les résultats moyens des élèves des écoles qui relèvent de la catégorie ISE la plus basse aux résultats moyens de ceux des écoles de la catégorie d'ISE la plus élevée.

24.1 Les résultats globaux des élèves en compréhension de textes

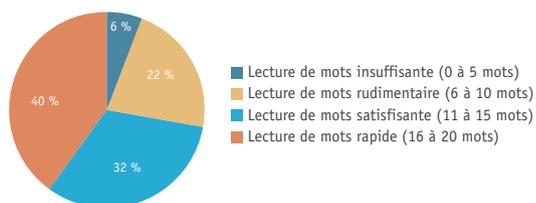
| | TOTAL FW-B |
|---|-------------|
| Ensemble de l'épreuve de lecture | 52 % |
| Texte narratif | 52 % |
| Texte informatif | 53 % |

| SOUS-SCORES PAR COMPÉTENCES | TOTAL FW-B |
|--|------------|
| Dégager des informations explicites | 57 % |
| Dégager des informations implicites | 46 % |
| Découvrir la signification d'un mot à partir du contexte | 53 % |
| Anticiper le contenu d'un document en utilisant ses indices internes et externes | 56 % |

En FW-B, le score moyen des élèves de 3^e année primaire à l'épreuve de compréhension de textes est de 52 %. Les résultats selon le type de texte (narratif versus informatif) sont quasiment identiques.

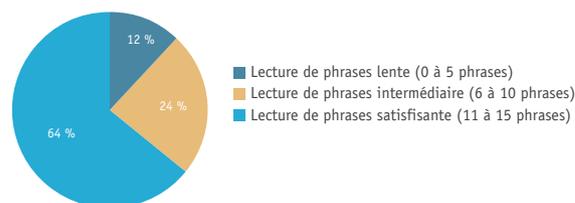
Sans grande surprise, ce sont les questions portant sur les informations implicites qui ont posé le plus de difficultés aux élèves (46 %). Pour les questions portant sur les informations explicites, le score moyen est de 57 %.

24.2 Les résultats des élèves en reconnaissance de mots isolés



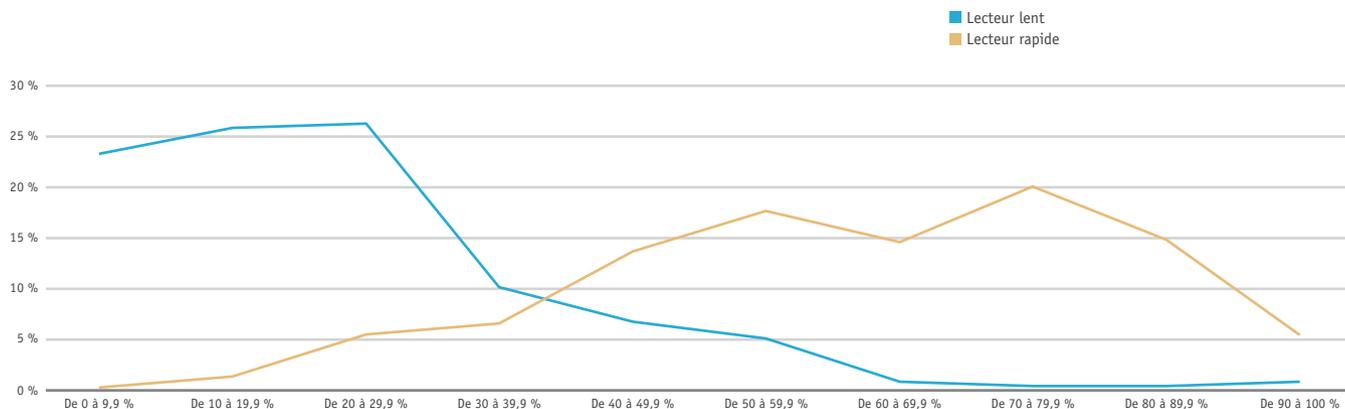
Quatre élèves de la FW-B sur 10 ont un rythme de lecture de mots rapide et 32 % ont un rythme de lecture de mots satisfaisant. La proportion d'élèves dont le rythme de lecture de mots est insuffisant ou rudimentaire (28 %) est inquiétante.

24.3 Les résultats des élèves en vitesse de lecture de phrases



Près de deux tiers des élèves de 3^e année primaire (64 %) ont un rythme de lecture de phrases rapide, mais 12 % des élèves n'ont lu qu'entre 0 et 5 phrases en trois minutes.

24.4 Les résultats en compréhension de textes selon la vitesse de lecture de phrases



Les lecteurs rapides obtiennent de bien meilleurs résultats en compréhension de textes : ils sont 73 % à obtenir un score global en compréhension de textes égal ou supérieur à 50 %. Les lecteurs lents ne sont que 7 % dans ce cas.

Entre 2014-2015 et 2019-2020, le nombre d'étudiants fréquentant une école supérieure des arts, une haute école ou une université a augmenté de 10 %. C'est dans le secteur des sciences et techniques que l'augmentation est la plus importante (+17 %) et particulièrement pour les femmes (+29 %). Une inscription sur deux est réalisée dans le secteur des sciences humaines et sociales.

Le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation des études (décret paysage) qui a pris effet à la rentrée académique 2014-2015, stipule que les études supérieures peuvent être organisées dans 26 domaines d'études qui sont répartis en 4 secteurs : les sciences humaines et sociales, la santé, les sciences et techniques et les arts. Cet indicateur a pour objectif d'étudier l'évolution des inscriptions entre et au sein des différents secteurs. Un focus particulier sera fait selon le genre d'une part et d'autre part sur le secteur des sciences et techniques. Les données concernent à la fois les étudiants des hautes écoles et des écoles supérieures des arts ainsi que ceux des universités.

Évolution de la population étudiante par secteur de 2014-2015 à 2019-2020 [fig. 25.1]

Entre 2014-2015 et 2019-2020, la proportion des personnes inscrites dans les différents secteurs a peu évolué. Toutefois, le secteur de la santé a vu sa part diminuée légèrement chaque année (de 24,2 % à 22,6 %) alors qu'à contrario, le secteur des sciences et techniques a vu sa part légèrement augmenter (de 17,8 % à 18,9 %). Le secteur des sciences humaines et sociales reste le plus représenté avec plus d'une inscription sur deux.

Évolution de la population étudiante par secteur de 2014-2015 à 2019-2020 [fig. 25.2]

En 6 ans, l'ensemble de la population étudiante a augmenté de 10 %, passant de 187 190 étudiants à 205 574. Tous les secteurs subissent une augmentation de population, mais celle-ci est particulièrement marquée pour le secteur des sciences et techniques où la population étudiante a augmenté de 17 %.

Évolution du nombre d'étudiantes par secteur de 2014-2015 à 2019-2020 [fig. 25.3]

Si l'augmentation du nombre de femmes inscrites dans l'enseignement supérieur est quasi similaire au total (11 %), elle est de 29 % pour les inscriptions dans le secteur des sciences et techniques, passant de 8 605 étudiantes à 11 069. Les secteurs de l'art et de la santé ont une augmentation inférieure à celle de la moyenne (soit respectivement 4 % et 3 %). Il faut toutefois noter que l'évolution des effectifs peut, sans doute, s'expliquer par des changements organisationnels. Par exemple, dans le secteur de la santé, durant la période étudiée, le master en médecine est passé de 7 à 6 ans d'études et le bachelier en soins infirmiers de 3 à 4 ans, études fréquentées majoritairement par des femmes.

Population homme/femme par domaine du secteur des sciences et techniques de 2014-2015 à 2019-2020 [fig. 25.4]

La question de la part des femmes dans les formations STIM se posant de façon récurrente ces dernières années, il est intéressant de voir si cette augmentation se fait de la même manière dans l'ensemble des domaines⁽¹⁾ du secteur des sciences et techniques. Si en 2014-2015, toutes les formations étaient majoritairement masculines, ce n'est plus le cas en 2019-2020 dans le domaine de l'art de bâtir et de l'urbanisme où 51,8 % des personnes inscrites sont des femmes. Même si la part des femmes dans le domaine des sciences de l'ingénieur et technologie est en augmentation, elles ne représentent, encore, qu'une personne inscrite sur 5 en 2019-2020. Une personne sur quatre inscrite dans le domaine des sciences est une femme⁽²⁾. Enfin, la part des femmes dans le domaine des sciences de l'agronomie et de l'ingénierie biologique a augmenté de 5,3 points de pourcentage pour représenter 44,3 % des personnes inscrites en 2019-2020.

Évolution du nombre de premiers diplômes délivrés par secteur de 2014-2015 à 2019-2020 [fig. 25.5]

La population étudiante est en partie fonction de l'allongement des études, du taux d'abandon ou encore du retard pris par les étudiants. C'est pourquoi, il est intéressant de voir si le nombre de diplômés est aussi en augmentation. Entre 2014-2015 et 2019-2020, le nombre de premiers diplômés⁽³⁾ délivrés a augmenté de 2 %. C'est dans le secteur des sciences et techniques qu'il a le plus augmenté (+8 %) et particulièrement pour les diplômés délivrés aux femmes (+21 %).

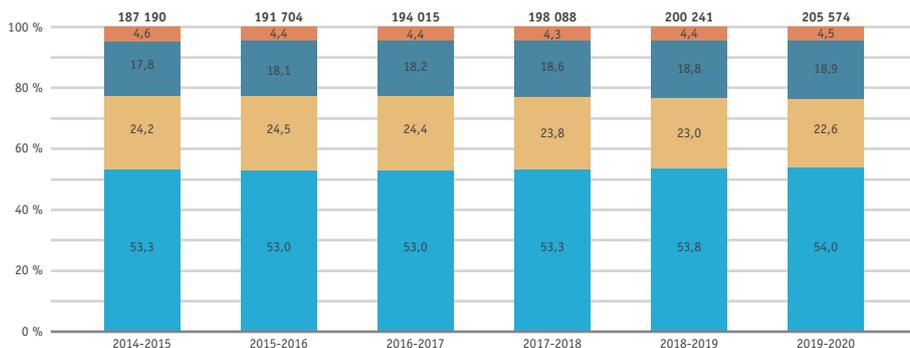
En 2019-2020, 58,8 % des diplômes sont délivrés pour des études du secteur des sciences humaines et sociales. Parmi les diplômés délivrés aux femmes, 2 sur 3 le sont dans le secteur des sciences humaines et sociales, un peu plus de 1 sur 5 dans le secteur des sciences et moins de 1 sur 10 dans celui des sciences et techniques. Pour les diplômés délivrés aux hommes, 1 sur 2 est délivré dans le secteur des sciences humaines et sociales, 1 sur 3 dans le secteur des sciences et techniques et 1 sur 7 dans le secteur de la santé.

1 Les domaines sont au nombre de 4 : (1) sciences, (2) sciences agronomiques et ingénierie biologique, (3) sciences de l'ingénieur et technologie, (4) art de bâtir et urbanisme

2 Avec des disparités importantes entre les études. Par exemple, pour les formations informatiques la part des femmes est à peine de 10 %.

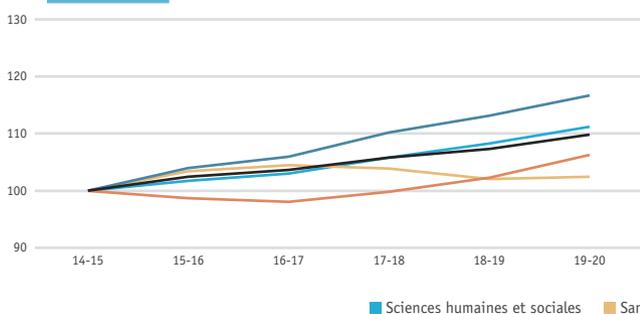
3 Sont pris en compte comme premiers diplômés les bacheliers dans l'enseignement supérieur de type court en haute école et école supérieure des arts et les masters en haute école, école supérieure des arts et université.

25.1 Évolution de la population étudiante par secteur de 2014-2015 à 2019-2020



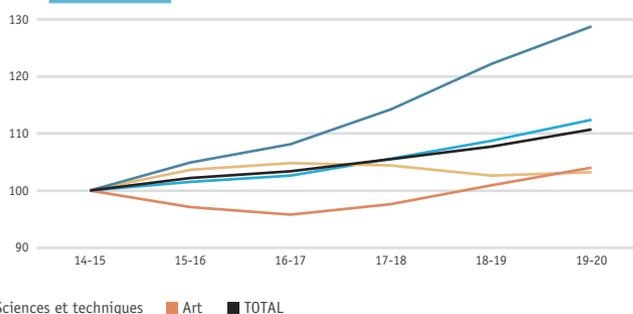
En 2019-2020, 54,0 % des personnes inscrites dans l'enseignement supérieur de plein exercice le sont dans le secteur des sciences humaines et sociales

25.2 Évolution de la population étudiante par secteur de 2014-2015 à 2019-2020



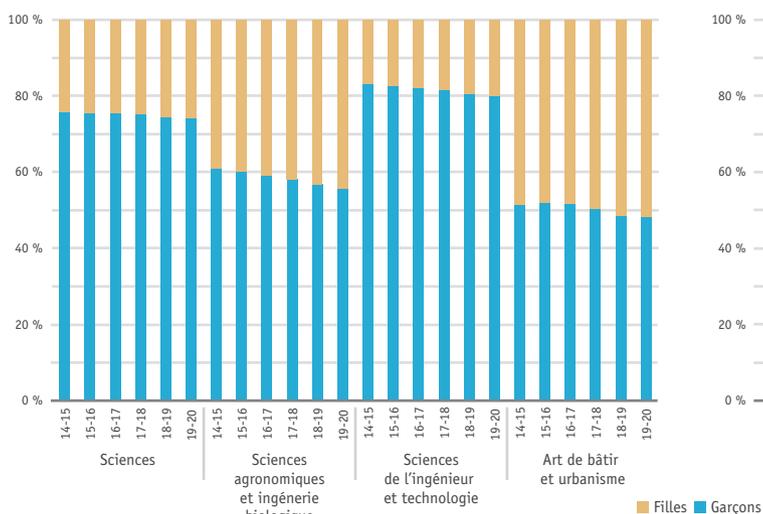
Entre 2014-2015 et 2019-2020, la population étudiante a augmenté de 10 % au total. Pour le secteur des sciences et techniques, l'augmentation est de 17 %

25.3 Évolution du nombre d'étudiantes par secteur de 2014-2015 à 2019-2020



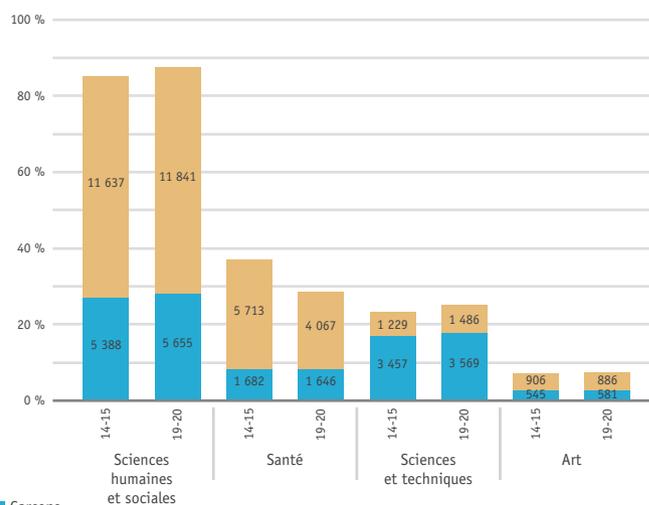
Entre 2014-2015 et 2019-2020, le nombre de femmes dans l'enseignement supérieur de plein exercice a augmenté de 11 % au total. Pour le secteur des sciences et techniques, l'augmentation est de 29 %

25.4 Population homme/femme par domaine du secteur des sciences et techniques de 2014-2015 à 2019-2020



En 2014-2015, dans le domaine des sciences agronomiques et ingénierie biologique, les femmes représentent 39 % des personnes inscrites. En 2019-2020, elles sont 44,3 %.

25.5 Évolution du nombre de premiers diplômes délivrés par secteur de 2014-2015 à 2019-2020



En 2019-2020, 1 486 diplômes du secteur des sciences et techniques ont été délivrés à des femmes, soit 257 diplômes de plus qu'en 2014-2015.

Dans l'enseignement fondamental, parmi les enseignants entrés dans la carrière depuis le 1^{er} septembre 2015 et toujours en activité en janvier 2022, les maîtres de philosophie et citoyenneté, les maîtres de seconde langue et les maîtres de morale ou de religion présentent des proportions de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevées (>25 %), alors que les maîtres d'éducation physique ont quasiment tous le titre requis. Dans le secondaire, les nouveaux professeurs de pratique professionnelle n'ont, dans la majorité des cas, pas un titre requis ou suffisant. Les titres de pénurie ou non listés sont également particulièrement fréquents (>22 %) au degré inférieur parmi les professeurs de philosophie et citoyenneté, de morale/religion et de langues germaniques et au degré supérieur parmi les professeurs de géographie, de philosophie et citoyenneté, de morale/religion et de mathématiques.

La réforme des titres et fonctions entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2016 a instauré un régime commun de fonctions et de titres pour enseigner dans tous les réseaux. À chaque fonction est désormais liée une liste de titres déclinés en titres requis (TR), suffisants (TS) et de pénurie (TP). Au primorecrutement, il y a toujours priorité du TR sur le TS, puis du TS sur le TP. En l'absence de TR/TS/TP, il reste possible, sous certaines conditions, de recruter un titulaire d'un autre titre, non listé (TNL). Ces règles s'appliquent intégralement aux enseignants entrés en fonction à partir du 1/09/2016 ainsi qu'aux temporaires totalisant moins de 316 jours d'ancienneté répartis sur minimum 2 années scolaires au cours des 5 dernières années. Les autres enseignants bénéficient d'un régime transitoire qui garantit notamment le maintien de leur barème lorsqu'il est supérieur à celui de la réforme. Cet indicateur analyse, pour les principales fonctions de l'enseignement obligatoire, le classement des titres⁽¹⁾ détenus par les 18 409 ETP enseignants engagés depuis le 1^{er} septembre 2015 et toujours en fonction en janvier 2022, soit 23 % du total des enseignants en activité. Il est en effet possible pour cette catégorie d'enseignants, intégralement soumis aux règles de la réforme, d'établir des statistiques pertinentes. La proportion de nouveaux enseignants exerçant sur base d'un TP ou d'un TNL est vraisemblablement un bon indicateur du degré de pénurie dans la fonction concernée.

Répartition par fonction des enseignants de l'enseignement fondamental engagés depuis le 1/09/2015 selon le titre détenu [fig. 26.1]

Entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 janvier 2022, dans l'enseignement fondamental, il a été particulièrement difficile de recruter des enseignants titulaires du titre requis dans les fonctions de maître de philosophie et de citoyenneté, maître de seconde langue, maître de morale ou de religion et instituteur maternel ou primaire en immersion. En janvier 2022, la proportion d'enseignants engagés au cours de cette période sur base d'un titre de pénurie ou un titre non listé y atteignait respectivement 37 %, 29 %, 25 % et 22 %. À l'inverse, près de 100 % des maîtres d'éducation physique, 99 % des maîtres de psychomotricité et instituteurs primaires et 98 % des instituteurs maternels possèdent le titre requis ou un titre suffisant.

Répartition par fonction des enseignants de l'enseignement secondaire inférieur engagés depuis le 1/09/2015 selon le titre détenu [fig. 26.2]

Dans l'enseignement secondaire inférieur, une proportion d'enseignants titulaires d'un titre requis ou suffisant d'au moins 90 % est toujours observée pour les fonctions de professeur de cours généraux en éducation physique, sciences humaines/histoire/géographie, formation générale de base, mathématiques et français. Par contre, 35 % des professeurs de philosophie et citoyenneté, 24 % des professeurs de morale ou religion, 19 % des professeurs de langues germaniques, 18 % des professeurs d'éducation plastique ou musicale, 16 % des professeurs de sciences économiques et 12 % des professeurs de sciences ne possèdent qu'un titre de pénurie ou un titre non listé. Par rapport à janvier 2021, la proportion de détenteurs de titres de pénurie ou non listés diminue parmi les professeurs de sciences (-4 %), de langues modernes (-3 %), de sciences économiques et de formation générale de base (-2 %) et d'éducation physique (-1 %), mais augmente fortement parmi les professeurs de philosophie et citoyenneté (+7 %) et d'éducation artistique (+5 %). Les fonctions de professeur de cours techniques et de pratique professionnelle restent celles où il est le plus difficile de recruter des enseignants détenteurs de titres requis ou suffisants, avec des proportions respectives d'à peine 64 % et 48 %⁽²⁾, proches de celles observées en 2021. Les femmes représentent 55,2 % des enseignants de cours techniques engagés depuis septembre 2015 ; elles détiennent plus souvent un titre pédagogique (79 % contre 57 % chez les hommes). Les hommes sont majoritaires parmi les professeurs de pratique professionnelle (59,9 %) engagés depuis 2015, mais seuls 44 % d'entre eux ont obtenu un titre pédagogique, contre 73 % pour les femmes exerçant ce type de fonction.

Répartition par fonction des enseignants de l'enseignement secondaire supérieur engagés depuis le 1/09/2015 selon le titre détenu [fig. 26.3]

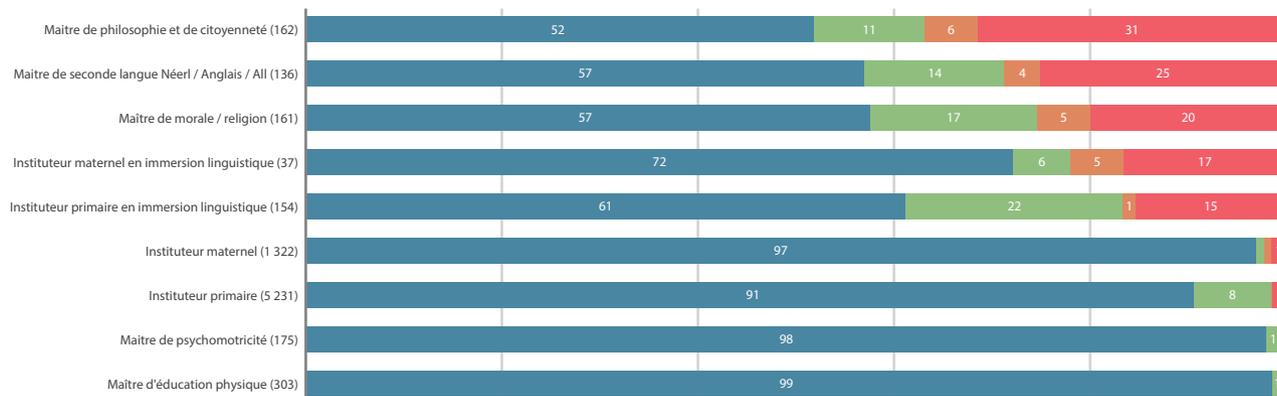
Au secondaire supérieur, au sein des cours généraux, seule la fonction de professeur de sciences humaines ou sociales compte au moins 90 % de titres requis ou suffisants. Des taux de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevés affectent les professeurs de géographie (42 %), philosophie et citoyenneté (36 %), morale/religion (33 %), mathématiques (21 %) et éducation physique (19 %). Les professeurs de sciences économiques, langues modernes et français enregistrent également des taux supérieurs à 13 % (respectivement 13 %, 15 % et 15 %). Par rapport à janvier 2021, la proportion de titres de pénurie ou non listés est en baisse parmi les professeurs de mathématiques et de philosophie et citoyenneté (-4 %) et de langues modernes (-1 %), mais augmente de manière significative parmi les professeurs d'éducation physique (+6 %) et, dans une moindre mesure, chez les professeurs de français (+2 %), de sciences, de latin/grec et de morale/religion (+1 %). Concernant les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle engagés depuis septembre 2015, la situation en janvier 2022 s'améliore très légèrement par rapport à janvier 2021, avec respectivement 63 % (+1 %) et 46 % (+2 %) de titres requis ou suffisants. Les proportions d'enseignants possédant un titre pédagogique y sont plus faibles que dans l'enseignement secondaire inférieur. Parmi les professeurs de cours techniques, qui restent à majorité féminins (54,4 % de femmes), 64 % des femmes et 49 % des hommes détiennent un tel titre ; parmi les professeurs de pratique professionnelle, majoritairement masculins par contre (57,1 % d'hommes), le taux de titres pédagogiques s'élève à 63 % pour les femmes et à 40 % seulement chez les hommes.

1 Voir Glossaire p. 89. La liste complète des titres qui sont liés à chaque fonction est disponible via le moteur de recherche PRIMOWEB sur le site www.enseignement.be, dans la partie : Carrières dans l'enseignement/Enseignants/Réforme des titres et fonctions/Fonctions.

2 Il s'agit souvent de professionnels qui entrent dans l'enseignement sans titre pédagogique, le CAP étant éventuellement acquis par la suite.

■ Titre requis ■ Titre suffisant ■ Titre de pénurie ■ Titre non listé

26.1 Répartition par fonction des enseignants de l'enseignement fondamental engagés depuis le 1/09/2015 selon le titre détenu



26.2 Répartition par fonction des enseignants de l'enseignement secondaire inférieur engagés depuis le 1/09/2015 selon le titre détenu



26.3 Répartition par fonction des enseignants de l'enseignement secondaire supérieur engagés depuis le 1/09/2015 selon le titre détenu



Dans l'enseignement secondaire supérieur, en janvier 2022, parmi les professeurs de géographie entrés en fonction depuis le 01/09/2015 (173 ETP), 20 % possèdent le titre requis, 37 % ont un titre suffisant, 32 % ont un titre de pénurie et 10 % ne disposent que d'un titre non listé.

En janvier 2022, 87,7 % des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire et 84,4 % de l'enseignement spécialisé disposent d'un titre pédagogique. Ils étaient respectivement 88 % et 83,7 % en janvier 2020⁽²⁾. Globalement, 38,5 % ont, comme titre le plus élevé, un diplôme de niveau master (accompagné d'un titre pédagogique dans 84,8 % des cas), 39 % sont AESI, 9,1 % possèdent un bachelier non pédagogique, et 10,8 % détiennent au maximum un diplôme de niveau secondaire, ces derniers se retrouvant, pour la plupart, dans les fonctions de cours techniques et de pratique professionnelle. C'est dans les fonctions de professeur de pratique professionnelle qu'il y a la plus grande proportion d'enseignants sans titre pédagogique, respectivement 27,7 % et 27,6 % aux degrés inférieur et supérieur.

Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement secondaire (ETP) par fonction et niveau de diplôme en janvier 2022 [fig. 27.1]

Ce tableau présente les données sur le niveau de diplôme le plus élevé détenu par les enseignants dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. Ces données sont ventilées par degré d'enseignement : le degré inférieur comprend les 3 premières années du secondaire toutes formes confondues ainsi que la 4^e année de l'enseignement de qualification (technique, artistique et professionnel) ; le degré supérieur comprend les 5^e, 6^e et 7^e années du secondaire, toutes formes confondues, la 4^e année de l'enseignement de transition (général, technique et artistique), ainsi que le 4^e degré de l'enseignement professionnel complémentaire (EPSC).

Au niveau secondaire inférieur, le pourcentage de détention d'un titre pédagogique le plus important s'observe chez les professeurs de cours généraux avec 93,6 %, soit 18 181 ETP. Au sein de cette fonction, 72,5 % sont bacheliers AESI, sans autre titre de niveau master, tandis que 15 % ont un diplôme de niveau master (le master en sciences de l'éducation dans 26,1 % des cas, qui est en augmentation par rapport à janvier 2020 où ce taux était de 20 %), 5,1 % sont issus d'une formation d'instituteur primaire et 5,3 % sont titulaires d'un bachelier non pédagogique.

Les professeurs de cours techniques et artistiques (2 170 ETP) sont 81,5 % à détenir un titre pédagogique. Enseignements ordinaire et spécialisé confondus, les bacheliers AESI et non pédagogiques (sans master) représentent 63,7 % de ces enseignants, alors que les détenteurs au maximum d'un niveau de diplôme secondaire supérieur (547 ETP) sont plus nombreux que les détenteurs d'un master (237 ETP).

La majorité des professeurs de pratique professionnelle sont, au maximum, porteurs d'un diplôme du secondaire supérieur (63,4 % du total de 3 480 ETP, soit 2 207 ETP dont 1 421 ETP détenant un titre pédagogique). Viennent ensuite les détenteurs d'AESI (20,1 %), de bacheliers non pédagogiques (12,8 %) et de masters (2,6 %). Cette fonction se caractérise par la proportion la plus élevée d'enseignants ne disposant pas de titre pédagogique, à savoir 27,5 % dans l'enseignement spécialisé et 27,9 % dans l'ordinaire.

Près de la moitié des professeurs de religion ou de morale (45,8 %) sont titulaires d'un bachelier AESI (553 ETP sur un total de 1208). Au total, 86,9 % disposent d'un titre pédagogique, avec toutefois d'importantes différences selon le cours philosophique. Les taux s'élèvent à respectivement 89,2 % et 85,5 % pour les cours de religion catholique et islamique et à 82,8 % pour la morale, mais ils descendent à 66,3 %, 45,5 % et 17,1 % pour les cours de religion protestante, orthodoxe et israélite.

Dans l'enseignement secondaire supérieur, la grande majorité (90,2 %) des professeurs de cours généraux détiennent un diplôme de master (soit 11 742 ETP sur un total de 13 023). Ils sont 7,2 % à posséder un titre de bachelier AESI et 2 % un bachelier non pédagogique. Le taux de détention d'un titre pédagogique est globalement supérieur dans l'enseignement ordinaire (87 %) par rapport au spécialisé (83,1 %). Ce taux est en diminution par rapport à janvier 2020 (respectivement 87,6 % et 84,2 %).

Les professeurs de cours techniques et artistiques sont également plus souvent détenteurs d'un titre pédagogique dans l'enseignement ordinaire que dans l'enseignement spécialisé (respectivement 79,4 % et 69,2 %). Ils sont titulaires d'un master dans 38,3 % des cas (1 300 ETP) ; 31 % ont un bachelier non pédagogique.

Parmi les professeurs de pratique professionnelle, 1 024 ETP sur 1 784, soit 57,4 %, ne détiennent, au mieux, qu'un diplôme du secondaire supérieur, accompagné d'un titre pédagogique pour 726 ETP d'entre eux ; 31,4 % possèdent un bachelier non pédagogique, 7 % un master et 3,6 % un diplôme d'AESI. En 2022, 72,4 % des enseignants de cette catégorie disposent d'un titre pédagogique, soit une diminution de 1,1 % par rapport à 2020 (73,5 %).

Les professeurs de religion ou de morale ont un master dans 82,6 % des cas (549 ETP sur 651), 10,1 % sont bacheliers AESI, 3,8 % sont bacheliers non pédagogiques et 3,4 % possèdent, au mieux, un diplôme du secondaire supérieur. 84,6 % de ces fonctions ont un titre pédagogique (85,5 % en janvier 2020).

Globalement, la proportion d'enseignants titulaires d'un titre pédagogique est moins élevée dans l'enseignement spécialisé (84,4 %) que dans l'ordinaire (87,7 %). Dans les deux cas, les taux sont en diminution par rapport à janvier 2020 où ils s'élevaient respectivement à 83,7 % et 88 %. Cette proportion est également moins élevée dans le degré supérieur que dans le degré inférieur, à l'exception des professeurs de pratique professionnelle pour qui le pourcentage d'enseignants avec titre pédagogique est similaire (72,4 % et 72,3 % respectivement). Ce sont les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle, degrés inférieur et supérieur confondus, qui ont la plus faible proportion de détenteurs d'un titre pédagogique. Il s'agit généralement de professionnels du métier qui choisissent d'enseigner et qui acquièrent ce titre pédagogique en moyenne après 2 années et 10 mois de carrière enseignante.

1 Voir Glossaire p. 90

27.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement secondaire (ETP) par fonction et niveau de diplôme en janvier 2022

| | | SECONDAIRE ORDINAIRE + SPÉCIALISÉ | | | | ORDINAIRE | SPÉCIALISÉ |
|---|---|-----------------------------------|------------------------|---------------|--------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Fonction | Niveau du diplôme le plus élevé détenu par l'enseignant | Avec titre pédagogique | Sans titre pédagogique | Total | Pourcentage | Pourcentage avec titre pédagogique | Pourcentage avec titre pédagogique |
| Professeur de cours généraux | Master | 2 362 | 558 | 2 920 | 15,0 % | 93,6 % | 93,4 % |
| | Bachelier AESI | 14 081 | | 14 081 | 72,5 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 991 | | 991 | 5,1 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | 74 | | 74 | 0,4 % | | |
| | Bachelier non pédagogique | 602 | 428 | 1 030 | 5,3 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 71 | 248 | 319 | 1,6 % | | |
| TOTAL | | 18 181 | 1 234 | 19 415 | 100 % | | |
| Professeur de cours techniques et cours artistiques | Master | 180 | 57 | 237 | 10,9 % | 81,5 % | 81,6 % |
| | Bachelier AESI | 793 | | 793 | 36,5 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 4 | | 4 | 0,2 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | 1 | | 1 | 0,1 % | | |
| | Bachelier non pédagogique | 425 | 164 | 589 | 27,1 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 366 | 181 | 547 | 25,2 % | | |
| TOTAL | | 1 769 | 402 | 2 170 | 100 % | | 77,9 % |
| Professeur de pratique professionnelle | Master | 69 | 23 | 92 | 2,6 % | 72,3 % | 72,5 % |
| | Bachelier AESI | 699 | | 699 | 20,1 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 19 | | 19 | 0,5 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | 20 | | 20 | 0,6 % | | |
| | Bachelier non pédagogique | 290 | 154 | 444 | 12,8 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 1 421 | 785 | 2 207 | 63,4 % | | |
| TOTAL | | 2 518 | 963 | 3 480 | 100 % | | |
| Professeur de religion ou de morale | Master | 272 | 87 | 359 | 29,7 % | 86,9 % | 87,2 % |
| | Bachelier AESI | 553 | | 553 | 45,8 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 77 | | 77 | 6,3 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | 5 | | 5 | 0,4 % | | |
| | Bachelier non pédagogique | 79 | 51 | 130 | 10,8 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 63 | 19 | 83 | 6,8 % | | |
| TOTAL | | 1 049 | 158 | 1 208 | 100 % | | |
| Professeur de cours généraux | Master | 10 203 | 1 539 | 11 742 | 90,2 % | 86,9 % | 87,0 % |
| | Bachelier AESI | 940 | | 940 | 7,2 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 3 | | 3 | 0,0 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | 1 | | 1 | 0,0 % | | |
| | Bachelier non pédagogique | 156 | 108 | 264 | 2,0 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 19 | 55 | 74 | 0,6 % | | |
| TOTAL | | 11 322 | 1 702 | 13 023 | 100 % | | 83,1 % |
| Professeur de cours techniques et cours artistiques | Master | 1 043 | 257 | 1 300 | 38,3 % | 79,4 % | 79,4 % |
| | Bachelier AESI | 449 | | 449 | 13,2 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 3 | | 3 | 0,1 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | 3 | | 3 | 0,1 % | | |
| | Bachelier non pédagogique | 781 | 271 | 1 052 | 31,0 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 415 | 172 | 587 | 17,3 % | | |
| TOTAL | | 2 692 | 700 | 3 392 | 100 % | | 69,2 % |
| Professeur de pratique professionnelle | Master | 96 | 29 | 125 | 7,0 % | 72,4 % | 72,4 % |
| | Bachelier AESI | 64 | | 64 | 3,6 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 4 | | 4 | 0,2 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | 7 | | 7 | 0,4 % | | |
| | Bachelier non pédagogique | 395 | 165 | 560 | 31,4 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 726 | 299 | 1 024 | 57,4 % | | |
| TOTAL | | 1 292 | 492 | 1 784 | 100 % | | - |
| Professeur de religion ou de morale | Master | 549 | 103 | 651 | 82,6 % | 84,6 % | 84,5 % |
| | Bachelier AESI | 79 | | 79 | 10,1 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 1 | | 1 | 0,1 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | | | | | | |
| | Bachelier non pédagogique | 17 | 13 | 30 | 3,8 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 21 | 5 | 27 | 3,4 % | | |
| TOTAL | | 667 | 121 | 788 | 100 % | | 96,8 % |
| TOTAL | Master | 14 773 | 2 653 | 17 426 | 38,5 % | 87,2 % | 87,7 % |
| | Bachelier AESI | 17 658 | | 17 658 | 39,0 % | | |
| | Bachelier Instituteur primaire | 1 101 | | 1 101 | 2,4 % | | |
| | Bachelier Instituteur maternel | 112 | | 112 | 0,2 % | | |
| | Bachelier non pédagogique | 2 745 | 1 353 | 4 098 | 9,1 % | | |
| | Secondaire supérieur, autres | 3 103 | 1 764 | 4 867 | 10,8 % | | |
| TOTAL | | 39 490 | 5 771 | 45 261 | 100 % | | 84,4 % |

De janvier 2009 à janvier 2022, le nombre de MDP rémunérés au barème 501 ou dérivé titulaires d'un master en sciences de l'éducation a connu une augmentation remarquable, passant de 129 à 1 325,4 ETP dans l'enseignement fondamental et de 93,1 à 785,1 ETP dans l'enseignement secondaire inférieur, soit respectivement, en 2022, 3,12 % et 2,67 % du total des ETP.

Le nombre de MDP rémunérés au barème 501 titulaires d'un autre type de master, le plus souvent complété par l'AESS ou le CAP et, selon le cas, le module fondamental ou le module DI, a également fortement augmenté sur cette période, pour atteindre en 2022 57,7 ETP dans le fondamental (0,14 % du total) et 548,5 ETP dans le secondaire inférieur (1,86 % du total).

En application du protocole d'accord sectoriel 2009-2010 du 20 juin 2008, un arrêté du Gouvernement de la CF du 14 mai 2009 et un décret du 30 avril 2009 ont organisé la valorisation au barème 501 (ou dérivé), avec effet au 1^{er} janvier 2009,

- des membres du personnel enseignant, directeur, inspecteur et auxiliaire d'éducation de l'enseignement fondamental et secondaire inférieur, titulaires d'un master en lien avec leur fonction.
- des membres du personnel enseignant de l'enseignement fondamental ou secondaire inférieur titulaires d'un master complété par l'AESS ou le CAP, ayant suivi un module de formation spécifique à la pédagogie de ces niveaux d'enseignement. L'IFC a été chargé de la mise en place de ces modules.

Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 août 2016, trois cas de figure permettaient l'octroi du barème 501 ou dérivé dans le fondamental et au secondaire inférieur :

1. Le MDP est porteur du titre requis et d'un master en sciences de l'éducation ou titre assimilé.
2. L'enseignant est porteur d'un titre de master qui est à la fois titre requis pour l'exercice de sa fonction et pour l'exercice de la fonction analogue dans l'enseignement secondaire supérieur.
3. L'enseignant est porteur d'un diplôme de master complété par l'AESS ou le CAP, titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction exercée et complété par le module Fondamental ou le Module DI.

À partir du 1^{er} septembre 2016, les règles ont été adaptées pour rentrer dans le cadre de la réforme des titres et fonctions. Deux possibilités sont désormais prévues pour l'octroi du barème 501 ou dérivé :

1. L'enseignant, le directeur, l'inspecteur ou le membre du personnel auxiliaire d'éducation est titulaire d'un master en sciences de l'éducation ; le barème est respectivement le 501, 501 moins une annale et 501 moins une annale et une biennale selon que le MDP dispose, pour la fonction exercée, d'un titre requis, suffisant ou de pénurie.
2. L'enseignant dispose du module fondamental ou du module DI, lorsque le module est mentionné sur une ligne des fiches-titres ; le barème est 501 moins une annale au fondamental (titre suffisant) et 501 au secondaire inférieur (titre requis).

Pour simplifier la présentation, les graphiques de cet indicateur classent les bénéficiaires du barème 501 ou dérivé dans deux catégories : les titulaires du master en sciences de l'éducation d'une part, les titulaires d'un autre master d'autre part.

Enseignement fondamental – Évolution des ETP titulaires d'un master en sciences de l'éducation [fig. 28.1 et 28.5]

Dans l'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, de janvier 2009 à janvier 2022, le nombre de titulaires d'un master en sciences de l'éducation rémunérés au barème 501 (ou barème dérivé) a connu une augmentation remarquable, passant de 129 ETP, soit 0,34 % des ETP totaux du niveau, à 1 325,4 ETP soit 3,12 %. Il s'agit en grande majorité d'instituteurs primaires : 965,2 ETP, soit 4,06 % des titulaires de cette fonction. Sont également concernés 135 directeurs (5,59 %), 129,3 ETP instituteurs maternels (1,15 %), 60,3 ETP maîtres spéciaux (1,57 %), 18 inspecteurs (19,01 %) et 17,2 ETP maîtres de religion ou de morale (1,70 %).

Enseignement fondamental – Évolution des ETP titulaires d'un autre master [fig. 28.2 et 28.5]

Toujours dans l'enseignement fondamental, le nombre d'ETP rémunérés au barème 501 ou dérivé titulaires d'un autre master est passé de 10 en janvier 2009 à 58 en janvier 2022. Au départ, il s'agissait exclusivement de maîtres de religion ou de morale porteurs d'un master titre requis, à la fois pour l'exercice de la fonction au fondamental et pour l'exercice de la fonction analogue au secondaire supérieur. À partir de 2013, la majorité ont été des maîtres d'éducation physique et de seconde langue puis, en 2016, de philosophie et de citoyenneté, titulaires d'un master + AESS/CAP + module fondamental. Ces 3 fonctions totalisent 32 ETP (1,07 % du total), contre 22 ETP maîtres de religion ou de morale (2,15 %). 4 inspecteurs (4,23 %) complètent le tableau.

Enseignement secondaire inférieur – Évolution des ETP titulaires d'un master en sciences de l'éducation [fig. 28.3 et 28.5]

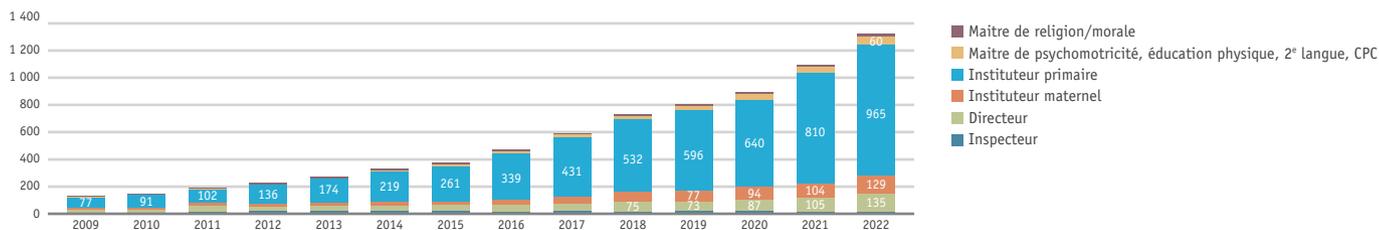
Dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire ou spécialisé, le nombre de titulaires d'un master en sciences de l'éducation rémunérés au barème 501 (ou dérivé) est passé de 93,1 ETP en janvier 2009, soit 0,34 % du total des ETP de ce niveau, à 785,1 ETP soit 2,67 % en janvier 2022. Ce sont en grande majorité des professeurs de cours généraux : 664 ETP (3,52 % des ETP de ce groupe de fonctions). Peu de professeurs de cours techniques, artistiques ou de pratique professionnelle détiennent un master en sciences de l'éducation : 29,8 ETP, soit 0,67 % du total. 2,42 % des professeurs de religion ou de morale (29 ETP) et 1,23 % du personnel auxiliaire d'éducation (60 ETP) sont concernés en 2022.

Enseignement secondaire inférieur – Évolution des ETP titulaires d'un autre master [fig. 28.4 et 28.5]

Dans l'enseignement secondaire inférieur, le nombre d'ETP rémunérés au barème 501 ou dérivé titulaires d'un autre master est passé de 87,8 en janvier 2009 (0,32 % des ETP de ce niveau) à 548,5 en janvier 2022 (1,86 %). Entre 2009 et 2012, il s'agissait exclusivement de porteurs d'un master titre requis, à la fois pour l'exercice de la fonction au secondaire inférieur et pour l'exercice de la fonction analogue au secondaire supérieur, en particulier des professeurs de religion ou de morale. À partir de 2013, suite à l'organisation du module DI par l'IFC, le nombre de MDP titulaires de ce module en complément d'un master + AESS/CAP est devenu majoritaire. En janvier 2022, 393 ETP professeurs de cours généraux (2,08 % du total de la fonction), 116 ETP professeurs de religion ou de morale (9,66 %) et 39,4 ETP professeurs de cours techniques, artistiques ou de pratique professionnelle (0,88 %) sont rémunérés au barème 501 sur base d'un master autre que le master en sciences de l'éducation, la plupart du temps accompagné de l'AESS/CAP et du module DI.

1 Voir Glossaire p. 90

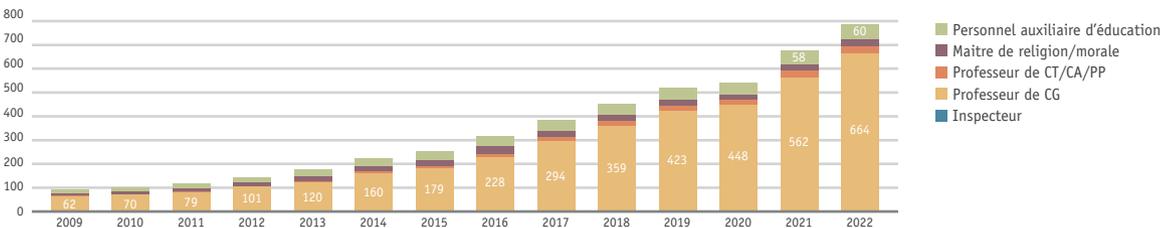
28.1 Enseignement fondamental – Évolution des ETP titulaires d'un master en sciences de l'éducation



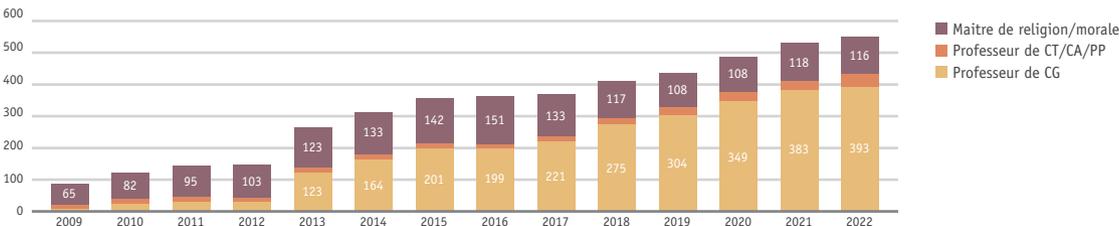
28.2 Enseignement fondamental – Évolution des ETP titulaires d'un autre master



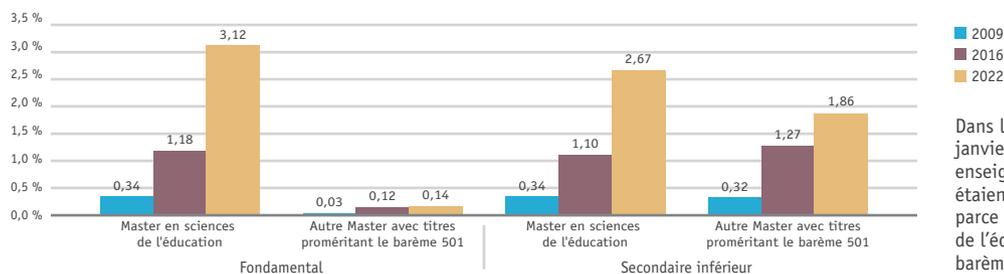
28.3 Enseignement secondaire inférieur – Évolution des ETP titulaires d'un master en sciences de l'éducation



28.4 Enseignement secondaire inférieur – Évolution des ETP titulaires d'un autre master



28.5 Enseignement fondamental et secondaire inférieur – Évolution des pourcentages d'ETP au barème 501, selon le type de master



Dans l'enseignement secondaire inférieur, en janvier 2022, 2,67 % des ETP du personnel enseignant, auxiliaire d'éducation ou d'inspection étaient rémunérés au barème 501 ou dérivé parce qu'ils détenaient un master en sciences de l'éducation et 1,86 % étaient rémunérés au barème 501 ou dérivé parce qu'ils détenaient un autre master complété par un ou plusieurs titres permettant l'octroi de ce barème

De 2011-2012 à 2021-2022, la population enseignante, exprimée en équivalents temps plein, a augmenté de 4,9 % dans l'enseignement maternel ordinaire, de 11,8 % au niveau primaire, de 8,5 % au niveau secondaire et de 23,2 % dans l'enseignement spécialisé. Les ratios « élèves/ETP enseignant » ont peu évolué entre 2011 et 2016. Entre 2016 et 2021, suite à la révision des normes d'encadrement au maternel en 2017, au déploiement du dispositif FLA dans le fondamental à partir de 2019 et à l'engagement d'ETP supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire en 2020 et 2021, les ratios ont fortement diminué dans l'enseignement fondamental ordinaire, passant de 15,5 à 13,6 au maternel et de 14,2 à 12,9 au primaire. Dans le spécialisé, une croissance des ETP nettement supérieure à celle de la population scolaire a fait baisser le ratio de 4,6 en 2011 à 3,9 en 2021.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en équivalents temps plein (ETP), rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles⁽¹⁾. Il concerne non seulement les enseignants en poste, mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit près de 4 % des enseignants hors DPPR⁽²⁾ (les personnes ayant opté pour une DPPR ne sont pas prises en compte). Le ratio élèves/ETP proposé ici ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'une part parce que l'horaire d'un élève nécessite plus d'un ETP enseignant. D'autre part, la détermination du nombre d'ETP n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'élèves, mais résulte plutôt d'une attribution de périodes par paliers, les premières tranches rapportant davantage d'encadrement que les dernières. Enfin, dans le secondaire, où l'encadrement est calculé distinctement par degré et forme d'enseignement, les élèves du 1^{er} degré et des 2^e et 3^e degrés de qualification génèrent davantage d'encadrement que ceux des 2^e et 3^e degrés de transition. Outre la population scolaire, la spécificité des réseaux et la structure des écoles ont donc une incidence sur le nombre d'ETP.

Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau [fig. 29.1]

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le nombre d'ETP est passé de 10 809 en 2011 à 11 341 en 2021, soit une augmentation de 4,9 %. En conséquence de la baisse continue de la population scolaire observée depuis 2014, l'évolution des charges a été négative en 2016 ainsi qu'en 2018 ainsi qu'en 2021, malgré une hausse de 2,5 % en 2017 suite à la révision à la hausse des normes d'encadrement. L'octroi de périodes dans le cadre du dispositif FLA⁽³⁾ à partir de 2019 et la mesure de gel de l'encadrement dans les écoles confrontées à une baisse de leur population en 2020, mesures prises pour atténuer les effets négatifs de la crise sanitaire, a engendré une augmentation de 8,5 % des charges en 2 ans, malgré la baisse du nombre d'élèves (-4,3 %) sur cette même période. En 2021, le retour au calcul de base provoque une baisse de 5,7 % des ETP en un an. La croissance des ETP depuis 2011 a été plus élevée dans le réseau libre (+6,7 %) que dans le réseau WBE (+2,8 %) et dans l'officiel subventionné (+4 %), en raison notamment de l'évolution différenciée de la population scolaire selon les réseaux.

Au niveau primaire, les effectifs globaux ont augmenté de 11,8 % en 10 ans pour atteindre 24 542 ETP en octobre 2021. Cette hausse résulte principalement de la mise en œuvre du dispositif FLA à partir de 2019, des mesures d'accompagnement de la crise sanitaire en 2020 et 2021, et de l'augmentation de 4,9 % de la population scolaire entre 2011 et 2017. Le nombre d'élèves a cependant diminué par la suite (-1,1 % entre 2017 et 2021). En 2021, le nombre d'ETP baisse cependant de -0,7 % en un an. La croissance globale des charges depuis 2011 a impacté à des degrés divers les 3 réseaux d'enseignement : +8,4 % à WBE, +11,4 % dans l'officiel subventionné, et +12,9 % dans le libre subventionné.

Dans l'enseignement secondaire, le nombre d'enseignants s'élève à 39 740 ETP en octobre 2021, ce qui constitue une augmentation de 8,5 % par rapport à 2011.

L'augmentation continue de la population scolaire depuis 2011 (+ 5,8 % en 10 ans) a été le moteur principal de cette croissance. Certaines mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence prises à partir de 2019 y ont également contribué, ce à quoi il faut ajouter, en 2020 et 2021, les périodes d'accompagnement octroyées dans le cadre de la crise sanitaire. L'évolution diffère cependant de manière sensible entre les réseaux : en 10 ans, le nombre d'ETP a cru de 10,6 % dans le réseau libre subventionné et de 8,8 % dans le réseau WBE, mais n'a que peu évolué dans l'officiel subventionné (+1,5 %), ce réseau ayant enregistré une baisse de 1,3 % de sa population scolaire entre 2011 et 2021.

Évolution du ratio « élèves/ETP enseignants » dans l'enseignement ordinaire par réseau [fig. 29.2]

Au niveau fondamental, les ratios élèves/ETP ont peu évolué entre 2011 et 2016, mais ont par la suite diminué de manière significative. Au maternel, le ratio est passé de 15,5 en 2016 à 14,9 en 2017 suite à la révision des normes d'encadrement. Il a ensuite encore fortement diminué à partir de 2019 (mesures FLA et COVID-19), pour s'établir à 13 en 2020. En 2021, le ratio remonte cependant à 13,6 élèves/ETP. **Au niveau primaire**, il est resté stable à 14,1 élèves/ETP de 2011 à 2017. Il baisse par la suite, pour atteindre 12,9 en 2021.

Dans l'enseignement secondaire, le ratio est resté stable autour de 9,6 élèves/ETP de 2011 à 2019, pour finalement atteindre 9,3 en 2021 (mesures COVID-19). Le ratio est systématiquement supérieur dans l'enseignement libre subventionné. Ceci s'explique parce que d'une part, au primaire et au secondaire, un seul cours philosophique est organisé dans le libre confessionnel, alors qu'il peut y avoir jusqu'à 6 cours différents dans l'officiel et le libre non confessionnel. D'autre part, au fondamental, parce que la taille moyenne des implantations est plus élevée dans le réseau libre subventionné, ce qui, compte tenu du mode de calcul, génère des économies d'échelle par rapport à l'encadrement. En octobre 2021, on compte en moyenne 196 élèves par implantation dans le libre, contre 133 dans l'officiel subventionné et 170 dans le réseau WBE. Enfin, au secondaire, le ratio moins élevé dans l'officiel subventionné s'explique par le poids des sections qualifiantes qui bénéficient d'un meilleur encadrement : 48,5 % des élèves de ce réseau fréquentaient les sections de qualification (CEFA inclus) en octobre 2021, contre 25,3 % et 27,6 % dans le réseau WBE et le libre subventionné.

Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau [fig. 29.3]

C'est dans l'enseignement spécialisé que l'évolution des effectifs a été la plus marquée : de 7 466 ETP enseignants en 2011 à 9 201 ETP en 2021, soit une hausse de 23,2 %. Cette croissance est la conséquence logique d'une forte augmentation de la population scolaire entre 2011 et 2019 (+10,7 %) couplée à un ensemble de mesures visant à améliorer l'encadrement, principalement dans le domaine de l'intégration⁽⁴⁾. En 2020 toutefois, la population scolaire a diminué de 6 % en raison de la crise sanitaire et de la suppression de l'intégration temporaire totale ; en 2021, elle remonte légèrement de 0,6 %.

Évolution du ratio « élèves/ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau [fig. 29.4]

La mise en relation de l'évolution du nombre d'ETP avec celle du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé engendre un ratio qui passe de 4,6 en 2011 à 4,3 élèves/ETP en 2019, en raison d'un accroissement de la population scolaire plus lent que celui de l'effectif enseignant. En 2020, le ratio descend à 3,8 suite à la forte baisse du nombre d'élèves alors que les charges ETP continuent d'augmenter. En 2021, le ratio remonte à 3,9. Contrairement à ce qui est observé dans l'enseignement ordinaire, le ratio est ici plus élevé dans les réseaux officiel subventionné et WBE : 4 élèves/ETP en 2021, contre 3,8 dans le libre. Cette différence résulte de spécificités quant aux niveaux, types et formes d'enseignement organisés.

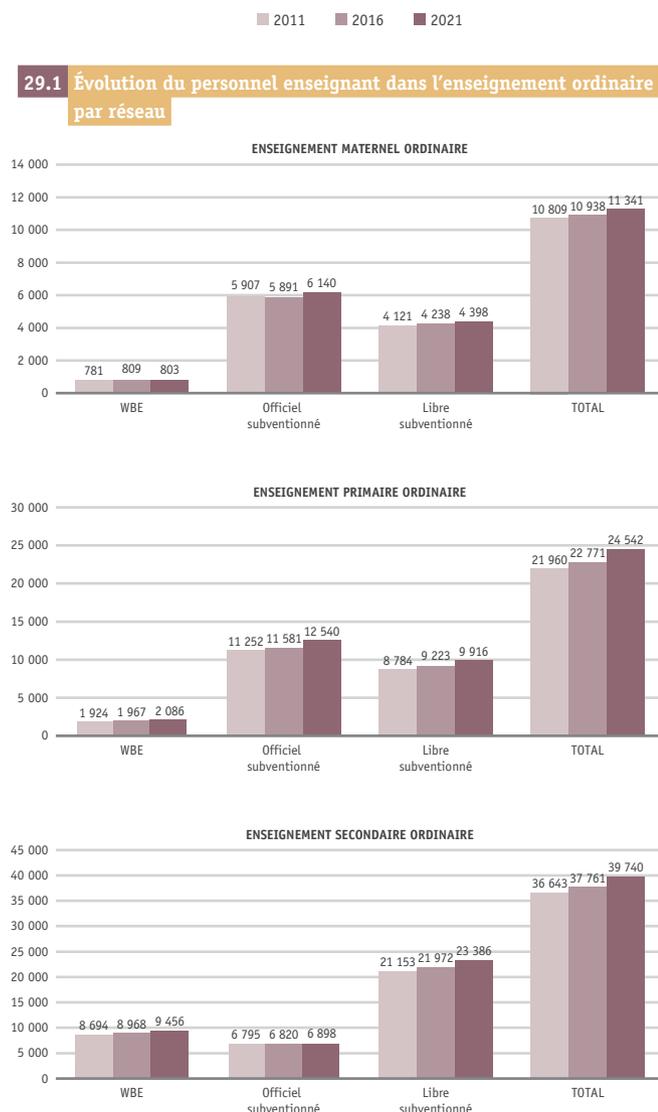
1 Un ETP représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire. Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre.

2 DPPR : mises en disponibilité volontaires précédant la pension de retraite, en application des articles 7 à 10 de l'AR du 31 mars 1984

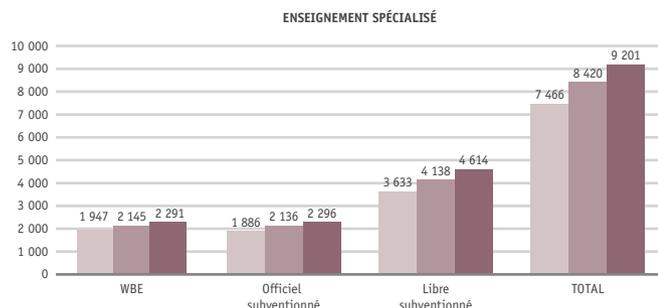
3 FLA : Français langue d'apprentissage. Le dispositif a été mis en place par le décret DASPA/FLA du 7 février 2019. 0,4 périodes sont octroyées par élève n'ayant pas réussi un test de maîtrise du français.

4 Voir l'indicateur 6 *Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges*.

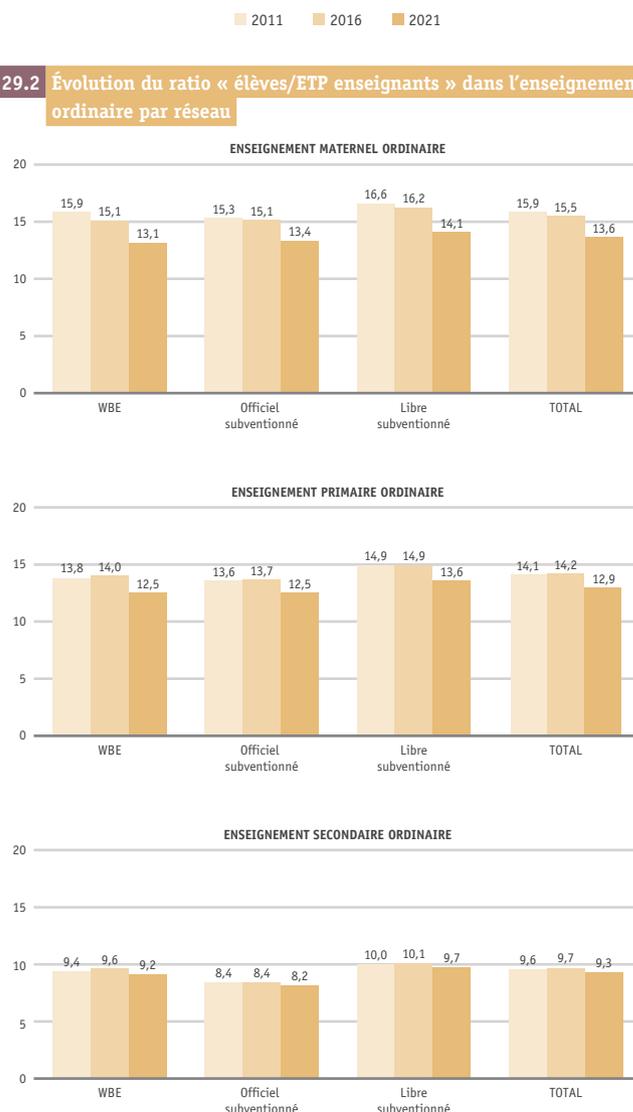
29.1 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau



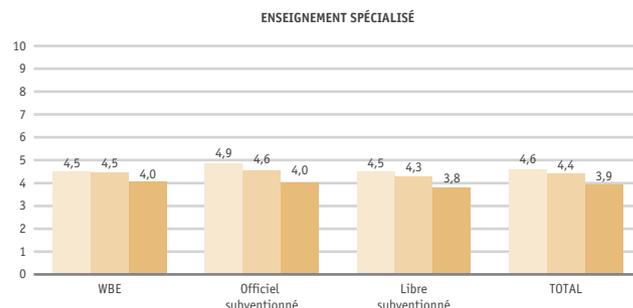
29.3 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau



29.2 Évolution du ratio « élèves/ETP enseignants » dans l'enseignement ordinaire par réseau



29.4 Évolution du ratio « élèves/ETP enseignants » dans l'enseignement spécialisé par réseau



En octobre 2021, dans l'enseignement primaire ordinaire, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 12 540 dans le réseau officiel subventionné, ce qui donne un ratio « Élèves/ETP enseignant » de 12,7 contre 13,1 tous réseaux confondus.

La stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevée dans le réseau libre subventionné que dans les réseaux officiels. En Région de Bruxelles-Capitale, seulement 31 % des écoles présentent un taux de stabilité supérieur à 64 % (la médiane), contre 63,2 % dans la province de Luxembourg et 57,9 % dans la province de Namur. La taille des écoles semble avoir un impact sur la stabilité de l'équipe pédagogique puisqu'une moins grande proportion de petites structures montre une stabilité supérieure à 64 %. De même, la stabilité pédagogique est d'autant meilleure que l'ISE est élevé.

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement secondaire ordinaire est, pour chaque école⁽¹⁾, la proportion d'enseignants qui exercent leur activité professionnelle de manière stable, par rapport à l'ensemble des enseignants. Il est exprimé en pourcentage. Un enseignant est dit « stable » au sein de l'équipe pédagogique lorsqu'il a effectué des prestations au mois de janvier de chacune des cinq dernières années⁽²⁾ et ce, dans la même école. Le présent indicateur étudie le taux de stabilité des équipes pédagogiques selon le réseau d'enseignement, la province de l'école, sa taille et enfin, selon son indice socio-économique (ISE)⁽³⁾. La proportion d'écoles présentant un taux de stabilité supérieur à la médiane⁽⁴⁾ générale (64 % en augmentation de 1 % par rapport à l'année dernière) est également présentée.

Taux moyens de stabilité pédagogique dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire en 2021-2022 [fig. 30.1]

C'est en fonction du réseau d'enseignement que le taux de stabilité des équipes pédagogiques présente les plus grands écarts. Le taux moyen s'élève à 67,4 % pour le libre subventionné (LS), 56,5 % pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), organisé par la FW-B et 53,4 % pour l'officiel subventionné (OS) par la FW-B. Dans l'enseignement LS, 72,5 % des écoles présentent un taux de stabilité supérieur à 64 % (fig. 30.5) ; ce chiffre est respectivement de 21,7 % dans le réseau WBE, et de 6,8 % dans le réseau OS. Comparativement à l'année dernière, le taux de stabilité des équipes pédagogiques s'améliore nettement dans l'enseignement libre subventionné alors qu'elle se détériore dans les autres réseaux. Ces différences sont à relativiser eu égard aux différences d'offres et de populations scolaires ainsi qu'aux différences dans les procédures de désignation.

Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la province en 2021-2022 [fig. 30.2]

Les différences entre provinces sont moindres par rapport à celles identifiées entre les réseaux d'enseignement. Les taux moyens de stabilité pédagogique varient de 59,4 % pour la Région de Bruxelles-Capitale à 65,4 % pour la province de Luxembourg. Quelque 31 % des écoles de la Région de Bruxelles-Capitale présentent un taux de stabilité supérieur à 64 % (fig. 30.5) ; en Wallonie, cette proportion varie de 48,4 % en province de Brabant-Wallon, à 63,2 % en province de Luxembourg. L'amélioration s'observe à travers toutes les provinces.

Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure en 2021-2022 [fig. 30.3]

Les écoles ont été classées en trois catégories, selon la population scolaire : les « petites » entités (le premier quart des structures triées par taille, en ordre croissant), les « grandes » entités (le dernier quart des structures triées par taille, en ordre croissant) et les entités « moyennes » (les structures restantes, soit 50 % des entités).

Les taux moyens de stabilité pédagogique sont de 58,3 % pour les petites entités, de 62,7 % pour les entités moyennes, et de 66,5 % pour les grandes entités. Un taux de stabilité supérieur à 64 % (fig. 30.5) est obtenu par une plus faible proportion de petites entités (30,7 %). Quelque 52,4 % des entités moyennes et 64,6 % des grandes entités affichent un taux de stabilité pédagogique supérieur à 64 %. Au vu de ces proportions, il semble bien que les petites structures souffrent d'une plus faible stabilité pédagogique. Par rapport à l'année dernière, seules les structures moyennes améliorent leur taux de stabilité.

Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socioéconomique en 2021-2022 [fig. 30.4]

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques est ici décliné selon l'indice socioéconomique moyen des quartiers où vivent les élèves. Les écoles sont classés en quatre quarts selon leur ISE : le premier quartile [Min, Q1], représentant les 25 % des écoles qui présentent les ISE les plus faibles, jusqu'au dernier quartile [Q3, Max], représentant les 25 % des écoles qui présentent les ISE les plus élevés.

Les taux moyens de stabilité pédagogique montrent une relation linéaire avec les ISE : les écoles à ISE les plus élevés présentent une meilleure stabilité (67,5 %), comparativement aux écoles à ISE les plus faibles (56,8 %). D'autre part, 24,6 % des écoles à ISE les plus faibles ont un taux de stabilité pédagogique supérieur à 64 %, contre 73,4 % pour les écoles à ISE les plus élevés (fig. 30.5). Ces chiffres montrent également une relation linéaire – par ailleurs plus marquée – entre les proportions d'écoles présentant un taux de stabilité supérieur à 64 % et l'ISE.

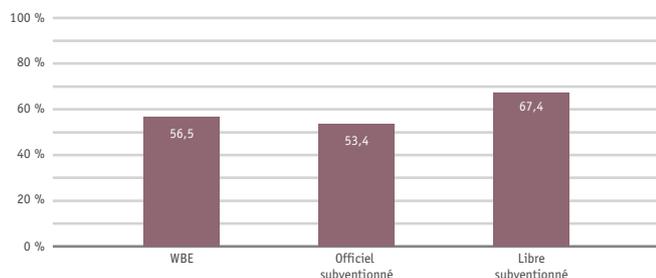
1 Cet indicateur porte exclusivement sur les écoles toujours en activité depuis au moins 10 ans et n'ayant pas subi de restructuration (transfert, scission, ou absorption) au cours de cette période, soit environ 88 % des écoles.

2 La définition de taux de stabilité pédagogique a été simplifiée pour s'approcher autant que possible de celle qui est utilisée dans les plans de pilotage. En conséquence, ce taux ne peut être comparé à celui présenté dans les publications 2020 et précédentes.

3 À noter qu'un nouvel ISE a été introduit pour l'année scolaire 2017-2018.

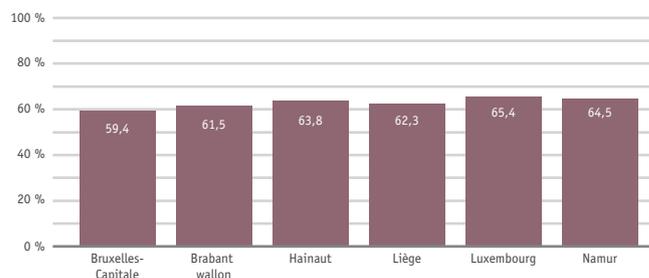
4 La médiane sépare les écoles en deux parties égales, selon les taux de stabilité, trié par ordre croissant : 50 % des écoles présentent une stabilité inférieure à cette valeur et 50 % présentent une stabilité supérieure.

30.1 Taux moyens de stabilité pédagogique dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire en 2021-2022



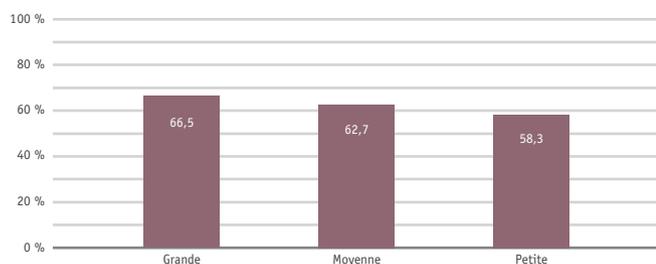
L'enseignement libre subventionné présente un taux moyen de stabilité des équipes pédagogiques de 67,4 %.

30.2 Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la province en 2021-2022



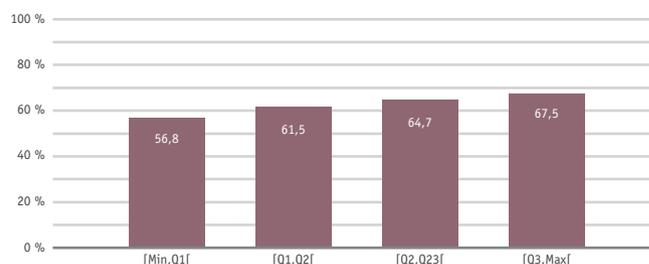
La région de Bruxelles-Capitale présente un taux moyen de stabilité des équipes pédagogiques de 59,4 %.

30.3 Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure en 2021-2022



Les petites structures présentent un taux moyen de stabilité des équipes pédagogiques de 58,3 %.

30.4 Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socioéconomique en 2021-2022



Le quart des établissements qui ont les plus faibles ISE présentent un taux moyen de stabilité pédagogique de 56,8 %.

30.5 Statistiques relatives aux taux de stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2021-2022

| Niveaux | Domicile | Nombre | Moyenne | Médiane | Proportion des écoles dont la stabilité pédagogique est supérieure à 64 % |
|--------------|-----------------------|--------|---------|---------|---|
| Réseau | WBE | 106 | 56,5 % | 56,5 % | 21,7 % |
| | Officiel subventionné | 73 | 53,4 % | 53,5 % | 6,8 % |
| | Libre subventionné | 273 | 67,4 % | 67,9 % | 72,5 % |
| Localisation | Bruxelles-Capitale | 100 | 59,4 % | 60,1 % | 31,0 % |
| | Brabant wallon | 31 | 61,5 % | 63,4 % | 48,4 % |
| | Hainaut | 129 | 63,8 % | 66,1 % | 57,4 % |
| | Liège | 97 | 62,3 % | 64,2 % | 50,5 % |
| | Luxembourg | 38 | 65,4 % | 66,2 % | 63,2 % |
| | Namur | 57 | 64,5 % | 65,7 % | 57,9 % |
| Structure | Grande | 113 | 66,5 % | 67,8 % | 64,6 % |
| | Moyenne | 225 | 62,7 % | 64,9 % | 52,4 % |
| | Petite | 114 | 58,3 % | 58,9 % | 30,7 % |
| ISE | [Min,Q1[| 114 | 56,8 % | 56,3 % | 24,6 % |
| | [Q1,Q2[| 115 | 61,5 % | 61,5 % | 40,9 % |
| | [Q2,Q3[| 114 | 64,7 % | 66,1 % | 62,3 % |
| | [Q3,Max[| 109 | 67,5 % | 68,2 % | 73,4 % |

La modification de la législation en matière de départ à la retraite a ralenti le processus de rajeunissement de la population enseignante précédemment observé. Ce rajeunissement devrait toutefois redémarrer à l'avenir, au regard des départs ainsi reportés et de l'accroissement de population scolaire attendu, en particulier dans l'enseignement secondaire. Le personnel enseignant se caractérise par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus ancien. L'enseignement poursuit sa féminisation à tous les niveaux d'enseignement et, plus particulièrement, dans les fonctions de direction et de sous-direction. La parité de genre s'est installée dans la fonction de direction de l'enseignement secondaire, mais les femmes restent encore minoritaires dans la fonction d'inspection dans les enseignements secondaire et spécialisé. La fonction d'éducateur est, quant à elle, plus équilibrée et très stable depuis 10 ans.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps plein »⁽¹⁾ (ETP) rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles⁽²⁾. Elle concerne non seulement les enseignants en poste, mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit près de 4 % des enseignants hors DPPR⁽³⁾ (départ précédant la pension de retraite).

Pyramides des âges des enseignants (en ETP) dans l'enseignement ordinaire et spécialisé – Janvier 2022 [fig. 31.1]

Les pyramides comparent les distributions des âges chez les hommes et chez les femmes pour chaque niveau d'enseignement. L'évolution des pyramides dans le temps peut être observée en comparant les pyramides avec celles des précédentes éditions. Les ETP relatifs aux personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite ont été identifiés séparément des autres, en vue d'apprécier les moyens qui pourront être disponibles dans un futur proche. En 2022, le pourcentage d'enseignants en DPPR entre 55 et 58 ans se maintient à quelque 3 % dans le fondamental ordinaire, 2 % dans le secondaire ordinaire et 1 % dans le spécialisé. Ceci est la conséquence logique du nouveau régime de DPPR entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, lequel ne permet plus, pour les enseignants nés après 1956, que des départs à temps partiel entre 55 et 58 ans, et ce, dans une limite de temps stricte, variable en fonction de l'ancienneté (les départs après 58 ans étant toujours possibles).

Au niveau maternel, le personnel enseignant, à 97 % féminin, présente, en 2022, une distribution des âges assez élançée avec un maximum à 51 ans. Malgré un personnel masculin plus jeune, mais en faible nombre, un certain vieillissement se fait sentir dans l'ensemble des enseignants du maternel : leur âge moyen hors DPPR est de 43,9 ans en 2022 contre 43,2 ans en 2021.

Au niveau primaire, le personnel enseignant est majoritairement féminin (84 % en 2022). La distribution des âges présente deux creux qui peuvent être mis en relation avec les diminutions de la population scolaire, lesquelles ont connu ses niveaux les plus bas entre 1989-1990 et 1992-1993 et entre 2004-2005 et 2006-2007. Une part importante de jeunes enseignantes peut être observée comparativement à un personnel masculin plus vieillissant. L'âge moyen hors DPPR est en légère augmentation : 41,2 ans en 2022 contre 41 ans l'année précédente.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le personnel enseignant masculin représente 36 % en 2022. La pyramide des âges se rééquilibre avec les départs progressifs à la retraite des enseignants engagés massivement dans les années 1970, pour faire face aux besoins nés de l'augmentation démographique (baby-boom) et de la mise en place de l'enseignement rénové. On observe un aplatissement important dans cette pyramide qui peut être mis en relation avec les mesures de rationalisation dans les années 90 qui ont pesé sur les recrutements. Les différences observées entre hommes et femmes au cours de ces épisodes laissent penser que ces mesures structurelles ont davantage touché les femmes que les hommes. Ici, comme au niveau de l'enseignement primaire, une part plus importante de jeunes enseignantes est observée, comparativement à un personnel enseignant masculin plus vieillissant. L'âge moyen hors DPPR de 43,5 ans en 2022 augmente encore légèrement par rapport au 43,3 observé en 2021. Une diminution de l'âge moyen devrait s'observer dans les années à venir, eu égard à l'accroissement de la population scolaire et aux départs à la retraite.

Pour l'enseignement spécialisé, la forme de la pyramide, dont la base ne cesse de s'élargir, reflète l'augmentation continue de la population scolaire depuis 1992-1993, ainsi que les différentes mesures volontaristes d'augmentation de l'encadrement qui ont suivi. La même dissymétrie homme-femme que celle observée dans l'enseignement ordinaire est à souligner avec peut-être davantage d'acuité. À ce niveau, l'âge moyen se situe en 2022 à 41,8 ans, en légère diminution par rapport à 42,1 de l'année précédente. Ici, les femmes représentent, en 2022, 69 % des enseignants du spécialisé.

Évolution de la représentation du personnel féminin (en ETP) dans les principales fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé – Janvier 2022 [fig. 31.2]

La représentation du personnel féminin paraît d'emblée très différente selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

La fonction d'enseignant est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. En 2022, cette féminisation se situe à 96,9 % (+0,0), 83,5 % (+0,2), 63,6 % (+0,1), et 69,3 % (+0,0), respectivement pour l'enseignement maternel ordinaire, primaire ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé.

La fonction d'éducateur, essentiellement présente au niveau secondaire, est plus équilibrée avec 58,9 % (+0,3) de femmes dans l'enseignement ordinaire et même 50,9 % (+0,2) dans l'enseignement spécialisé. En 10 ans, l'accroissement s'est limité à 1,2 points dans l'ordinaire et la diminution s'est limitée à 0,3 point dans le spécialisé.

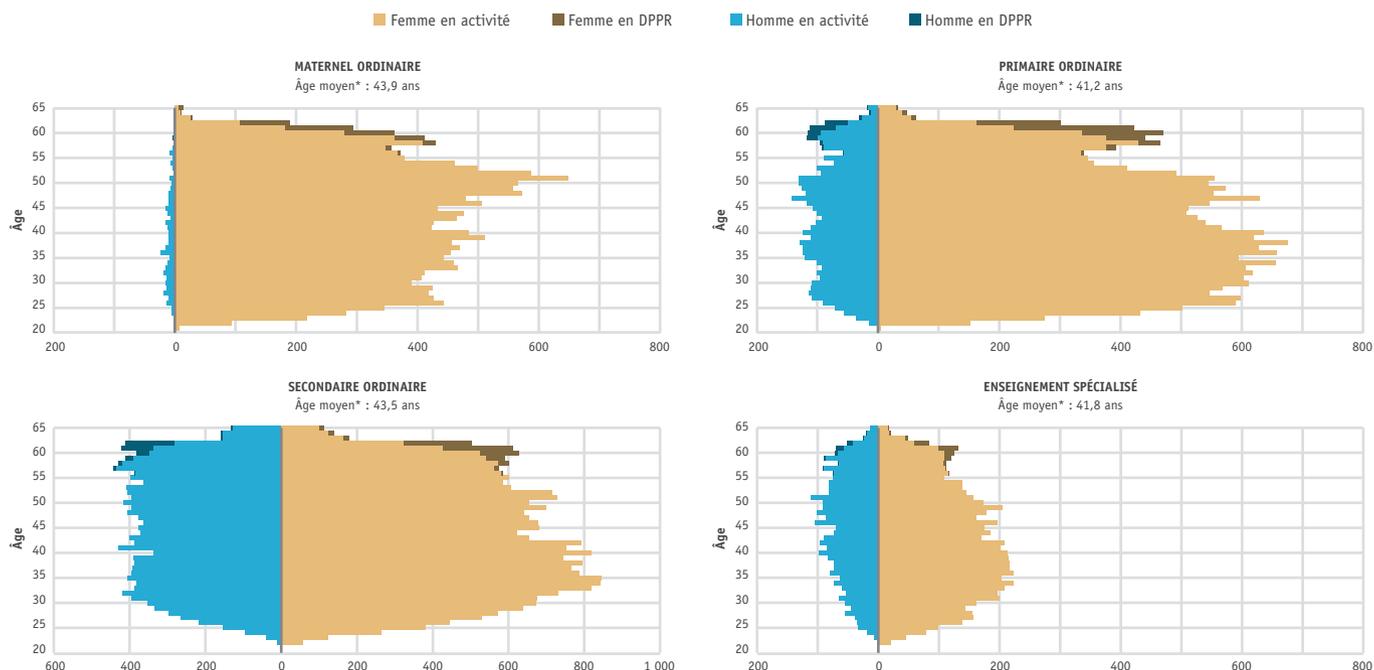
C'est dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction que la représentation féminine est la moins importante, mais c'est aussi dans la fonction de direction que l'évolution est la plus significative. Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la féminisation est la plus importante avec, en 2022, 54,0 % d'inspectrices et 69,1 % de directrices. Ces proportions étaient, en janvier 2013, respectivement de 54,8 % et 61,8 %, soit des taux de variations de -1,6 % et +11,7 % sur 10 ans. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, on observe actuellement 40,8 % d'inspectrices et 49,7 % de directrices ou sous-directrices alors que ces proportions étaient, en janvier 2013, de 43,8 % et 38,7 %, soit des taux de variation de -6,9 % et +28,5 % sur 10 ans. Les fluctuations des proportions d'inspectrices dans le spécialisé sont très fortement induites par le faible nombre d'ETP correspondant (10 ETP).

1 Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire.

3 Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, tels que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté royal du 31 mars 1984.

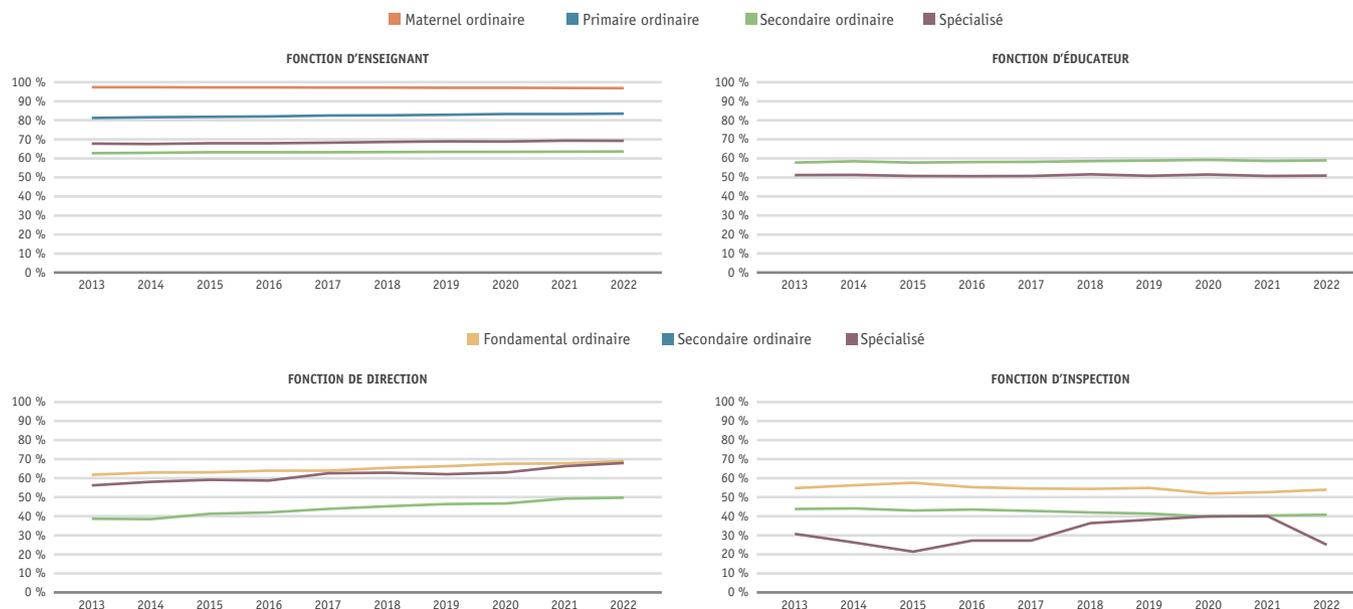
31.1 Pyramides des âges des enseignants (en ETP) dans l'enseignement ordinaire et spécialisé – Janvier 2022



En 2022, l'âge moyen* des enseignants du maternel ordinaire est de 43,9 ans.

*Il s'agit de l'âge moyen des enseignants, pondéré par leur charge (ETP). Ainsi, un mi-temps compte pour ½ dans le calcul de la moyenne, alors qu'un temps plein compte pour 1.

31.2 Évolution de la représentation du personnel féminin (en ETP) dans les principales fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé – Janvier 2022



En 2022, la proportion de femmes dans la fonction de direction de l'enseignement secondaire ordinaire est de 49,7 %, contre 38,7 % en 2013, soit un accroissement de plus de 28 % en 10 ans.

Alors que, suite aux réformes des DPPR et des pensions, le nombre de DPPR était en diminution de 2011 à 2019, une augmentation de celui-ci est observée à partir de 2020. En 2021, 4 626 membres du personnel (MDP) bénéficiaient d'une DPPR, soit 2 237 équivalents temps-plein (ETP). Cela représente respectivement 21,7 % des MDP et 11,2 % des ETP définitifs de plus de 55 ans. Ces réformes, qui ont eu pour corollaire l'allongement progressif de la carrière, ont également impacté les mises en disponibilité pour maladie. En effet, le nombre d'ETP en disponibilité pour maladie a fortement augmenté à partir de 2014, pour s'établir à 1 742 ETP en 2021, soit une augmentation de 76,3 % en 7 ans. L'augmentation des absences en fin de carrière se marque également dans l'évolution des congés pour prestations réduites.

Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite⁽¹⁾ permettant au personnel de l'enseignement⁽²⁾ nommé à titre définitif (ou assimilé) de bénéficier d'un aménagement de leur fin de carrière avant la mise à la retraite. Il existe plusieurs types de DPPR, selon qu'elles soient à temps-plein ou à temps partiel. Cet indicateur analyse l'évolution du nombre de DPPR depuis 2011 ainsi que d'autres phénomènes observés chez le personnel de l'enseignement en fin de carrière, comme par exemple, l'augmentation des disponibilités pour maladie et des congés pour prestations réduites pour raisons thérapeutiques et médicales.

Évolution du nombre global de DPPR et du taux de DPPR de 2011 à 2021 [fig. 32.1]

Suite à la réforme des DPPR en 2011, un nouveau régime est entré en vigueur au 01/01/2012. Alors que les MDP âgés de 55 ans ou + au 31/12/2011 et remplissant les conditions nécessaires, restent soumis à l'ancien régime et conservent les possibilités de départ antérieures, les autres MDP sont soumis à un système de « pot » en fonction de l'ancienneté (le départ à temps plein n'étant plus autorisé avant 58 ans⁽³⁾). À ce changement est venu s'ajouter la réforme fédérale des pensions de 2012, qui, en postposant l'âge minimum de la retraite anticipée à 62 ans, amène les MDP à prolonger leur carrière et retarde leur éventuelle entrée en DPPR. La réforme fédérale des pensions de 2015 amplifie cet effet, en portant progressivement à 63 ans l'âge minimum de la pension anticipée.

Ces mesures ont eu un impact sur le nombre de DPPR temps-plein puisque celui-ci a commencé à diminuer d'année en année, à partir de 2012, car les MDP âgés de 55 ans cette année-là n'ont plus eu la possibilité que de partir à temps-partiel. Cette tendance à la diminution s'est inversée en 2020 et en 2021, où le nombre de MDP de l'enseignement qui bénéficient d'une DPPR, tous types confondus, s'élève en moyenne à 4 626, représentant 2 237 ETP (alors qu'il était tombé à 3 700 MDP, soit 1 771 ETP en 2019). Le nombre de MDP en DPPR ¼ temps a, en revanche, triplé en 10 ans, en passant de 771 en 2011 à 2 400 en 2021, soit 549 ETP.

Par rapport à l'ensemble du personnel définitif de plus de 55 ans, les proportions de DPPR s'élèvent, en 2021, à 21,7 % des MDP et 11,2 % des ETP, contre 52,8 % et 43,2 % en 2011, et 18,7 % et 9,5 % en 2019, juste avant la reprise à la hausse. Le taux de MDP est significativement plus élevé que le taux d'ETP, en raison du nombre important de DPPR partielles (en effet, 1 DPPR à ¼ temps compte pour 1 MDP mais pour 0,25 ETP). Sachant que le système des DPPR, réformé en décembre 2011, a atteint sa vitesse de croisière, l'augmentation du taux de DPPR s'explique, tout d'abord, par une augmentation significative du total de définitifs âgés de plus de 55 ans depuis 2018. Cette augmentation est principalement due à l'allongement de la durée de la carrière, conséquence directe des réformes fédérales des pensions successives de 2012 et 2015. Ensuite, par l'augmentation de la proportion de définitifs qui optent pour une DPPR, le contexte de crise sanitaire ayant été vraisemblablement un frein pour certains enseignants en fin de carrière à poursuivre celle-ci au-delà de leur date de départ en DPPR autorisée. Ces deux éléments laissent penser que ce taux va probablement continuer de croître en 2022.

Évolution du nombre d'ETP en DPPR et du taux de DPPR, par niveau de 2011 à 2021 [fig. 32.2]

De manière générale, la part des ETP définitifs de plus de 55 ans optant pour une DPPR a considérablement diminué en 10 ans. Alors qu'en 2011, au secondaire ordinaire, 44,9 % des ETP définitifs de plus de 55 ans bénéficiaient d'une DPPR, ils étaient 10,1 % en 2021, totalisant 861,5 ETP. La part de l'enseignement fondamental ordinaire dans les DPPR n'a fait qu'augmenter depuis 2011. En 2021, près de la moitié des ETP en DPPR preste dans ce niveau (1 069,5 ETP sur un total de 2 237,4 ETP). C'est dans le spécialisé et les différentes formes d'enseignement non obligatoire que les DPPR ont le moins de succès.

Évolution du nombre d'ETP en disponibilité pour maladie de 2011 à 2021 [fig. 32.3]

Un autre phénomène observé ces dernières années est l'augmentation du nombre de mises en disponibilité pour maladie dans l'enseignement⁽⁴⁾, notamment à partir de 2015 où ce nombre a atteint 1 114, soit une augmentation de 12,7 % par rapport à 2014. En 2020 toutefois, l'augmentation a été moins forte (+0,57 % par rapport à 2019) principalement à cause des fermetures des écoles cette année-là. En 2021⁽⁵⁾, 1 742 ETP définitifs ont été mis en disponibilité pour maladie, soit 6 % de plus qu'en 2020 et 76,3 % de plus qu'en 2014.

Évolution du nombre d'ETP en congé pour prestations réduites de 2011 à 2021 [fig. 32.4]

Un congé pour prestations réduites peut être accordé aux MDP pour des raisons thérapeutiques et médicales. De 2011 à 2021, le nombre d'ETP bénéficiant de ce type de congé a significativement augmenté, passant de 57 à 642. L'évolution annuelle la plus forte s'observe entre 2015 et 2016, avec 68,7 % d'augmentation du nombre d'ETP.

1 Tels que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

2 À l'exception du personnel administratif et ouvrier.

3 Une mesure transitoire s'applique aux MDP âgés de 53 ou 54 ans en 2011. Celle-ci ajoute 6 mois à leur « pot DPPR ».

4 Le membre du personnel est placé de plein droit en disponibilité pour maladie ou infirmité lorsqu'il est absent pour cause de maladie et lorsqu'il a épuisé le nombre maximum de jours de congé de maladie qui lui sont accordés, en application du décret du 5 juillet 2000.

5 Les chiffres disponibles pour 2021 sont encore incomplets et donc susceptibles d'évoluer à la hausse.

32.1 Évolution du nombre global de DPPR et du taux de DPPR de 2011 à 2021

| | | NOMBRE DE MDP (moyenne annuelle) | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Nombre de DPPR par type | Temps plein | 5 551 | 5 571 | 4 547 | 3 282 | 2 240 | 1 616 | 1 309 | 1 242 | 990 | 892 | 1 267 |
| | 1/4 temps | 771 | 874 | 877 | 946 | 1 268 | 1 542 | 1 574 | 1 659 | 1 914 | 2 224 | 2 400 |
| | 1/2 temps | 1 665 | 1 689 | 1 591 | 1 610 | 1 517 | 1 211 | 941 | 833 | 783 | 836 | 941 |
| | 3/4 temps | 43 | 42 | 39 | 51 | 54 | 41 | 21 | 15 | 14 | 13 | 18 |
| | TOTAL | 8 030 | 8 176 | 7 054 | 5 888 | 5 079 | 4 409 | 3 845 | 3 748 | 3 700 | 3 966 | 4 626 |
| Total des définitifs de + de 55 ans | | 15 198 | 15 529 | 15 637 | 15 586 | 15 481 | 15 226 | 15 249 | 19 582 | 19 820 | 20 329 | 21 303 |
| Taux de DPPR | | 52,8 % | 52,6 % | 45,1 % | 37,8 % | 32,8 % | 29,0 % | 25,2 % | 19,1 % | 18,7 % | 19,5 % | 21,7 % |

| | | NOMBRE D'ETP (moyenne annuelle) | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Nombre de DPPR par type | Temps plein | 5 433 | 5 464 | 4 467 | 3 220 | 2 199 | 1 592 | 1 289 | 1 220 | 968 | 872 | 1 243 |
| | 1/4 temps | 178 | 200 | 202 | 220 | 289 | 349 | 357 | 377 | 436 | 508 | 549 |
| | 1/2 temps | 759 | 772 | 729 | 738 | 706 | 571 | 439 | 383 | 359 | 384 | 434 |
| | 3/4 temps | 26 | 24 | 23 | 32 | 37 | 28 | 14 | 9 | 7 | 7 | 11 |
| | TOTAL | 6 397 | 6 460 | 5 421 | 4 210 | 3 231 | 2 540 | 2 099 | 1 988 | 1 771 | 1 772 | 2 237 |
| Total des définitifs de + de 55 ans | | 14 795 | 14 999 | 14 933 | 14 858 | 14 692 | 14 397 | 14 320 | 18 414 | 18 563 | 19 086 | 19 974 |
| Taux de DPPR | | 43,2 % | 43,1 % | 36,3 % | 28,3 % | 22,4 % | 17,3 % | 14,7 % | 10,8 % | 9,5 % | 9,3 % | 11,2 % |

En 2021, 4 626 membres du personnel (MDP) bénéficiaient d'une DPPR, soit 2 237 équivalents temps-plein (ETP). Cela représente respectivement 21,7 % et 11,2 % des définitifs de plus de 55 ans.

32.2 Évolution du nombre d'ETP en DPPR et du taux de DPPR, par niveau de 2011 à 2021

| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Fondamental ordinaire | Nombre d'ETP en DPPR | 1 786,6 | 1 877,1 | 1 642,3 | 1 292,4 | 991,4 | 815,4 | 720,0 | 735,5 | 718,8 | 810,8 | 1 069,5 |
| | Pourcentage d'ETP définitifs de + de 55 ans en DPPR | 52,3 % | 53,0 % | 44,3 % | 33,6 % | 25,0 % | 19,7 % | 16,3 % | 13,5 % | 12,5 % | 13,3 % | 16,6 % |
| Secondaire ordinaire | Nombre d'ETP en DPPR | 3 597,3 | 3 569,0 | 2 956,5 | 2 307,9 | 1 778,7 | 1 384,9 | 1 091,7 | 974,1 | 800,1 | 708,6 | 861,5 |
| | Pourcentage d'ETP définitifs de + de 55 ans en DPPR | 44,9 % | 44,2 % | 37,3 % | 29,6 % | 23,7 % | 19,5 % | 16,2 % | 11,7 % | 9,8 % | 8,6 % | 10,1 % |
| Spécialisé | Nombre d'ETP en DPPR | 474,2 | 473,1 | 387,9 | 268,7 | 188,6 | 135,4 | 115,3 | 112,7 | 105,0 | 108,6 | 135,8 |
| | Pourcentage d'ETP définitifs de + de 55 ans en DPPR | 37,8 % | 38,0 % | 32,4 % | 23,6 % | 16,7 % | 12,0 % | 10,1 % | 7,3 % | 6,6 % | 6,6 % | 7,6 % |
| Promotion sociale | Nombre d'ETP en DPPR | 107,6 | 118,7 | 98,4 | 82,8 | 67,6 | 53,1 | 45,3 | 37,0 | 30,5 | 35,7 | 42,8 |
| | Pourcentage d'ETP définitifs de + de 55 ans en DPPR | 24,4 % | 25,8 % | 20,3 % | 16,9 % | 13,6 % | 10,6 % | 9,1 % | 4,8 % | 4,3 % | 5,1 % | 6,1 % |
| Centres PMS | Nombre d'ETP en DPPR | 60,9 | 59,1 | 44,1 | 29,2 | 19,4 | 14,6 | 17,1 | 18,6 | 18,1 | 18,3 | 19,6 |
| | Pourcentage d'ETP définitifs de + de 55 ans en DPPR | 27,2 % | 27,3 % | 22,2 % | 16,4 % | 10,9 % | 8,0 % | 8,9 % | 6,8 % | 6,5 % | 6,2 % | 6,4 % |
| Hautes écoles | Nombre d'ETP en DPPR | 270,0 | 255,7 | 198,3 | 156,7 | 130,9 | 97,7 | 74,6 | 74,5 | 64,7 | 54,0 | 72,4 |
| | Pourcentage d'ETP définitifs de + de 55 ans en DPPR | 28,1 % | 26,5 % | 21,4 % | 20,4 % | 14,3 % | 11,3 % | 9,0 % | 6,0 % | 5,1 % | 4,2 % | 5,3 % |
| Artistique | Nombre d'ETP en DPPR | 100,3 | 107,6 | 93,7 | 71,9 | 54,1 | 39,1 | 34,6 | 35,8 | 33,9 | 35,9 | 35,9 |
| | Pourcentage d'ETP définitifs de + de 55 ans en DPPR | 20,8 % | 21,5 % | 18,8 % | 14,3 % | 10,6 % | 7,8 % | 6,9 % | 4,5 % | 4,1 % | 4,4 % | 4,5 % |
| TOTAL | Nombre d'ETP en DPPR | 6 396,9 | 6 460,4 | 5 421,3 | 4 209,5 | 3 230,7 | 2 540,1 | 2 098,8 | 1 988,2 | 1 771,1 | 1 771,9 | 2 237,4 |
| | Pourcentage d'ETP définitifs de + de 55 ans en DPPR | 43,2 % | 43,1 % | 36,3 % | 28,6 % | 22,0 % | 17,6 % | 14,7 % | 10,8 % | 9,5 % | 9,3 % | 11,2 % |

En 2021, 1 069,5 ETP en moyenne bénéficiaient d'une DPPR au fondamental ordinaire, ce qui représente 16,6 % des définitifs de plus de 55 ans de ce niveau. En 2011, ils étaient 1 786,6 ETP, soit 52,3 % des définitifs en âge d'en bénéficier.

32.3 Évolution du nombre d'ETP en disponibilité pour maladie de 2011 à 2021

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------------------|------|-------|--------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre d'ETP (moyenne annuelle) | 960 | 1 004 | 981 | 988 | 1 114 | 1 177 | 1 391 | 1 534 | 1 634 | 1 643 | 1 742 |
| Variation sur 1 an | | 4,5 % | -2,3 % | 0,7 % | 12,7 % | 5,7 % | 18,2 % | 10,3 % | 6,5 % | 0,6 % | 6,0 % |
| Variation depuis 2014 | | | | | 12,7 % | 19,2 % | 40,8 % | 55,3 % | 65,4 % | 66,3 % | 76,3 % |

Le nombre d'ETP moyen mis en disponibilité pour maladie est passé de 988 en 2014 à 1 742 en 2021, soit une augmentation de 74,7 % en 7 ans.

32.4 Évolution du nombre d'ETP en congé pour prestations réduites de 2011 à 2021

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------------------|------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre d'ETP (moyenne annuelle) | 57 | 56 | 75 | 86 | 123 | 207 | 279 | 383 | 492 | 579 | 642 |
| Variation sur 1 an | | -2,3 % | 34,5 % | 14,4 % | 42,9 % | 68,7 % | 34,7 % | 37,2 % | 28,3 % | 17,7 % | 10,8 % |
| Variation depuis 2014 | | | | | 42,9 % | 141,1 % | 224,8 % | 345,7 % | 472,0 % | 573,1 % | 646,0 % |

Le nombre d'ETP moyen en congé pour prestations réduites atteint 642 en 2021, soit plus de 6 fois plus élevé qu'en 2014 où il s'élevait à 86.

En 2020-2021, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts égales entre d'une part, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui du réseau officiel subventionné (OS)⁽¹⁾ et, d'autre part, le réseau libre subventionné (LS)⁽²⁾.

Cette répartition des effectifs entre les réseaux scolaires varie en fonction des niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel est plus élevée que celle de l'enseignement libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse. C'est par section des 2^e et 3^e degrés que les spécificités s'expriment le plus.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise, via Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE), un enseignement et elle subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même ainsi que des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (ASBL, congrégations religieuses) qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2020-2021 [fig. 33.1]

En 2020-2021, dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire sans distinction de niveau, l'enseignement LS accueille la moitié des élèves (50,2 %), l'enseignement OS 35,4 % et l'enseignement organisé par WBE en accueille 14,4 %.

Dans l'enseignement maternel ordinaire, l'enseignement OS scolarise plus de la moitié des élèves (53,1 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (49,4 %) puis de manière très significative dans l'enseignement secondaire (15 %). À contrario, la part des élèves scolarisés dans le réseau LS augmente au fil des niveaux d'enseignement : 40,1 % dans le maternel, 42,4 % dans le primaire et jusqu'à 61,1 % d'élèves accueillis dans le secondaire ordinaire.

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2020-2021 [fig. 33.2]

La population scolaire de l'enseignement spécialisé se répartit comme suit : l'enseignement LS accueille 48,5 % de cette population, l'enseignement OS 24,8 % et l'enseignement organisé par WBE 26,7 %.

Au niveau du maternel spécialisé, le réseau libre scolarise 47,6 % des élèves. Ce taux diminue au niveau du primaire (43,1 %). Il représente plus de la moitié des élèves (53,4 %) dans l'enseignement secondaire spécialisé. L'enseignement organisé par WBE est proportionnellement plus fréquenté, à tous les niveaux, dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire (y compris les élèves de 7^e année) en 2020-2021 [fig. 33.3]

Dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire, le réseau LS rassemble près de deux tiers des élèves de la section de transition (64,8 %). Ce taux est de 56 % dans l'enseignement de qualification et dans l'enseignement en alternance, il est de 53,1 %.

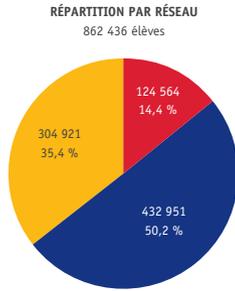
Le réseau OS scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition, à savoir 10,1 %. Il scolarise un nombre plus élevé d'élèves, soit 23,8 % dans la section de qualification de plein exercice et 27,5 % dans la section de qualification en alternance (CEFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

1 Le réseau de l'enseignement officiel subventionné regroupe d'une part le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) et d'autre part le Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS).

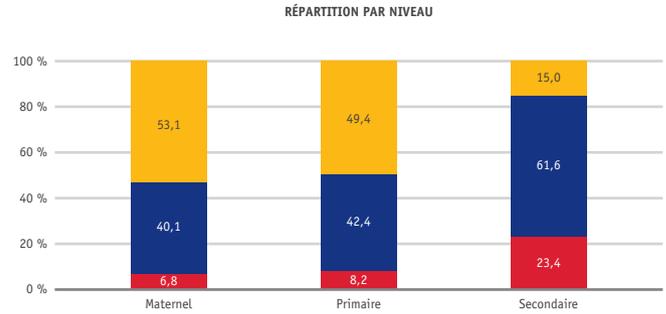
2 Le réseau de l'enseignement libre subventionné regroupe d'une part le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) et d'autre part la Fédération des Écoles Libres Subventionnées Indépendantes (FELSI).

■ WBE ■ Libre subventionné ■ Officiel subventionné

33.1 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2020-2021

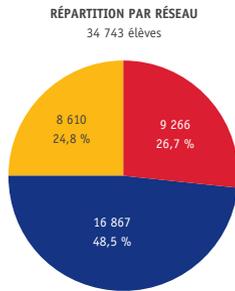


En 2020-2021, l'enseignement organisé par le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement rassemble 14,4 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, soit 124 564 élèves.

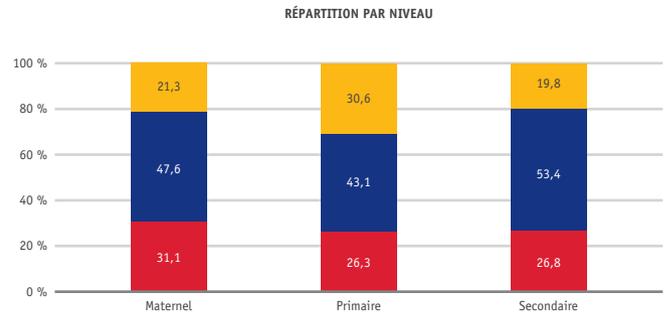


En 2020-2021, l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 53,1 % des élèves de ce niveau.

33.2 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2020-2021

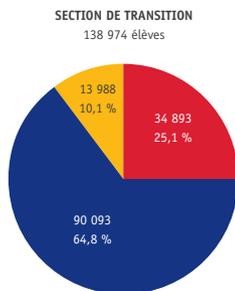


En 2020-2021, l'enseignement organisé par WBE rassemble 26,7 % de la population scolaire de l'enseignement spécialisé, soit 9 266 élèves.

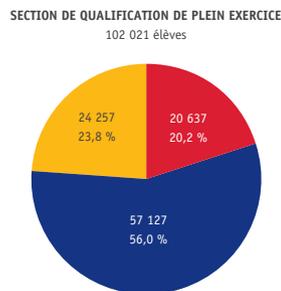


En 2020-2021, l'enseignement maternel spécialisé organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 21,3 % des élèves de ce niveau.

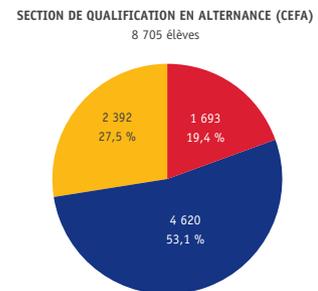
33.3 Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire (y compris les élèves de 7^e année) en 2020-2021



En 2020-2021, l'enseignement libre rassemble 64,8 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de transition, soit 90 093 élèves.



En 2020-2021, l'enseignement organisé par WBE rassemble 20,2 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de qualification, soit 20 637 élèves.



En 2020-2021, l'enseignement organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 27,5 % des élèves participant à l'enseignement en alternance (CEFA), soit 2 392 élèves.

Indicateurs 5 et 21

| Type d'enseignement | Profils d'école | Catégories (ISE) d'école |
|---|---|--|
| Enseignement fondamental ordinaire | <ul style="list-style-type: none"> EM : écoles maternelles (ne présentant que ce niveau) EMP : écoles maternelles et primaires (présentant un niveau primaire et selon les cas, un niveau maternel) | EM(1), EM(2) et EM(3) EMP(1), EMP(2), EMP(3) et EMP(4) |
| Enseignement secondaire de plein exercice | <ul style="list-style-type: none"> ESQ : écoles secondaires « à majorité de qualification » organisant de l'enseignement de qualification pour plus de 75 % des élèves aux 2^e et 3^e degrés EST : écoles secondaires « à majorité de transition » organisant de l'enseignement de transition pour plus de 85 % des élèves aux 2^e et 3^e degrés ESM : écoles secondaires « mixtes », autres que les ESQ et EST (y compris les écoles n'organisant qu'un 1^{er} degré) | ESQ(1), ESQ(2), ESQ(3) et ESQ(4) EST(1), EST(2), EST(3) et EST(4) ESM(1), ESM(2), ESM(3) et ESM(4) |
| Enseignement spécialisé | <ul style="list-style-type: none"> ESF : écoles spécialisées fondamentales ESS1 : écoles secondaires spécialisées organisant majoritairement de l'enseignement de forme 1 et/ou 2 ESS2 : écoles secondaires spécialisées organisant majoritairement de l'enseignement de forme 3 et/ou 4 | EFSP(1), EFSP(2), EFSP(3) et EFSP(4) ESS1(1) ESS2(1), ESS2(2) et ESS2(3) |

Indicateur 9

• Types d'enseignement spécialisé :

- Type 1 : Retard mental léger ;
- Type 2 : Retard mental modéré ou sévère ;
- Type 3 : Troubles du comportement et/ou de la personnalité ;
- Type 4 : Déficience physique ;
- Type 5 : Maladies ou convalescence ;
- Type 6 : Déficiences visuelles ;
- Type 7 : Déficiences auditives ;
- Type 8 : Troubles des apprentissages.

Indicateur 10

• Formes de l'enseignement secondaire spécialisé :

- Forme 1 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale ;
- Forme 2 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle ;
- Forme 3 : Enseignement secondaire professionnel spécialisé ;
- Forme 4 : Enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification.

• Degré de maturité :

| | Type 2 | Autres types |
|--------------|---|--|
| Maturité I | Niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation | Niveaux d'apprentissages préscolaires |
| Maturité II | Niveaux d'apprentissages préscolaires | Éveil des apprentissages scolaires |
| Maturité III | Éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation) | Maitrise et développements des acquis |
| Maturité IV | Approfondissements | Utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées |

Indicateur 22

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- B3 : AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4 : Autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

Indicateur 23

- CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6^e de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.
- CE : Certificat d'Études de 6^e professionnelle, sanctionnant une année d'étude réussie indépendamment de l'octroi du CQ6. Le CE donne accès à la 7^e professionnelle.
- CQ6 : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6^e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification.

Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

Indicateur 26

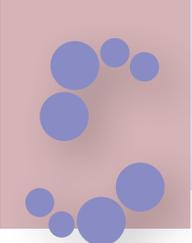
| Fonctions | Niveaux | Catégorie | Titres |
|---------------------------------|----------------------|-----------|--|
| Professeur de CG : discipline X | Secondaire inférieur | Requis | Bachelier-AESI de la discipline X ou Master de la discipline X + titre pédagogique + module DI |
| | | Suffisant | Master de la discipline X ou discipline connexe + titre pédagogique sans module DI ou Bachelier d'une discipline connexe + titre pédagogique |
| | | Pénurie | Bachelier ou Master de la discipline X ou discipline connexe sans titre pédagogique |
| | | Non listé | Tout autre titre accepté par la Chambre de la pénurie |
| | Secondaire supérieur | Requis | Master de la discipline X + AESS/AESI/CAP |
| | | Suffisant | Master de la discipline X sans titre pédagogique ou Master d'une discipline connexe + AESS/AESI/CAP |
| | | Pénurie | Bachelier de la discipline X avec ou sans titre pédagogique ou Master d'une discipline connexe sans titre pédagogique |
| | | Non listé | Tout autre titre accepté par la Chambre de la pénurie |

Indicateur 27

- AESI : Agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent).
- AESS : Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un master ou master à finalité didactique.
- BACHELIER : Terme générique désignant tous les diplômés de 1^{er} cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régendats, bacheliers).
- CA : Cours artistiques (musique, danse, etc.).
- CAER : Certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte.
- CAP : Certificat d'aptitude pédagogique, délivré en promotion sociale en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue.
- CG : Cours généraux : français, mathématique, langues modernes, sciences, histoire, géographie, latin, grec, éducation physique, éducation plastique, éducation musicale.
- CT : Cours techniques (électricité, mécanique, menuiserie, etc.).
- ETP : Équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPR.
- MASTER : Terme générique désignant tous les diplômés de 2^e ou 3^e cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats...)
- PP : Cours de pratique professionnelle (électricité, mécanique, menuiserie, etc.).
- RLMO : Cours de religion ou de morale.
- TITRES PÉDAGOGIQUES : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, Master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

Indicateur 28

- AESS : Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un master ou master à finalité didactique.
- CAP : Terme générique incluant le certificat d'aptitude pédagogique, le diplôme d'aptitude pédagogique et le certificat de cours normaux techniques moyens.
- ETP : Équivalent temps plein rémunéré par la FW-B, à l'exception des enseignants en DPPR.
- MASTER EN SCIENCES DE L'EDUCATION : Terme générique incluant les diplômés suivants : master en sciences de l'éducation, master en psychopédagogie, licence en sciences de l'éducation, licence en sciences et techniques de la formation continue, licence en sciences psychopédagogiques, licence en psychopédagogie, licence en politique de formation et psychopédagogie, licence en politiques et pratiques de formation.
- MASTER : Terme générique désignant tous les diplômés de 2^e ou 3^e cycle universitaire et supérieur de type long (licences, masters, ingéniorats, etc.).
- MDP : Membre du personnel.
- MODULE DI : Module de formation à la pédagogie de l'enseignement secondaire inférieur.
- MODULE FONDAMENTAL : Module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental.
- RTF : Réforme des titres et fonctions, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016.



SOURCES DES INDICATEURS

SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur hors université en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Données statistiques portant sur les années scolaires 2020-2021

Service des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1994-1995 à 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1996-1997 et suivantes

AGE (DGEO, DGENORS et ARES) et ETNIC

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

Indicateur 1

Statbel – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

Indicateur 2

Bureau Fédéral du Plan et le SPF Economie – Direction Générale Statistique, *Perspectives démographiques 2016-2060*, Bruxelles

Indicateur 3

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012), *Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Indicateur 24

aSEp, Service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement ULiège

Indicateur 25

ARES, Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur

Indicateurs 26, 27, 28, 29 et 30

ETNIC + DGPE, Fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.

Les indicateurs présentés dans la présente brochure n'auraient pas pu être réalisés sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

AUTEURS DU FOCUS

Nathalie BOLLAND
Service général du Numérique éducatif

Laurence DOGHONE
Service général du Numérique éducatif – Centre de Ressources pédagogiques

Samira EL KEFFI
Service général du Numérique éducatif – Chantier « réussir la transition numérique »

Arnaud RUSCH
Service général du Numérique éducatif – Centre de Ressources pédagogiques

AUTEURS DES INDICATEURS

Sarah BELLET
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Christophe CAVILLOT
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général du Pilotage des Écoles

Céline CAYTAN
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Centre d'expertise d'analyse des données liées aux enseignants et au budget – Direction d'exploitation des données

Julien DANHIER
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Philippe DIEU
Direction générale du Budget et des Finances

Alain DUFAYS
Directeur général adjoint expert – Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Centre d'expertise d'analyse des données liées aux enseignants et au budget – Direction d'exploitation des données

Nathalie JAUNIAUX
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur

Luc LEFEVRE
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Françoise CREPIN
Université de Liège – Département des Sciences de l'éducation – Évaluation et qualité de l'enseignement

Jean TAYMANS
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

MEMBRES DU GROUPE DU PROJET

Elsa ALBARELLO
Directrice f.f. – Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Marc ANNOYE
Service général de l'Inspection de l'Enseignement secondaire

Marion BEECKMANS
Directrice – Service général des Affaires transversales – Direction d'Appui

Sarah BELLET
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Ikram BEN ADDI
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies

Christophe CAVILLOT
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général du Pilotage des Écoles

Céline CAYTAN
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Centre d'expertise d'analyse des données liées aux enseignants et au budget – Direction d'exploitation des données

Julien DANHIER
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Maïté DEPIESSE
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général de l'Analyse et de la Prospective

Philippe DIEU
Direction générale du Budget et des Finances

Laurent DIVERS
Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Martin DUBOIS
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction des politiques éducatives

Alain DUFAYS
Directeur général adjoint expert – Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Centre d'expertise d'analyse des données liées aux enseignants et au budget – Direction d'exploitation des données

Béatrice GHAYE
Secrétariat général – Cellule opérationnelle de Changement – Pacte pour un Enseignement d'excellence

Ann-Margaret HERMAN
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies

Thomas HERREMANS
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction des standards éducatifs et des évaluations

Nathalie JAUNIAUX
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur – Direction des études et statistiques

Christophe KELECOM
Directeur général adjoint f.f. – Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général de l'Analyse et de la Prospective

Luc LEFEVRE
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Jean-Pierre LESUISSE
Service général de l'Inspection de l'Enseignement fondamental

Veerle MASSIN
Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Jean TAYMANS
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

Nathalie VAN PELT
Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Sophie VITRY
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général du Pilotage des Écoles

SOUS LA DIRECTION DE

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général – Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Elsa ALBARELLO
Directrice f.f. – Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction d'exploitation des données

Lionel BONJEAN
Directeur – ETNIC

Quentin DAVID
Administrateur général f.f. – Administration générale de l'Enseignement

Laurent DESPY
Administrateur – ARES

Christophe KELECOM
Directeur général adjoint f.f. – Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général de l'Analyse et de la Prospective

TEXTES LÉGAUX

Focus

Pacte pour un Enseignement d'excellence, Avis n°3 du Groupe central, 2017, en ligne : www.enseignement.be/download.php?do_id=15735

Stratégie numérique pour l'éducation (2019) ; en ligne www.enseignement.be/download.php?do_id=14908

Circulaire 8366 du 29 novembre 2021 – Mise en œuvre du volet 2 du plan d'équipement numérique – Application ONEL

Circulaire 7831 du 16 novembre 2020 – Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé – Subsidés exceptionnels pour l'achat d'ordinateurs et/ou tablettes pour mise à disposition des élèves

Circulaire 7919 du 15 janvier 2021 – Enseignement secondaire ordinaire et spécialisé – Volet 2 – Octroi de l'indemnité forfaitaire de 75 € et de la subvention « Fonds de solidarité » dans le cadre de la prise en charge de l'achat de matériel informatique (ordinateur et/ou tablette) pour les élèves du 2^e, 3^e et 4^e degré.

Circulaire 6655 du 15 mai 2018 Mise à disposition d'ordinateurs portables administratifs pour les directions d'écoles

Circulaire 8373 du 02 décembre 2021 – Indemnité forfaitaire de 100 € pour l'utilisation d'outil informatique privé à des fins professionnelles

Décret-programme du 9 décembre 2020 portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du Coronavirus, aux Bâtiments scolaires, aux Fonds budgétaires, au Fonds Écureuil, à WBE, à la Santé, aux Médias, à l'Éducation permanente, aux Bourses d'étude, à la Recherche scientifique et à l'Enseignement obligatoire en son article 29 modifiant le décret du 16 avril 1991

Circulaire 8317 du 15 octobre 2021 relative à l'appel à collaborations pour le développement de ressources pédagogiques dans le cadre de la Stratégie numérique de l'Enseignement de Promotion sociale (Plan de relance européen)

Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la Facilité pour la Reprise et la Résilience

Décret-programme du 14 juillet 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'égalité des chances, aux bâtiments scolaires, à WBE, au droit des femmes, à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique, au secteur non-marchand, à l'éducation et aux Fonds budgétaires

Circulaire 8315 du 15 octobre 2021 relative à l'appel à projets pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la Stratégie numérique de l'Enseignement de Promotion sociale (Plan de relance européen)

Circulaire 8316 du 15 octobre 2021 relative à l'appel à projets dans le cadre de la Stratégie numérique de l'Enseignement supérieur de plein exercice (Plan de relance européen)

Arrêté de pouvoirs spéciaux n° 62 du 15 février 2021 portant sur le subventionnement pour l'achat de matériel pour l'enseignement en ligne dans l'enseignement de promotion sociale dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Décret du 13 juillet 2016 organisant l'enseignement à distance de la Communauté française en e-learning

Indicateur 7

Décret du 3 mai 2019 portant les livres 1^{er} et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.

Indicateurs 8, 9 et 10

Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Indicateur 17

Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé – articles 2 et 8.

Indicateur 18

Décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française – Chapitre II

Indicateur 29

Arrêté royal, du 31 mars 1984 relatif aux charges, traitements, subventions traitements et congés pour prestations réduites dans l'enseignement et les centres psycho-médico-sociaux – articles 7 à 10.

Décret du 7 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service de l'Analyse et de la Prospective – Direction d'Exploitation des Données
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES
www.fw-b.be – 080 020 000

Impression : IMPRIMERIE BIETLOT – info@bietlot.be
Graphisme : Olivier VANDEVILLE – olivier.vandeville@cfwb.be
Novembre 2022

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
080 019 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Quentin DAVID, Administrateur général f.f.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

Les INDICATEURS de l'ENSEIGNEMENT

2022

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service de l'Analyse et de la Prospective – Direction d'Exploitation des Données
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES
www.fw-b.be – 080 020 000
Impression : IMPRIMERIE BIETLOT – info@bietlot.be
Graphisme : Olivier VANDEVILLE – olivier.vandeville@cfwb.be
Novembre 2022
Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
080 019 199
courrier@mediateurcf.be
Éditeur responsable : Quentin DAVID, Administrateur général f.f.
La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution